



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172506 5

* DM

~~Handwritten signature~~

MERCURE DE FRANCE, DEDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes Célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits , Arrêts ; les Avis particuliers , &c. &c.

S A M E D I 5 A O U T 1786.



P A R I S ,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins, N^o. 17.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Juillet 1786.

P I È C E S F U G I T I V E S.	
<i>Le Célibat & le Mariage,</i>	3
<i>Épître à Mme la Marquise de B***,</i>	49
<i>Au Roi, sur son retour de Chertourg.</i>	97
<i>Impromptu à Mme la Marquise à Ei...</i>	98
<i>Air de M. Soignei,</i>	ibid.
<i>Ode au Roi,</i>	145
<i>L'Anneau perdu, Conte Turc,</i>	148
<i>La Fable & ses Amans,</i>	193
<i>Charades, Enigmes & Logogryphes, 9, 53, 102, 163,</i>	197
N O U V E L L E S L I T T É R.	
<i>Voyages de M. le Marquis de Chatellux,</i>	11
<i>L'Exemple & les Passions,</i>	28
<i>Épître à l'Ami,</i>	56
<i>Eloge de M. Séguier, de Nismes.</i>	73
<i>Histoire des progrès de la Puissance Navale de l'An-</i>	
<i>gleterre,</i>	104
<i>Pogonologie, ou Histoire Philosophique de la Barbe,</i>	122
<i>Vie de S. Grégoire,</i>	131
<i>Discours prononcé dans l'Académie Française,</i>	165
<i>Oraison Funèbre de Mgr. le Duc d'Orléans.</i>	200
<i>Les Baisers de Zizi,</i>	211
<i>La Vie de Mme de Maintenon,</i>	226
<i>Essai sur l'Histoire Medico-Topographique de Paris,</i>	230
<i>Variétés,</i>	30
S P E C T A C L E S.	
<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	135
	174
<i>Comédie Française, 83,</i>	179.
	233
<i>Comédie Italienne, 37,</i>	87.
	234
<i>Annonces & Notices, 41, 99,</i>	119, 189, 236

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT,
sur de la Harpe, près S. Côme.

ASTOR LIBRARY
NEW YORK

MERCURE DE FRANCE.

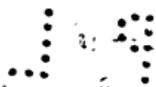
SAMEDI 5 AOUT 1786.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LE TRIOMPHE DE L'INTÉRÊT, *Allégorie*

L'AMOUR, non cet être fantasque,
Né du caprice du moment,
Délire de nos sens, qui trompe sous le masque
De l'honneur & du sentiment;
Mais l'amour pur, franc, loyal & sincère,
Adoré de nos bons aïeux,
Précédé du Respect, un jour quitta les cieux,
Suivi de l'Estime sa mère;
Tous trois chez l'aimable Glicère
Venant pour fixer leur séjour,
Trouvèrent la Prudence auprès de la Bergère :
L'Estime, le Respect, la Prudence & l'Amour

Doivent être d'intelligence;
 Ainsi fut-il jusqu'au moment
 Où de ce quator charmant
 Glicère bannit la Prudence;
 Car aussitôt la frivole Inconstance
 La visita d'abord timidement;
 Puis ayant vu qu'à sa visite
 On sourioit complaisamment,
 Bientôt chez elle ouvertement
 Elle parut, & mit en fuite
 L'Estime & le Respect; mais l'Amour outragé,
 Trop faible pour briser une chaîne si belle,
 De la bouche de l'infidelle
 Voulut entendre son congé.
 Point ne parla Glicère. Un soir que d'aveventure,
 Tête-à-tête dans son boudoir,
 Le Dieu, sans aigreur, sans injure,
 Lui parloit de son désespoir,
 La belle à ses raisons parut enfin se rendre,
 Promit de ne plus recevoir
 L'odieuse Inconstance: un regard doux & tendre
 Mettoit l'Amour à ses genoux,
 Quand un bruit qui se fait entendre,
 (Tout est suspect en rendez-vous)
 Vient le tirer de son délire,
 Il prête l'oreille avec soin,
 Et vole où le soupçon l'attire,
 Derrière un rideau, dans un coin...



DE FRANCE.

(Le croirez-vous, Beauté sensible & généreuse ?)

Il trouve l'Intérêt, cette idole honteuse,

Qu'adore, en se cachant, l'homme avide & trompeur.

Plus n'en fallut; avec horreur

Fixant l'indigne objet d'une aveugle tendresse,

Il fuit en rappelant les Ris,

Et du boudoir de la traîtresse

Il ouvre la porte au Mépris.

(Par M. le Chevalier de Limoges, Lieutenant
des Maréchaux de France.)

*A la Rose qui doit parer VICTOIRE.....
dans un Couvent, le jour de Ste Anne.*

O FILLE de Vénus! emblème des Amours,
Si tu veux couronner le plus beau de mes jours,

Laisse attacher à ta superbe tige

Cette modeste olive, emblème de la paix.

Elle pourra, par un heureux prestige,

D'un verd pâle & touchant rehausser tes attraits.

Que ne puis-je te suivre en l'enceinte sacrée

Où gémit Héloïse à sa douleur livrée?...

Va, ne crains point l'appareil des douleurs:

Bien que tu sois la plus belle des fleurs,

Les pleurs de la beauté t'embelliront encore...

Hélas! que serois-tu sans les pleurs de l'Aurore?

(Par M. le Comte de Barruel-Beauvert,
Capitaine de Dragons.)

A. ii)

A C R O S T I C H E S.

I.

T E courage animant ce Soldat magnanime ,
O n l'a vu délivrer seul au milieu d'un bois ,
C ne jeune Beauté des attentats du crime.
I l est donc des mortels en ces jours qu'on déprime ,
S ur qui de la vertu les charmes ont des droits !
D énéreux défenseur de la foible innocence ,
I l donne un nouveau lustre à sa rare vaillance :
T a Beauté lui devoit & la vie & l'honneur ,
T a Beauté vouloit bien être sa récompense ;
E t lui, n'abusant pas de sa reconnoissance ,
L rouve à la refuser un prix noble & flatteur.

I I.

T ES Chevaliers François, pleins d'une noble ardeur ,
O nt toujours défendu leur pays & les Belles.
C n Guerrier triomphant trouve peu de cruellès.
I l est vrai qu'abusant du titre de vainqueur
S ouvent il avilit ses lauriers auprès d'elles....
D énéreux & modeste & discret tour-à-tour ,
I ntrépide Soldat , rien ne manque à ta gloire :
T a valeur de ton bras méritoit un retour ;
E t sans user des droits que t'offroit la Victoire ,
H u sus braver la mort & respecter l'amour.

(Par un Vétéran de la Garnison de Nismes.)

I I I .

*Le Maréchal-de-Logis ramenant la fille
qu'il a délivrée, à son père; Acrostiche
à la dragonne.*

— A voilà, votre fille. — Eh, mon Dieu! d'où vient-elle? —

O r, écoutez, papa : je passois mon chemin;
C n cri vient jusqu'à moi, j'avance sabre en main :
— Il étoit temps, mornom! il falloit tout mon zèle :
S ans moi deux sacrépans outrageoient cette Belle.

Q ueux à pendre... je jure (& c'étoit bien le cas)
— Is engragent tous deux, & pour me pêcher l'ame,
T 'un vient avec son fer : pan, sa joue est à bas ;
T 'autre fait feu sur moi : crac, ramasse ton bras ;
T t la voilà. — Brave homme, ah! prenez-la pour
femme! —

— Tout doux ; je me bats bien, mais je n'épouse pas.
(Par M. Traversier.)

Acrostiche qu'on propose :

C H E R B O U R G .



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Devin*; celui de l'Énigme est *Feu d'Artifice*; celui du Logogryphe est *Encrier* *, où l'on trouve *encre, écrire* (qui se termine par *rire*), & *rien* (par opposition à quelque chose.)

C H A R A D E.

ON fait de mon premier mon tout & mon second,
L'un pour le Pannetier, l'autre pour l'Échanson.

É N I G M E.

JE ressemble au torrent dont la course rapide
Se dérobe à soi-même & s'enfuit loin de soi;
Je suis de l'Univers le tyran & le Roi,
Et de tous les humains le père & l'homicide.
Les forces de Milon & les forces d'Alcide
Ont tenté vainement de s'opposer à moi;
Les superbes Césars ont fléchi sous ma loi,
Et je n'entreprends rien que le ciel ne me guide.

* On fait allusion à l'éponge & aux plumes.

Tout cède à mon pouvoir, par force ou par amour ;
 La lune & le soleil font la nuit & le jour,
 Afin d'entretenir ma puissance suprême.
 Fils aîné de Nature & ministre du sort,
 Je conduis dans le monde & la vie & la mort,
 Et comme le Phénix je renais de moi-même.

(Par M. Guérin, à Chevanne Gazeau,
 en Nivernois.)

LOGOGYPHE.

NE crains pas, cher Lecteur, qu'un trop long
 préambule

Suspende sans raison ta curiosité ;

Discourir en ce cas, me semble ridicule,

Un seul mot doit suffire à ton œil exercé.

Si tu veux me trouver, tu peux bien, sans scrupule,

Me chercher dans ton cœur, s'il est sensible & bon.

Ce n'est pas tout, il faut t'armer de patience.

Combine mes huit pieds ; cherche encor dans mon
 nom

L'invisible ressort de ta frêle existence ;

Un arbre de l'Asie avec soin cultivé ;

Ce qui plaît dans Thémire ; une prison de France ;

Le sentiment qu'inspire un méchant procédé ;

Un titre rare & cher, des vertus l'assemblage,

Que l'on donne souvent sans être mérité ;

Le mois qui fut toujours du plus heureux présage ;

Un sage Anglois ; un mot qui n'est guère usé ;
 Des nuances du cœur la plus fidelle image ;
 Un quadrupède utile autant qu'il est rétif,
 Et qu'en certain pays l'on met au labourage ;
 Deux notes de musique ; un pronom possessif.
 J'en dis trop ; car déjà tu me connois, je pense ?
 Non ? Eh bien , cherche encore une ville de France ;
 Une Province aussi très-fertile en procès.
 J'en dirois trop, Lecteur, si je ne m'arrêtois.
 Ne devines-tu pas ? En ce cas, recommence.

(Par un Officier d'Infanterie.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LETTRES sur l'Égypte, par M. Savary. A
 Paris, chez Onfroy, quai des Augustins.
 Tomes second & troisième, in-8°.

NOUS avons rendu compte du premier volume de cet Ouvrage (voir le N^o. 5 de cette année). Ce premier volume contenoit la description de la Basse-Égypte ou du Delta ; le second contient celle de la Haute-Égypte ou du Saïd ; le troisième, des Observations sur le climat, sur le Gouvernement, sur les Habitans, sur le Commerce, sur la Religion de l'Égypte : tous ces objets, décrits & discutés par un homme d'un bon esprit, d'une

imagination brillante, mais sage, qui a vu un long-temps dans le pays, qui a vu par lui-même, qui a comparé ce qu'il a vu avec ce que les anciens ont rapporté, ne peuvent qu'intéresser beaucoup les Savans, & la manière de l'Auteur a des agrémens particuliers faits pour plaire aux gens du monde : aussi son premier volume a-t'il beaucoup fait désirer ceux-ci; il a eu quantité de Lecteurs de tous les ordres; les ignorans s'y sont instruits, les Savans y ont vu leurs idées, ou confirmées ou combattues ou modifiées, & presque toujours les récits des anciens expliqués & justifiés. Si on trouve dans les deux nouveaux volumes moins de ces descriptions vives, animées, senties, qui donnoient tant de charme au premier, c'est que la matière le comportoit moins; c'est que le Saïd n'est pas le Delta; c'est que des objets plus graves, plus sérieux, plus relatifs à l'antiquité, exigeant plus de discussion, fournissoient plus à l'érudition qu'à l'éloquence ou à la poésie; mais on retrouve par-tout le même esprit, la même horreur de la tyrannie, le même mépris pour le despotisme, le même zèle contre l'ignorance systématique & l'indifférence destructive des Turcs; on peut dire que ces regrets sur ce que l'Égypte a été, sur ce qu'elle est, sur ce qu'elle pourroit être, sur ce qu'elle feroit sous des maîtres industrieux, laborieux, amis du bien, sont le refrain presque continu de tous les Chapitres; & ce n'est point une critique que nous faisons ici, nous som-

mes bien loin de reprocher à l'Auteur ces répétitions; car toutes les fois qu'elles reviennent sous sa plume, il est prévenu par le Lecteur qui partage sa juste indignation contre l'ignorance, contre l'insouciance, contre le despotisme.

Le premier lieu remarquable qu'on trouve en remontant du Caire dans le Saïd, est *Alar Ennabi*, ce qui signifie les vestiges du Prophète; on y montre dans la grande Mosquée une pierre, objet d'un pèlerinage fameux, & où sont, dit-on, empreintes les marques d'un des pieds de Mahomet. L'Auteur ne l'a pas vue, mais il parle d'après une Dame Française qui l'a vue. « Je priai, dit-elle, le Cheik » de me montrer la relique. Deux Turques » de considération, entrées au même instant, » témoignèrent le même desir. Il la découvrit. Après y avoir brûlé des essences précieuses en récitant quelques passages du » Coran, il nous dit : Voyez cette empreinte » sacrée; admirez les vestiges du plus grand » des Prophètes. Ah! c'est bien-là le pied de » Mahomet! Les deux femmes répétoient » avec enthousiasme: oui, c'est bien là le » pied de Mahomet, le plus grand des Prophètes. Pour moi, ajoutoit la Dame Française, je vous assure que malgré l'attention la plus scrupuleuse, je ne vis qu'une » pierre lisse, imbibée de parfums, où je ne » pus découvrir ni traces de pied ni rien de » semblable. »

C'est dans la Province d'Arfinoë qu'on

trouve les restes du lac Mœris & les débris du labyrinthe. La manière dont l'Auteur évalue, d'après Hérodote, Strabon, Diodore de Sicile, &c. l'étendue de la circonférence du lac Mœris, n'a rien de ce merveilleux, de cet impossible dont on s'est tant moqué, parce qu'on l'a tant exagéré; cette étendue n'est en tout que de soixante & quinze lieues, & il n'y a plus rien-là d'incroyable. Aujourd'hui le lac Mœris n'a plus que cinquante lieues de circuit, & il a perdu presque tous ses avantages.

Quant aux écluses des canaux, lesquelles s'ouvroient à volonté, soit pour introduire, soit pour faire écouler les eaux, on a reproché à M. Rollin d'avoir dit, d'après Diodore de Sicile, qu'il en coûtoit cinquante talens, c'est-à-dire, cent cinquante mille livres pour les ouvrir. Il est vrai que Diodore de Sicile l'a dit. Mais on ne conçoit pas, dit M. Savary, ce qui a pu lui faire adopter cette fable. Hérodote & Strabon, qui ont été sur les lieux, qui ont examiné ces écluses avec attention, n'ont rien dit de semblable; Pline & Pomponius Méla, qui rapportent ce qu'ont écrit les anciens au sujet du lac Mœris, & qui, comme l'observe toujours M. Savary, n'auroient pas oublié un fait si extraordinaire, n'en font aucune mention. Tant d'in vraisemblance, joint au silence des Historiens, autres que Diodore de Sicile, prouve, selon l'Auteur, que celui-ci s'est trompé.

Le labyrinthe ne subsiste plus que dans les

ruinés de deux endroits situés un peu au-dessus du lac Mœris, & qui s'appellent Balad Caroun & Casr Caroun.

A propos de ce nom de *Caroun*, dont les Grecs ont fait Caron, Batelier des enfers, l'Auteur observe que les Arabes appellent les ruines dont nous venons de parler, *le Palais de Caron*; il observe encore que les Historiens Arabes nous peignent Caron comme un homme très-puissant qui pouvoit charger plusieurs chameaux, des seules clefs qui ouvroient les nombreux & vastes appartemens qu'il renfermoit ses trésors. A travers ces fables & ces obscurités il entrevoit une vérité. Peut-être, dit-il, qu'en Égypte le nom de Caron étoit une dignité dont on décoroit le Batelier qui passoit les corps des Pharaons à travers le lac Mœris, pour les déposer dans les caveaux du labyrinthe dont il étoit le gardien. C'est ainsi que, selon l'Auteur, la plupart des usages antiques ont leur source en Égypte, & nous ajouterons qu'il en démêle par-tout les traces avec beaucoup de sagacité.

En parlant d'un lieu nommé Benisouef, situé sur le bord du Nil, & assez près d'Arfinoë, l'Auteur donne par un seul trait une idée bien révoltante de la tyrannie des Beys & des autres Gouverneurs de l'Égypte pour les Turcs. « C'est un trait, dit-il, dont M. le Comte d'Antragues, qui vient de quitter ce pays, a été témoin. Son bateau s'étoit arrêté près d'un village du Délta. Un des exacteurs entra dans la cabane d'une pauvre

» femme qui avoit plusieurs enfans : il la
 » pressoit de payer la taxe imposée par le
 » Bey. Elle lui représenta sa misère , & lui
 » dit qu'elle ne possédoit qu'une natte &
 » quelques vases de terre. Il chercha par-
 » tout , & ayant trouvé un sac de riz , il se
 » disposoit à l'emporter. Elle le conjura de
 » le laisser , l'assurant que c'étoit toute sa
 » subsistance. Voulez-vous donc faire mourir
 » de faim, moi, cet enfant que j'allaite &
 » toute ma famille ? Le barbare , sans être
 » ému de ces tendres paroles & des larmes
 » qu'il faisoit répandre , prit le sac de riz.
 » Alors la malheureuse mère , livrée au dé-
 » sespoir , arracha le fils qu'elle pressoit
 » contre son sein ; & le lançant avec force ,
 » l'écrâse contre terre : Tiens, monstre , tu
 » répondras de son sang. Après cette affreuse
 » action ses larmes se séchèrent tout-à-coup ,
 » & elle demeura immobile comme une
 » statue. Le Soldat féroce s'en alla avec sa
 » proie sans paroître attendri. Tel est le sort
 » du Peuple d'Égypte. »

. Quel tableau , & combien il fait plaindre
 ce malheureux peuple ! on croit voir dans la
 Henriade .

Cette femme égarée & de sang dégouttante.

« Oui, c'est mon propre fils, oui, monstres inhumains,

« C'est vous qui dans son sang avez trempé mes mains.

« Que la mère & le fils vous servent de pâture.

« Craignez-vous plus que moi d'outrager la Nature ?

» Quelle horreur, à mes yeux, semble vous glacer
 » tous?

» Tigres, de tels festins sont préparés pour vous. »
 Ce discours insensé, que la rage prononce,
 Est suivi d'un poignard qu'en son cœur elle enfonce.

Ce coup de poignard, cette mort de la mère dans la Henriade, soulagent, pour ainsi dire, le Lecteur, en délivrant cette infortunée, & laissent une impression bien moins douloureuse que ces larmes séchées tout-à-coup & cette immobilité horrible de la mère Égyptienne après son action. Il n'y a rien de plus tragique que ces deux traits. Peut-être le font-ils trop.

On retrouve tout le talent de peindre de l'Auteur dans la description du Mont Colzoum, où sont les grottes de S. Paul, Hermite, & de S. Antoine, d'où on a sous ses pieds la mer rouge, & d'où on découvre par-delà, dans le lointain, les monts Oreb & Sinai.

« L'aspect de ces lieux porte aux graves
 » méditations. On contemple autour de soi
 » les pays où sont nées les grandes Religions
 » qui ont tour-à-tour régné sur la terre.
 » Celle des Égyptiens ne subsiste plus. La
 » Juive n'est point éteinte malgré les opprobres
 » d'un peuple reprouvé. La Chrétienne & la Mahométane
 » fleurissent d'un bout à l'autre de l'Univers. Combien les
 » pays, les montagnes, la mer que je con-
 » temple de cette élévation, ont été féconds

» en merveilles! L'Histoire des Nations en
 » est remplie, & les peuples barbares de ces
 » contrées en conservent encore la mémoire.
 » Les rivages de la mer rouge sont cou-
 » verts de coquillages sans nombre..... Les
 » plantes marines tapissent les rochers, les
 » coraux remplissent les eaux, les uns blancs,
 » les autres rouges comme l'écarlate; joignez
 » à ces objets curieux les marbres divers des
 » montagnes, les mines précieuses qu'elles
 » renferment, les plantes qui croissent le
 » long des torrens, les cailloux rares dont
 » les sables sont parsemés, &c.»

La description des ruines de la fameuse Thèbes aux cent portes, est un des morceaux les plus considérables de l'Ouvrage; il y occupe deux lettres entières, dont il ne faut rien retrancher ni resserrer, & que par cette raison il faut lire dans l'Ouvrage même. L'Auteur croit que la dénomination de Thèbes aux cent portes lui vient plutôt des portes de ses temples que de celles de son enceinte; c'est aussi l'opinion de Diodore de Sicile; & l'Auteur remarque qu'il paroît que cette Cité fameuse n'a jamais été fermée de murailles, qu'aucun Historien n'en fait mention, & qu'on n'en trouve point de traces.

L'Histoire célèbre d'Ali Bey est encore ici un morceau très-important, auquel nous sommes obligés de renvoyer le Lecteur.

Que la Nature ait fait de l'Égypte un pays riche, fertile & digne de toute la curiosité des Voyageurs, la chose est évidente; mais ce

pays est-il également sain? c'est ce que tout le monde ne pense pas, & ce qui est fortement nié par quelques Auteurs. M. Savary se déclare l'Apologiste de l'Égypte, même à cet égard; il atteste l'expérience & des renseignemens pris sur les lieux. Il convient que si la chaleur étoit le principe des maladies, le Saïd seroit inhabitable; que les chaleurs de ce pays surpassent celles de plusieurs contrées situées directement sous l'équateur; que le thermomètre de Réaumur y monte quelquefois à trente-huit degrés au-dessus de la glace, & souvent à trente-six. La maladie que cette chaleur paroît le plus sensiblement occasionner, est une fièvre ardente, à laquelle les Égyptiens sont assez sujets, & dont ils se guérissent en faisant diète, en buvant beaucoup d'eau, & en se baignant dans le Nil. Ils sont d'ailleurs sains & robustes. On voit parmi eux un grand nombre de vieillards, & plusieurs sont en état de monter à cheval à quatre-vingts ans. Le régime qu'ils observent pendant la saison brûlante, contribue beaucoup à la conservation de leur santé. Ils ne se nourrissent presque que de végétaux, de légumes & de lait. Ils usent fréquemment du bain, mangent peu, boivent rarement des liqueurs fermentées, & mêlent beaucoup de jus de citron dans leurs alimens.

L'Auteur croit aussi que les émanations balsamiques de la fleur d'orange, des roses, du jasmin d'Arabie & des plantes odorantes contribuent à la salubrité de l'air; il croit d'ail-

leurs que les eaux du Nil, plus légères, plus douces, plus agréables au goût, qu'aucune autre eau, influent beaucoup sur la santé. Toute l'antiquité exalte l'excellence de ces eaux. Ptolémée Philadelphe ayant marié sa fille Bérénice à Antiochus, Roi de Syrie, lui envoyoit de l'eau du Nil, la seule qu'elle pût boire; les Rois de Perse se faisoient apporter de cette eau; les Égyptiens la conservoient dans des vases scellés; & lorsqu'elle y avoit vieilli, ils la buvoient avec le même plaisir qu'on boit un vin vieux.

La phthisie & les fluxions de poitrine sont inconnues en Égypte; je suis persuadé, dit l'Auteur, que ceux qui sont attaqués de ces cruelles maladies, recouvreroient la santé dans un pays où l'air gras, chaud, humide, rempli du parfum des plantes & de l'huile de la terre, semble très-favorable au poumon.

Les maladies des yeux sont les plus communes dans ce pays, ce que l'Auteur n'attribue pas seulement à la réverbération d'un soleil ardent, mais à l'usage où sont les Égyptiens, de dormir en plein air pendant l'été.

La petite-vérole & les hernies sont aussi très-communes en Égypte, sans cependant y causer de grands ravages.

L'Auteur examine cette opinion, qui est celle de beaucoup d'Écrivains, que la peste est originaire d'Égypte; il la combat; & par des faits & des raisonnemens, il prouve que ce fléau est étranger à l'Égypte, qu'il y est toujours apporté par les Turcs, dans le vaste em-

pire desquels il n'y a pas un seul port où l'on fasse quarantaine ; par les Turcs, à qui le système de la fatalité interdit les précautions par lesquelles ils voyent tous les jours les François échapper au fléau sous lequel les Turcs aveugles s'obstinent à succomber.

Dans la Lettre où l'Auteur distingue & caractérise les différens peuples qui habitent l'Égypte, on lira sur-tout avec grand plaisir ce qui concerne les Arabes Bédouins : nous y renvoyons le Lecteur.

L'Auteur traite favamment de la Religion des Égyptiens ; il croit que des Écrivains, ou prévenus ou superficiels, ont souvent calomnié le culte des Nations, & il range vraisemblablement parmi ces Écrivains Juvénal, lorsqu'il dit :

Quis nescit, Volusi Bithinice, qualia demens

Ægyptus portenta co!at? Crocodilon adorat

Pars hæc; illa pavet saturam serpentibus Ibin...

Oppida tota canem venerantur.

Porrum & cepe nefas violare & frangere morsu.

O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis

Numina!

Il demande au contraire comment on veut que les Égyptiens aient pu encenser comme des Dieux l'oignon & le crocodile ; que le peuple qui fut nommé sage par excellence, qui cultiva les Sciences avec tant de succès, chez qui Solon alla puiser les loix qu'il donna aux Athéniens, où Platon apprit à reconnoî-

tre l'immortalité de l'âme, ait été capable d'inventer ou d'adopter une théologie si barbare. Il développe d'après le savant Jablonski, leurs opinions religieuses d'une manière qui leur fait plus d'honneur.

Il finit par donner des idées pour un nouveau Voyage de l'Égypte, où on visiteroit & vérifieroit divers points importans d'érudition, de géographie, de commerce, qu'il n'a pu vérifier lui-même, parce que,

Non omnia possumus omnes,

MÉMOIRE couronné le 25 Août 1784, par l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux, sur cette Question : Quel seroit le meilleur procédé pour conserver le Maïs ou Blé de Turquie? Et quels seroient les différens moyens d'en tirer parti dans les années abondantes, indépendamment des usages connus & ordinaires dans cette Province? Par M. Parmentier, Censeur Royal, &c. A Bordeaux, & se trouve à Paris, chez Barrois le jeune, Libraire, quai des Augustins, in-4°. de 164 pages, 1785.

IL ne faut pas confondre cette utile dissertation avec la foule d'Ouvrages vainement scientifiques ou de compilations sur l'Agriculture, qui ont opéré le très-grand mal de dégoûter les véritables Agriculteurs de rien chercher, de rien apprendre dans les Livres.

Au contraire, on doit s'attendre à retrouver ici l'esprit patient d'observation, le jugement droit & les lumières qui ont distingué les différens Écrits de M. Parmentier. Ses recherches & ses essais ont jusqu'ici moins eu pour objet d'endoctriner des payfans, dont les préjugés même sont presque toujours le fruit de l'expérience, que d'étendre les usages des denrées les plus ordinaires, que d'en multiplier & d'en améliorer les préparations, que de présenter enfin, de nouvelles substances salubres au consommateur, par une pratique plus parfaite, par des procédés plus économiques. Personne ne s'est occupé de ces objets d'une manière plus laborieuse & plus constante que M. Parmentier; il a donné de nouvelles preuves de son zèle, l'année dernière, dans la disette de fourrages qui a affligé les campagnes. Son Mémoire sur le *Maïs* est intéressant pour une classe très-nombreuse de Lecteurs.

Dans l'article III, l'Auteur a recueilli les notions les plus exactes sur l'origine de ce végétal, auquel tant de peuples doivent une nourriture aussi agréable que facile à multiplier. Le *Maïs* est une production du nouveau monde. Les Portugais le transplantèrent en Afrique, d'où on l'a cru originaire très-légèrement; & il y a grande apparence que les Africains doivent la connoissance de cette plante à l'infâme trafic d'esclaves que les Européens allèrent acheter en Afrique pour la culture des Antilles. Le *Manioc*, au con-

traire, formoit de temps immémorial la nourriture des Nègres, & il n'est pas également certain qu'il fût connu dans l'Archipel Américain, avant l'arrivée des esclaves qui ont servi à le fertiliser.

Après avoir décrit la nature du *Mais*, ses espèces & ses variétés, M. Parmentier en désigne les maladies, dont la plus commune est celle appelée le *charbon*. « Les caractères » auxquels on le reconnoît, sont une augmen- » tation considérable de volume dans l'épi, » dont les feuilles recouvrent un assemblage » de tumeurs fongueuses d'un blanc rou- » geâtre à l'extérieur, qui rendent d'abord » une tumeur aqueuse, & se convertissent, » en se desséchant, en une poussière noirâ- » tre, semblable à celle que renferme le *lyco-* » *perdon*, ou *vesce de loup*. Les tumeurs » charnues qui varient de grandeur & de » forme, sont quelquefois de la grosseur » d'un œuf de poule, mais rarement au-delà. » On les apperçoit, tantôt à la tige & aux » feuilles, tantôt à l'épi, & même aux éta- » mines des fleurs. »

Que cette maladie ait pour cause la piquûre des insectes, ou des brouillards malfaisans, ou, comme l'a soupçonné M. Tillet, une surabondance de sève qui se porte avec affluence vers certaines parties & qui les engorge, la poussière de charbon de *Mais* ne paroît nullement nuisible à l'économie animale, comme M. Imhof s'en est assuré par des expériences répétées. Le remède du charbon consiste à en-

lever à propos ces tumeurs sans offenser la tige.

M. Parmentier passe ensuite à la culture du *Mais*, aux préparations qu'il exige, aux pratiques usitées dans différentes Provinces, aux semailles, aux labours, à la récolte. " Le produit ordinaire du *Mais* en Europe, dit-il, " est de deux épis dans les bons terrains, & " d'un seul dans ceux qui sont médiocres, " ou quand chaque pied n'est pas espacé ou " travaillé suffisamment..... M. le Comte " Ch. Fred. *Wied de Nenwied*, qui prend " en général un intérêt particulier à tout ce " qui peut soulager la classe la plus malheureuse, m'a écrit que le *Mais* étoit infiniment plus productif que le froment & le seigle, qu'il en avoit retiré d'un arpent huit " matras, mesure pesant environ 300 liv. "

Le Chapitre III de cette Dissertation, expose les différens emplois du *Mais*. On voit par ce détail qu'il est peu des préparations variées de la farine du froment, dont le blé de Turquie ne soit susceptible. Cet aliment, d'ailleurs, est de la plus incontestable salubrité. Tous les peuples qui en font un usage habituel, jouissent & de la force & de la santé. " Les Gascons & les Béarnois sont d'une taille " assez avantageuse, d'une complexion forte, " d'un teint frais, d'un courage mâle; leur " nourriture la plus ordinaire consiste dans " la bouillie & le pain préparés avec ce grain; " s'ils consomment un boisseau de froment, " ils en mangent quatre de *Mais*. Ce que " nous disons de nos Provinces méridionales, " s'applique

D E F R A N C E .

» s'applique également aux Bourguignons ,
 » aux Comtois , &c. &c.

» Les bons effets du *Mais* se manifestent
 » aussi chez les animaux. Il n'y a rien que les
 » bestiaux & les volailles aiment autant , &
 » qui leur profite davantage que ce grain ,
 » dont ils sont très-friands. On le leur donne
 » sous diverses formes , tantôt à dessein de
 » les nourrir , & tantôt pour les engraisser.
 » Leur chair est fine , tendre & délicate ;
 » leur graisse , ferme , abondante & fayou-
 » reuse. Un Vice-Roi de Tolède disoit que
 » le Pérou possédoit deux grandes richesses ,
 » le *Mais* & le bétail. »

Des nombreux usages du *Mais* , il faut
 excepter cependant celui du pain & des pré-
 parations analogues de pâtes fermentées.
 « Écoutons , dit fort bien M. Parmentier ,
 » écoutons les Compilateurs dont le siècle
 » abonde. Rien n'est plus facile , selon eux ,
 » que de faire du pain de *Mais* comparable
 » pour la légèreté à celui de froment ; & si
 » on les en croit , c'est toujours sous cette
 » forme que ce grain sert de nourriture aux
 » différens peuples de la terre ; mais ce pré-
 » tendu pain n'est qu'une véritable galette ;
 » après avoir broyé le *Mais* , on mêle sa
 » farine avec l'eau pour en former , sans le
 » concours d'aucun levain , une pâte qu'on
 » cuit sur le champ & qu'on mange toute
 » chaude en sortant du four. »

L'estimable Auteur a lui-même multiplié
 les expériences & les opérations chimiques

N^o. 31, 5 Août 1786.

B

pour conduire la farine de *Mais* au point nécessaire à la panification ; mais ces travaux l'ont conduit au résultat suivant. « L'absence
 » de la matière glutineuse dans le *Mais*, ren-
 » dra toujours la pâte de ce grain *courte*, &
 » peu propre à obéir, sans se rompre, au
 » mouvement de la fermentation panai-
 » re ; peut-être l'art pourra-t'il suppléer à ce dé-
 » faut, par l'addition de quelque substance
 » visqueuse, en supposant cependant qu'on
 » ne rendra point l'opération plus coûteuse ;
 » car la plus légère dépense dans la prépara-
 » tion de l'aliment journalier pour le riche,
 » en devient bientôt une très-considérable
 » pour la classe indigente. Il seroit donc pos-
 » sible que, par la suite, on pût obtenir des
 » résultats plus satisfaisans ; mais quels qu'ils
 » soient, j'ose assurer, sans crainte d'être
 » jamais démenti, que la farine de *Mais*
 » manquera toujours de ce liant & de cette
 » *glutinofité* si bien caractérisée dans le fro-
 » ment, si essentielle à la fermentation de la
 » pâte & à la bonne qualité du pain ; que
 » celui dont il s'agit aura constamment une
 » nuance jaunâtre, qu'il sera compacte &
 » gras, &c. &c. »

N. B. M. Parmentier vient de rédiger, d'après les principes de ce Mémoire, une *Instruction sur l'Agriculture & les usages du Mais*, publiée par la Société Royale d'Agriculture.

HISTOIRE de Kentucke, nouvelle Colonie de l'Ouest de la Virginie, avec une Carte ; Ouvrage pour servir de suite aux Lettres d'un Cultivateur Américain ; traduit de l'Anglois de M. John Filson ; par M. Parraud. 1 vol. in-8°. Prix, 3 liv. broché, & 3 liv. 10 sols broché franc de port par la poste dans tout le Royaume. On affranchit l'argent & la lettre d'avis. A Paris, chez Buiffon, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, N°. 13.

L'ESPRIT de découvertes qui s'est introduit heureusement dans notre siècle, & qui a multiplié les voyages & les expériences, en agrandissant nos idées, a multiplié aussi nos connoissances, étendu les limites des Sciences, & sur-tout de la Physique & de la Géographie. Que de contrées qui, jusqu'à présent, avoient été totalement ignorées, ou sur lesquelles on n'avoit que des notions fausses ou imparfaites, qui sont, pour ainsi dire, sorties du chaos par les recherches & les travaux de ces hardis Navigateurs dont notre siècle s'honore!

Il en est peu de moins connues que l'intérieur de l'Amérique Septentrionale. Ce vaste continent, coupé par une infinité de fleuves & de rivières, par des lacs d'une étendue immense, par de grandes chaînes de montagnes, par des forêts aussi anciennes que le monde, habité par des peuples sauvages ou par des

bêtes féroces, semble présenter un obstacle éternel à la curiosité des Voyageurs avides de connoître la nature & les hommes de ces contrées lointaines ; deux objets dignes d'occuper les loisirs d'un Philosophe observateur.

Nous devons savoir gré à ces hommes hardis & intrépides, qui ne craignent pas d'affronter toutes ces difficultés qu'opposent la nature & les hommes, pour pénétrer dans des régions inconnues & nous en donner des relations fidelles & intéressantes. Sans parler des Auteurs plus anciens, nous pouvons citer *Adair*, *Smith* & *Carver*, tous les trois Anglois, qui à peu-près dans le même temps parcouroient les mêmes pays, & décrivoient les mœurs & coutumes des mêmes peuples. Il faut joindre à cette liste l'Auteur de l'Ouvrage que nous annonçons, qui a parcouru le pays & observé lui-même les lieux dont il nous donne la description.

Ce pays est Kentucke, nom peu connu, mais qui le deviendra sans doute, & sera bientôt compté parmi les États-Unis de l'Amérique. Kentucke est un vaste territoire à l'Ouest de la Virginie, borné au Nord & au Nord-Ouest par l'Ohio, ou la belle rivière. Son nom lui vient d'une des principales rivières qui l'arrosent, connue aussi sous le nom de *Kut-tawa*. Il a environ 250 milles du Nord au Sud, & 200 de l'Est à l'Ouest. Peu de Voyageurs sont parvenus jusques là ; & ceux qui ont descendu ou remonté l'Ohio, comme

Charlevoix, n'ont vu que les parties arrosées par cette rivière.

Notre Auteur commence par nous faire connoître l'époque où Kentucke a été connu des blancs; celle où l'État de Virginie acheta des Sauvages le territoire qu'ils avoient habité jusqu'alors. Delà il passe à la description topographique du pays; les productions naturelles, le climat, le sol, le commerce & autres objets relatifs, sont traités dans des articles séparés. On ne peut s'empêcher, en voyant l'heureuse exposition, la douceur du climat, la fertilité du terrain, de penser qu'un jour Kentucke deviendra un des pays les plus fréquentés & les plus peuples. On peut même juger dès-à-présent de son importance, par sa population actuelle, qui monte à 30000 ames; & ce qui surprendra sûrement, c'est que les premiers établissemens n'ont eu lieu qu'en 1775, & pendant les troubles de la dernière guerre.

Cette première Partie est suivie des aventures du Colonel Boon, un des premiers Colons de Kentucke, contenant une relation historique des guerres que l'État de Virginie eut à soutenir contre les Sauvages. On lit avec plaisir cette relation, écrite d'un style simple, & dans laquelle on trouve des morceaux touchans & des réflexions justes. Tel est celui où le Colonel Boon & son frère se trouvent seuls au milieu des déserts de Kentucke, exposés à tout moment à être pris ou tués par les Sauvages, ou à devenir la proie des bêtes féroces.

Nous allons citer un morceau qui donnera
 une idée de la narration. " Le 1^{er} Mai 1770,
 mon frère, à mon grand regret, retourna
 dans sa famille, pour aller chercher des
 chevaux & des munitions, me laissant seul
 à moi-même, sans pain, sans sel ni sucre,
 sans compagnie d'être raisonnable, pas
 même d'un cheval ou d'un chien. J'avoue
 que jamais je ne m'étois trouvé dans une
 plus grande nécessité d'exercer ma philo-
 sophie & mon courage. Je restai plusieurs
 jours inconsolable. L'idée d'une épouse &
 d'une famille chéries, de leur inquiétude
 sur mon absence & ma fâcheuse position,
 faisoit sur mon cœur une impression pro-
 fonde. Mille objets effrayans se présen-
 toient à mon imagination, & m'auroient
 certainement jeté dans la plus affreuse mé-
 lancolie si je m'y fusse livré plus long-
 temps.

Un jour j'entrepris une course à travers
 le pays; la diversité & la beauté de la Na-
 ture que je voyois dans une aussi agréable
 saison, chassa de mon esprit toutes les pen-
 sées tristes & fâcheuses. Le jour baissa, les
 zéphirs se retirèrent & laissèrent l'air dans
 un calme profond; pas le moindre souffle
 qui agitât les feuilles les plus légères des
 arbres. Je gagnai le sommet d'une hauteur
 qui dominoit sur le pays; & regardant tout
 autour, dans un étonnement délicieux, je
 voyois sous mes pieds de vastes plaines,
 une immense étendue de paysage le plus

„ charmant. D'un autre côté, je voyois la
 „ magnifique rivière d'Ohio, roulant ses
 „ eaux dans un silence majestueux, & tra-
 „ çant à l'Ouest les limites de Kentucke.
 „ Dans le lointain j'appercevois les monta-
 „ gnes élevant leurs têtes superbes jusqu'aux
 „ nues. Je pouvois encore jouir de la vue
 „ de ce magnifique spectacle. J'allumai du
 „ feu près d'une source d'eau douce ; j'y fis
 „ rôtir une longe d'un chevreuil que j'avois
 „ tué peu d'heures auparavant, & je m'en
 „ régalai. Les ombres de la nuit couvrirent
 „ bientôt tout l'hémisphère, & la terre sem-
 „ bloit soupirer après la douce rosée. La
 „ course que j'avois faite pendant le jour
 „ avoit fatigué mon corps & diverti mon
 „ imagination. Je m'étendis sur un tas de
 „ feuilles, où je dormis profondément, &
 „ ne me réveillai que lorsque le soleil eut
 „ chassé la nuit. Je me levai, je continuai
 „ ma course, & en peu de jours je parcourus
 „ une partie considérable du pays, toujours
 „ avec autant de plaisir que le premier
 „ jour. „

Après cette relation, on lit le Discours d'un
 Chef Américain aux Ambassadeurs des Sau-
 vages Piankushaws, & la réponse du Chef de
 ces Sauvages, que nous regrettons de ne pou-
 voir rapporter ici.

Une énumération succincte des Nations
 Sauvages qui habitent dans les limites des
 États-Unis ; un exposé de leurs mœurs &
 coutumes, & des réflexions sur leur origine,

terminent l'Ouvrage de l'Auteur Anglois, auquel le Traducteur a ajouté, par forme de supplément, 1^o. une déclaration & une ordonnance du Congrès, concernant l'érection de nouveaux États, & la manière dont il doit être disposé des terres à l'Ouest des États-Unis; 2^o. des passages de Diodore de Sicile, d'Aristote, de Platon, &c. qui prouvent que l'Amérique étoit connue ou soupçonnée des anciens; 3^o. un morceau sur le gouvernement des Sauvages; sur leurs conseils, leur éloquence, & plusieurs discours que nous avouons n'avoir pu lire sans intérêt; 4^o. enfin, un extrait de la relation du Capitaine Isaac Stewart.

Tels sont les objets traités dans l'Histoire de Kentucke, qui ne peut manquer d'être accueillie favorablement, par les choses curieuses, intéressantes & variées qu'elle présente aux Lecteurs. L'Ouvrage est de plus accompagné d'une Carte fort bien gravée, qui offre au simple coup-d'œil l'aspect d'une des plus belles contrées du nouveau continent.

M E M O I R E sur la Fortification perpendiculaire, par plusieurs Officiers du Corps-Royal du Génie. in-4^o. Prix, 21 liv. br. & 24 liv. relié. A Paris, chez Nyon, l'ainé, Libraire, rue du Jardinier, près celle Mignon.

CET Ouvrage est un examen rigoureux de celui de M. le Marquis de Montalembert,

intitulé *la Fortification perpendiculaire*, en cinq volumes in-4°. Les Auteurs de ces Mémoires ont eu pour but de rendre à M. de Vauban l'honneur que lui conteste M. le Marquis de Montalembert, d'avoir enseigné la meilleure fortification connue jusqu'à présent.

« M. le Marquis de Montalembert, disent
 » les Auteurs de cet Ouvrage, plus heureux
 » dans ses productions que tous les autres si
 » nombreux Auteurs d'Ouvrages du même
 » genre, est parvenu à faire adopter partie
 » de ses idées par des Ministres d'État, &
 » par des hommes dont les suffrages portent
 » un caractère à entraîner nécessairement
 » ceux de beaucoup d'autres Militaires. Il
 » s'agit dans ces idées de questions sur les-
 » quelles certaines erreurs, propagées sans
 » réclamation, deviendroient dangereuses
 » pour la défense du Royaume. Notre ser-
 » vement d'Officiers nous oblige donc à les dé-
 » truire. »

Il ne nous appartient pas de prononcer entre les deux parties. C'est aux personnes de l'Art à examiner les divers principes dont elles s'étaient & se combattent réciproquement. Mais nous croyons que cette discussion peut être utile, & peut jeter des lumières sur une science qui influe si évidemment sur le bien de l'État.

T A B L E A U X des Anciens Grecs, des Romains & des Nations contemporaines, où l'on trouve le Cérémonial, la Vie privée, l'état Politique, Civil & Militaire, les Sciences & les Arts de l'antiquité, avec figures coloriées; première Livraison. A Paris, chez M. Remy, rue des Grands Augustins, près celle Christine, & chez Musier, Libraire, quai des Augustins.

CET Ouvrage doit présenter, dans un seul corps d'Ouvrage, ce que tous les Érudits, tous les Savans de l'antiquité ont découvert de plus curieux, de plus piquant, & qu'on ne trouve que dans des milliers de volumes. Cette première livraison renferme d'abord un discours préliminaire, où l'Auteur considère la marche de la politique chez les anciens, & la compare à celle des modernes. Il prétend que tout est *action & invention* chez les premiers, & *répétition* ou *imitation* parmi nous, soit dans les Arts, soit dans l'art de gouverner les Nations. Ces âges paroissent à l'Auteur l'âge de la virilité de l'espèce humaine & de l'adolescence, tandis que l'Europe moderne la montrè dans l'âge de la retenue, quelquefois de la pusillanimité, c'est-à-dire, dans l'âge du vieillard.

On ne trouve plus, dit aussi l'Auteur, dans la politique Européenne, cette force & cette fierté des anciens peuples; on ne voit plus de Sésostris qui parcoure l'Orient

en vainqueur, ni d'Alexandre qui renverse des Trônes, ni une autre ville de Rome qui travaille pendant cinq siècles à conquérir le monde. L'ancienne passion des conquêtes qui caractérisa tant de peuples, paroît affoiblie dans l'espèce humaine.

Il faut lire aussi dans l'Ouvrage comment les Gouvernemens ont perdu l'ancienne férocité de leurs principes, & comment l'opinion & une autre politesse ont influé sur la tranquillité des citoyens. Suit un discours sur l'esprit poétique des anciens & sur Homère, le Prince des Poètes, avec son portrait: vient un essai historique sur la religion des Romains, depuis Numa jusqu'au triomphe du Christianisme. Le tableau enluminé de l'*Augure* est de toute beauté; & la découverte des supercheries sacrées par les anciens philosophes y est bien conduite. On trouve ensuite une histoire de tout ce qu'on fait de sûr au sujet des Amazones; avec la figure enluminée & le costume de ces femmes célèbres. Puis vient le tableau du soldat romain & une histoire de l'Infanterie Romaine. Une histoire des femmes Spartiates, fort curieuse & très-philosophique, & l'histoire des Romains dans l'état de mariage terminent ce volume. On applaudit aux vues morales de l'Auteur sur l'état de mariage; il le considère chez les Romains dans leur âge de vertu, de décadence, de corruption, & dans le moment où ils furent anéantis. Le contraste des mœurs privées des Romains est un tableau intéressant.

L'Auteur avertit qu'à la fin de l'Ouvrage, en rassemblant tous les articles selon l'ordre qu'il établira, on aura un tableau court, mais fidèle, de ce qu'on fait de plus instructif & de plus vrai sur l'antiquité. Cet Ouvrage nous paroît utile encore à la jeunesse, parce que, joignant à l'instruction un tableau bien défini & enluminé des usages, costumes & cérémonies, l'instruction devient plus facile pour les enfans.

V A R I É T É S.

OBSERVATIONS sur une Opinion de M. PAW, dans ses Recherches sur les Américains.

ON a déjà réfuté plusieurs erreurs de M. Paw, semées dans divers Ouvrages qu'il a publiés. Mais il y en a une principale dans ses *Recherches sur les Américains*, qui n'a pas, ce me semble, été relevée, & qui mérite de l'être. Nous nous croyons d'autant plus autorisés à la dénoncer, que bien des gens l'adoptent encore.

L'erreur dont il s'agit consiste dans l'opinion qu'est M. Paw, que la nature des terres & les qualités de l'atmosphère en Amérique ne sont point favorables à l'espèce humaine; que les indigènes sont des hommes d'une constitution inférieure, foibles de corps & d'esprit, & que les descendans des Européens éprouvent tellement l'influence de ce climat, qu'on ne doit espérer d'eux rien de grand ni dans

les Arts, ni dans les Sciences, ni dans la Guerre, ni dans les Lettres. Il cite spécialement pour exemple, à l'appui de son assertion, les Colonies Angloises établies sur le continent, desquelles, quoique nombreuses & très-peuplées, il n'est sorti, dit-il, jusqu'au temps où il écrivoit, aucun personnage qui se soit distingué.

On détruiroit aisément ce système dans toutes les parties. Il faudroit pour cela s'engager dans de trop longs détails. Je me bornerai à remarquer combien il est dénué de fondement dans ce qui regarde les Créoles.

Quitte l'exemple de nos Canadiens & des descendants des François dans les Isles à sucre, qui ont donné tant de preuves de bravoure & d'intelligence sur terre & sur mer durant les guerres de Louis XIV; un grand événement dont les yeux ont été les témoins dément d'une manière éclatante les préventions désavantageuses que M. Paw a répandues sur le caractère moral & sur la constitution physique des hommes nés en Amérique.

Certes, la révolution qui vient d'affranchir les Colonies Angloises établies sur le continent du Nouveau-Monde, & d'en former une Puissance indépendante, annonce dans les hommes que produisent ces contrées toutes les facultés propres à l'espèce humaine, & les plus capables de lui faire honneur. Chez quels peuples anciens ou modernes l'Histoire offre-t-elle plus de vertus, de raison, de capacité que les Américains n'en ont fait voir durant la guerre qu'ils ont soutenue contre leur mère-contrée? Courage sans fanatisme, constance au milieu des dangers & des revers, prudence & fermeté dans les conseils, habileté dans l'exécution, patience à l'épreuve des fatigues & des privations, tout ce qui rend digne de triompher & d'être célèbre dans leur conduite.

Eh! ces hommes qui se sont ainsi montrés; qu'étoient-ils? De simples particuliers, Marchands ou Cultivateurs. Ils étoient pauvres, dénués d'armes, de munitions; ils manquoient d'Arts, & presque de toutes les espèces de manufactures. Ils n'avoient ni expérience militaire, ni artillerie, ni vaisseaux de guerre. On avoit tenu leur industrie enchaînée; on ne leur laissoit fabriquer ou produire que ce que l'on ne pouvoit pas leur fournir ou leur faire payer. Ils ont osé cependant secouer le joug d'une Puissance formidable par ses Troupes, par ses Arts, par sa Marine, par ses richesses, & le succès a couronné leurs efforts.

Tout-à-coup s'est développée chez eux une foule de Généraux, de Négociateurs, de Chefs d'Administration dans tous les genres, d'Entrepreneurs de Fabriques diverses, de Marins intrépides. Parmi ces personnages distingués, s'est élevé un WASHINGTON, comparable, peut-être, supérieur à ce que tous les âges ont eu de plus célèbre & de plus respectable; mortel presque divin, vertueux comme Aristide & Cincinnatus, sage comme Fabius, habile comme Turenne, unissant, comme Catina, à ces grandes qualités, une philosophie, donc, un caractère simple, un cœur bienfaisant rempli d'humanité.

Les Actes du Congrès Américain, ceux des Assemblées générales des différens États Unis, semblent l'œuvre de la sagesse même. On n'y remarque aucune exaltation, aucune affectation d'héroïsme. Mais il y règne une raison profonde & sublime, les vues les plus saines, les sentimens, les plus beaux, & les plus justes qui puissent naître dans le cœur humain. Tout cela énoncé avec une expression touchante, sans recherche, qui fait voir que les Auteurs de ces Actes sont ce qu'ils paroissent, que leur ame s'y répand, & qu'ils suivent, en les concevant, la pente d'une excellente nature.

Jamais Rome, Athènes ni Sparte, jamais aucune Nation moderne, sans excepter les Anglois, n'ont aussi bien connu les devoirs & les droits de Citoyen, n'ont autant respecté l'humanité, n'ont eu des notions si nettes sur l'organisation d'une grande société, n'ont si bien su concilier la subordination convenable au maintien de la paix publique, aux succès des opérations salutaires du Gouvernement, avec la plus grande liberté nécessaire au bonheur d'un État comme à sa prospérité.

Les peuples anciens dont on nous cite les grandes actions, étoient en général soutenus dans leurs principes par des opinions religieuses, des fictions sacrées, des oracles imposans, qui, dès l'enfance, échauffoient l'imagination, fascinoient l'esprit, & pour ainsi dire, dévotoient l'homme. Une sorte d'enchantement, si je puis me permettre cette façon de parler, agissoit sur ces peuples, les envroit. Leurs vertus, plus factices que naturelles, leur étoient bien moins propres qu'elles n'étoient l'effet d'une éducation artificieuse, d'une espèce de prestige. C'est à peu-près ainsi que le *vieil de la Montagne* changeoit ses vils esclaves en dévoués intrépides, & que dans l'Inde une folle piété donne aux saquirs le courage de souffrir avec joie des tortures effroyables dont ils s'imposent la peine par esprit de mortification. Mais les Américains, à l'abri des influences de la superstition, n'admettant que des idées vraies, épurées, tiennent d'eux-mêmes de la trempe native de leur ame & de leur esprit l'énergie & les qualités supérieures qu'ils ont déployées.

Voilà des traits suffisans pour contredire avec avantage l'opinion de M. Paw. Mais de plus, dans les Lettres, dans les Arts, dans les Sciences, les Américains comptent parmi eux des Philosophes & des Écrivains dont l'Europe s'honoreroit. C'est à Francklin, cet homme doué d'une sagacité éton-

nante & d'une ame forte, qui joint le titre de Savant à tant d'autres titres glorieux, que nous devons la découverte de l'électricité des nuages; découverte importante, qui révélera les derniers secrets de la Nature, si jamais ils peuvent être pénétrés, & qui place son Auteur à côté de Buffon, au rang des génies immortels qui ont éclairé le monde.

Aucun Ouvrage ne brûle d'une éloquence plus pénétrante que les *Lettres* de Dickinson. Aucun Ouvrage n'est recommandable par une logique plus serrée, des raisonnemens plus profonds, plus pressans, des apperçus plus fins, un style plus clair, plus entraînant que le *Sens commun* de Payne.

L'Angleterre n'a point aujourd'hui de meilleurs Peintres que West & Copley, nés tous les deux en Amérique, & dont les tableaux, gravés & copiés par tout, sont universellement estimés.

Il paroît depuis peu en France un Poème d'un Officier Américain, qui peut disputer de verve & de beautés avec les meilleures pièces de vers Angloises. M. Humphrey, de qui est cet Ouvrage, l'a composé au milieu des troubles de la guerre & dans le tumulte des camps. Il exhorte ses compatriotes à persévérer dans leur résistance à l'ennemi qui vouloit les opprimer, d'exploiter leurs désastres passés, célèbre leurs succès présens, & leur montre dans un avenir prochain, pour prix de leurs travaux, la prospérité la plus brillante. Le fameux Poème d'Addison, intitulé *the campaign*, est du même genre que celui de M. Humphrey, & ne lui est point supérieur. Si le Poète Anglois, qui n'avoit à décrire que des victoires, a mis plus de vigueur & de feu dans ses tableaux, le Poète Américain, en se conformant à son sujet, a mis dans les siens plus de variété & de sensibilité. Ceux qui ne peuvent le lire dans sa langue, sont en état de l'apprécier par l'excellente Traduction qu'en a faite M. le Marquis de

Châtellux, Officier Général, également célèbre dans la carrière des armes & dans celle des Muses. C'est déjà un motif de se prévenir en faveur de la Pièce de M. Humphrey, que de voir un homme de la réputation de M. de Châtellux prendre la peine de la traduire; & la manière brillante dont il s'en est acquitté, en prouvant beaucoup de goût, de verve & de talent dans le Traducteur, ne laisse point lieu de révoquer en doute le mérite de l'original.

Qu'un peuple aussi nouveau que les Américains, ait tardé jusqu'à ces derniers temps à se présenter dans la lice des Belles-Lettres & des Beaux-Arts, c'est l'effet du bon esprit dont la Nature l'a partagé. Il avoit à se livrer à des objets plus essentiels. Il falloit d'abord consolider son établissement, défricher les terres, dresser des routes, régler le Gouvernement, jeter en un mot les fondemens de l'édifice, avant de s'occuper du reste.

Les rapides progrès qu'il a faits dans ces parties importantes, avant & depuis l'époque de son indépendance, sont encore une preuve évidente que l'espèce humaine ne dégénère point en Amérique; ils sont dûs beaucoup plus aux Créoles qu'aux Émigrans d'Europe. On en peut juger par l'accroissement extraordinaire des établissemens de Vermont & de Kentucki, tout récents, & dont les habitans, assez nombreux déjà pour prétendre à former deux États particuliers, sont presque tous nés en Amérique. Voyez dans la relation si intéressante des Voyages du même Marquis de Châtellux, dont nous venons de parler, avec quelle ardeur & quel succès les jeunes gens quittent de toutes parts la maison paternelle pour aller au loin fonder de nouvelles habitations. Ils ont franchi les Monts Apalaches, en deçà desquels l'Abbé Raynal assuroit qu'ils devoient rester; ils descendent l'Ohio; ils s'étendront bientôt jusqu'aux rives du Mississipi.

Qu'on ne dise pas, pour diminuer le prodige d'une Puissance élevée si subitement au milieu des déserts, & pour atténuer le mérite de ces peuples, qu'ils ont profité des Arts, des lumières que leurs pères ont apportés avec eux, & que le génie de l'Europe les anime encore. Il est bien certain que, dans le peu de temps écoulé depuis leur établissement, ils n'auroient pas fait les progrès qui nous étonnent, s'ils s'étoient vus dans la nécessité d'inventer eux-mêmes les pratiques & les instrumens dont ils se sont aidés, & qui contribuent si puissamment au bonheur du genre-humain. Ils doivent incontestablement ces secours au pays d'où ils tirent leur origine. Mais la Grèce moderne, la Moldavie, l'Ukraine, la Pologne, sont situées au sein de l'Europe même, sont placées plus près des connoissances qui illustrent cette partie du monde; & ces grandes contrées n'en ont tiré aucun parti. Leurs habitans n'ont point su se soustraire au sceptre de fer qui les écrase. Une misère profonde les abâtardit; les siècles passent sans qu'ils améliorent leur situation, sans qu'ils sortent de la barbarie & de la pauvreté.

Une considération relève de plus en plus à mes yeux les Américains. Ils unissent la bonté, le sègme, la douceur, au génie & à la hardiesse nécessaires pour les grandes affaires & les hautes entreprises. La douceur, la modération, la tranquillité d'ame sont la marque propre & distinctive de ce peuple. Avec de telles dispositions, lorsqu'elles sont accompagnées, comme elles le sont chez lui, de la fermeté, du courage, de la constance, du jugement exquis, on est bien près de posséder un caractère parfait.

Telle est l'idée que donnent des Américains, les faits publics de leur Histoire & les détails que l'on connoît de leurs mœurs & de leur vie privée, par les Livres publiés depuis quelques années, sur-tout par

les *Voyages du Marquis de Châtellux dans l'Amérique Septentrionale*, déjà cités plus haut; Ouvrage sans prétention, écrit avec simplicité, & cependant très-agréable, qui, sans événement, sans aventure remarquable, attrache & se fait lire par le charme d'un style naturel, par la vérité des tableaux, & par les traits échappés à l'Auteur, qui peignent à son insçu presque à chaque page son aimable caractère.

C'est dans ces Voyages qu'on voit bien l'état intérieur des vastes Provinces de l'Amérique devenues indépendantes, & les mœurs, les idées, les sentimens des hommes qui les habitent. C'est-là que l'on voit ce qu'on doit attendre d'eux par ce qu'ils ont déjà fait. A juger de l'avenir par le présent & par le passé, on peut présager que rien n'arrêtera leurs pas vers la plus grande prospérité. Ils effaceront peut être toutes les Nations par leur sagesse, & ne le céderont à aucune dans aucun genre de gloire.

M. Paw s'est trop hâté de se décider à leur égard. Sans doute lui-même il le reconnoîtroit & changeroit de langage, s'il écrivoit aujourd'hui ses Recherches.

ANNONCES ET NOTICES.

TRAITE des Matières Féodales & Censuelles, par M. Hervei, Avocat. A Paris, chez Knäpen, Imprimeur-Libraire, Tome V.

Il y a plus d'un an que M. Hervei a publié les quatre premiers Volumes de cet Ouvrage, & l'Ouvrage entier est complété par ce cinquième Volume qu'il publie aujourd'hui. On fait beaucoup de Livres sur ces matières, parce que les mêmes loix, les mêmes styles & coutumes peuvent être compilés de

cent manières différentes, sans qu'aucune de ces compilations répande la moindre lumière sur les textes des coutumes & des loix. L'Ouvrage de M. Hervei ne peut être trop distingué de ces inutiles ou funestes compilations. C'est l'Ouvrage d'un excellent esprit sur les monumens de notre Législation & de notre Histoire. C'est une des plus belles & des plus heureuses applications qu'on ait faites de la Philosophie de notre siècle, aux traditions & aux loix que nous avons reçues des siècles précédens, & il ne faut pas se méprendre à ce mot de Philosophie: ce n'est pas celle qui, par quelques principes hardis & vagues, par quelques lieux communs d'une morale générale, croit pouvoir juger ce qu'elle ne connoît point, & éclairer ce qu'elle n'a pas étudié. La Philosophie de M. Hervei est cette logique d'un esprit droit & étendu, qui se fait toujours des idées justes, parce que ses connoissances sont profondes & nettes; il ne prend pas le ton d'un réformateur; il ne s'arrête pas à déclamer sur les vices des loix féodales, & sur la barbarie de ce système social renversé à demi, mais dont les ruines même sont encore une partie de notre législation. M. Hervei part des monumens qu'il faut admettre; s'il y répand une clarté qu'ils n'ont jamais eue, il ne forme de système ni en faveur de la Noblesse, ni en faveur du Clergé, ni en faveur du Tierc-Etat; il cherche & trouve dans les monumens ce qu'ils prononcent sur les droits & les devoirs respectifs de toutes les classes de la Société. Le Seigneur feudataire apprendra dans le Livre de M. Hervei à connoître l'étendue & les bornes de ses justes prétentions, le Citoyen celles de ses obligations, le Magistrat & l'Avocat y apprendront les loix qu'ils doivent invoquer ou appliquer. Dans un pays tel que le nôtre, tels que ceux de presque toute l'Europe, où tout le monde est plus ou moins sous l'empire des loix féodales, on ne voit pas à quelle classe de

Citoyens le Livre de M. Hervei pourroit être indifférent & inutile. Ce cinquième Volume traite du Cens, & par le seul rapprochement des textes, des chartes & des coutumes, l'Auteur éclaircit toujours & termine souvent toutes les contestations qui se sont élevées & sur l'origine & sur la nature du Cens. Il combat Montesquieu, & il paroît avoir raison, même contre le génie qui a créé l'Esprit des Loix. Voilà bien des éloges, & on en fera sûrement la remarque. Nous n'avons qu'une chose à répondre, nous les croyons tous mérités; & lorsque les Ouvrages d'un mérite distingué sont presque toujours défigurés & déchirés par le Critique, lorsque la médiocrité achète ou obtient si aisément des éloges, nous croyons que c'est un devoir sacré de rendre une justice entière au vrai mérite, & de ne se laisser intimider dans son estime ni par l'indifférence qui dédaigne tout, ni par l'envie qui attaque tout ce qui est bon. Nous n'avons pu donner encore l'Extrait de l'Ouvrage de M. Hervei, parce qu'un tel Extrait mérite d'être réfléchi & médité, & parce que nous ne croyons pas qu'on puisse apprécier dans deux ou trois matinées des Ouvrages qui ont coûté des années de travaux; mais nous nous proposons de donner de ce Livre tout neuf une analyse qui justifiera nos éloges; nous prouverons combien ils sont sincères par nos critiques mêmes.

Le Cabinet des Fées, ou Collection choisie des Contes des Fées & autres Contes merveilleux ornés de Figures, quatorzième Livraison, Tomes XXVII, XXVIII, XXIX & XXX, contenant la suite des Veillées de Thessalie, l'Histoire du Prince Titi, & les Contes des Génies ou les charmantes leçons, d'Horam, fils d'Asinar.

Cette intéressante Collection formera 36 vol. in 8° dont le prix est de 3 liv. 12 sols le Volume bro-

ché avec trois Planches, sans y comprendre un ou deux Volumes de Notices sur la Vie des Auteurs.

Le succès qu'elle a obtenu a engagé l'Editeur à prendre des arrangements pour une autre Edition en 36 Volumes *in-12*, avec les mêmes Figures de l'*in-8°*, dont le prix est de 2 liv. 8 sols le Volume broché; & pour une autre en 36 Volumes *in-12* sans Figures, dont le prix est de 1 liv. 15 sols le Volume broché. Il en paroît actuellement seize Volumes.

On s'inscrit pour ces diverses Editions à Paris, chez Cuchet, Libraire-Editeur des Œuvres de le Sage & Prévost; & à Genève, chez Barde, Mauget & Compagnie, Imprimeurs-Libraires.

ŒUVRES choisies de Bossuet, Evêque de Meaux,
par M. l'Abbé de Sauvigny, Tome IV, *in-4°*.
Prix, 12 liv. 10 sols broché, 12 liv. en feuilles. A
Nismes, chez Pierre Beaume, Imprimeur-Libraire,
grande rue.

Ce Volume complète la première moitié de cette importante Collection. Il contient: Le Traité de l'exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique, l'Instruction Pastorale sur les promesses faites à l'Eglise, la troisième Partie du sixième Avertissement aux Protestans, & la Conférence avec le Ministre Claude sur la matière de l'Eglise.

L'estimable Editeur de ces Œuvres rapporte dans un Avis l'anecdote de l'Abbé de Brueis, Auteur comique connu par le Grondeur & autres Comédies, & qui avoit débuté par être grand Controversiste. « Il fit, dit l'Editeur, ses premières armes contre Bossuet. Pour toute réponse le Prélat convertit son adversaire, qui devint un zélé défenseur des vérités qu'il avoit combattues. Nous avons de lui deux Ouvrages Polémiques, pour lesquels il ob-

» tint une pension de Louis XIV, & une aussi du
» Clergé. »

COLLECTION Universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France. Volumes dix-huitième & dix-neuvième.

Ces deux Volumes contiennent les Mémoires de Messire Martin du Bellay, On souscrit toujours au Bureau, rue d'Anjou-Dauphine, n^o. 6. A Paris. Prix, 48 liv. Les Souscripteurs de Province payent de plus 7 liv. 4 sols.

L'Acte d'Humanité, peint par Jean de France, gravé par R. Delaunay le jeune. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue & Porte Saint Jacques, la porte-cochère près le petit Marché, n^o. 112.

Le sujet de cette Estampe est une Dame de qualité qui, pendant la plus rigoureuse saison, se rend, accompagnée de son Garde-de-chasse, dans la chaumière d'un père de famille, villageois, attaqué d'une maladie dangereuse, voit un père entouré de cinq enfans presque nuds, & une vieille femme paralytique, ne peut retenir ses larmes, prodigue les consolations & les secours, rend un fils à sa mère, un père à ses enfans, & un Citoyen à l'Etat.

Cette Estampe intéressante est la sixième de la suite très-connue sous les titres du *Mariage rompu*, *Mariage conclu*, &c.

SYMPHONIE à grand Orchestre pour deux Violons, Alto, Basse, deux Hauts-Bois, deux Cors, Basson & Timbalés ad libitum, par M. Morlot de Montillor. Prix, 4 liv. 4 sols port franc partout le Royaume. — Numéros 21, 22, 23 & 24 de la *Muse Lyrique*, avec Accompagnement de *Guittare*, Journal dont il paroît deux feuilles par mois. Abonnement 15 & 18 l. — Numéros 10, 11, 12

& 13, du Recueil d'Airs nouveaux François & Étrangers en Quatuors concertans, ou Journal de Violon, Flûte, Alto & Basse. Abonnement pour 24 Cahiers, 24 liv. port franc, & 21 liv. à Paris. On souscrit pour ces Journaux chez Mme Baillon & M. Porro, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu, à la Muse Lyrique.

L'Auteur de ce Journal, M. Porro, fait présent à ses Abonnés, pour cette année seulement, d'un autre Journal intitulé : *Délassemens de Polymnie*, ou *petits Concerts de Paris*, contenant l'Ariette du jour, les Romances & Chansons de société, avec Violon & Basse chiffrée. On souscrit aussi pour ce Journal séparément, moyennant 12 liv. port franc pour 24 Cahiers, qui paroissent le 15 & le 30 de chaque mois. Prix, séparément 1 liv. 4 sols, même Adresse.

T A B L E.

<i>LE Triomphe de l'Intérêt,</i>	3	<i>Histoire de Kentucke,</i>	27
<i>A la Rose,</i>	3	<i>Mémoire sur la Fortification</i>	
<i>Acrostiches,</i>	6	<i>perpendiculaire,</i>	32
<i>Charade, Enigme & Logogry-</i>		<i>Tableaux des Anciens Grecs,</i>	
<i>phe,</i>	8	<i>&c.</i>	34
<i>Lectres sur l'Égypte,</i>	10	<i>Variétés,</i>	36
<i>Mémoire sur le Maïs,</i>	21	<i>Annonces & Notices,</i>	42

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 5 Août 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 4 Août 1786. RAULIN.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 12 AOUT 1786.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*L'HOROSCOPE accompli; à Mme DE ***,
pour le jour de sa Fête.*

IL est un nom dérivé du latin,
Qui signifie ou *Perle* ou *Marguerite* :
Or, ton Curé, dans le Temple Divin,
Où tu lui fis ta première visite,
Fut inspiré par quelque Séraphin,
Prédit dès-lors quel seroit ton mérite,
Et te donna ce nom à double fin.

DEPUIS ce jour, suivant ta destinée,
Tu fus d'abord la *Perle* des enfans :
Puis sous le joug du plus tendre hyménée
Tu fus aussi la *Perle* des mamans,

N^o. 32, 12 Aout 1786.

C

Et tu goûtas le bonheur d'être aimée :
 Puis tes vertus , ta sensibilité ,
 Ton enjûment , ta franchise parfaite
 Plurent si bien , qu'en ta société
 De *Perle* encor tu reçus l'épithète ;
 Et ta maison où solârent les Ris ,
 Où tu pourrois compter autant d'amis
 Qu'avoit d'amans la chaste Pénélope ,
 Confirme assez ce que promet jadis
 Le ton Curé que fit ton horoscope.

LE BILLET OU L'ART D'ÉCRIRE

Conte.

LE beau Zéphis disoit un jour :
 O le bel Art que l'Art d'écrire !
 C'est par lui qu'aujourd'hui Thémire
 Me fait connoître son amour.
 Billet charmant, où cette Belle
 De sa main traça mon bonheur,
 Ta place fera sur mon cœur
 Si tu n'en es chassé par elle.

MAUDIT Art, disoit Euphémon,
 Pourquoi t'ai-je appris à ma fille ?
 Au déshonneur de ma famille
 Je travaillois en vieux barban,

Billet fatal, où cette infâme
 Donne à Zéphus un rendez-vous,
 Objet affreux de mon courroux,
 Je veux te livrer à la flamme.

MALHEUR à moi, crioit Zéphus!
 J'ai perdu la lettre chérie
 Où tout le bonheur de ma vie
 En deux lignes étoit compris.
 Billet fatal! pourquoi Thémire
 S'exposoit-elle à nous trahir?
 Falloit-il pour nous découvrir
 Que cette belle sût écrire!

J'AVOIS tort, disoit le vieillard:
 Je suis heureux que la fillette
 Ait livré sa flamme secrète
 Au papier, jouet du hasard.
 Billet heureux! sans toi sans doute
 Thémire m'eût caché son cœur;
 Et pour la conduire au bonheur,
 Toi seul tu m'indiques la route.

EUPHÉMON, dit le beau Zéphus,
 Tu fais que j'adore ta fille.
 — Oui, Zéphus, & dans ma famille
 Je brûle de te voir admis.
 Demain je te donne Thémire.
 — Digne Euphémon! je suis aux cieus.

Puis ils s'écrièrent tous deux :
O le bel Art que l'Art d'écrire !

Le lendemain on s'époufa ;
On ne pensa qu'à la bombance ,
Aux festins , aux jeux , à la danse ;
Et la nuit on se surpassa .
Nos deux époux toujours s'aimèrent ,
Et toujours d'un amour parfait ;
Et souvent de l'heureux billet
Avec le père ils badinèrent ,

Puisse tous les billets galans
Être surpris par de tels pères !
Heureux mille fois les enfans
Qui , pour eux , n'ont point de mystères !
Heureux le couple qui pourra ,
Comme Zéphis & sa Thémire ,
Crier , en lisant son contrat :
O le bel Art que l'Art d'écrire !

(Par le Chevalier de C***)



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Boisseau* ; celui de l'Énigme est *Temps* ; celui du Logogryphe est *Humanité*, où l'on trouve *ame, thé, main, Ham, haine, ami, Mai, Hume, item, mine, âne, ut, mi, ma, thim, Maine.*

C H A R A D E .

UN élément nourrit dans son sein mon premier ;
 Dans un second se répand mon dernier ;
 Mon tout enfin, qui vit dans un troisième,
 N'en sort que pour aller fort près du quatrième.

É N I G M E .

QUOIQUE filles de même mère,
 Nous différons par la couleur,
 La tournure & le caractère :
 L'une a la parole légère,
 L'autre s'exprime avec lenteur :
 Nous raisonnons beaucoup ensemble ;
 Souvent juste, quelquefois faux ;
 Tour-à-tour le bas ou le haut
 Nous désunit ou nous rassemble ;

Ciiij

Et ce n'est point notre défaut ;
 Nous aimons un peu qu'on nous flatte
 Légèrement sans nous blesser ;
 Un soufle, hélas ! peut nous changer ;
 Notre nature est délicate ;
 En syncope on nous fait tomber.
 Mais croira-t'on qu'il soit possible
 Qu'étant faites pour les plaisirs,
 Au milieu des tendres soupirs
 Il n'en soit qu'une de sensible ?
 Le fait est vrai, chacun le dit :
 Nous avons bien d'autres méthodes ;
 Entre-autres nous suivons les modes,
 N'ayant pourtant qu'un seul habit.
 Je vais dévoiler un mystère
 Qui fait peu d'honneur à ma mère,
 Et fera rire à ses dépens ;
 Pour mieux seconder ses allures,
 Elle donne à tous ses amans
 Les clés de nos appartemens,
 Et nous tâtrons dans ses mesures.

(Par Mlle B. . . . de Toul.)

L O G O G R Y P H E.

LE plus beau don qu'ait pu me faire la Nature,
 C'est de bons yeux, une courte stature ;
 Pour un air grave... non ; pure inutilité ;

On riroit si j'avois un air de gravité,
 Sur-tout lorsque je fais notre petit officier ;
 Si quelque bon Chanoine enclin à certain vice,
 Avoit besoin de moi pour conserver les jours,
 On me verroit bientôt voler à son secours,
 Et le plus humblement je lui rendrois service.
 Lecteur, sois attentif & tu me connoîtras :
 En combinant mes pieds de diverses manières,
 Je présente un poisson qui naît dans les rivières ;
 La maison où Noë sauva souris & rats ;
 Une Beauté dont Ismène est la mère,
 Forcée après dix ans de céder à vingt Rois ;
 Un fluide léger ; un vase nécessaire

Au malade qui par fois

A certaine entrevue avec l'Apothicaire ;
 L'animal ennemi du peuple fouriquois ;
 Le fusil des Chasseurs qui portoient un carquois ;
 Un métal qui meut tout dans la machine ronde ;
 Un fleuve qui jadis vit embrâser son onde.
 Mes onze pieds, Lecteur, vont encore t'offrir
 Ce pays pour lequel il est doux de souffrir ;
 Ce qu'il faut qu'un Chrétien, dit la Sainte-Écriture,
 Traite comme un esclave un fouet à la main ;
 Ce qu'il faut qu'un Poète allie à la Nature ;
 Un instrument guerrier ; un Pontife Romain ;
 L'être auquel maint Auteur fait mainte dédicace,
 Et qui, comme l'a dit Horace,
 Sait tout sans rien savoir, se connoît en bons vers,

Et juge toujours bien en jugeant de travers ;

Un ornement d'Architecture ;

L'asyle des vaisseaux ; un fruit ; une voiture ;

Enfin *ce* animal dont le cône tronqué

Va labourant le globe terraqué.

(*Par M. Buffon, Elève des Ponts & Chaussées.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

TRADUCTION du Théâtre Anglois, depuis l'origine des Spectacles jusqu'à nos jours.
 12 volumes in-8°. A Paris, chez la Veuve Ballard & fils, rue des Mathurins; Mérigot l'aîné, Boulevard S. Martin; Belin, Libr., rue S. Jacques; Regnault, Libraire, même rue, & au Bureau du *Théâtre Anglois*, rue Ste Apolline, N°. 6.

C'EST principalement dans les Ouvrages Dramatiques qu'on apprend à connoître le génie, le goût, les mœurs & les usages des Nations. Molière en France, & Shakespéare en Angleterre, ont donné, par leurs Pièces de Théâtre, une idée plus juste des ridicules de Londres & de Paris, que tous les Écrivains Moralistes ou satyriques qui les avoient précédés ; parce que les caractères qui se développent par le double moyen du dialogue & de l'action, se font bien

plus aisément sentir que ceux dont les portraits exacts, mais inactifs, n'offrent, pour ainsi dire, que la surface. Cependant les tableaux que la Scène présente sont susceptibles de vieillir; les mœurs changent ou se modifient en proportion des révolutions qu'éprouvent les Empires; & l'homme qui joint à un grand génie une philosophie profonde, a seul l'avantage d'écrire dans son siècle pour la génération présente & pour celles à venir. Molière vit encore tout entier *; il a peint l'homme, non-seulement comme il étoit, mais comme il devoit toujours être; & Shakespéare, en conservant le laurier tragique dont il s'est couronné, a perdu quelque chose de sa réputation comique, parce qu'il avoit plus d'imagination que de goût, plus d'exaltation dans les idées que de philosophie dans l'ame, plus de chaleur dans l'esprit que d'exactitude dans l'observation. Depuis sa mort, le Théâtre Anglois s'est beaucoup perfectionné; la Tragédie y est moins monstrueuse, la Comédie est devenue plus vraie; on en a banni un grand nombre des caricatures dégoûtantes qui la défiguroient; & si la Scène Britannique est encore subordonnée quelquefois au goût habituel, nous dirions presque originel du peuple de Londres, elle est souvent digne aussi de

* Nous ne parlons que des Ouvrages où Molière a écrit pour les esprits éclairés, & non de ceux où il a sacrifié à l'ignorance du peuple; quoique ces derniers soient encore admirables dans plusieurs parties.

parler à des hommes, à des observateurs. C'est donc une idée heureuse, une idée utile à ceux des François qui ne voyagent point, qui ignorent les langues étrangères, que celle d'une Collection capable de faire connoître la position actuelle du Théâtre Anglois, & comment il s'est insensiblement dépeupillé de sa barbarie depuis le célèbre Shakespéare jusqu'à nos jours. C'est à Mme la Baronne de Vassé & à Miss Wouters, c'est à deux sœurs unies par les triples nœuds du sang, de l'amitié & des talens, à deux Angloises, que nous sommes redevables de cette idée & de son exécution. M. de la Place, dans un très-bon Ouvrage, dans un Ouvrage devenu classique, nous avoit déjà familiarisés avec une grande partie du Théâtre d'une Nation rivale de la nôtre dans tous les genres de gloire: la traduction de Mme de Vassé & de Miss Wouters achevera ce qu'il a si bien commencé. *

Il seroit très-difficile que nous fissions une analyse exacte des douze volumes que nous annonçons; nous ne pouvons que parcourir la galerie de tableaux qu'ils présentent, & c'est à quoi nous fixerons notre travail, puisque les bornes d'un article nous en font la loi.

Cette traduction est divisée en trois épo-

* Il ne faut point oublier que Mme Riccoboni a traduit quelques Pièces Angloises, dont le choix & le style font également honneur à son goût & à sa plume.

ques. La première comprend trois Pièces de *Ben-Johnson* : Chaque Homme dans son caractère, Comédie ; *Séjan*, Tragédie, & *Catiline*, Tragédie ; deux Tragédies de *Nicolas Rowe* : la *Marâtre ambitieuse*, & *Jane Shore* ; les *Événemens Imprévus*, Comédie, par *Fletcher & Beaumont* ; le *Prodige*, Comédie, par *Mistriss. Cent. Livre* ; le *Maripouffé à bout*, Comédie, par *Vanbrugh & Cibber*, & les *Amans Généreux*, Comédie, par *Sir Richard Steele*.

L'intrigue de chaque Homme dans son caractère est très-compiquée & très-difficile, à suivre ; l'attention d'ailleurs y est fatiguée par le jeu continuel d'un amas de caractères, qui se heurtent, se croisent & nuisent sans cesse à l'effet les uns des autres : quelque mérite qu'ait un Ouvrage, il est mal aisé de ne pas prendre d'humeur contre celui qui

D'un divertissement nous fait une fatigue.

La Tragédie de *Séjan* a trente-quatre Acteurs, sans compter les Tribuns, les Héraults, les Licteurs, les Sacrificateurs, les Musiciens, & les Gardes. Elle n'eut point de succès dans sa nouveauté ; on la regarde aujourd'hui comme un chef-d'œuvre. Elle développe d'une manière effrayante toutes les infamies, toutes les atrocités, toutes les horreurs qui se tramoient & s'exécutoient dans la Cour du lâche & cruel Tibère. Le caractère de cet Empereur est bien tracé ; celui de *Séjan* a quelquefois l'audace & l'opiniâtreté qui lui

conviennent; mais on y remarque aussi trop d'exaltation & d'enflure.

Les personnages sont à-peu-près aussi nombreux dans *Catilina* que dans *Séjan*. La Scène où Catilina reçoit les sermens des Conjurés, & les fait boire tour-à-tour dans une coupe ensanglantée, n'inspire pas la terreur, mais l'horreur & le dégoût: cette Tragédie a pourtant un vrai mérite; les caractères connus de Catilina, de César, de Caron, de Cicéron, y sont bien dessinés, & le but de l'Ouvrage a dû assurer son succès chez un peuple jaloux de sa liberté.

Nous avons remarqué avec plaisir dans la vie de Ben-Jonhson, d'abord qu'il trouva un protecteur généreux, un ami dans Shakespéare, son maître & son rival; ensuite que s'étant apperçu du déclin de son génie, il eut le bon esprit de renoncer à écrire; deux traits qui ne guérissent pas beaucoup d'Écrivains des tourmens de la jalousie ni des inconveniens de l'orgueil.

La Marâtre ambitieuse, Tragédie de Nicolas Rowe, a de grandes beautés. Artémise, seconde femme d'Arface, veut dépouiller Artaxercès du droit de succéder à son père, pour en revêtir Artaban, son propre fils; les intrigues de cette femme artificieuse, & les idées vindicatives & sanguinaires de Mirza, premier Ministre d'Arface, amènent une foule d'événemens tragiques dont la Scène Angloise s'accommode fort bien, & qui seroient très-déplacés sur la nôtre. Artaban monte sur le Trône;

il n'oublie pas qu'Artémise est sa mère ; mais il la réduit à commander dans son palais, sans pouvoir troubler le repos de l'État. Les Traducteurs observent que *cette Tragédie, représentée en 1700, a une grande conformité avec la Tragédie de Roxelane & Mustapha, jouée sur le Théâtre François en 1785.* On pourroit observer avec plus de raison que la Tragédie de Rowe, jouée en 1700, a une grande conformité avec le *Cosroës* de Rotrou, représenté en 1648.

Le sujet de *Jane Shore* est simple & déchirant. Édouard IV avoit enlevé Jane à son mari ; à la mort de ce Prince, Richard, Duc de Gloucester, voulant usurper la Couronne, chercha à gagner Lord Hastings, dont il connoissoit le crédit, & qui étoit amoureux de Jane. Fidèle à Édouard, même après sa mort, l'infortunée refusa de seconder les projets de Richard. Lord Hastings fut condamné sur une accusation de magie ; Jane le fut comme adultère *. Rowe a trop négligé peut-être les développemens du caractère de Richard ; mais il a tiré le plus grand parti de la rivalité d'Alicie, maîtresse d'Hastings, & de Jane Shore. Il a donné à cette dernière les remords les plus intéressans. Le mari de Jane, qui, sous un nom supposé, vient au secours de la femme qui l'a outragé, présente un person-

* En Angleterre, les Loix défendoient alors, sous peine de la vie, d'accorder à une adultère l'*asyle, le pain & l'eau.*

nage neuf, & dont nous ne connoissons de modèle sur aucun Théâtre. Tout Paris vient d'accorder des larmes à la doulet & d'une femme à qui la perte de son amant a ôté l'usage de la raison ; mais ces larmes sont stériles. A Londres, celles qu'arrache la destinée de Jane sont éloignées de l'être. Quand on voit cette malheureuse victime de la séduction ; belle, sensible & déchirée de remords ; quand on l'entend s'écrier avec l'accent affaibli d'une défaillance totale : « Daignez m'accorder un » morceau de pain & une goutte d'eau ; » alors on se retrace le caractère atroce du Duc de Gloucester, qui fut depuis Richard III ; tous les cœurs indignés sentent se réveiller en eux le sentiment de haine que la postérité doit à ce scélérat couronné. Ah ! qu'il seroit à désirer que chaque Scène Nationale représentât ainsi des traits historiques capables de rappeler à la mémoire les crimes des monstres qui ont deshonoré le trône & l'humanité ; ce seroit alors que le Théâtre concourroit utilement avec l'Histoire au supplice moral des tyrans.

L'intrigue des *Événemens Imprévus* est dans la manière Espagnole. Deux femmes qui portent le nom de Constantia donnent lieu à des méprises, à des enlèvemens, à des incidens dont la fin est un double mariage. *Fletcher & Beaumont*, Auteurs de cet Ouvrage & de plusieurs autres, étoient très-licencieux dans leurs Écrits ; ils ont partagé entre-eux leur gloire Littéraire à peu-près comme Bruyès & Palaprat.

Le Prodige, ou la Femme Discrete, par Mistriss Cent Livre, a fourni à feu M. d'Hell le fonds de l'*Amant Jaloux*. Mistriss Cent Livre, dont le nom est Suzanna Freeman, perdit son père en bas-âge, fut obligée de fuir à douze ans le courroux d'une marâtre, devint presqu'aussitôt la proie d'un seducteur, se maria à seize ans, devint veuve à dix-sept, se remaria bientôt, devint une seconde fois veuve après dix-huit mois de mariage, travailla pour le Théâtre, se fit Comédienne, se maria une troisième fois avec Joseph Cent Livre, Chef des Cuisines de la Reine Anne, & mourut à quarante-trois ans, généralement estimée & regrettée. Elle devoit tout à son génie, & rien à l'éducation.

Le Mari possé à bout & le Voyage de Londres, Comedie en cinq Actes, contient deux intrigues. La premiere est du fameux Comédien Colley Cibber. La seconde est de sir John Vanbrugh. Celle-ci n'est qu'un amas de caricatures misérables; l'autre est estimable, & le but moral en est bon: elle gagneroit à être isolée.

Les Amans Généreux de Richard Steele, ne demanderoient pas un travail bien considérable pour être portés avec succès sur la Scène Françoisé. L'intrigue sent un peu le Roman; mais l'intérêt efface ce défaut, que d'ailleurs il est possible d'atténuer beaucoup. Steele est un des hommes les plus extraordinaires que l'Angleterre ait produits. Il avoit l'esprit inquiet, remuant, satyrique, & la plus grande insou-

ciance pour les affaires domestiques. Voici un
 trait qui le fera connoître. « Cherchant à cé-
 » lébrer la fête de sa femme, il invita tous
 » ses amis; mais au moment où ils alloient
 » se rendre chez lui, arrivent des Huiſſiers
 » pour s'emparer de sa maison. Ne voulant
 » pas que leur aspect troublât la fête, & ne
 » pouvant les congédier, il les engage à se
 » revêtir de sa livrée, & à le servir pendant
 » le repas; ils y consentent. Steele ne son-
 » geant plus à ménager ses surveillans, se
 » fâcha de leur mal-adresse, & les menaça
 » de les renvoyer. Un des Huiſſiers, piqué
 » d'être traité comme un Laquais, se fait
 » connoître. Adisson se lève, s'informe de la
 » dette, l'acquitte, & rentre pour prendre
 » part aux saillies dont Steele égayoit ses
 » convives à propos de cet événement. » On
 croiroit ce trait volé au caractère de notre
 joyeux Dufreny.

La seconde époque du Théâtre Anglois
 contient le *Mari soupçonneux*, Comédie, par
Benjamin Hoadley; *Médée*, Tragédie, par
M. Glover, & sept Ouvrages du fameux *Da-
 vid Garrick*, dont plusieurs étoient déjà con-
 nus en France.

La Fille de quinze ans est une imitation de
 la *Parisienne*, de *Dancourt*; le *Mariage
 Clandestin* a été imité deux fois sans succès
 sur nos Théâtres; la première en 1768, sous
 le titre du *Mariage caché*; la seconde en
 1775, sous son premier titre. Garrick a fait
 cet Ouvrage en société avec M. Colman. Les

Valets Singes de leurs Maîtres ont été accommodés pour un de nos Spectacles subalternes, ils y sont tombés. *Le Valet menteur* est une Comédie d'intrigue, que M. Mercier a imitée pour le Théâtre Italien, sous le titre de la *Demande Imprévue*. *Lilliput* est une critique très-fine de l'influence des mœurs sur les événemens publics. Il y a de la pompe, du spectacle, de la grace & des événemens intéressans dans *Cymon*, Pastorale Dramatique. *Le Bon Ton ou les Mœurs du Temps*, Comédie très-morale, a pour but de prouver que la dissipation & la dépravation des mœurs sont suivies d'un long repentir. On fait que David Garrick, plus renommé encore pour ses talens de Comédien que pour son mérite Littéraire, a été enterré dans l'Abbaye de Westminster, avec une pompe vraiment royale.

Le Mari soupçonneux, du Docteur Hoadley, est une très-bonne Comédie. Le caractère du mari est comique & intéressant malgré ses folies. Il ne seroit pas difficile de l'arranger pour notre Théâtre, en élaguant les personnages inutiles & en respectant l'unité de lieu.

La traduction de la *Médée* de M. Glover, dont nous allons parler; est l'Ouvrage de M. de Saint-Amant. La Préface qui la précède, les notes qui la suivent, le style du Traducteur annoncent un Littérateur très-éclairé & un homme de goût. La *Médée* de M. Glover est la plus intéressante de celles qu'on a portées au Théâtre; elle n'est point noircie de

crimes avant le meurtre de ses enfans; elle le commet dans le délire de la jalousie, & comme poussée par une fatalité invincible. Toute la Pièce est pensée & écrite avec force; la Scène où Jason apprend la destinée de ses fils, est terrible & déchirante; la rapidité du dialogue ajoute encore à son effet.

Nous passerons très-rapidement sur les Pièces qui composent la troisième époque. On y lira avec intérêt *Afrida*, Tragédie sur le modèle des Tragédies Grecques, par *William Mason*; c'est l'aventure d'Edgar, Roi d'Angleterre, avec la fille d'Orgar, Comte de Devonshire. Ce sujet a fourni le fonds d'une Comédie en France. Voilà comme la différence des génies fait envisager les choses sous des aspects différens. On feroit, avec de l'adresse & de l'art, une très-bonne Tragédie Lyrique de *Caractacus*, Tragédie du même *William Mason*. *La Nymphé des Chênes*, Divertissement dramatique, par le Général *Burgoyne*, prouve qu'en Angleterre l'homme qui sert l'État de son sang, peut se présenter avec honneur dans la carrière des Arts. On distinguera à cette époque deux Comédies de *M. Brinsley Sheridan*; *les Rivaux* & *l'École de la Médisance*, ainsi que deux autres Comédies de *Mistriss Cowley*: *la Belle Artificieuse*, & *Qui préférera-t'elle?* Il y a trop peu de bouffonnerie dans *les Rivaux*, mais l'intrigue est attachante, & l'intérêt s'y joint souvent au comique des situations. *L'École de la Médisance* est très-compiquée; mais on ne peut

trop admirer dans son Auteur la richesse de l'imagination, les ressources de l'esprit, & l'art d'enchaîner les fils de son action. La Scène où Charles Surface, après avoir dissipé son bien, vend à son oncle Sir Oliver, qu'il ne reconnoît point, & qu'il prend pour un usurier, la collection des portraits de ses aïeux, est d'un comique propre à tous les Théâtres. *La Belle Artificieuse* est estimable, principalement par les détails; le fonds est peu de chose. Une jeune personne qui fait l'Agnès en présence de l'homme qu'elle doit épouser, parvient à lui inspirer sous le masque, une passion très-vive: toute l'action se réduit à cela. Nous aimons mieux la Comédie qui a pour titre: *Qui préférera-t'elle?* Un grand Seigneur insolent, lâche, fat & faux, qui sacrifie tout à ses passions; un jeune homme brave, loyal, sensible & reconnoissant; une femme encore jeune, dupe un moment des grandeurs & de la vanité, ramenée au bonheur par l'amour, & qui préfère l'indigent honnête au Lord méprisable: tels sont les principaux personnages de cette Pièce très-gaie, très-piquante & très-originale. Le douzième volume est terminé par le *Comte de Narbonne*, Tragédie de Robert Jephson. Le sujet est un des plus tragiques que nous connoissons. La marche de l'action est simple, les incidens sont bien amenés, & la catastrophe où le Comte poignarde sa fille, en croyant punir une maîtresse infidèle, briserait le cœur le plus endurci.

Les éloges que nous avons donnés aux Ouvrages dont on vient de lire les notices, sont plus relatifs à l'effet qu'ils produisent à Londres, qu'à celui qu'ils pourroient produire à Paris. Les Anglois ont leurs formes, ils les aiment, ils les conservent parce qu'elles tiennent à leur goût & à leur génie. Gardons les nôtres, puisqu'elles nous conviennent; mais ne portons pas le ridicule jusqu'à vouloir soumettre les productions de l'esprit & du génie des Nations étrangères à notre compas & à notre mesure. Nous ne pouvons mieux appuyer ces réflexions que par les suivantes: elles sont tirées du Discours Préliminaire, imprimé par M. de la Place, à la tête de son Théâtre Anglois. « Indépendamment des loix
 » générales prises de la nature & de la raison,
 » qui sont de tous les pays, il y a pour plaire
 » ou toucher, des degrés & des nuances qui
 » varient suivant les différens caractères des
 » Nations dont ils font en partie l'essence.
 » Les cœurs de tous les peuples, quoique
 » formés par la même main, n'ont pas tous
 » le même unisson; &, par une conséquence
 » nécessaire, la vérité du sentiment n'est pas
 » absolument la même pour toutes les Na-
 » tions. Ce qui suffit pour attendrir l'une,
 » peut quelquefois à peine émouvoir l'autre.
 » C'est aux Auteurs à étudier & à saisir tous
 » les points qui remplissent cet intervalle.
 » Cette connoissance doit être la règle de
 » leurs productions. »

(Cet Article est de M. de Charnois.)

RECHERCHES Physiologiques & Philosophiques sur la sensibilité ou la vie animale, par M. de Seze, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Agrégé à la Faculté de Bordeaux, de l'Académie des Sciences de la même ville, &c. A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, Quai des Augustins, à l'Immortalité. in - 8°. de 334 pages.

LA sensibilité est, sans contredit, de tous les phénomènes de la Nature, le plus digne d'occuper la pensée de l'homme, & le plus capable même de l'étonner. Notre ame paroît se familiariser en quelque sorte avec tous les autres effets naturels, qui, pour n'être que des résultats variés des combinaisons de la matière inanimée, n'en sont peut-être guères moins inconcevables. L'attraction & l'impulsion échappent bien sans doute à la sagacité de notre esprit, puisqu'elles sont pour nous des propriétés générales de cette matière, qu'il ne peut comparer à rien de ce qui est. Cependant, ces forces puissantes, mais aveuglées, en rapprochant ou en éloignant les corps, n'établissent entre-eux que des relations de masse & de position; & à quelque degré de rapprochement ou de distance que ces forces les placent, ils n'en restent pas moins isolés & étrangers les uns aux autres; mais la sensibilité nous lie intimement à tout ce qui nous environne, elle étend notre exist-

tence, ou plutôt nous n'existons que par elle, puisqu'elle nous donne le sentiment de nous-mêmes & de ce qui n'est point nous, qu'elle nous fait connoître nos rapports, & que par son moyen chaque être animé devient un centre où toute la Nature va se réunir. Aussi c'est dans l'étude approfondie de cette faculté de sentir que l'homme doit se chercher. Cette propriété qui distingue les êtres animés, doit, comme l'attraction, avoir ses loix, c'est-à-dire, des déterminations constantes & générales, d'après lesquelles on peut fixer jusqu'à un certain point les règles de nos actions, & même celles de nos plaisirs. Soit que le principe actif qui nous anime déploie son énergie contre les causes intérieures qui le blessent, soit qu'il se porte avec impétuosité vers les objets extérieurs qui lui conviennent, ou qu'il se concentre pour se dérober à leur action, il suit toujours une marche déterminée. Ainsi la Médecine & la morale portent sur la même base; l'une & l'autre sont fondées sur la connoissance de nos affections primitives, dont le développement constitue le système physique & moral de l'homme. Si cette connoissance nous montre le but des mouvemens par lesquels notre corps tend à rétablir son organisation altérée, elle peut seule aussi nous donner la mesure du cœur humain, & nous mettre en état de démêler le principe de nos actions extérieures; de sorte que les règles qu'on doit nous prescrire pour bien agir, comme pour nous

bien porter, doivent être allorties à notre organisation, à notre manière de sentir, & par conséquent être tirées du même fonds.

Ainsi M. de Seze ne pouvoit pas choisir un sujet plus important pour son premier essai, & ses Lecteurs conviendront sans peine qu'il a su ajouter à l'intérêt de la matière par l'élégance de son style & la finesse de ses pensées. Il commence par examiner la vie animale en général, & les différens systèmes anciens & modernes auxquels elle a donné lieu. Une érudition très étendue ne produit point ici son effet ordinaire, qui est de répandre des ténèbres sur des ténèbres; elle ne s'y fait sentir que par le charme de la variété qui l'accompagne nécessairement. M. de Seze n'admet dans les plantes, de commun avec les animaux, que cette combinaison d'élémens qui, dans les uns & dans les autres, constitue la fibre. Il borne l'*irritabilité* ou la faculté de se contracter, à la fibre animale, & n'accorde aux végétaux qu'un mouvement *tonique*, qu'il est si difficile de distinguer de l'*irritabilité*, qu'il auroit bien fait de ne pas hasarder cette distinction. Une propriété qui, selon M. de Seze, établit une ligne de séparation plus marquée entre la plante & l'animal, c'est la *sensibilité*. Il faut avouer encore que nous manquons de moyens pour déterminer jusqu'où peut s'étendre cette faculté; les signes qui nous la font reconnoître sont équivoques; & si quelqu'un soutenoit que les plantes qui s'agitent sous l'aiguillon qui les blesse, ont des

perceptions, & qu'elles ne manquent que d'organes pour les manifester, on ne voit pas trop ce qu'on auroit à lui répondre.

M. de Sezé pense que le sentiment tient à un principe indépendant de l'organisation ; il ne seroit pas éloigné de croire que ce principe est *une substance étrangère au corps, qui unifiant les propriétés d'un esprit pur aux propriétés de la matière, peut cependant avoir, sous une forme matérielle, des propriétés dont la matière ordinaire ne jouisse pas.* Il suit donc l'opinion de ceux qui admettent plusieurs principes d'actions dans la machine humaine ; opinion opposée à celle de Stahl, qui, voyant la liaison intime de nos affections morales, avec l'état physique de nos organes, a cru que l'ame étoit l'unique mobile de toutes nos fonctions. Ses adversaires, pour rendre son opinion ridicule, lui font dire que l'ame dirige ses fonctions par des actes d'une volonté réfléchie, comme si Stahl avoit pu ignorer ou su dissimuler qu'elle s'en acquittoit tout aussi bien avant qu'elle eût une volonté, & qu'elle fût capable de réflexion. C'est comme si on l'accusoit de dire que les gens d'esprit savent mieux digérer que les fots, qui réfléchissent moins que les premiers. L'opinion de Stahl, dont on a mal interprété les idées, nous paroît la plus probable & la plus sûre. Dans quel embarras ne se jette-on pas si on suppose un double principe d'action dans le corps ? On est forcé, contre l'expérience & contre l'irrésistible témoignage du sentiment,

sentiment, de soutenir que les passions & les rêves sont étrangers à l'ame; on ôte à l'homme son unité, & même sa moralité; car que peut-il y avoir de moral entre deux forces opposées? Avec les termes d'*homme double*, d'*homme intérieur* & d'*homme extérieur*; de *sens matériel* & de *sens moral*, on confond toutes les notions de la métaphysique, & on fait du système de l'homme un labyrinthe inextricable.

Quoi qu'il en soit, M. de Seze, après avoir exposé ses idées sur la nature du principe actif qui anime nos organes, en développe l'influence dans les différentes fonctions de la vie, en commençant par celle qui nous la donne. Il n'ose point se permettre de nouvelle hypothèse sur ce point de physiologie, en voyant le sort des anciennes; les *forces intérieures* qu'a admises M. de Buffon, pour arranger les molécules organiques dans un ordre toujours régulier; lui paroissent avoir un caractère trop semblable aux forces mécaniques; de sorte que s'il falloit admettre une force occulte, il aimeroit mieux recourir à la puissance *plastique* des anciens. M. de Seze insiste principalement, & avec raison, sur l'activité de la matrice dans l'œuvre de la génération. Mais peut-être s'est-il à cet égard un peu trop livré aux idées de *Van-helmont*. Ce Médecin, qui mêloit des rêveries aux conceptions du génie, les exprimoit avec tant d'énergie, qu'on est tenté souvent de prendre ses expressions à la lettre. Chaque partie

du corps lui paroît jouir d'une vie particulière, avoir les goûts, les passions, les caprices, en un mot, être un animal dans un autre animal. Son énergie redouble lorsqu'il peint les dispositions particulières de la matrice. Tout cela signifie seulement que chaque organe, selon sa constitution, fait éprouver au principe sensitif des affections plus ou moins vives; car de ce que l'œil perçoit la lumière, & l'oreille les sons exclusivement, qui est-ce qui conclura que ces deux organes sont deux animaux différens? Et qui ne voit que les diverses impressions dont ils sont affectés, vont se confondre dans cette unité sensitive qui constitue le *moi* dans chaque être vivant? Le célèbre Bordeu avoit donné trop d'importance à ces idées de Van-helmont; c'est de lui qu'il avoit pris aussi son idée des *forces ipigastriques*, idée à laquelle M. de Seze donne pareillement trop d'étendue.

Toutes les autres fonctions par lesquelles l'économie animale se maintient & assure sa durée, sont des fonctions de la sensibilité, selon M. de Seze. Il les expose avec une clarté peu commune, & leur explication est accompagnée d'un grand nombre de vérités de détail heureusement exprimées, qui rendent son Livre aussi instructif qu'agréable. On trouvera également des réflexions aussi profondes que vraies dans le Chapitre qui traite des sensations & des passions. Comme la sensibilité n'est point une qualité absolue, & qu'elle est relative à la disposition physique

de nos organes, on sent que toutes les causes qui peuvent modifier celle-ci, doivent nécessairement influencer sur la sensibilité; & lui donner un caractère particulier. M. de Seze a bien saisi & bien présenté les modifications progressives que les différens âges lui impriment. La sensibilité de ce sexe, qui a tant de pouvoir sur la nôtre, est aussi présentée dans son Ouvrage avec les traits qui la caractérisent & la rendent intéressante. Enfin les effets de cette cause d'autant plus puissante qu'elle agit sans cesse sur nos organes, qui varie l'aspect & la nature des végétaux, comme la forme & l'instinct des animaux, & qui prépare les habitudes & le caractère des peuples; en un mot, de l'élément que nous respirons, & dans lequel nous sommes plongés, sont développés avec autant de savoir que de justesse.

M. de Seze, persuadé, d'après Van-helmont, la Caze & Bordeur, que chaque organe jouit d'une vie particulière, termine son Ouvrage par des considérations sur celui du cerveau, qui méritoit en effet un article à part. Il convient lui-même que *des trois foyers où la sensibilité réunit ses forces actives, & d'où elle jette des radiations ignées, le cerveau est le plus important.* Si M. de Seze n'avoit pas été si prévenu en faveur des idées de Van-helmont, il auroit dit que le cerveau est le centre unique de la sensibilité. C'est l'organe des organes, il semble être le seul vivant par son essence; il modère, il anime

ou ralentit l'action de tous les autres. C'est dans cet organe que réside le *moi*, & que vont se confondre les impressions de tous les sens. Sans lui nous n'aurions point le sentiment de notre existence : semblables à ces êtres imparfaits, tels que les végétaux, les zoophites, & peut-être beaucoup d'espèces d'insectes, qui, n'ayant point de centre de sensibilité distinct, ne jouissent que d'une vie obscure & équivoque. En nous mettant en état de comparer nos sensations actuelles avec nos sensations passées, il constitue l'unité de notre être; tandis que les zoophites, & tout ce qui leur ressemble, bornés à des impressions momentanées, sans pouvoir en tirer aucun résultat permanent, & existant dans chaque point & dans chaque instant, sans pouvoir lier toutes ces existences, n'en ont, pour ainsi dire, aucune. Le créateur ayant voulu que les opérations les plus spirituelles de notre ame fussent subordonnées à la constitution physique du cerveau, on peut dire que c'est de cet organe que sont émanés tous les prodiges de la pensée. En effet, elle en suit tous les différens états; facile & pure comme les mouvemens de cet organe dans la santé, elle s'obscurcit dans la maladie, s'égaré dans le délire, ou s'éclipse dans le sommeil, pour reprendre son éclat & sa vivacité, lorsque le cerveau revient à sa manière d'être accoutumée.

L'effet sensible que les passions vives font éprouver dans la région de l'estomac, est ce

qui a séduit Van-helmont & ceux qui suivent sa doctrine. Mais avec un peu de réflexion il est aisé de voir que le sentiment pénible & douloureux dont cette partie est affectée lorsque l'ame est émue, n'est qu'une impression réfléchie du cerveau ; car la passion la plus impétueuse est fondée sur un jugement de l'ame vrai ou faux. Le voyageur surpris, qui pâlit & recule subitement à l'aspect d'un serpent ; & la femme qui s'évanouit en voyant une souris ou une araignée, ne sont l'un & l'autre affectés qu'en conséquence d'un jugement antérieur de l'ame ; & si leur diaphragme, contracté fortement, gêne ou suspend leur respiration, c'est parce que leur cerveau est agité. C'est ainsi que les maux de l'ame prennent un caractère physique. La violence de ses émotions se communique à tous les organes par les innombrables filets qui les tiennent sous l'empire du cerveau ; elle va retentir avec plus de force sur l'organe de la respiration ; mais dans ce désordre de l'ame, toutes les parties du corps sont plus ou moins froissées.

Il ne faut pas se faire illusion sur la foi de quelques expériences isolées & équivoques, d'après lesquelles il sembleroit que le sentiment a lieu dans quelques parties qui n'ont point de nerfs, & qui par conséquent sont indépendantes du cerveau. Il est encore plus évident que presque toutes les parties du corps ont visiblement des nerfs, que la trame de nos solides en est pénétrée jusques dans la

substance la plus dure des os. On a dit aussi, pour faire voir qu'on peut exister sans cerveau, que des hommes avoient vécu avec un cerveau détruit ou réduit en eau. Cela prouve qu'on peut vivre quelque temps avec un cerveau malade, comme avec un poumon ulcéré; mais, excepté des fœtus, qu'on peut regarder comme associés à la vie de leur mère, on n'a vu nulle part des hommes sans tête, bonne ou mauvaise, si ce n'est dans l'*Histoire Naturelle* de Pline, & dans la *Cité de Dieu* de S. Augustin; & ce n'est pas la seule chose qui, dans ce monde, ne se rencontre que dans les Livres. Enfin la tête est nécessaire même aux imbécilles, qui paroissent en faire si peu d'usage. M. de Seze, pour appuyer l'opinion où il est, qu'on peut sentir indépendamment du cerveau, rapporte une observation de Diderot, conignée dans la *Lettre sur les Aveugles*. L'Auteur de cette Lettre « dit qu'il lui est arrivé, dans les agitations » d'une passion violente, d'éprouver un frissonnement dans toute la main, de sentir » l'impression des corps qu'il avoit touchés » long-temps auparavant, s'y réveiller aussi » vivement que s'ils eussent été présens à » son atouchement. » Ce fait ne nous paroît point prouver que la sensation dont il s'agit fût isolée dans la main de l'observateur. L'ame fortement émue, pouvoit très bien alors rapporter à cette partie une sensation qu'elle avoit reçue par son entremise, puisque dans des momens plus tranquilles elle rapporte

souvent le sentiment de la douleur à des membres qui n'existent plus. D'ailleurs, Diderot avoit bien mal pris son temps pour faire ses observations; Minerve, dans un pareil moment, jetteroit même un Philosophe dans l'eau pour le rendre à lui-même.

Les deux états les plus remarquables du cerveau, celui de la veille & du sommeil, & les gradations par lesquelles cet organe passe de l'un à l'autre, sont peints par M. de Seze d'une manière intéressante & vraie. Les causes qu'il assigne aux altérations du cerveau, ainsi que les effets qui en résultent, sont très-bien développés par ce Médecin, qui paroît avoir vu & médité plus que pour l'ordinaire on n'a fait à son âge. Mais, encore un coup, il mêle trop souvent *le centre phrénique* à l'explication des divers phénomènes. Il dit que *la région de l'épigastre concourt puissamment aux travaux de l'esprit*. Il est certainement très-difficile d'entendre cela. Il est bien certain qu'après des méditations longues & pénibles, l'épigastre se trouve fatigué, mais c'est de la fatigue du cerveau, ne fût-ce que par l'effet de ce rapport sympathique manifeste, qu'on fait être entre ces deux organes: rapport qui les met en état de se communiquer leurs affections. Cet effet d'ailleurs peut se rapporter à cette autre loi de la sensibilité, qui fait que lorsqu'elle se concentre trop dans un organe, elle manque plus ou moins aux autres, dont les fonctions souffrent alors nécessairement de cette privation. C'est précé-

fément la raison très-vraisemblable que M. de Seze donne des phénomènes singuliers que présente la manie. Ceux qui sont affectés de cette maladie semblent avoir gagné en force & en mouvement ce qu'ils ont perdu en sensibilité. Comme nos facultés sont bornées, sans doute par la nature de notre organisation, elles se balancent, & le moindre défaut d'équilibre altère nécessairement l'exercice de ces facultés. C'est, comme le dit très-bien M. de Seze, la cause principale des maladies des Gens-de-Lettres & de tous ceux en qui une trop longue contention d'esprit fixe les forces vitales dans la tête. Nous ne croyons pas cependant que l'action du cerveau, à quelque degré d'intensité qu'elle soit portée, puisse nous représenter les événemens futurs. A la vérité, Arétée & Cicéron disent que certaines maladies donnent quelquefois la faculté de prédire. Tous les Médecins s'accordent à regarder ces prédictions comme un signe funeste; si on peut appeler prédictions ces pressentimens vagues d'une ame profondément affectée par le désordre organique du corps; pressentimens qui ne se rapportent guères qu'à l'issue que doit avoir la maladie: à cela près, il est bien difficile de dire jusques à quel point il faut être malade pour devenir prophète.

L'Ouvrage de M. de Seze est si rempli d'idées & de détails intéressans, qu'il est impossible de les faire connoître dans les bornes d'un extrait. On trouvera mieux son compte

dans l'Ouvrage même , que dans l'analyse que nous pourrions en faire. Le Public regardera comme un à-propos très-heureux l'hommage que l'Auteur en fait à M. Dupaty. Un Ouvrage sur *la Sensibilité* ne pouvoit être plus convenablement dédié qu'à un Magistrat dont le nom seul rappelle cet instinct précieux qui nous identifie avec nos semblables , sans lequel la société ne seroit qu'une confédération intéressée , qui mène à la justice , & qui va plus loin qu'elle.

LETTRES Philosophiques & Politiques sur l'Histoire de l'Angleterre , depuis son origine jusqu'à nos jours , traduites de l'Anglois , avec cette Épigraphe ; *Ut non modo casus eventusque rerum , qui plerumque fortuiti sunt . sed ratio etiam causeque noscantur.* i acit. A Londres , & se trouvent à Paris , chez Regnault , Libraire , rue S. Jacques , vis-à-vis la rue du Plâtre. 2 vol. in-8°. Prix , 7 liv. 10 sols.

P A R M I les Sciences cultivées en Angleterre , l'Histoire a eu les plus brillans succès , & a produit les plus grands Ecrivains. Les noms des Rapin - Thoyras , des Milton , des Hume , des Robertson , des Macaulay , des Litleton sont , à juste titre , célèbres par toute l'Europe. C'est à ce dernier Ecrivain qu'on doit les Lettres dont nous annonçons la traduction. Elles ont eu un succès prodigieux en Angleterre ; & depuis vingt ans environ que

la première Édition en a paru, il s'en est fait un grand nombre d'autres. La Gazette Littéraire de l'Europe en fit l'éloge lorsqu'elles se répandirent dans le continent ; & l'on fait que cette Gazette étoit dirigée par des Hommes de Lettres dont le goût étoit aussi sûr que les connoissances étendues.

Aujourd'hui même que l'Angleterre compte beaucoup d'Historiens Nationaux, on regarde ces Lettres comme le tableau le plus philosophique des révolutions qui ont agité cette Isle. Marquer les changemens dans la Constitution, observer l'accroissement des Arts & des Sciences, peindre les mœurs, observer les altérations des Loix, indiquer les pas que la Nation a faits vers la liberté ou l'esclavage, lier perpétuellement les causes aux effets : voilà ce qui caractérise une bonne Histoire, & ce qu'on trouve dans ces Lettres. On y voit peu de batailles, peu de ces grands événemens du moment, très-petits aux yeux du sage ; mais en récompense, on suit à la trace les révolutions dans les mœurs, les loix, le Gouvernement, les connoissances, le commerce de la Grande Bretagne ; & à l'instruction qu'on y puise, se joint un vif intérêt que fait naître la manière brillante de l'Auteur.

Ces Lettres tiennent véritablement le milieu entre l'Histoire de Hume & celle de Mme Macaulay. Lord Lytton n'a ni l'enthousiasme excessif du Republicanisme qu'on reproche à la dernière, & il n'a pas toujours l'esprit courtisan de Hume. Il est plus Philo-

sophe que l'une, plus patriote que l'autre, & il a presque toujours plus d'impartialité que tous deux.

Le Lord Lytleton a un autre avantage qui le rend bien supérieur à tous les Écrivains du continent qui ont travaillé sur l'Histoire de son pays; c'est qu'il est infiniment mieux instruit qu'eux, parce qu'il a été à portée de puiser dans des sources qui leur étoient inconnues.

Le Traducteur de ces Lettres intéressantes en développe le mérite dans une Préface, où il envisage l'Histoire d'une manière tout-à-fait neuve & bien énergique. Il prévient qu'il s'est permis de corriger souvent le texte. Le Lord Lytleton penche vers l'aristocratie; son Traducteur le réforme ou met en garde les Lecteurs contre ses erreurs politiques. Il paroît avoir choisi principalement pour guide Mme Macaulay, soit dans ses notes, soit dans les Lettres qu'il a ajoutées à celles de Lord Lytleton pour compléter cette Histoire depuis 1763 jusqu'en 1784. Avec un pareil guide, il n'a pu manquer de répandre une grande énergie dans cet Ouvrage; & c'est aussi son principal caractère. Cette Histoire est au nombre des Livres classiques en Angleterre; elle mérite d'avoir ce rang parmi les nôtres; car nous n'avons rien qui en approche. Pour donner une idée de cet Ouvrage, nous citerons quelques morceaux de la cinquante-quatrième Lettre, qui concerne l'état de la Littérature Angloise au commencement du dix-huitième siècle.

“ Je ne vous ai rien dit jusqu'à présent de la Littérature Angloise à cette époque mémorable; j'ai voulu tracer cet article séparément. Quoique les Gens-de-Lettres fussent peu encouragés par les derniers Princes, jamais ils ne furent plus nombreux, plus estimés ni plus dignes de l'être. L'esprit philosophique, né au milieu des discussions du dernier siècle, commençoit à se répandre par-tout, & pénéroit jusques dans la théologie. Alterbury & Clarke se distinguoient sur-tout dans cette science. Alterbury joignoit à une imagination ardente, impétueuse, l'éloquence & les grâces de la déclamation. Il passoit pour le premier Orateur de son siècle, & ses Sermons sont encore aujourd'hui regardés comme des chefs-d'œuvres. Dédaignant les charmes de l'éloquence, l'austère Clarke ne sacrifioit qu'à la dialectique. Il portoit dans la métaphysique les rigoureuses démonstrations de la géométrie. Cependant ni lui ni Cudworth, dont on lit encore l'ingénieux Roman sur la métaphysique, n'égalent le célèbre Locke, qui reforma l'art de raisonner, le débarrassa de ce jargon scholastique avec lequel on prouvoit les choses les plus extravagantes: il apprit aux hommes à ne plus se payer de mots.

Le Lord Bolingbroke eut aussi quelque réputation pour les recherches métaphysiques. Ses amis, ses créatures l'élevoient jusqu'aux nues; & tant qu'il n'écrivit point, le Public crut volontiers à son mérite; mais en pu-

bliant ses Ouvrages, il perdit dans l'opinion publique....

Friend & Méad faisoient de leur côté faire quelques pas à la Médecine vers la perfection. Leur amitié singulière est encore plus célèbre que les théories qu'ils publièrent, quoiqu'elles fussent profondes & élégantes. *Mais dans un grand Homme, on aime plus l'ame que l'esprit, & les traits sublimés se gravent mieux dans la mémoire que les théories sublimes ...*

Congrève n'obtint pas de son siècle, pour ses excellentes Comédies, toute la justice qu'il méritoit; mais la postérité en dédommagea sa mémoire, en le regardant comme le TERENCE de l'Angleterre.

Citer le Spectateur, c'est nommer Steele, qui en partagea la gloire avec Addison. Ses Comédies sont élégantes, chastes & pleines de sel. Steele fut malheureux: il étoit prodigue; & pour fournir à ses prodigalités, il imagina mille projets, dont aucun ne réussit.

Il eut, ainsi qu'Addison, un terrible antagoniste dans le Docteur Swift. On cite encore ce dernier comme le Rabelais de l'Angleterre. Swift n'en a pas toute la finesse. Il est plus sec, plus satyrique. Ses phrases sont, comme ses idées, nerveuses & concises. Ce n'est pas là Rabelais.

D'autres Poètes se distinguèrent encore à cette époque. Prior, trop vanté par Voltaire, & qui imita trop les François; Towe, qui n'est surpassé que par Shakespéare & Otway,

mais qui n'a pas leur moralité, en ayant souvent le pathétique & le sublime. Il faut encore citer les Fables de Gay & le Poème de l'Hermite de Parnel. Le règne de la Poésie Angloise finit à Pope, c'est dire qu'il finit d'une manière brillante. Ses idées sont grandes, pleines de nerf; son style est pur, harmonieux. Pope a dit quelque part qu'il étoit la dernière Muse de l'Angleterre, & il a dit vrai; car depuis, à peine peut-on citer un seul Poète.

LES Dangers de la ville, ou Histoire effrayante & morale d'Ursule, dite la Paysanne pervertie, &c. publiée par l'Auteur du *Paysan perverti*; 4. vol. in-12, à la Haie, & se trouve à Paris chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint-Jacques.

On se souvient encore du grand succès du *Paysan perverti*. Une nature bien observée & rendue avec énergie, la connoissance du cœur humain, & des caractères bien dessinés: tel étoit le mérite de ce roman; & tel est celui du nouvel ouvrage que nous annonçons, & qui est moins la suite que le complément du premier. Il y a même plusieurs événemens de celui ci qui sont partie du précédent. Ainsi M. *étif de la Bretonne* aura offert aux deux sexes un préservatif contre les différens dangers qui menacent l'un & l'autre dans l'enceinte des grandes

villes ; il aura fait voir par quels degrés insensibles, on peut arriver au comble de la dépravation, & de-là tomber dans les plus grands malheurs qui en sont la suite inséparable.

L'Héroïne du nouveau roman, *Ursule*, sœur du *Paysan*, montre de bonne heure un penchant à la coquetterie. Des indiscrétions d'abord, bientôt des imprudences, puis des fautes, enfin des excès la conduisent au dernier degré du plus honteux avilissement. C'est la nature dans toute sa dégradation physique & morale ; car l'Auteur a voulu montrer le vice également puni par la honte & la douleur. Les tableaux qu'il en a tracés avec son énergie ordinaire, impriment à l'ame la plus profonde terreur.

Lorsqu'*Ursule* a tout perdu, il lui reste encore le courage de rougir d'elle-même, de se réfugier dans un des asyles publics ouverts à l'indigence, d'expier ses égaremens par les remords & les austérités ; & elle parvient jusqu'à épouser un jeune Marquis, l'auteur de sa première faute, qui, en réparation, se fait un devoir de venir lui offrir sa main.

Quoiqu'*Ursule* ait beaucoup souffert des suites de ses désordres, si le roman se terminoit là, l'Auteur n'auroit pas cru avoir rempli son but moral. Le dénouement qu'il a imaginé achève le châtiment du vice. Le Frère d'*Ursule*, mal instruit, ignorant la pureté des nœuds qui l'unissent au Marquis,

emporté par un ressentiment qu'il croit légitime, finit par assatiner sa sœur.

Bien que le but principal de M. *Rétif de la Bretonne* ait été de présenter le tableau effrayant du vice, & du vice puni, il s'est pourtant ménagé quelques contrastes qui reposent de temps-en-temps l'ame du lecteur; telles sont les lettres de *Fanchon*, belle-sœur d'*Ursule*, qui sont pleines d'aménité & de candeur.

On fait que l'Auteur de cet Ouvrage ne peint pas toujours une nature bien choisie, & qu'il abuse souvent de l'originalité de son talent. Des termes nouveaux, une nouvelle orthographe, dont on ne devine pas même le système, arrêtent souvent le lecteur. Mais, dans l'humanité, il y a tels défauts qui tiennent à telles qualités; & il faut permettre à M. *Rétif de la Bretonne* de se livrer à quelques accès de bizarrerie, pour conserver sa physionomie originale, & cette vigueur de pinceau qui distingue toutes ses productions.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Samedi 29 Juillet, on a représenté, pour la première fois, le *Mariage d'Antonio*,

Divertissement en un Acte & en prose mêlée d'ariettes.

Tous ceux qui ont vu représenter *Richard-Cœur-de-Lion*, savent qu'Antonio est un jeune garçon que Blondel le *Menestrel* a pris pour guide, quand il a feint d'être aveugle pour chercher son bon Maître sans éveiller les soupçons. La mission d'Antonio est remplie; le Roi est retrouvé, il est libre, tant par les soins de Blondel, que par ceux de la Princesse Marguerite, son amante. Le jeune garçon retourne à son village pour assister aux noces de son frère Antoine, qui va épouser Thérèse, le jour même que son grand-père & sa grand-mère vont, après cinquante ans, renouveler leur mariage. Antonio voudroit bien que ce même jour le vît unir à la petite Colette, qu'il aime, & dont il est aimé; mais l'extrême jeunesse des deux amans est un obstacle à leur hymen, & la mère de Colette n'y veut point consentir. Antonio se désespère; un Page envoyé par le Chevalier Blondel, lui apporte, en son nom & de la part du Roi & de la Princesse, trois bourses d'or, pour le récompenser de ses peines & de sa fidélité; le jeune amant les accepte tristement, & en dispose en faveur de l'Amitié, de l'Amour & de la Nature: il en donne une à son frère, une à Colette & l'autre à son grand-père. Ce trait de désintéressement émeut tous les cœurs: on se réunit auprès de la mère de Colette, qui s'attendrit; & consent enfin au mariage des deux enfans.

L'Auteur de cet Ouvrage est Mme de Beau-noir. Ce n'est qu'une bagatelle, dont l'esprit & la grâce font tous les frais. Il est évident qu'il a dû le jour au seul desir de donner à une jeune Virtuose le moyen d'essayer ses talens sous les yeux du Public : au moins cette intention nous paroît-elle suffisamment démontrée par le titre modeste de Divertissement que Mme de Beau-noir a donné à sa Pièce: D'après cela, toute observation devient inutile.

La musique est de Mlle Lucile Grétry, âgée de treize ans, & fille du célèbre M. Grétry. Le jour de la première représentation du mariage d'Antonio, on a imprimé dans le Journal de Paris une Lettre de cet aimable Compositeur, dont il nous semble nécessaire de dire quelque chose. Après avoir annoncé que la musique de la nouvelle Pièce est de sa fille, M. Grétry ajoute: « Je dois dire qu'ayant » elle-même composé tous les chants avec » leur basse & un léger accompagnement de » harpe, j'ai écrit la partition, qu'elle n'étoit » pas en état de faire. Les morceaux d'en- » semble ont été rectifiés par moi ; cette » composition exigeant une connoissance du » Théâtre que je serois bien fâché qu'elle eût » acquise.

Cette déclaration annonce la franchise d'un homme à talent, d'un homme incapable de chercher à en imposer au Public par les ressources de l'adresse & du charlatanisme: elle laisse appercevoir d'ailleurs ce que l'on doit d'encouragemens & d'éloges à Mlle Grétry. Son

chant est facile & pur, il y a de la grace & de la finesse : on doit sur-tout y remarquer une manière de phrafer qui annonce autant d'intelligence que de goût ; & ils ne faut pas douter que de si heureuses dispositions ne se développent très-heureusement sous l'œil d'un père sensible & éclairé. Les accompagnemens ont tout l'éclat qu'ils doivent avoir pour soutenir le chant ; mais jamais ils ne lui peuvent nuire : ils sont au contraire ménagés avec tant d'art, qu'ils le rendent plus brillant sans altérer sa pureté. A cette attention on reconnoît le tact d'un homme familier avec toutes les délicatesses de l'Art & la tendre sollicitude d'un père. Revenons à la Lettre.

« Si ses chants sont quelquefois déclamés
 » avec vérité, cela provient sans doute de la
 » manière dont je l'instruis. Lorsqu'elle
 » m'apporte un morceau que je juge n'être
 » pas saisi musicalement dans le sens des
 » paroles, je ne lui dis pas : votre chant est
 » mauvais ; mais, voici ce que vous avez ex-
 » primé. Alors je chante son air sur des pa-
 » roles que j'y crois analogues, & je donne
 » une vérité d'expression à ce qui n'étoit que
 » vague ou à contre-sens. »

M. Grétry a bien raison de regarder cette méthode d'éducation comme la meilleure, elle éclaire l'amour-propre au-lieu de l'humilier, elle est encourageante, elle ne peut que hâter les progrès d'un Élève dans la connoissance de l'Art, de la vérité & de l'expression. Il seroit à désirer qu'elle pût être adoptée

par tous les Maîtres; mais il faudroit pour cela que les notions mécaniques du métier fussent soutenues par beaucoup d'esprit, de finesse, de goût & de raison, qualites rares chez les Instituteurs de tout genre: peut-être devons-nous ajouter que la tendresse paternelle peut seule donner la patience inébranlable qu'exigent les détails d'une pareille éducation.

ANNONCES ET NOTICES.

QUESTION sur un point d'Économie Rustique qui tient à l'Agriculture générale: Peut-on nourrir les chevaux d'une manière plus économique & plus saine qu'on ne le fait ordinairement? Genève, 1785; & se trouve à Paris, chez Cussac, Libraire, rue & carrefour Saint Benoît.

Dans cette Brochure de 32 pages, l'Auteur rend compte de ses propres expériences, & s'en étaye pour proposer deux changemens utiles à l'Agriculture & à la nourriture des chevaux. Il prouve très-bien le bénéfice considérable qu'il y auroit à convertir un terrain de prés ordinaire en terrains à bleds, en composant de paille à-peu-près la moitié de la nourriture du cheval. Après avoir établi les inconvéniens de la méthode actuelle, il expose la sienne, qui consiste dans un mélange de douze livres de foin haché, de dix livres de paille aussi hachée, de six livres d'avoine & d'une livre & demie de son, lequel divisé en trois repas, feroit chaque jour la nourriture d'un cheval. La réforme qu'indique ensuite l'Auteur sur la forme des écuries n'est pas

moins judicieuse que ses premières observations, & son Écrit fera lu avec beaucoup de fruit par les Agriculteurs tentés de s'éclairer sur cette branche de l'Économie Rurale.

NOUVELLES Observations sur l'Édit portant création des Conservateurs des Hypothèques, & abrogation des Décrets volontaires. Donné à Versailles au mois de Juin 1771. On y a joint à la fin un Recueil des Edits, Déclarations & Arrêts sur la même matière, in-12 de 300 pages. Prix, 2 liv. 10 sols broché. A Paris, chez Knapen & fils, Imprimeur Libraires, au bas du Pont Saint Michel.

L'HÉROÏNE Américaine, Pantomime en trois Actes, par M. Arnould, représentée pour la première fois sur le Théâtre de l'Ambigu-Comique à la Foire Saint-Germain, le 16 Mars 1786. Prix, 12 sols. A Paris, chez Guillot, Libraire, rue Saint Jacques.

Cette intéressante Pantomime jouit d'un succès soutenu.

L'ART de prolonger la vie & de conserver la santé, ou Traité d'Hygiène, par M. Pressavin, Gradué de l'Université de Paris, Membre du Collège Royal de Chirurgie de Lyon, & ancien Démonstrateur en matière Médico-Chirurgicale, in-8°. Prix, 4 liv. broché, 5 liv. relié. A Lyon, chez J. S. Grabit, Libraire, rue Mercière; & se trouve à Paris, chez Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente.

La Médecine préservative a toujours été moins conjecturale que la Médecine curative. Il n'est, comme dit l'Auteur de cet Ouvrage, qu'une manière d'être en parfaite santé; il en est mille d'être malade. On ne trouvera dans cet Écrit aucun système

dangereux; il est rédigé d'après des principes reconnus.

ÉPIÎRE sur la Mort du Prince Maximilien-Jules-Léopold de Brunswick. Prix, 18 sols, in - 4°. A Meaux, de l'Imprimerie d'Augustin-Ponce Courtois, & se trouve chez Charles, Libraire; & à Paris, chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques; la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques; Bailly, Libraire, rue Saint Honoré; Hardouin, Libraire, au Palais Royal.

GALERIE Historique Universelle, par M. de P** . Prix, 3 liv. 12 sols. A Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins. A Valenciennes, chez Giard, & chez les principaux Libraires de l'Europe.

Ce troisième Cahier contient les Portraits de *A'embert*, de *Charles XII*, de *Cromwel*, de *Démofthène*, de *Léon X*, de *Mengs*, de *Ruyter* & de *Mme de Sevigné*.

DÉMONSTRATION de la Commensurabilité de la Diagonale, & de son rapport exact avec le côté du Carré, par René Alexandre, deuxième du nom, Marquis de Culant, Mestre-de-Camp de Dragons. Brochure de huit pages. A Cologne; & se trouve à Paris, chez les Libraires qui vendent les Nouveautés.

HYMNES du nouveau Bréviaire de Paris, traduites en vers François. Prix, 3 liv. relié. A Paris, chez Vente, Libraire, rue des Anglois, & Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins.

DESCRIPTION & usage du Respirateur anti-

méphitique, imaginé par feu M. Pilatre de Rozier, avec un Précis des Expériences faites par ce Physicien sur le méphitisme des fosses d'aisance, des cuves à bière, &c., par M. de Laulnaye, Brochure de 32 pages. A Paris, chez Laurent, Libraire, rue de Tournon; Desenne, Libraire, arcades du Palais Royal, n^o. 216, & se trouve au Lycée, & chez Cloufier.

NINA, ou la Folle par Amour, Comédie en un Acte & en prose mêlée d'Ariettes; par M. M. D. V. Musique de M. Dalayrac, représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le 15 Mai 1786. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux, près la Comédie Italienne.

Cette Pièce jouit encore du plus brillant succès. Le sujet en est intéressant; la situation étoit difficile à soutenir long temps au Théâtre avec succès, & c'est un motif d'éloge pour l'Auteur, qui est connu par d'autres productions estimables.

MÉTAPHYSIQUE de la Langue Françoise, ou Développement des Principes sur lesquels est établie la contexture de cette Langue, à l'usage des Instituteurs & des Pères de famille, par M. Fauleau. Prix, 2 liv. broché, in-8^o. A Paris, chez l'Auteur, rue du gros Chenet, au coin de la rue de Cléry, n^o. 2. Méquignon le jeune, rue de Richelieu-Sorbonne, au coin de la rue de la Harpe.

NUMEROS 6, 7 & 8 du Journal de Violon, dédié aux Amateurs, pour deux Violons ou Violoncelles, composé des Airs les plus nouveaux. Tout le Chant est dans le premier Dessus. Chaque Cahier de huit pages se vend séparément 2 liv. Abonnement pour douze Cahiers 15 & 18 liv. A Paris, chez

M. Borne l'aîné, Professeur de Musique & de Violon,
rue Tiquetonne, n°. 10.

Ouverture de la Dot pour le Forte-Piano, Violon ad libitum, par M. C. Fodor. Prix, 2 liv. 8 sols. — *Cinquième Pot-pourri pour le Forte-Piano*, par le même. Prix, 2 liv. 8 sols. — *Première Symphonie concertante pour Clarinette & Basson, avec Violons, Alto, Basse, Cors & Haut-Bois*, exécutée au Concert Spirituel par M. Ozy, Musicien ordinaire du Roi. Œuvre V. Prix, 6 liv. — *Troisième Concerto de Basson*, exécuté au Concert Spirituel, & composé par le même, Œuvre VI. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, à la Clef d'or, passage du Café de Foy, & Mme Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

T A B L E.

<i>L'Horoscope accompli</i> , 49	<i>Philosophiques sur la Sensibilité</i> , 69
<i>Le Billet ou l'Art d'Ecrire</i> , 50	<i>Lettres Philosophiques & Politiques sur l'Histoire de l'Angleterre</i> , 81
<i>Conte</i> , 50	<i>Les Dangers de la ville</i> , 86
<i>Charade, Enigme & Logogryphe</i> , 53	<i>Comédie Italienne</i> , 88
<i>Traduction du Théâtre Anglois</i> , 56	<i>Annonces & Nostalgies</i> , 92
<i>Recherches Physiologiques &</i>	

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 12 Août 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 11 Août 1786. RAULIN.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 19 AOUT 1786.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LE COUCOU ET LA FAUVETTE, *Fable.*

AIMABLE Philosophe, ô sage La Fontaine,
Je reviens chaque jour à ton Livre enchanteur.

Combien je l'aime ! & comme il parle au cœur !
Ta naïve éloquence & me touche & m'entraîne.
Chez toi les animaux nous font de vrais sermons :
Leur morale est austère, & point du tout sauvage ;

Pour nous faire aimer ses leçons,
La Sagesse, sans doute, emprunta ton langage.
Parmi les animaux & les oiseaux divers

Qui nous instruisent dans tes vers,
Je cherche le Coucou ; mais ta plume discrète
Ne dit mot de ses airs, de son humeur coquette ;

N^o. 32, 19 Août 1786.

E

28 M E R C U R E

En nous parlant de ce perfide oiseau,
 Aurois-tu craint d'être un peu trop sévère ?
 En nous peignant ses mœurs, son affreux caractère,
 Aurois-tu craint de souiller ton pinceau ?
 Si j'avois un rayon de ton divin génie,
 Je dirois : écoutez, ô Citadins railleurs,
 Je veux vous faire, au moins une fois en ma vie,
 Une leçon utile pour vos mœurs.

DANS une plaine & riante & féconde,
 Dans le sein des plaisirs & de l'oïveté,
 Un Coucou se donnoit tous les airs du beau monde.
 Sa devise chérie étoit la liberté.

Il étoit leste, vif & d'un très-beau plumage :

Il éclipsoit les oiseaux d'alentour ;

Dans le verger, dans le bocage,
 Sans cesse allant, venant, il chantoit tout le jour,

Son humeur enjouée, & galante & volage,

Troubloit souvent les plus tendres amours ;

Il portoit la discorde au sein d'un bon ménage,

Et s'applaudissoit de ses tours.

Il n'étoit rien qu'un parfait hypocrite ;

Il railloit les époux & leur chaste lien ;

C'étoit un agréable, un charmant Sybarite ;

Toujours l'air amoureux, au fond il n'aimoit rien.

Un jour, las de chanter dans le coin d'un bois sombre,

Il voit une Fauvette ; elle couvoit à l'ombre.

Sur un jeune arbrisseau son nid étoit placé,

Bien tapissé de mousse & bien entrelacé ;

A la douce Fauvette, à la tendre tourterelle,
 D'un air de petit maître & d'un ton cajoleur,
 C'est ainsi que parla le galant persifflueur :

Vous êtes-là, ma divine chanteuse !

Eh quoi ! l'on n'entend plus vos accords ravissans ?

Dans la saison d'aimer, dans la saison de plaire,

Vous suspendez vos plaisirs & vos chants,

Vous devenez tout-à-coup solitaire ?

Dans la retraite, au fond d'un bois,

Faut-il ainsi tristement se morfondre ?

Sous le joug de l'Hymen, sous ses austères loix,

Faut-il dans le bel âge & s'ennuyer & pondre ?

Ah ! que vous êtes bonne ! hélas ! je le vois bien,

Les doux nœuds de l'amour, le tendre nom de mère,

Tout cela vous séduit. Vous vous trompez, ma chère ;

Vive la liberté ! tout le reste n'est rien.

Un jour vous sentirez tout le poids de vos chaînes :

Le temps, le temps encore augmentera vos peines.

Que je vous plains ! hélas ! qu'allez-vous devenir

Quand il faudra veiller, quand il faudra nourrir

Cette nombreuse & gourmande couvée ?

Ah ! vous ne savez pas quelle est cette corvée !

D'ennuis & de fatigue il vous faudra périr.

Quittez ce nid, si vous voulez me croire ;

Venez dans ces bosquets, dans ces vergers fleuris :

Vous chanterez l'amour ; les oiseaux réunis

Célébreront vos plaisirs, votre gloire.

Avant de terminer son discours indécent,

E ij

Le beau parleur fit encor le plaisant.

De la sensible tourterelle

Il railla la constance & le ton langoureux ;

De la plaintive Philomèle

Il persiffla les accens douloureux.

La Fauvette à la fin fut lasse de l'entendre ;

Elle fut lui répondre, & sans beaucoup d'humeur :

Elle a le cœur si bon ! elle a l'ame si tendre !

Malheureux, lui dit-elle, ah ! quelle est ton erreur !

Quoi ! ton cœur ne connoît amitié ni tendresse ;

Et tu veux des plaisirs, tu parles de bonheur !

Le bonheur ! en est-il sans amour, sans sagesse ?

Aux plus doux sentimens, quoi ! tu fermes ton cœur !

Être isolé dans la Nature,

De l'Amour, de l'Hymen troublant la douce loi ;

Volage, ingrat, infidèle, parjure,

Tu fais tous nos malheurs, & ne vis que pour toi.

Retourne à tes plaisirs, va, fuis, & laisse-moi

Goûter dans ces beaux lieux une volupté pure.

Garde pour toi ta fausse liberté ;

Mon cœur est satisfait de sa félicité.

Bientôt, bientôt j'irai voltiger dans la plaine ;

Autour de moi j'aurai tous mes enfans.

Oh ! mes enfans ! je serai votre Reine.

Vos chants joyeux charmeront mes vieux ans ;

Et toi, pour prix d'une oisive jeunesse,

Sans parens, sans amis, dans l'arrière-saison,

Tu languiras dans un triste abandon,

Et les remords troubleront ta vieillesse.

Tu gémiras en vain , & , victime du sort,

Tu mourras ; mais n'attends pas que l'on donne
Des regrets à tes maux , ni des pleurs à ta mort.

Ton trépas désiré n'affligera personne.

(*Par M. Lamarque de Sort de Saint-Séver
Cap , de Gascogne.*)

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Poisson* ; celui de l'Énigme est *les Notes de Musique* ; celui du Logogryphe est *Apothicaire* , où l'on trouve *carpe* , *arche* , *Id* , *Troie* , *air* (un vase , l'anagramme d'Hyppocrate) , *chat* , *arc* , *or* , *Pô* , *patrie* , *chair* , *art* , *cor* , *pie* , *riche* , *tore* , *port* , *poire* , *char* ou *chariot* , *porc*.

C H A R A D E.

MON premier se repait de Bergers & de Rois ;

Mon second tous les ans ne fleurit qu'une fois ;

Et mon tout vient souvent d'amour & de ses loix.

(*Par M. le Chevalier de Meude-Monpas.*)



É N I G M E.

DE la chair des mortels nos cinq bouches sont
pleines,

Et nous en jouissons en hiver à souhait;

Si nous perdons un frère, alors chacun nous hait,

Et nous jette en un coin au rang des choses vaines;

Sans cela nous faisons, par l'ordre des humains,

Presque tout ce qu'ils font avec leurs propres mains.

(Par M. G... l'aîné , du Bas-Nivernois.)

L O G O G R Y P H E.

Nous sommes, cher Lecteur, d'un genre fort
comique;

Chacun de nous, avec un corps étique,

Par divers mouvemens annonce la gaité,

Le mot pour rire & la frivolité.

Toutefois, douze pieds composent notre ensemble;

Veux-tu nous deviner, cherche, si bon te semble.

Nous présentons d'abord à ton œil curieux

Le rival fortuné du Forgeron des Dieux;

Le noir séjour de tout esprit immonde;

Un gouffre ardent; un habitant de l'onde;

Ce que jeune Beauté d'un voile séduisant

Sait cacher avec art aux yeux de son amant;

Ce qui forme le siècle, & ce qui fait l'année;

Du peuple Juif la ville révérée ;
 Le cher & tendre objet qui te donna le jour ;
 L'empire du trident ; le joli mois d'amour ;
 D'un fameux imposteur le Disciple & l'Apôtre ;
 Ce qu'un demi-savant croit avoir plus qu'un autre ;
 Le présent le plus beau de la Divinité ;
 Un phénix à la Cour ; ce qu'y cherche un Abbé ;
 Un métal précieux aux champs comme à la ville ;
 Un autre plus commun , & non pas moins utile ;
 L'arbitre de nos maux comme de nos succès ;
 Ce qui fuit devant nous ; deux noms chers aux
 Français ;
 Un mets : un fruit d'hiver ; l'écueil inévitable
 Qui fait la peur des Grands , & l'effroi du coupable ;
 Ce dont un malheureux se sert avec effort ;
 Ce qu'un Auteur met rarement d'accord ;
 Le bon humain qui fit le premier coche ;
 Ce que souvent tu portes à ta poche ;
 Autrefois dans la Grèce un Sage respecté ,
 (Dieu veuille t'accorder ses jours & sa santé !)
 Une rivière enfin , & trois villes de France.
 Pour nous connoître à fond , c'en est assez , je pense.
 Adieu , Lecteur , sans compliment ;
 Reçois nos vœux : bon jour , bon an.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LE BONHEUR dans les Campagnes.

C'est la Cour qu'on doit fuir, c'est aux champs qu'il faut vivre. VOLT. *Épître sur l'Agricult.*

A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins, 1785.

J'AI vu les maux des campagnes, & j'en ai cherché les remèdes, dit l'Auteur. Voilà en deux mots le but & le plan de cet Ouvrage; c'en est aussi toute la Préface & toute l'Introduction, & c'est ainsi qu'on ne devrait dire que ce qu'on a véritablement à dire.

Les principales causes de la misère des campagnes sont à la Cour & dans la Capitale.

« L'exès du luxe, l'abus du pouvoir, la négligence de ceux que le Gouvernement prépose pour administrer les Provinces; la manière inégale, arbitraire, injuste, dont les impositions sont réparties, & l'extrême dureté avec laquelle souvent elles sont perçues; les corvées, & les pertes qu'elles entraînent: voilà les principes de la misère des campagnes.

« L'État s'obère, dit l'Auteur, parce que les distinctions, les honneurs ne suffisent plus pour marquer la faveur, pour récom-

„ penser les services réels ou prétendus. Il
 „ faut que le trésor public soit ouvert aux fa-
 „ voris, & double ou triple les émolumens
 „ des places. Ces places, quoique les pen-
 „ sions, les gratifications fortes s'y joignent,
 „ sont loin de suffire aux dépenses qu'elles
 „ entraînent; on veut pourtant fournir aux
 „ frais énormes de la représentation, &
 „ même au desir de la rendre chaque jour
 „ plus magnifique encore. Par quels moyens
 „ y parvient-on? Les larmes du créancier
 „ trompé, les cris de l'ouvrier qui ne reçoit
 „ pas son salaire, les plaintes des subalternes
 „ qui regrettent leurs présens, &c. &c. peu-
 „ vent nous en instruire. »

Il n'est plus d'équilibre entre les revenus
 & les dépenses; toutes les situations sont for-
 cées; &, pour les soutenir, tous les moyens
 sont extrêmes ou honteux. Les plus grands
 Seigneurs eux-mêmes n'ont plus assez de ri-
 chesses.... « Les ressources épuisées, on en
 „ cherche de nouvelles, & c'est toujours le
 „ peuple qui les fournit. Toujours pressé par
 „ la dépense, on est dans l'impossibilité
 „ d'avoir égard à la situation, aux circonstan-
 „ ces & à ses besoins. »

Le vice général, c'est l'union de la prodi-
 galité sans retenue, avec la cupidité sans bor-
 nes. L'argent est devenu le prix de tout. Pour
 de l'argent, il n'est rien qu'on ne vende; avec
 de l'argent, il n'est rien qu'on n'achète.

Après une énumération effrayante des
 abus, des excès, des désordres du luxe, en

E v

bien ! s'écrie l'Auteur avec confiance, que le Roi dise : Je ne veux plus qu'ils se commettent ; ils ne se commettront plus. Il est une simplicité noble, une économie sage, qui s'allient avec la majesté du Trône ; & cette majesté même, pourquoi veut-on la faire dépendre de la pompe & de la magnificence ? L'Auteur ne pousse pas cependant la sévérité de sa doctrine jusqu'à interdire aux Rois ce qu'il appelle les décorations nécessaires du Trône ; mais, ajoute-t'il, qu'ils n'en laissent pas approcher la profusion. « Ah ! si les Rois savoient com-
 » bien la stérile gloire de briller à leurs fêtes
 » cause de trouble, fait répandre de larmes,
 » ôter la possibilité d'être généreux & humain,
 » ils arrêteroient cette émulation de dépense
 » d'autant plus ruineuse, qu'elle se porte sur
 » de plus frivoles objets. »

Les remèdes généraux que l'Auteur propose, sont donc d'abord que le Souverain témoigne de l'indifférence & même du mépris pour le faste & le luxe ; qu'il choisisse pour l'administration, soit de l'État entier ; soit des différentes Provinces, les hommes les plus incorruptibles, les plus vertueux, les plus éclairés ; que les Commandans de Provinces, les Intendans & les Evêques sentent la nécessité d'habiter les pays qu'ils sont chargés de conduire, d'éclairer & de régir.

Une des sources les plus fécondes & des causes les plus puissantes du bonheur des campagnes, seroit, selon l'Auteur, l'établissement des États Provinciaux : le seul séjour des

Seigneurs dans leurs Terres, seroit pour elles un bienfait ; il vivifieroit les campagnes. Ici, l'Auteur expose tout le bien que le séjour de M. de Voltaire a fait à Ferney, & celui que fait à Montbar le séjour de M. de Buffon.

« La politique ombrageuse & despotique de
 « Richelieu, arracha les Grands & les Nobles
 « de leurs châteaux ; & les campagnes se sont
 « appauvries & dépeuplées. Que la sagesse
 « plus éclairée de Louis XVI les y ramène ;
 « & dans toute la France, avec les mœurs
 « douces & simples, & les vertus domes-
 « tiques, renaîtra la prospérité. »

L'Auteur propose un ordre patriotique en faveur des protecteurs du peuple, c'est-à-dire, de ces seigneurs de terre qui, vivant désormais dans leurs châteaux, au lieu de livrer leurs vassaux en proie aux déprédations de fermiers avides, s'attacheroient à rendre ces vassaux plus laborieux, plus intelligens & plus heureux, & qui se distingueroient avantageusement par cette administration vivifiante ; mais qu'on se garde bien de profaner cette sainte institution, qu'on n'accorde jamais à la faveur une récompense due à la seule vertu. L'Auteur développe son plan, mais ce sont des détails qu'il faut lire dans l'ouvrage, ainsi que ce qui concerne la Religion, les Évêques, les Curés, & le parti qu'on en pourroit tirer pour le bonheur des peuples, sur-tout en supposant les Évêques désormais plus fidèles à la loi de la résidence. Quant aux Curés, cent éc is, cinq cents

francs, dit-il, voilà la richesse d'une foule de Prêtres auxquels il est commandé d'être charitables, tandis qu'il leur est presque ordonné par la misère, d'implorer la charité. Il veut que dans chaque paroisse il y ait un Curé & un Vicaire, qui, indépendamment des autres avantages, seront une ressource & une société convenable l'un pour l'autre; le Curé auroit cent louis ou mille écus de rente; le Vicaire, douze ou quinze cents francs. Quatre mille cinq cents livres sagement dépensées dans une paroisse par deux Prêtres religieux & charitables, en éloigneront la misère. Mais où prendre des fonds? Le voici: que les riches bénéficiers ne s'alarment pas, dit l'Auteur; je ne veux pas qu'on les dépouille. Mais il veut qu'on employe à cette dotation des Curés & des Vicaires, les biens des Jésuites, Grandmontains, Célestins, & autres Ordres & Maisons Religieuses supprimés; ou qui le seront par la suite, ou qui tomberont faute de sujets; ce qui arrivera à presque tous les Ordres Religieux; de plus il supprime toutes les Collégiales dans les Villes, il envoie les Chanoines dans les campagnes; ce seront eux qui feront désormais les Curés & les Vicaires de nos villages; ils y porteront, ils y consumeront les revenus de leurs canonicats ou prébendes, jusqu'à l'extinction entière ou presque entière de ces Chanoines. L'Auteur montre par des calculs que ces ressources seront plus que suffisantes pour leur destina-

tion. Il propose à cet égard beaucoup d'arrangemens, de détails pour perfectionner le plan général. Autre objet important, auquel les mêmes fonds suffiront, *l'instruction*; mais une instruction adaptée aux vrais besoins des campagnes; des écoles, en un mot, où on enseigneroit la meilleure manière de cultiver les terres, & les moyens, tant généraux que particuliers, d'en tirer le plus grand parti possible. Autre article plus important encore, *les secours*: tout bien est possible, dit l'Auteur, quand l'attention est grande & la volonté forte: prévoir, éclairer, secourir; voilà les devoirs du Gouvernement: recueillir, prospérer, s'éterniser; voilà sa récompense. Outre les deux Pasteurs, l'Auteur demande dans chaque Paroisse un Religieux de la Charité; Ordre qu'il veut qu'on cherche à étendre par toute sorte de moyens, & deux Sœurs de la Charité. L'instruction & les secours marchent de front. L'Auteur demande que dans toutes les villes Épiscopales il y ait des cours de Chirurgie, de Médecine élémentaire, de Part Vétérinaire, & même un enseignement particulier pour les accouchemens; où chaque femme qui voudra devenir accoucheuse dans les villages, sera obligée de s'instruire. On demandera toujours où trouver des fonds? L'Auteur compte qu'il lui en restera sur la suppression des Collégiales & sur les revenus des Ordres Religieux, ou supprimés par l'autorité, ou naturellement éteints par le défaut de sujets; il compte

d'ailleurs sur la charité des fidèles, sur le zèle des Citoyens, sur la vanité même des gens riches; voici d'ailleurs une mine féconde qu'il prétend ouvrir.

Indépendamment des revenus des Ordres Religieux supprimés ou à supprimer, les seules réunions occasionnées par la rareté des sujets, font abandonner dans plusieurs Villes des maisons & des emplacements considérables, qui, lorsqu'ils étoient occupés, ne fournissoient que l'habitation & une partie de la subsistance des Religieux, mais sans revenus: qu'on vende tous ces terrains dans les Villes; & voilà des fonds qui suffiront à tous les établissemens proposés. Il faut voir dans l'ouvrage même les objections que l'Auteur prévoit, les réponses qu'il y fait, les moyens de détail qu'il propose. Nous y reverrons aussi pour ce qui concerne les travaux, les biens communaux, les Administrateurs, que l'Auteur veut qu'on établisse dans chaque communauté pour la régie & l'administration de ces biens.

L'article des amusemens est ici très-important; l'Auteur veut avec raison qu'on préfère ceux qui, en exerçant les forces, nécessitent l'adresse, comme la course, l'arc, la bague, le battoir, les joutes sur l'eau dans les lieux voisins des grandes rivières; il réserve la danse pour l'hiver, & pour les jours où le temps ne permettra pas de s'exercer en plein air. Le croiroit-on? Il admet les spectacles jusques dans les villages, mais non

pas ces pernicious spectacles de nos boulevards ; source de dissipation , école de corruption ; il veut que ces spectacles soient rares , réservés pour des fêtes solennelles ; il veut que ce soient des écoles de vertus , & des vertus adaptées aux campagnes & aux mœurs simples. Le corrupteur du peuple , dit-il , seroit aussi coupable que le séducteur de l'enfance ; mais avec quel attendrissement des âmes pures ne verroient-elles pas dans ces spectacles » le bon père de famille , entraîné par son cœur , dirigé par sa prudence , partager ses soins & sa tendresse entre une femme estimable , des enfans soumis & des domestiques fidèles ; le payfan charitable , toujours prêt à donner de bons conseils , à rendre des services , à porter des secours ; le bon ami , le bon fils , la bonne mère , le bon maître , le domestique zélé , le seigneur bienfaisant , le curé généreux , &c. »

L'Auteur demanderoit un Théâtre pour le Peuple à M. Rétif de la Bretonne , qu'il appelle un homme d'un véritable génie , & pour les talens duquel il fait profession d'une estime profonde ; nous ne critiquons point ce jugement , nous l'observons. Parmi les pièces déjà faites , il cite *les trois Fermiers* , *les Noifonneurs* , quelques scènes de *Nanine* , & ne dit pas un mot du *Théâtre d'Education* , ni du *Théâtre de Société*. Nous observons cet oubli , & certes nous le condamnons. Où l'Auteur pouvoit-il trouver de plus parfaits mo-

dèles du genre vertueux & touchant qu'il recommande? Qu'espère-t-il de mieux, par exemple, que la Rosière de Salency?

Au reste, il est dû beaucoup d'éloges à cet ouvrage : l'Auteur montre par tout le bien, & le montre toujours possible; il ne craint que la frivolité, que ce penchant malheureux à trouver ridicule tout ce qui est nouveau; il dit aux plailans, *ris, mais examine*, comme Thémistocle disoit : *frappe, mais écoute*; il observe que quand on rit de tout, on ne rougit de rien; il s'écrie: dans l'enthousiasme & dans l'amour du bien; *Ah! si les Monarques voyoient, savoient & vouloient!* Enfin, son ouvrage est celui d'un parfaitement honnête homme, dont les lumières peuvent être utiles.

LES Soirées Provençales, ou Lettres de M. Béranger, écrites à ses amis pendant ses voyages dans sa Patrie; 3 vol. in-12.
A Paris, chez Nyon l'aîné, Libr., rue du Jardinnet, avec trois gravures représentant la *Fontaine de Vaucluse*, le *Port de Toulon* & celui de *Marseille*, gravés par Fessard avec le plus grand soin. Prix, 7 liv. 10 sols.

Nous ne redirons pas ici ce que tous les Journaux ont répété en parlant de M. Béranger, que né avec une imagination vive & une âme sensible, il est un de nos Écrivains qui possèdent le mieux le talent de peindre, & le talent plus rare d'intéresser. Quand

il écrit en vers, on le croit né pour la poésie. Écrit-il en prose; il lui donne un caractère très-piquant par la vivacité de son style & les tableaux dont il l'anime. L'Ouvrage que nous annonçons en est une preuve nouvelle. Plusieurs morceaux de differens genres vont justifier notre opinion. La meilleure manière de louer M. Bérénget, c'est de le citer. Voyons-le d'abord tracer le portrait des habitans de la Province qu'il parcourt.

“ Rien de plus vif, de plus brillant que l'imagination de ces Provençaux si pétulans, si généreux, si enjoués. Chez ce Peuple aimable, l'activité est un privilège national, la gaieté un héritage commun, le talent poétique ou le don de l'éloquence, une ressource qui les console de l'injustice de la fortune, & qui souvent devient entre leurs mains un noble moyen de la réparer. Nul langage n'est plus figuré, plus elliptique, plus passionné, plus propre à la poésie. Les tropes de toute espèce, les images, les sermens échauffent leurs moindres récits. Nul peuple n'est plus facile à émouvoir par des idées accessoires. Sa mobile imagination, sa prompte sagacité saisit toutes les relations des objets, franchit, supplée tous les intermédiaires. Vous ouvrez la bouche; n'achevez pas: ils vous devinent. Un geste expressif, un regard plein d'intelligence peignent leur réponse en traits de feu, & rendent énergiquement la vivacité naturelle de leurs passions. Je conviendrai sans doute, (passez-moi, je vous prie, la com-

paraison) que les millionnaires en ce genre ne sont pas multipliés à l'infini dans notre Province; mais il est constant que les fortunes aisées y sont très-communes. La somme des richesses poétiques y est certainement plus considérable que dans les contrées où tout s'accumule sur la tête d'un seul. Dire d'un Marseillois qu'il a de l'esprit ou de l'imagination, c'est presque lui faire une épigramme; de même, dit Colardeau en parlant de Montesquieu, qu'il y auroit une espèce de ridicule à louer l'esprit d'un homme de génie. » t. 1. p. 262 & 263.

Ce dernier trait paroîtra sans doute exagéré; mais en général, on peut dire ici, en se servant des propres expressions de M. Béranger, que rien n'est plus vif, plus brillant que ce morceau, & qu'on y trouve à chaque instant cette imagination mobile, cette sagacité prompte, ce langage elliptique & figuré qui caractérisent les Provençaux. Personne ne jouit plus que lui de ce *privilege national*.

Les mêmes qualités se reproduisent dans le morceau suivant. L'Auteur y parle des femmes d'Arles, & principalement de leur costume, (*lettre 7. t. 1. p. 82 & 83.*) « L'habillement le plus curieux & le plus leste, celui qui paroît avoir le plus de rapport avec le costume des anciennes grecques, c'est la robe des femmes d'Arles, d'Avignon & de presque tout le Comtat. Ces perrettes-là sont d'une vivacité, d'une pétulance à désoler. La-

borieuses, actives, gaies, une draperie lourde & embarrassante ne sauroit leur convenir; un jupon simple & court tombe à moitié sur des jambes chaussées de fins bas de soie blancs & de souliers sans talons. Leurs boucles de souliers, de tout temps larges & grandes, parent leurs pieds & les font paroître plus petits. Une robe nommée *drolet*, de couleur noire (& blanche en été) laisse leurs bras presque à nud; & caresse leur taille qu'elle dessine avec le plus coquet avantage. Cette robe est partagée en quatre pointes, & ne descend que jusqu'au mollet; elle rappelle les *stoles* flottantes des Lacédémoniennes; & dans les monumens antiques, les Déeses & les Nymphes ne sont pas autrement représentées. Les bras des Arlésiennes & des Avignonaises sont ornés de bracelets à l'antique, composés d'un fil d'or plus ou moins gros, & de quelques petits cercles qui y sont entrelacés. Le collier est dans le même genre, avec une grande croix, à peu-près comme celle de Malthe. Presque toutes les femmes portent pour coëffure un mouchoir de soie peint en vert foncé, avec des fleurs & une petite bordure jaune. Ces mouchoirs sont en usage dans les Isles de l'Archipel: c'est le voile ancien rapetissé & relevé sur la tête. Elles ont conservé l'usage des corps à baleines, mais ils sont souples & très-dégagés. En général, le sang est très-beau dans cette contrée: les formes y satisfont le Peintre & le Sculpteur (sans déplaire aux Poëtes.) Les *drolets*, brans

ou noirs, relèvent l'éclat des carnations : de grands yeux noirs, des sourcils bien arqués, des joues rondes & fraîches comme des pommes d'apis, le plus joli sourire du monde, & une prodigieuse mobilité dans les muscles du visage; tels sont les *propres* que ces charmantes créatures (je parle du peuple) apportent presque toutes en dot à leurs époux. Joignez à ces biens un jargon d'une naïveté, d'une douceur infinie, des expressions caressantes, un accent séducteur, l'usage des diminutifs les plus mignards; & voyez si l'on peut tenir à tant d'enchantemens; voyez si c'est à tort que Vénus étoit anciennement la Patronne des femmes d'Arles. »

On distinguera aussi un tableau du lever du soleil, digne des Peintres les plus exercés.

Si on peut faire un reproche à ce tableau, c'est d'être trop magnifique & trop pompeux. L'Auteur semble avoir cherché à épuiser toutes les idées, & sur-tout toutes les images que son sujet pouvoit lui fournir. Thompson a aussi placé un *lever du soleil* au commencement du chant de l'été, v. 43 & suiv.; mais il est beaucoup moins prodigue que M. Béranger, sans être moins intéressant. Nous oserons encore lui reprocher quelques expressions que lui a fait hasarder le desir de peindre par des traits nouveaux, & qui manquent de cette justesse à laquelle l'image poétique même doit être soumise. Nous n'aimons pas, par exemple, *la chaleur qui lance le rajeunissement & la joie dans les profondes*

entrailles de la terre, & les regards du soleil qui dardent la fécondité dans son sein. Au reste, il faut avouer, car nous devons être justes contre nous-mêmes, que cette dernière expression est presque consacrée par l'exemple du Poète Anglois que nous venons de citer, quand il dit, chant du printemps, v. 77, 78 & 79:

The penetrative sun,

His force deep darting to the dark retreat

Of vegetation, sets, &c.

Quelquefois M. Bérenger peint avec des teintes plus fortes; telle est la description de l'Arsenal de Toulon. (*Lettre 4. p. 32.*)

Un des charmes de cet Ouvrage, c'est la variété qui y règne. Les tableaux s'y succèdent avec une grande rapidité, *trop grande, peut-être*, & M. Bérenger ne cesse d'être Peintre, que pour devenir observateur. Quelquefois il discute avec sagesse des intérêts importans. On en trouve un exemple dans la cinquième lettre du premier volume. Il s'agit des droits du Pape sur Avignon. L'Auteur en cause avec un Anglois qu'il rencontre près de Vaucluse. « Se peut-il, disoit Milord, M..., que la France ait rendu cette belle Province! La Nature la lui a donnée. Ce pays, dépendant d'un autre Souverain, forme un voisinage dangereux pour les malfaiteurs, pour les marchands frauduleux & pour des légions de filles perdues. C'est une école des maximes ultramontaines, qui peut perpétuer les plus

ridicules des préjugés, & les étendre delà dans toute la France. C'est une barrière pour votre commerce, par les bureaux & les droits des différentes Monarchies qui arrêtent & gênent vos opérations; enfin, il est étonnant que les Avignonois eux-mêmes ne sollicitent pas leur reunion. — Oui, très-étonnant; mais, lui dis-je, on prétend en effet qu'ils desirent d'être réunis. Il est vrai que la Nature a incorporé ce pays à la Monarchie Française, sans laquelle il ne peut subsister, & Rome devroit être la première à le reconnoître: son intérêt est nul. — Et son titre, dit Milord en secouant la tête? — Son titre ne parlons point de cela, Milord. Le titre du Pape sur Avignon est plus légal que celui de tous les Rois conquérans. Vous êtes sûrement assez philosophe pour n'en pas douter. Le Comtat est une très-belle ferme, que les Papes ont eue à très-bon marché, j'en conviens; mais enfin, un contrat de vente, une quittance font, je pense; d'assez bons titres. — Je parle du premier titre, dit Milord presque en se fâchant. N'est-ce pas une excommunication contre le Comte de Toulouse? — Soit; mais Jeanne vendit. — Jeanne étoit folle, c'est-à-dire, amoureuse; Jeanne étoit Reine; Jeanne étoit mineure. La Souveraineté n'est-elle pas elle-même un obstacle à l'aliénation? Les États ont-ils consenti? — Oh non, vraiment; & j'avoue que cette démarche alla directement contre leurs vœux; mais Jeanne reçut très-bien de Clément

VII les 80,000 florins, *bien trebuchans d'or de Florence*. — Mordieu ! c'est ce prix qui est d'une modicité ridicule. Un pareil pays, tant de belles villes, tant de fertiles plaines, de vignobles fameux, de canaux admirables pour 6 à 700,000 liv... ! Cela est fou. — Mais vous ignorez peut-être, Milord, que la Reine (mineure) a fait, par le même acte, donation de la *plus-value*. — Encore plus absurde. Voilà qui prouve clairement que la lésion étoit connue de l'acheteur. De pareilles précautions font présumer la fraude, & décrivent nécessairement le marché. D'ailleurs, vos historiens prétendent que cette somme n'a jamais été payée. — Les Historiens se trompent : ce n'est pas une merveille. L'Historien de Provence (M. Papon) voyageait dernièrement en Italie pour prendre communication des chartes relatives à son travail, a retrouvé, dans la bibliothèque du Roi de Naples ; la quittance des 80,000 florins. Ce fait sera consigné dans le volume III de *sa savante Histoire* ; & la publication de cette pièce, si long-temps inconnue, fera sans doute grand plaisir à la Cour de Rome. — Eh bien, il faut rembourser la Cour de Rome : il faut... N'est-il pas injuste qu'une multitude d'hommes soit privée, par cette obstination, des avantages que leur donne le sol & le climat ? Les inconvéniens que les Comtadins éprouvent par le défaut d'émulation & de circulation, rejailissent, ce me semble, sur toutes les autres Provinces. Le

Roi n'est-il pas le père commun de tous ses sujets ? Plus il y a de facilité dans les communications , d'union entre les différens membres du corps politique , d'accord dans les loix , d'arrondissement dans les États ; plus il y aura de prospérité, d'ordre & de force. Ce Pays n'est pas peuplé à raison de sa fertilité ; cela faute aux yeux : les villes y sont mortes ; les villages rares ; les bords des rivières , ailleurs si couverts de hameaux , sont ici sans habitans ; & cependant , que d'hommes ces contrées pourroient faire naître , & nourrir & multiplier ! — Vous raisonnez en politique, Milord ; mais daignez , je vous prie , observer en philosophe. Qu'importe , après tout , que ce pays-ci puisse renfermer plus d'habitans ? Il s'agit de savoir si ceux qui l'habitent sont heureux. Or , voyez & jugez : ici , l'homme réduit aux 40 écus , paye , il est vrai , sa capitation , mais on lui fait grace , &c. &c. Ici , les moissons ne sont pas dévorées par un camp volant de commis & de collecteurs , plus cruels , plus dévastateurs que la grêle & les sauterelles : les Publicains n'y travaillent pas le pays en Finance. Le tabac vaut 2 sols l'once , le sel six liards la livre ; le vin 2 sols le grand pot ; le pain & la viande y sont taxés à un prix raisonnable qui accommode tout-à-la fois le propriétaire & le consommateur. Ces plaines , couvertes de verts mûriers , fournissent une énorme quantité de fort belle soie aux manufactures de Lyon & du Languedoc. Ces

longues

longues, allées d'Ormes, d'Amandiers, d'Oliviers; ces mille avenues de Saules donnent le bois de chauffage, produisent des huiles & des fruits en abondance, & suppléent au manque de forêts. Tous ces canaux, si bien ménagés, les eaux du Rhône, les bras de la Durance, ces saignées de la Sorgue avivent ces treffles & ces luzernes, & sont comme les veines & les artères de ces pâturages féconds en herbes & en troupeaux: de là, les laines, les engrais, le bétail qui laboure, & le lait qui nourrit le laboureur. Pensez-vous, Milord, que la belle culture de tant d'héritages puisse exister dans cet état florissant, sans une population convenable, sans économie politique, sans bonheur? Je suis loin de le croire: je regarde au contraire ce pays-ci comme une des plus heureuses contrées du monde, & il faut que la plupart de vos compatriotes en fassent la même estime, puisque toutes ces campagnes sont actuellement habitées par des Anglois, & louées à bail. Ici, Milord, *propriété, sûreté, liberté*, ne sont pas de vains mots; on y redoutoit jadis l'Inquisition; mais on n'a jamais eu sujet d'y faire le livre que vous tenez là. Pardonnez ma chaleur; & je crois défendre la vérité, & j'aime ce pays-ci avec passion. J'y vois, quoi qu'on en dise, des mœurs douces, de la joie, de l'aisance, du calme, l'air satisfait & tranquille annoncerait-il, à votre avis, moins de félicité que cette turbulence inquiète, ces regards avides, cette

ardeur âpre & cupide des habitans des villes commerçantes ? »

On lit dans le troisieme volume de cet Ouvrage , une lettre de M. François de Neufchâteau à M. B... , dans laquelle il lui fait la relation de son voyage au Cap. Cette lettre avoit été imprimée auparavant & lue avec grand plaisir dans ce Journal. On n'en aura pas moins à y lire une dissertation de M. Bernardi sur les loix de Provence , où la sagesse de la discussion & la force du raisonnement ne cessent jamais d'être unies à la profondeur des connoissances. Ce volume est terminé par quelques poésies , toutes d'un genre très - agréable. Nous citerons quelques strophes d'une pièce intitulée : *Ma Solitude* , & c'est par elles que nous terminerons cet extrait.

D O U C E S erreurs de ma jeunesse ,
Où se livroit mon cœur séduit !
Votre charme est enfin détruit
Par le flambeau de la sagesse.

L' A M O U R ! heureux qui le connoît !
Plus heureux encor qui l'ignore !
Pourquoi des peines qu'il causoit
Le souvenir plaît-il encore ?

L A V A N I T É n'est qu'un tourment ,
La gloire une vaine fumée ;
Et les douceurs du sentiment
Valent mieux que la renommée.

PRENDS part aux plaisirs de mon cœur,
Souris-moi, bosquet solitaire.

Que tout respire, pour me plaire,
La pure joie & le bonheur.

Que j'aime à voir ces champs paisibles
Et leurs heureux Cultivateurs !

Il est, parmi ces cœurs sensibles,
Il est des vertus & des mœurs.

Je sens qu'une ame simple & pure,
Dont le goût n'est point corrompu,
En vivant près de la Nature
Vit bien plus près de la vertu.

*ÉTAT Naturel des Peuples, ou Essai sur
les Points les plus importants de la Société
Civile & de la Société Générale des Na-
tions. Ouvrage divisé en trois Parties.
3 volumes in-8°. A Paris, chez la Veuve
Hérissant, Imprimeur-Libraire, rue neuve
Notre-Dame, & chez Th. Barrois, Libraire,
rue du Hurepoix.*

UNE année entière de méditation suffiroit
à peine à l'examen d'un Traité aussi vaste que
celui-ci. Après l'avoir lu, on sent la nécessité
de le relire ; & cette lecture, pour se faire
avec fruit, doit embrasser encore celle de
vingt volumes. Il faut donc se renfermer
dans l'analyse très-succincte de cette biblio-

thèque d'opinions sur le Droit des Gens, en recommandant aux Lecteurs sérieux la patience de son Auteur.

Le titre de son Livre est trop encyclopédique; il n'exprime point assez précisément la discussion essentielle qu'il a pour objet; mais dans son introduction, le sçavant Auteur nous montre le terrain particulier qu'il a parcouru.

« Le Droit de la Guerre, dit-il, est de toutes
 » les erreurs la plus ancienne, la plus au-
 » torisée, & peut être regardée comme le
 » principe de beaucoup d'autres. Le droit des
 » gens, tel que les Auteurs nous l'ont donné,
 » & qui *lui* sert de base, est la plus fautive &
 » la plus funeste des doctrines, *par rapport*
 » au maintien des sociétés civiles & de la
 » société générale des Nations: je me pro-
 » pose donc d'employer toute la première
 » Partie de mon Ouvrage à prouver ces deux
 » vérités. Dans la seconde Partie, je traiterai
 » des autres grandes erreurs des peuples. On
 » verra l'influence de l'état civil sur le droit
 » des gens; & venant à développer ce même
 » état civil en général, je parlerai de la peine
 » de mort, du droit de conquête ou de ser-
 » vitude, des disproportions énormes entre
 » les fortunes & les biens, du prêt à intérêt,
 » de la polygamie, du divorce, &c. &c.....
 » Enfin je croirois n'avoir rempli que la
 » moitié de ma tâche, si je ne traitois pas de
 » la possibilité & des moyens de réduire en
 » pratique ma théorie: c'est ce qui fera le
 » sujet de ma troisième Partie. »

La première est un combat en six sections contre Grotius, Puffendorf, Barbeyrac son Commentateur, Wolf & Wattel. L'Auteur s'attache principalement à ce dernier comme au plus raisonnable; & en détruisant les principes de ce publiciste Neuchâtelois, il se flatte d'entraîner dans sa chute les Écrivains antérieurs. Les citations précèdent ici les réponses ordinairement volumineuses, & quelquefois embarrassées de questions accessaires qui laissent peu de repos à l'intelligence du Lecteur. Il nous semble que l'Auteur a beaucoup trop étendu cette controverse surannée. Que la guerre dérive ou ne dérive pas d'un droit quelconque, elle ne s'en fait pas moins; les Souverains ne s'avisent guères de composer leurs Manifestes d'après la métaphysique obscure des Philosophes: l'Usage & les Traités, voilà les seuls titres consultés. Il en est résulté un Code, artificiel si l'on veut, contraire au droit naturel, à la raison, à la religion, mais auquel la coutume a donné force de loi. Rien n'est donc plus inutile que les argumentations des discoureurs sur cette matière; le Droit des Gens n'est autre chose qu'un système de faits & de coutumes; Grotius & ses successeurs ont employé une immense érudition à les déduire; ils les ont appliqués à une infinité de cas possibles. Sous ce rapport, & jusques-là, leur travail étoit utile; mais ils ont voulu introduire le Droit naturel au milieu de ce monument; faire de la justice son architecte & sa divinité; transformer en

droits les usages, bâtir des doctrines sur le sable, & prescrire comme autant de règles éternelles, des modes accidentels, formés, réformés, admis ou méprisés selon les vicissitudes de la société civile. Delà ces systèmes aussi intelligibles que cruels, ces maximes des Rois présentées comme les maximes de la Nature, les us des Cananéens & des Teutons comme les voies de la Providence, & ce mélange de science & de déraison, qui en étayant les principes des Grecs par ceux des Hébreux, & les vers d'Homère de passages de la Bible, a fait de Grotius & de quelques autres, des ennemis méthodiques du genre-humain.

Au-lieu de se perdre avec eux, & en les réfutant, dans un fatras de distinctions, de divisions, de préceptes & de raisonnemens, il faut préférer d'établir solidement soi-même la morale des Nations. Peut-être encore la simple Histoire du droit des gens est-elle plus instructive que la Jurisprudence arbitraire des Auteurs. Il est vrai qu'à la tête de cette Histoire, on pourroit placer l'enseigne de ce Marchand Hollandois dont parle Leibnitz, qui, ayant mis pour titre: *A la paix perpétuelle*, fit peindre dans le tableau un cimetière.

Si je ne me trompe, l'Ouvrage qui nous occupe, n'offre pas toujours des objections péremptoires aux principes de Wattel, Écrivain ordinairement judicieux, quoique trop amoureux encore de la politique métaphysique. " C'est une vérité démontrée, dit-il,

» que les Nations étant composées d'hommes
 » naturellement libres & indépendans, &
 » qui, avant l'établissement des sociétés ci-
 » viles, vivoient ensemble dans l'état de na-
 » ture, les Nations ou les États Souverains
 » doivent être considérés comme autant de
 » personnes libres qui vivent entre-elles dans
 » l'état de nature. » Comment concilier,
 demande le Critique, avec l'idée d'égalité &
 d'indépendance, celle de pouvoir être réci-
 proquement attaqué? Conçoit-on que l'indé-
 pendance subsiste avec le sort commun de
 s'entre-détruire? « Du moment qu'on peut
 » m'attaquer, la sûreté de mon état est me-
 » nacée; je suis asservi; car la véritable
 » indépendance n'a rien à craindre. » Ce
 n'est-là qu'une argutie de grammaire. Il
 ne s'agit pas de définir l'indépendance,
 qui est toute définie depuis long-temps. Pas
 un être animé n'est sans doute dans une
 indépendance absolue & métaphysique.
 Les animaux, les oiseaux, les Sauvages
 sans règle sociale, s'il en est, sont soumis à
 mille influences physiques, même à celle de
 l'inégalité de forces entre-eux; mais il suffit
 qu'ils ne soient subordonnés à aucune sujétion
 civile, à aucunes conventions réciproques,
 à aucuns rapports nécessaires d'autorité &
 d'obéissance, pour être parfaitement libres.
 L'Auteur confond ici l'indépendance phy-
 que avec l'indépendance morale, qu'il doit
 considérer seule; mais il y avoit une meil-
 leure réponse à faire à Wattel: c'est que les

relations externes des differens peuples soumises à l'empire d'une infinité de besoins, de communications, de liens, d'intérêts respectifs, excluent nécessairement les droits illimités de l'état de nature.

Après avoir attaqué, avec une surabondance d'argumens, les principes, ou plutôt les prétextes de la guerre offensive, l'Avocat de la paix propose les moyens de concorde universelle. Il ôte aux Souverains le droit de se faire justice eux-mêmes, c'est-à-dire, selon un illustre Écrivain, le précieux droit d'être injustes quand il leur plaît; mais il est plus aisé de démontrer l'absurdité & l'illegitimité de la guerre que de la prévenir. L'Auteur prétend que le grand & unique moyen, c'est l'arbitrage, c'est de se constituer des juges, & de se soumettre d'avance à leur décision. En cas de besoin, on pourroit établir subsidiairement dans chaque état un corps de respectables Citoyens, consommés par l'âge & par l'expérience, & chargés de terminer les querelles nationales. Les deux corps s'assembleroient pour juger définitivement leurs Nations.

Ces propositions sont respectables, mais du genre de celles qui ne sont pas respectées. Elles renchérisent sur la Diète universelle de l'Abbé de Saint-Pierre. Du moins cet Écrivain, en confédérant ainsi tous les Potentats de l'Europe, donnoit à leur Congrès le pouvoir de réprimer la turbulence des perturbateurs, & de punir les refractaires. Au con-

traire, les Arbitres choisis par l'Auteur de l'*Etat Naturel des Peuples*, sont les bâtons flottans de La Fontaine. Leur sentence rendue, qui l'exécutera ?

La difficulté fut d'attacher le grelot.

On sent bien que ce Chapitre politique, sans autorité coactive & coercitive, seroit méprisé des puissans ; il opprimeroit les foibles ; il ressembleroit à ces Garanties dont notre Droit Public est surchargé, & qui n'ont jamais garanti que le droit de convenance. Si l'Auteur veut donc mettre son institution en activité, il doit procurer de bons canons & une grande armée à son tribunal, qui mettra la partie résistante au ban de l'Europe, ainsi que le Corps Germanique fait exécuter le ban de l'Empire avec les troupes des Cercles.

Dans la seconde Partie, l'Auteur s'est étudié à établir la conformité du Droit des Gens avec le droit naturel, en détruisant les rapports prétendus avec le droit civil, dont on a mal à-propos suivi les principes. Cette deduction amène des digressions sur le droit de vie & de mort que l'Auteur refuse aux Souverains, sur l'esclavage, la conquête, la polygamie, la propriété. C'est un cours de Droit Naturel, rempli d'idées saines, parmi lesquelles il s'en trouve d'outrées, d'autres trop superficielles. Chemin faisant, l'Auteur heurte tous les obstacles de sa route ; à chaque pas le Lecteur s'arrête avec lui, & tous ensemble cheminent dans une fondrière, sans trop pré-

voir quand ils arriveront au but de leur voyage.

La possibilité & les moyens de réduire en pratique la théorie précédente, forment la troisième & dernière partie de ce Recueil. On fera peut-être fort étonné d'entendre ici l'Auteur redemander pour les Monarchies l'égalité des biens, celle des personnes, & la vertu politique que le pénétrant Montesquieu a exclusivement affectée aux Démocraties. « La vraie vertu, dit le Critique de l'Esprit des Loix, est une qualité douce qui s'étend surtout, & qui ne consiste que dans l'amour & la pratique de son devoir: c'est-là, ajoute-t'il, ce qu'on peut rencontrer sous le gouvernement d'un seul. » On ne peut nier qu'en effet les vertus ne soient très-douces dans quelques Monarchies; mais il n'est pas question de douceur dans Montesquieu. Il a dit que l'amour de la Patrie étoit naturel dans les Républiques, parce qu'on aime sa propriété, la chose dont on fait partie, le Gouvernement dont on est membre; on aime la République par la même raison que par-tout ailleurs on aime l'autorité. Il dit que l'amour de l'égalité entroit dans cet amour de la patrie, & cela doit être, puisque les distinctions choqueroient le principe même de l'institution politique, à la conservation de laquelle chaque Citoyen est immédiatement intéressé. Or, ces vues, confirmées par une expérience universelle, nous semblent avoir échappé à l'Auteur de l'*Etat Naturel*, dont les réflexions

d'ailleurs annoncent un esprit courageux & beaucoup de philanthropie.

On ne refusera pas de justes éloges à ses intentions, à ses principes, au but infiniment louable qu'il s'est proposé. Peut-être l'eût-il mieux rempli, en évitant la diffusion, souvent pire que l'obscurité. Du reste, si ce n'est pas ici un Livre amusant, c'est un Livre de Bibliothèque, un Livre bon à être recherché par les Publicistes, & même par les Philosophes. C'est le fruit d'un long & fastidieux travail, entrepris & consommé au milieu des occupations honorables du commerce, par un Négociant qui s'est acquis de légitimes droits à l'estime de tous ses Lecteurs.

(*Cet Article est de M. Mallet du Pan.*)

ÉLOGE de Louis XII, surnommé le Père du Peuple, Discours qui a concouru pour le Prix de l'Académie Française en 1785, par M. l'Abbé Michel, Avocat en Parlement. A Londres, & se trouve à Paris, chez Royez, quai des Augustins, près du pont neuf.

CET Ouvrage n'est pas, à beaucoup près, exempt de défauts; mais on y remarque des traits heureux, une touche de sentiment qui attache & soutient l'intérêt du Lecteur; on diroit souvent que l'Auteur a pénétré jusques dans les replis les plus cachés du cœur de son

Héros, pour développer avec plus de vérité les ressorts secrets des actions sublimés qu'il retrace. On y trouve aussi des descriptions pleines de noblesse & de vivacité, & toujours à la suite, des réflexions sages qui annoncent une méditation profonde du système de gouvernement d'alors. En voici un exemple : l'Auteur présente l'état de la France à l'époque où Louis XII monta sur le trône.

« Un Royaume endetté & chargé d'impôts,
 » épuisé même par les malheureuses guerres
 » d'Italie; l'Agriculture languissante & dé-
 » couragée; le Commerce sans activité &
 » sans industrie; les Finances en désordre;
 » une armée de Commis levant des tributs
 » sur le peuple avec autant de dureté que
 » s'ils eussent exigé des contributions d'un
 » ennemi; les Gens d'armes indisciplinés &
 » souvent oppresseurs; les habitans des cam-
 » pagnes rançonnés impitoyablement par les
 » Seigneurs, & implorant en vain le secours
 » des Loix; l'ignorance enveloppant de ses
 » ténèbres épaisses tous les états; les barba-
 » res & ridicules épreuves de l'eau bouil-
 » lante & du fer chaud, admises pour décider
 » de l'innocence des accusés; de grandes
 » Provinces privées de Tribunaux, où la jus-
 » tice pût réclamer ses droits; des Magistrats
 » ignorans & inappliqués; un Clergé cor-
 » ronpu; les Arts inconnus & méprisés; des
 » préjugés de toute espèce, & des abus sans
 » nombre: voilà, Messieurs, l'état de la

France lorsque Louis monta sur le Trône
 d'où Charles VIII venoit de descendre.
 Ce récit a de la noblesse & de la rapidité ;
 il annonce un vrai talent ; mais ce qui doit
 sur-tout donner une plus haute idée du mé-
 rite de l'Auteur , ce sont les réflexions pro-
 fondes qu'il fait sur la retraite forcée du mal-
 heureux Frédéric dans l'Isle d'Ischia , après la
 conquête du Royaume de Naples par les
 François.

« Que l'Isle d'Ischia présentoit alors aux
 » yeux du Philosophe sensible , un frappant
 » spectacle de la vanité, des grandeurs & de
 » l'instabilité des choses humaines ! que d'ila-
 » lustres malheureux réunis dans un petit
 » coin de la terre ! que de grandes victimes
 » la fortune dans ses jeux tragiques avoit pris
 » plaisir à s'immoler & à rassembler dans
 » cette Isle devenue l'asyle du malheur ,
 » l'école des Rois , le tombeau des vaines &
 » ambitieuses pensées , & l'inépuisable sujet
 » des réflexions de l'être méditatif & pen-
 » sant ! Une Princesse , Reine autrefois de
 » deux Royaumes , & réduite alors à la plus
 » affreuse misère , l'infortunée Beatrix , répu-
 » diée par l'ingrat Ladislas , qui lui devoit le
 » trône de Hongrie ; la déplorable Isabelle ,
 » fille d'Alphonse , Roi de Naples , & veuve
 » de Galeas , Duc de Milan , empoisonné par
 » le cruel Ludovic , privée de ses États & de
 » son fils , que l'usurpateur avoit attaché de
 » ses bras pour l'enfermer dans un Monaf-

» tère; un Roi détrôné, le malheureux Fré-
 » déric, avec son épouse & quatre petits en-
 » fans, sans compter l'aîné qu'il avoit en-
 » voyé à Tarente, & que ses yeux paternels
 » ne devoient plus revoir: voilà, Messieurs,
 » le spectacle que l'Isle d'Ischia offroit aux
 » regards de l'humanité compatissante. O
 » Grands, ô Rois, ô hommes, qui que vous
 » soyez, qu'un pareil spectacle ne soit pas
 » perdu pour vous! d'un coup-d'œil & d'une
 » seule pensée, vous pouvez saisir ici la vie
 » toute entière; qui vous instruira, si ces
 » grandes & terribles leçons du malheur sont
 » perdues pour vous? »

Quelle noblesse d'images & de sentimens!
 quelle énergie & quel choix dans les expres-
 sions! Ce morceau me paroît digne de nos
 grands Maîtres.

En jetant un coup-d'œil attentif sur cet
 Ouvrage, on pourra reprocher à l'Auteur
 quelques expressions hasardées, des détails
 dont l'excessive simplicité est choquante; on
 désirera qu'il eût été retouché; mais je crois
 que le Public impartial jugera au moins que
 l'Auteur mérite des encouragemens.



VOYAGES en Europe, en Asie & en Afrique, contenant la Description des Mœurs, Coutumes, Loix, Productions, Manufactures de ces contrées, & l'état actuel des possessions Angloises dans l'Inde; commencés en 1777 & finis en 1781, par M. Makintosh; suivis des *Voyages du Colonel Capper dans les Indes, au travers de l'Égypte & du grand désert*, par Suez & par Bassora, en 1779, traduits de l'Anglois, & accompagnés de Notes sur l'original & de Cartes géographiques. 2 vol. in-8°. Prix, 9 liv. A Londres; & à Paris, chez Regnaut, Libraire, rue S. Jacques.

IL faut avouer, à l'honneur de notre Nation, que depuis quelque temps on s'attache à traduire dans notre langue les bons Ouvrages que l'Angleterre produit journellement; ce qui prouve qu'insensiblement le goût des objets solides l'emporte sur celui des Livres frivoles. Il est bien à désirer que cette communication établie entre les deux Nations les plus instruites, aille toujours en augmentant. Qu'on juge par le trait suivant, de l'ignorance où elles étoient l'une & l'autre au commencement même de ce siècle, & du mal que cette ignorance a causé. Ce fut en 1717 que le trop fameux Law parvint à faire adopter son système de Banque. En 1719, il fit banqueroute à la France, & en 1720 son système fut ressuscité en Angleterre, sous le

nom de la Compagnie de la Mer du Sud ; fut appuyé comme le sien sur des illusions & des chimères , prit avec le même engouement, le même délire , & porta de même la Nation Angloise sur le penchant de sa ruine. Les Charlatans Anglois n'eussent pas eu le même succès , s'il eût existé comme aujourd'hui une communication entre les deux Nations. Il est donc important pour toutes deux de la soutenir & de l'étendre.

Les Voyages dont nous annonçons la traduction , confirment la remarque que nous venons de faire. Ils sont propres à nous procurer les plus grandes lumières sur la situation actuelle, soit des établissemens Anglois, soit des autres Puissances des Indes Orientales. Les possessions que nous y avons , le commerce que nous y faisons , notre intérêt à connoître les forces, les richesses de nos voisins & les sources de ces richesses, tout doit inspirer aux François éclairés la plus vive curiosité pour cet Ouvrage.

L'Auteur paroît ne s'être pas borné à ses propres observations ; il a travaillé sur les Mémoires de quelques Membres du Conseil de Calcutta, & entre autres de M. Francis, cet adverfaire redoutable de M. Hastling dans l'Inde ; qui joue aujourd'hui un rôle considérable dans le Parlement d'Angleterre. C'est d'après ces Mémoires qu'il donne les détails les plus instructifs sur les forces des trois Présidences de l'Inde, de Calcutta, de

Bombay, de Madras; sur leurs revenus, sur leurs Chefs & leur régime.

L'Histoire des guerres que les Anglois ont soutenues dans les derniers temps, soit contre les Marattes, soit contre Hyder-Aly, soit contre les Rohillas, y occupe un grand espace. Les détails qu'elle renferme sont entièrement neufs, & paroissent mériter la plus grande confiance.

Les mœurs, les usages, le caractère, les principes religieux, politiques, civils des Gentoux, n'échappent point à la plume du Voyageur Anglois. Il en entre-mêle le tableau d'anecdotes curieuses.

Le commerce attire aussi ses regards: on y voit les immenses sommes que les Anglois y consacrent; les branches diverses qu'il embrasse; on remarque sur-tout une Lettre instructive sur le Commerce du Bengale avec l'Arabie. On en distingue une autre sur la police de Calcutta.

Il est une classe de Lecteurs qui s'attache à connoître les grands personnages qui jouent un rôle important sur le théâtre du monde. La curiosité de cette espèce de Lecteurs trouve ici de l'aliment. Elle verra en action, les Anglois célèbres qui, depuis vingt ans, gouvernent l'Indostan. Il faut convenir que la partialité a quelquefois emporté le voyageur; mais ses écarts sont rectifiés dans les notes dont l'Éditeur de cette traduction l'a accompagnée. Les connoissances qu'il paroît posséder sur la situation des Indes Orien-

tales, l'ont mis à portée de corriger l'Auteur Anglois.

Cet Ouvrage est suivi d'un autre qu'il n'importe pas moins aux François de connoître & de lire : c'est celui fait par M. Capper, au travers du grand désert, par Suez & par Bassora. On fait combien ce passage est utile, en temps de guerre, aux Puissances Européennes qui veulent faire parvenir promptement des nouvelles à leurs établissemens.

M. Capper a traversé plusieurs fois ce désert, & il a cru être utile à ses compatriotes, en leur apprenant la manière dont ils devoient se comporter dans ce Voyage. Ces conseils peuvent être également utiles aux François que leur curiosité ou les ordres du Gouvernement conduisent dans ces contrées. Ce Voyage offre d'ailleurs des observations nouvelles sur les mœurs & la vie des Arabes, mœurs dont on aime, dont on recherche le tableau, parce qu'elles s'approchent plus de la simplicité de la Nature & de la première bonté de l'homme.

Ce Voyage est terminé par des fragmens d'un Voyage au Cap de Bonne-Espérance, du savant Suédois Sparrman, que la mort a trop promptement enlevé aux Sciences. Il accompagna MM. Foster dans leur Voyage autour du monde, & ramassa dans ce Voyage, surtout dans son séjour au Cap, une foule d'observations & de faits importans pour l'Histoire Naturelle, la Botanique & la connoissance des hommes.

ANNONCES ET NOTICES.

LUNDI prochain, 21 du courant, on mettra en vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 17, *la Dix-neuvième Livraison de l'Encyclopédie*, composée du Tome sixième, première Partie de la Jurisprudence; du Tome deuxième, deuxième Partie des Mathématiques; du Tome deuxième, deuxième Partie de la Marine, & du Tome deuxième, première Partie de l'Économie Politique & Diplomatique.

Le prix de cette Livraison est de 24 liv. brochée, & de 22 liv. en feuilles. Le port est au compte des Souscripteurs.

MARIE, Nouvelle traduite de l'Anglois.

Ce petit Ouvrage ayant eu beaucoup de succès en Angleterre, on a lieu d'espérer qu'il ne plaira pas moins en France; l'on s'empresse d'en annoncer la Traduction, qui doit paroître incessamment, dans la crainte que si quelqu'un s'en occupoit, il n'ait le désagrément d'être prévenu.

PETITE Bibliothèque des Théâtres. A Paris, au Bureau, rue des Moulins, Butte Saint Roch, n°. 11, où l'on souscrit, ainsi que chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques, & chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux, Place du Théâtre Italien.

C'est le huitième Volume de la troisième année de cette intéressante Collection. Il contient deux Comédies de Bourfault; le *Mercuré Galant* & les *Fables d'Esopé*, avec des morceaux analogues qui supposent toujours les mêmes recherches.

ELÉMENTS de Chimie Docimaſtique à l'usage des Orfèvres, Eſſayeurs & Affineurs, in-8°. Prix, 3 liv. 12 ſols broché, 4 liv. 10 ſols relié, & 4 liv. broché-franc de port par la poſte. A Paris, chez Buillon, Libraire, rue des Poitevins, hôtel de Meſgrigny.

Cet Ouvrage eſt un Traité Élémentaire deſtiné aux Artiſtes qui travaillent les matières d'or & d'argent, & particulièrement aux Orfèvres. Il doit les guider dans la pratique des divers procédés à employer, ſoit, comme le dit l'Auteur, pour ſ'assurer du titre des métaux, ſoit pour les amener au degré de pureté requis par les Ordonnances, ſoit enfin pour les ſéparer les uns des autres. Cet Ouvrage peut être utile.

ESSAI ſur le Mouvement, par J. B. Chamboisier, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, de la Société Royale des Sciences, Arts & Belles Lettres de Clermont-Ferrand, in-12. A Londres, & ſe trouve à Paris, chez Jombert jeune, Libraire, rue Dauphine; & à Lyon, chez Grabit, Libraire, rue Mercière.

DISCOURS ſur le Droit Maritime ancien, moderne, François, Etranger, Civil & Militaire, & ſur la manière de l'étudier; par M. Groult, Docteur en Droit, Membre de pluſieurs Académies. Corrépondant de l'Académie Royale de la Marine, & Procureur du Roi de l'Amirauté de Cherbourg, in-8°. de 48 pages.

Cet Ouvrage paroît avec une approbation très-honorable de l'Académie Royale de la Marine; ce qui doit établir en ſa faveur un préjugé très-avantageux.

L'ART de tenir les Livres en parties doubles, ou La Science de faire écriture de toutes les négociations

de banque ou de commerce; par Jean - Jacques Imhoff d'Arau, A Genève, chez Baudet, Mauget & Compagnie, Imprimeurs-Libraires; & à Paris, chez Buiffon, Libraire, hôtel de Melgrigny, rue des Poitevins, in - 4°. Prix, 10 liv. broché, & 12 liv. relié.

Cet Ouvrage, dont le titre désigne l'utilité, est divisé en deux Parties: la première contient un Traité raisonné qui enseigne la manière de coucher sur les livres tous les objets relatifs au commerce, & celle de tenir les écritures avec ordre & exactitude, &c. la seconde contient le Calcul des fractions, rendu facile & à la portée de tout le monde, & enfin une Instruction sur la méthode de faire les écritures concernant l'économie rurale, &c.

CATHÉCUMENAL Clérical, in-12. A Paris, chez Berton, Libraire, rue Saint Victor.

Cet Ouvrage contient des Instructions faites de vive voix pour préparer les jeunes gens à l'état Ecclésiastique, avec deux Retraites & des Exemples. Il est divisé en deux Parties, qui forment vingt-six Leçons.

L'ART des Arpenteurs rendu facile, ou Méthode pour apprendre par une lecture réfléchie de trois heures, le moyen de mesurer exactement toutes les figures de terrains possibles, & d'en cotner les Plans sans se servir d'autres instrumens que de l'échelle & du compas; par M. L. A. Didier premier Arpenteur en la Maîtrise des Eaux & Forêts de Cécy en Brie, augmenté de quelques Notions nécessaires & très-abrégées pour la pratique des nivellemens ordinaires, in 4°. de dix-huit pages. A Meaux, chez Charles, Libraire, rue Saint Remy; & se trouve à Paris, chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques.

Cet Ouvrage est imprimé pour la quatrième fois.

BIBLIOTHÈQUE Universelle des Dames. A Paris, rue d'Anjou-Dauphine, n^o. 6.

Ce Volume est le huitième des Romans, & contient les Amours de Rhodante & de Doficlès ; & pour compléter la Collection des Romans Grecs, les Editeurs ont réuni quelques Extraits d'Ouvrages de ce genre, puisés dans le Conservateur.

La souscription, pour les vingt quatre Volumes reliés, est de 72 liv., & de 54 liv. pour les Volumes brochés.

Il vient de paroître un nouveau Volume, qui est le dixième de l'Histoire.

SUPPLÉMENT au Tome Cinquième de la Fortification Perpendiculaire, par M. le Marquis de Montalembert, Maréchal-des-Camps & Armées du Roi, de l'Académie Royale des Sciences & de celle de Pétersbourg. A Paris, chez Jombert, rue Dauphine, N^o. 116, & chez le Suisse de l'hôtel Montalembert, à la Raquette.

Ce Supplément a pour objet de compléter les preuves par lesquelles l'Auteur a prétendu établir la supériorité de son système, dont on a déjà adopté une partie.

Cet Ouvrage, qui paroît sous les auspices de l'Académie des Sciences, nous semble consolider la réputation de son Auteur, & mérite d'être lu par tous ceux qui suivent la même carrière. Le format dans lequel il a été réduit met tous les Officiers à même de se le procurer & de s'éclairer sur une partie qui tient de si près à leur profession.

L'Abus de la Créduité, peint par E. Aubry, Peintre du Roi, & gravé par N. Delaunay, Graveur du Roi. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur,

Graveur des Académies Royales de Paris & de Copenhague, rue de la Bucherie, n°. 26.

Cette Estampe, qui représente une vieille femme qui dit à une jeune personne sa bonne aventure, est la huitième de la suite connue sous les titres de *l'Heureuse Fécondité*, *Dites-nous donc s'il vous plaît, les Begnats*, *l'Enfant Chéri*, *le Bonheur du Ménage*, *la Gaîté Conjugale & la Félicité Villageoise*. Elle est gravée avec cette fermeté qui distingue le burin de son Auteur.

Vénus liant les ailes de l'Amour, gravée par C. G. Schultz, d'après le tableau original de L. C. Vigée Lebrun; dédiée à Mgr. Comte d'Artois.

Cette gravure rappelle l'esprit de la composition originale: le ton en est harmonieux, les tailles fermes sans être dures; le caractère des têtes est doux & piquant, & les accessoires sont rendus avec une intelligence rare. Elle se vend à Paris, chez Bazan, rue & hôtel Serpente. Prix, 12 liv.

ROMANCES tirées du Roman de Caroline, par M. L. Prix, 1 liv. 16 sols. — *Numéro 17 de Pièces d'Harmonie*, contenant des Ouvertures pour Clarinettes, Cors & Bassons; par M. Vanderhagen. Chaque N°. 6; abonnement pour 12 Numéros, 48 liv., le tout port franc. — *Vingt-septième Suite d'Airs d'Opéras comiques en Quatuors pour Violons, Alto & Basse de Richard-Cœur-de-Lion*, par M. Alexandre. Prix, 6 liv. On distribue cette Collection par Opéra séparé. — *Troisième Recueil des Soirées de la Comédie Italienne pour Clavecin*, par les meilleurs Auteurs. Prix, 6 liv. port franc. — *Numéro 7 du Journal de Clavecin*, par les meilleurs Maîtres, cinquième année. Prix, séparément 3 liv. Abonnement 15 liv. port franc. — *Numéros 33 à 41 du Journal Hebdomadaire*, & 23 à 31 du

Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres. Prix, chaque Numéro 12 sols. Abonnement pour chaque Journal 15 liv. port franc. On souscrit à Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instruments, rue du Roule, n^o 6.

La Traduction du Théâtre Anglois, dont on a rendu compte dans le dernier Mercure, se trouve aussi chez Mérigot-jeune, Libraire, quai des Augustins.

ERRATA du dernier Mercure.

Page 66, ligne 10. *Afrida*, lisez: *Elfrida*.

Page idem., ligne 29. *trop peu de Bouffonnerie*, lisez: *trop de Bouffonnerie*.

T A B L E.

<i>Le Coucou & la Fauvette</i> ,	<i>Les Soirées Provençales</i> ,	112
<i>Fable</i> ,	97	<i>Etat Naturel des Peuples</i> , 123
<i>Charade, Enigme & Logogryphe</i> ,	101	<i>Eloge de Louis XII</i> , 131
<i>Le Bonheur dans les Campagnes</i> ,	104	<i>Voyages en Europe, en Asie & en Afrique</i> , 135
		<i>Annales & Notices</i> , 149

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Gardé-des-Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 19 Août 1786. J'en n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 18 Août 1786. RAULIN.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 26 AOUT 1786.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*ÉPITRE d'un Célibataire à M. le Vicomte
DE V***, Conseiller au Parlement de
Provence, au sujet de son Mariage avec
Mlle DE P***.*

AMI, j'ai vu cette Pauline
Dont l'Hymen va pour toi recevoir le serment ;

Je bats des mains, & j'imagine

Que tu feras un tendre amant.

Quel trésor précieux ton destin te réserve !

Beauté, maintien modeste & sourire ingénu.

Quoi ! l'Enfant de Cythère est-il si retenu ?

Mais à l'école de Minerve

L'Amour prend l'air de la Vertu.

En vain dans l'Univers il promène ses charmes ;

N^o. 32, 26 Août 1786.

G

Des mains de l'Innocence il emprunte ses armes ;

Elle seule nous attendrit.

La beauté plaît aux sens, la candeur plaît à l'ame,

Et le pouvoir qui nous enflamme

N'est que la pudeur qui sourit.

Sous l'œil de ses parens aux vertus consacrée,

Tu verras chaque jour ton épouse adorée

Te retraçant les mœurs de ses nobles aïeux,

Dans le sein du bonheur renouveler tes feux.

Dépuis long-temps le mariage

N'étoit à mes regards qu'une affreuse prison

Où l'homme, ennuyé d'être sage,

Aux pieds d'une compagne enchaînoit sa raison.

Je voyois les sombres querelles

Enlacer les ennuis autour du nœud fatal ;

L'Amour naissant dormir sur le lit nuptial ;

Les doux baisers des tauterelles

Des griffes du vautour devenir le signal ;

Et comparant mes feux aux pâtes étincelles

Que tarde lentement le flambeau conjugal,

Je croyois que l'Amour devoit avoir des ailes ;

Je voyois chaque jour Thais changer ses traits,

Et se décomposant par la mode trompée,

Étaler l'attirail d'une tête usurpée ;

Et dans une boutique achetant ses attraits,

Ruiner son mari pour être une poupée.

J'ai vu Lais vrai mannequin,

Montrer dans un repas les transports d'une orgie.

Et sur un front jauni, qui n'est qu'un parchemin,
 Au milieu de l'hiver faire naître un jardin.
 J'ai vu la fade Isbé, masse bien épaissie,
 D'une Nymphé légère empruntant les atours,
 Appliquer la torture à ses membres trop lourds ;
 Orphise s'étouffer pour sa taille chérie ;
 Lisé avec du poison polir sa peau ternie,
 Et d'un fard métallique employant le secours,
 Se procurer la mort pour paroître jolie.

Je veux soustraire à mon burin

La prude à l'humour turbulente ;

L'indolente, dont le ressort

Est de se dire bonne avec un cœur d'airain ;

La sotté babillarde érigée en savante,

Et qui prend chez autrui son esprit qu'elle vante ;

La vaporeuse en proie au ténébreux chagrin

Que fait gémit sans cesse une santé brillante ;

Celle qui, se croyant un talent tout divin,

S'occupe d'un panache ou d'un nœud qu'elle invente.

Froide pour son époux & folle d'un serin.

Malgré tous ces travers, écoute mon dessein :

Qu'une Pauline se présente,

Et je suis engagé demain.

Vole donc à l'Autel, où j'apperçois la trace

De l'encens dont l'Hymen va consacrer l'odeur.

Déjà les doux transports exhalés de ton cœur

Ont rajeuni le front d'un père qui t'embrasse ;

De l'auteur de ses jours un fils fait le bonheur.

D'un monde corrompu repoussant l'imposture,
Des innocens plaisirs n'écoute que la voix :

Plus ils sont près de la Nature,

Plus ils méritent notre choix.

Digne de ton ardeur extrême,

Que ton épouse soit le terme de tes vœux,

Et que toujours nouvelle, & cependant la même,

Elle s'honore enfin par des enfans nombreux :

Ils sont de la beauté les bijoux précieux.

Quand leur troupe aimable & chérie

Montrera des desirs vers la vertu tournés,

Tu diras, embrassant ton épouse attendrie :

⊙ moitié de mon cœur, doux charme de ma vie!

Non, ce n'est pas pour nous que ces êtres sont nés ;

Si l'Amour nous les a donnés,

C'est pour les rendre à la Patrie.

(Par M. Sabatier de Cavailhon ;

Ancien-Professeur d'Eloquence.)

RÉPONSE A LA QUESTION :

Quelle est la Veuve la plus excusable en se remariant, celle qui eut à se plaindre, ou celle qui eut à se louer de ses premiers nœuds ?

I.

ROSINE a connu d'un époux

Le dur & tyrannique empire ;

Comment se peut-il entre nous
 Qu'elle s'expose à prendre pire?
 Elle veut se venger de son premier mari,
 « Et ce qu'elle a souffert, le rendre à celui-ci. »

(Par M. le Vicomte de Gal...)

I I.

LA veuve à qui l'Hymen fit un sort malheureux,
 En se liant encor renonce à la prudence ;
 Celle qui fut heureuse , en formant d'autres nœuds,
 A trahi la reconnoissance.

(Par un Habitant du Bas-Boulonnois.)

I I I.

Le mariage est une loterie
 D'où l'on voit rarement de bons billets sortir,
 Qui fut heureuse une fois dans la vie:
 Peut se flatter de l'être à l'avenir.
 Mais nous devons taxer pour le moins d'imprudence
 La trop téméraire Babet
 Qui veut tenter encor la chance,
 Quoiqu'une triste expérience
 Lui présage un mauvais billet.

(Par M. de Boislorent , près le passage
 de la Guenne.)

I V.

CHAQUE Veuve après tout me paroît excusable
 De choisir un époux aimable ;

L'une afin de goûter un plaisir ignoré,
L'autre pour en jouir après l'avoir trouvé.

(Par M. G. P., Peintre.)

V.

BIEN folle, à mon avis, celle qui se rengage,
Lorsqu'elle a de l'Hymen éprouvé la douceur !
Après l'orage on peut espérer le bonheur ;
Mais après de beaux jours on doit craindre l'orage.

(Par M. H...., Commis de la Guerre à Versailles.)

V I.

Sur cette question voici quel est mon mot :
L'Hymen, à mon avis, est une loterie.
Il ne faut plus y mettre ayant eu le gros lot ;
Y remettre, en perdant, c'est plus grande folie.

(Par M. le Chevalier de Meuds-Monpas.)

V I I.

G A S C O N A D E.

QUANT à la question que le Journal annonce,
Messieurs les Rédacteurs, récévez ma réponse,
Qu'au Mercure prochain inscrivez sans retard :
Le mariage en tout n'est qu'un jeu de hasard ;
Quand jé gagne, sandis, né fût-ce qu'une obole,
J'empeche les enjeux, & content du profit
Jé fais prompte retraite & cours mé mettre au lit.)
Quand jé perds, au contraire, & n'importe la somme,

Fût-ce cent mille écus, sans demander crédit,
 J'éprendrois ma revanche, ou le diable m'assomme ;
 Car enfin le malheur, à ce que chacun dit,
 N'assiège pas toujours la porte d'un pauvre homme.

(Par un Abonné d'Avranches.)

NOUVELLE QUESTION A RÉSOUDRE

*Un homme gai est-il plus propre qu'un
 homme mélancolique à consoler un ami
 affligé ?*

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
 du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Vertige* ; celui
 de l'Énigme est *les Gants* ; celui du Logo-
 gryphe est *Marionnettes*, où l'on trouve
Mars, Ténare, Etna, Triton, sein, ans,
mois, Sion, mère, mer, Mai, Omar, mérite,
âme, ami, mitre, or, étain, sort, tems,
Roi, Reine, maron, rôti, mort, rame,
rime, raison, Noë, main, Nestor, Marne,
Rennes, Riom, Reims.



C H A R A D E.

PERSONNE ENCOR n'a vu mon premier raboteux ;
 L'on tourne quelquefois mon second avec grace ;
 Mon tout, œuvre sublime, est l'ouvrage des Dieux !
 Et ce tout fut toujours renfermé dans l'espace.

(Par M. le B. de P.)

É N I G M E.

BIEN avant les ballons je parcourais les airs ;
 Bien avant les vaisseaux je traversois les mers ;
 Quand ton oncle en mourant te fit son légataire,
 C'est moi qui lui prêtai mon secours salutaire.
 J'étois avec Iris quand par un billet doux
 Elle te fit savoir l'heure du rendez-vous.
 Que deviendrait sans moi la tendre tourterelle ?
 Le renard la prendrait en courant après elle.
 Entends-tu dans ton parc le chant du rossignol ?
 C'est moi qui vers ces lieux ai dirigé son vol.
 Tu vois par ce tableau combien je suis utile ;
 On me connoît aux champs, à la Cour, à la ville.
 Ne vas pas me chercher chez le peuple poisson,
 Quoiqu'au fond des étangs je suive le plongeon ;
 Mais tu peux me trouver au nid de-la fauvette,

Sur la tête d'Églé, sous sa molle couchette.
 Enfin, mon chef à bas, tu peux encor me voir
 Où tu m'as mis, Lecteur, dedans le pot au noir.
 Mon sexe me trahit, & je viens d'en tant dire,
 Que tu m'as deviné sans finir de me lire.

(Par M. le Viconte de Gal...)

L O G O G R Y P H E .

JE trouve tous les jours de nouveaux courtisans ;
 J'ai l'art de les fixer, je vois peu d'inconstans.
 On me veut à la mode, eh bien je m'y conforme ;
 Car souvent je diffère en couleur comme en forme.
 Chacun de mes amis, quand j'ai le ventre plein,
 Autour de moi s'empresse & me fait un larcin.
 Quand j'ai le dedans creux, je reçois au contraire ;
 Mais ce n'est qu'en cadeau qu'on compte me soustraire.
 Veux-tu sur mon sujet t'amuser plus long-temps ?
 Transpose mes neuf pieds, place les en tout sens ;
 Chez moi tu pourras voir une triple couronne ;
 Un très-petit réduit qui ne plaît à personne ;
 Un bon mets pour le chat ; une conjonction ;
 D'un naturel fougueux la vive émotion ;
 Ce qui suspend la guerre ; une note ; un légume ;
 Un liquide qu'on boit malgré son amertume ;
 Ce que laisse après soi chaque coup de pinceau.
 Veux-tu me deviner sans creuser ton cerveau ?

Aux cercles on me voit, je suis commune en ville,
 & peut-être, Lecteur, te suis-je très-utile?

(Par M. Robert Desroches.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*CONSIDÉRATIONS sur l'Influence du Génie
 de Vauban dans la balance des forces de
 l'État. 1786. Se trouve à Paris chez
 Jombert, Libraire, rue Dauphine.*

« JE vois la plupart des esprits de mon temps,
 » dit Montaigne, faire les ingénieux à obs-
 » curcir la gloire des belles & généreuses
 » actions, leur donnant quelque interpréta-
 » tion vile, & leur controuvant des occa-
 » sions & des causes vaines. » Ces esprits
 du siècle de Montaigne ont laissé une nom-
 breuse postérité. Sur quoi donc s'exerceroit
 la dévorante contagion de confier ses pensées
 au Public, s'il ne restoit qu'à confirmer
 les jugemens des siècles antérieurs ? Quels
 vivans à célébrer, si les morts illustres ont
 mérité leur gloire ? Quels paradoxes inventer
 si des vérités anciennes sont devenues impres-
 criptibles ?

Quoique nous soyons accoutumés, de-
 puis quelque temps, à entendre soutenir
 des opinions bizarres avec un faux enthou-

fiasme, & à voir dégrader des réputations que l'unanimité des suffrages sembloit avoir respectées, on ne devoit guères s'attendre à trouver un jour le Maréchal de *Vauban* sur cette liste de proscriptions. L'Histoire, la tradition, l'examen, l'expérience, avoient perpétué le souvenir de ses vertus & consacré ses services, sans qu'une voix se fût encore élevée contre cette éclatante approbation. Quel prestige en eût donc imposé aux contemporains de *Vauban* & à leur postérité? Comment ce grand Citoyen eût-il réuni en sa faveur les témoignages menteurs de la flatterie & de l'ignorance, en faisant taire ceux de l'envie & de la malignité? « L'intérêt, la faveur ou l'intrigue, dit fort bien l'habile Auteur des *Considérations*, n'empoisonnèrent jamais à son égard la pureté des suffrages; on ne vit point une suite de parens ambitieux, intéressés à prolonger l'illusion d'un nom fameux, pour élever des colosses de fortune. »

Un Historien, à qui l'on a reproché, peut-être fort injustement, un excès de franchise & de sévérité, l'intègre Abbé de *Saint-Pierre*, que les noms, les éloges, la fausse grandeur n'éblouissoient guères, a peint en traits fort durs les Maréchaux de France de la promotion de 1703; mais sa plume véridique excepta *Vauban* de cette censure générale. Il l'appelle excellent Officier de guerre, excellent Citoyen, protecteur zélé des malheureux qui avoient du mérite. Pas une ligne d'impro-

bation n'avoit encore démenti ce témoignage.

C'étoit celui de tous les Grands Hommes du siècle de Louis XIV. A leur autorité s'est réunie celle d'un Corps célèbre, en tout-temps distingué par ses lumières & par ses services, & qui s'est honoré d'être le dépositaire de la gloire, ainsi que l'héritier des principes de Vauban. L'Académie Française qui, dans les exercices qu'elle propose à l'éloquence des jeunes Écrivains, dans le choix de ses Éloges, obéit à la voix publique, qu'elle ne pourroit ni corrompre ni même déterminer, l'Académie Française a mis au concours la gloire de *Vauban*. Un homme a pris la plume contre cette sanction de deux siècles, & cet homme est M. *Choderlos de la Clos*, Auteur d'un Roman connu.

Ce n'est pas la première fois que l'Académie Française a eu à se plaindre d'une pareille insurrection. Qu'on se rappelle les écrits & les singularités qui furent mises au jour, lorsque les noms de l'*Hopital* & de *Colbert* parurent dignes d'être exposés de nouveau à la vénération publique.

M. *de la Clos* est Capitaine d'Artillerie. Les esprits difficiles ont trouvé ce titre insuffisant pour disputer sur le génie de Vauban. Quoiqu'un bourgeois de *Venloo* eût imaginé les bombes, un Moine la poudre à canon, un Militaire l'Imprimerie, il est certain qu'en général, selon la remarque ingénieuse de l'Auteur des *Considérations*, &c. " Dieu ne révèle les secrets de la Géométrie qu'à des

» Géomètres; que pour être heureux en Chi-
 » mie, il faut mériter de l'être par des tra-
 » vaux pénibles, dispendieux & long-temps
 » soutenus; si l'on en peut dire autant de
 » tous les Arts, cette vérité se manifeste sur-
 » tout dans les choses militaires; & cela, par
 » une raison trop rarement apperçue: c'est
 » qu'à ce jeu de la guerre, les dispositions
 » physiques sont invinciblement liées aux
 » situations morales; & l'on conçoit assez
 » que ces situations, variées à l'infini, ne sont
 » pas même soupçonnées par ceux qui ne
 » les ont pas éprouvées. »

Les *Considérations sur l'influence du Génie de Vauban* ne sont pas, à proprement parler, une réfutation de la brochure de M. de la Clos. Son nom n'y est pas même prononcé; à chaque page, l'Auteur montre son dédain pour des hostilités légères, qu'il juge indignes d'occuper l'attention des personnes éclairées. Il se montre, il est vrai, avec des forces qui justifient cette indifférence. On découvre ici un homme profondément versé dans la science de Vauban; exercé, par une longue expérience & une longue méditation, dans un genre de connoissances militaires, dont il a saisi d'autant mieux l'étendue qu'il en a jugé parfaitement les bornes, & qui, doué plus que personne du génie d'invention, fait à merveille ce qu'il faut penser des inventeurs systématiques, & des chimères qui, à une certaine époque, succèdent nécessairement aux doctrines fondamentales. Cet Ouvrage, d'ail-

leurs, est plein de vues générales qui résultent d'une grande masse de faits & d'observations, & qui supposent dans l'Auteur l'étude des grands rapports, qui lient le système des places fortes aux objets les plus importants de la défense publique.

Je me garderai bien de hasarder aucune décision sur le principal sujet de cette étrange controverse, savoir, sur le mérite de Vauban, considéré comme fortificateur. Il faut éviter le ridicule de certains Gens-de-lettres empressés à donner leur avis qu'on ne leur demande point, & à étayer de leur frêle autorité des opinions au-dessus de leur intelligence.

Bornons-nous à représenter, avec l'Auteur des *Considérations*, ce que la France doit à Vauban, ce qui constitue l'importance de ses vues militaires, & la puérité de certaines imputations auxquelles il vient d'être en butte, après un siècle de respects publics.

Vauban, a-t-on dit, ne fut l'inventeur d'aucun système; les bastions existoient avant lui, il conserva les bastions. « Rappelons, observé à ce sujet l'Auteur des *Considérations*, une notion aussi simple qu'elle est peu répandue : c'est que l'Art de fortifier n'est point, ne doit jamais être un système; ce n'est qu'un problème à résoudre, d'après plusieurs données. » Les conditions élémentaires de la défense d'une enceinte, établissent d'abord la ligne bastionnée, sans qu'il soit possible de s'en écarter. C'est une disposition

forcée, mais qui est bien loin encore de constituer le mérite des combinaisons de cet Art. « C'est ainsi qu'on indiqueroit la circon-
 » rence d'un cercle parfait, si l'on demandoit
 » quelle est la ligne la plus courte que l'on
 » puisse employer pour enceindre un espace
 » déterminé. Le reproche fait au Maréchal
 » de *Vauban*, d'avoir conservé les bastions ;
 » est donc précisément de même nature que
 » celui que l'on feroit à *Descartes*, de n'a-
 » voir pu changer, malgré toutes les créa-
 » tions, les propriétés de l'ellipse & de la
 » parabole. »

2. Mais à cette base nécessaire d'une ligne réguliè-
 rement flanquée, il faut fixer de justes proportions, déterminer celles-ci d'après la portée des armes en usage, les exécuter en les conciliant avec la sûreté, la solidité, l'économie, la simplicité. Ce nouveau problème, *Vauban* le résolut, & une fois pour toutes, tant que la portée des armes ne subira pas de changement. « Cent mille fois des-lors les uns &
 » les autres ont essayé de faire mieux ; ce-
 » pendant il a fallu revenir toujours sur ces
 » premières bases, sinon inventées, du moins
 » réglées, calculées & posées par *Vauban*. »

Une critique injuste met quelquefois en évidence des titres de gloire foiblement aperçus jusqu'alors. En jetant les yeux sur cette enceinte du Royaume, garantie par une multitude de forteresses dont la construction, la réparation, les accessoires semblent annoncer une disproportion entre les

avantages de ces barrières & la prodigalité qui les éleva, on s'effraye d'une dépense, dont l'imagination peut à son aise grossir l'énormité. Aussi le détracteur du Maréchal de *Vauban* ne craint pas d'évaluer à quatorze cents millions ce que coûtèrent à la France *les erreurs nuisibles* de cet Artiste; c'est la moitié de la dette publique contractée par Louis XIV. Assurément une idée aussi originale a besoin de preuves décisives. Cependant son Inventeur a substitué à la démonstration, ce qu'on appelle des *apperçus*: méthode qui fait aujourd'hui une logique universelle; méthode fort commode pour les esprits légers qui raisonnent, & pour les ignorans qui lisent.

Lorsqu'on considère l'effrayante masse de trésors que la fausse grandeur, le faux éclat, le luxe de la souveraineté & les illusions coûtèrent à Louis XIV; lorsque, parmi les dépenses utiles de ce Monarque magnifique, on en retrouve tant d'un effet passager; lorsqu'on voit les flottes, les armées, les alliances chèrement payées, disparaître avant la mort même du Souverain, & la ligne de remparts élevée par *Vauban* toujours subsistante, ainsi qu'une multitude de créations indispensables à la protection de l'État, auxquelles ce Génie tutélaire donna l'existence; de toutes les dissipations du dernier siècle, celle des prétendus quatorze cents millions transformés en citadelles, inspireroit les regrets les plus modérés. Mais ce qui ajoute au

respect de ces monumens, c'est qu'au mérite de la durée, ils joignirent celui de l'économie de leur confection. Vérité indisputable, que l'Auteur des *Considérations* met au-dessus de tout sophisme.

« Il faut observer, dit-il, que M. de *Vauban*
 » fut Commissaire-Général des fortifications
 » pendant trente années ; en sorte qu'on lui
 » auroit fourni pour sa seule partie, (d'après
 » le calcul de M. de la *Clos*) environ 50
 » millions par an : dans un temps où les re-
 » venus de l'État n'étoient pas la moitié de
 » ce qu'ils sont aujourd'hui ; lorsqu'une puis-
 » sance maritime naissante devint tout-à-coup
 » formidable ; lorsque Louis XIV , pour sou-
 » tenir une guerre ruineuse contre l'Europe
 » entière, entretenoit sur pied 500 mille
 » hommes de troupes réglées ; dans le temps
 » où il faisoit fleurir tous les Arts par des
 » récompenses d'éclat ; lorsqu'il bâtissoit Ver-
 » sailles, Marly, les Invalides, &c. »

Ce calcul de fantaisie a été étayé d'une er-
 reur. *Vauban*, a-t-on avancé, fortifia 300
 places de guerre. « Il est vrai, continue son
 » défenseur, qu'il fit travailler à 300 places ;
 » mais il est fort différent de les fortifier,
 » ou de les réparer, ou seulement de les
 » armer en guerre. De cette différence ré-
 » sulte déjà un mécompte énorme ; il devient
 » monstrueux, lorsqu'on vient à considérer
 » que plus de 200 de ces places furent conf-
 » truites ou réparées aux dépens de nos en-
 » nemis, & fort en dehors des limites actuel-

» les. C'est ainsi que MM. les Maréchaux de
 » Broglie, de Vaux & autres, ont maintenu
 » nos armées au centre de l'Allemagne, en
 » faisant fortifier un grand nombre de places
 » ou de postes; & assurément jamais le Con-
 » trôleur-Général de nos Finances n'a en-
 » tendu parler de cet objet de dépense. De
 » compte fait, Vauban n'a jamais édifié que
 » 33 places neuves, dont les deux tiers furent
 » exécutés avec l'argent & les corvées des
 » ennemis. »

Observons ici que M. de la C. évalue à 800 mille livres la dépense d'un front de fortification, tel qu'en construisoit Vauban. Des Ingénieurs qui se sont signés, lui ont objecté un fait positif, constaté par le prix des toises, qu'un tel front aujourd'hui ne coûteroit pas 400 mille liv. & qu'au siècle dernier, il n'en coûtoit pas 200 mille.

Enfin, pour trancher sur cette question oiseuse, on a fait au Dépôt de la Guerre le dépouillement des sommes employées aux fortifications, durant le Commissariat de Vauban; le total des dépenses extraordinaires fut de 95 millions. En y joignant les dépenses annuelles d'entretien, on se rapprochera des relevés les plus exacts de différens Auteurs, entr'autres de M. de *Forbonnais*. Ce savant & judicieux Écrivain a enrichi son Ouvrage des *Recherches & Considérations sur les Finances de France*, des Tables détaillées de recette & de dépense annuelles, durant la plus grande partie du règne de Louis XIV. Il en résulte que, depuis

1678 jusqu'en 1707, époque des travaux du Maréchal de Vauban en qualité de Commissaire-Général, l'article des fortifications absorba 141 millions. (1) C'est environ 270 millions de nos jours.

Et remarquons que, presque en totalité, les dépenses de l'Artillerie sont portées ici au compte des fortifications. Le pénétrant Apologiste de Vauban a donc bien raison de dire que ce résultat donne une idée frappante des ressources économiques de ce génie universel.

“ En effet, quand il n'y auroit point de
 „ forteresses en France, toujours faudroit-il
 „ des armées, & par conséquent des casernes,
 „ des Hôpitaux, des fours, des magasins à
 „ poudre, des arsenaux, des hangars, &c.
 „ Or, tous ces objets furent pris sur la somme
 „ totale des 141 millions. (2)

Nous ne pensons pas qu'on puisse sérieusement mettre en parallèle dans ce cas-ci, l'autorité d'un calcul imaginaire fait par M. de la C., avec celle de M. de *Forbonnais*, dont les relevés ont fait règle dans l'histoire de l'économie publique du dernier siècle, & qui, ayant fouillé les meilleures sources, se

(1) Voyez l'édition de Liège, 1758, en 5 vol. in-8°. t. III p. 251, t. IV. p. 38, 145 & 291, où ces tables sont rapportées.

(2) L'Auteur en compte 151, mais c'est évidemment une faute d'impression; nous nous en sommes assurés, en vérifiant ce compte sur les tables de *Forbonnais*.

rencontre avec les états conservés dans chaque Département.

M. de la C. a infirmé lui-même son autorité par des inattentions dont il est difficile de rendre compte. Par exemple, il cite le premier siège de Cassel, si courageusement défendue par M. le Comte de *Broglie* dans la guerre de 1756; & afin d'ôter à une enceinte bastionnée le mérite d'une efficace résistance, il affirme que la nouvelle ville n'étoit fermée que d'une simple muraille, (1) avec des redoutes & un camp retranché en avant. Il en conclut que les Alliés, qu'il appelle un *Corps Hanovrien*, firent le *blocus*, & non le siège de Cassel. Ce récit, que l'Auteur intitule un *fait historique*, est controuvé presque dans tous ses détails. La ville neuve n'avoit point de murailles: celles qui subsistent aujourd'hui n'ont été construites que depuis la paix; le Rédacteur de cet article a été témoin oculaire de cette construction, qui n'étoit pas achevée en 1772. Cette ville neuve ne fut nullement attaquée par les Alliés qui portèrent tous leurs efforts sur la ville vieille fortifiée.

(1) Cette définition de Ville vieille & de ville neuve, adoptée par M. de la C. & par son adversaire, n'est pas exacte. Une partie de la Ville neuve même, nommée la ville Allemande, étoit enveloppée dans l'enceinte fortifiée, aujourd'hui rasée; l'autre, habitée par la Colonie des François réfugiés, étoit un Fauxbourg ouvert, & forme une des plus belles villes de l'Europe.

Les attaquans développèrent plus de trois mille toises de tranchées. Le *petit Corps* qui les composoit étoit de 28 mille hommes ; aucun siège ne fut plus régulier ; & si les Alliés l'abandonnèrent au bout de trois semaines , on dut cet abandon à l'intrépidité & aux bonnes dispositions de M. le Comte de *Broglio* , & au retour de l'armée victorieuse du Maréchal du même nom.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir extraire des *Considérations* , celles qui développent , d'une manière aussi lumineuse que profonde , l'étendue des idées de Vauban , le rapport qui lie toutes ses inventions , le caractère de fécondité , de sûreté , de sagesse qui les distingue. L'Auteur démontre dans ces morceaux , que l'attaque aura toujours sur la défense la supériorité du fort sur le foible ; que si *Vauban* a laissé l'un de ces deux Arts dans un état subordonné à celui de l'attaque , cela dut résulter de la nature même des choses , & que la plus grande fortification seroit sans doute d'imaginer qu'il peut exister des moyens de faire *prédominer* la défense , autrement que par des proportions de forces qui seroient que la défense ne seroit plus la défense. Il ajoute fort bien , que demander où est le mérite de ces fortifications qui ne donnent pas plus d'avantage aux assiégés qu'aux assiégeans , c'est demander où est le mérite d'une Artillerie de cent canons qui ne peut nous donner aucun avantage contre une autre.

Artillerie de cent canons ? Enfin il paroît en droit de demander où sont les systèmes simples, grands, économiques, à préférer sous quelque rapport ? Si on reconnoîtra jamais ces systèmes préférables *dans une fécondité de sottises qui se réduisent à grossir des volumes ?*

On en feroit un de la multiplicité d'emplois auxquels s'appliqua le génie de Vauban. « Les levées, les moles, les écluses, les jetées, l'art des fondations sur les sols les plus ingrats, sur les fonds inconnus de la mer; le dessèchement des marais, la réunion des plus vastes magasins d'eau, les fleuves contenus & resserrés dans leurs lits; par tout il déploya le grand art de prescrire des loix aux élémens fougueux, & avec un tact si sûr, que les théories les plus subtiles de l'hydraulique l'ont à peine rem- placé. »

Et de si prodigieux travaux, exécutés par Vauban, Ingénieur & Mécanicien, ne composent encore qu'une partie de sa gloire. Citoyen, Homme d'État, Économiste humain autant que studieux, il se présente à la reconnoissance des peuples avec des titres que personne, depuis lui, n'obtint en France au même degré. « C'est sur-tout dans ses réclamations sur les besoins de l'intérieur, sur la misère des Peuples, sur le défaut de proportion dans la répartition des charges, qu'on reconnoît l'ame de *Vauban*. Le Roi

„ lisoit ses Mémoires, les apostilloit de sa
 „ main. . . . Dans l'un de ces Mémoires adres-
 „ sés au Ministre des Finances, le 27 Janvier
 „ 1695, il traite de plusieurs objets d'admi-
 „ nistration générale; il déplore des mal-
 „ heurs, il en indique les remèdes, il ré-
 „ clame sans cesse en faveur des Peuples
 „ malheureux. „

M. de *Voltaire*, & après lui, une foule
 d'échos, ont disputé à *Vauban* le projet
 de la dixme royale. Cependant l'Abbé de
Saint-Pierre, dans ses *Annales*, avoit dit
 positivement que le Maréchal lui avoit com-
 muniqué ses idées à ce sujet. Par la citation
 du Mémoire précédent, l'Auteur des *Con-
 sidérations*, &c. a confirmé sans réplique l'al-
 légue de l'Abbé de *Saint-Pierre*. Dans cet
 écrit, M. de *Vauban* dit au Ministre qu'une
 dixme royale sur toute espèce de revenus,
 seroit meilleure que la Capitation, & il lui
 annonce le développement de ses idées sur
 cette matière.

Le Public, qui a paru se ressentir du mépris
 avec lequel on s'est enhardi à traiter ces re-
 cherches & ces études politiques de *Vauban*,
 se reconnoîtra sans doute au tableau de main
 de Maître qu'en a tracé l'Auteur des *Con-
 sidérations*. „ L'énumération de ses talens
 „ & de ses vertus, ses connoissances sur une
 „ multitude d'objets, la conception de tant
 „ de projets utiles discutés à fond; l'appli-
 „ cation continuelle d'un esprit occupé de
 „ vues grandes & générales, & que ne purent

„ jamais rétrécir les détails immenses dont
 „ il étoit rempli ; le contraste qui résulte de
 „ tant de genres studieux , avec l'intrepidité
 „ de son ame dans les périls de la guerre ;
 „ cette foule d'idées toutes classées dans une
 „ organisation qui embrassoit tout , compo-
 „ sent ce tableau.... La simplicité prit dans son
 „ âme un caractère d'élevation bien rare : il
 „ n'eut point cette timidité qui rend la vertu
 „ même si souvent inutile ; mais une mo-
 „ destie active , & qui pour , les choses justes
 „ qui ne le regardoient pas , en fit le solli-
 „ citeur le plus ardent , &c. &c. »

(Cet Article est de M. Mallet du Pan.)

CONFESSION générale de l'année 1785. A
 Isphahan , & se trouve à Paris , chez Buiffon ,
 Libraire , hôtel de Mesgrigny , rue des
 Poitevins , N^o. 13.

Le plan de cette petite brochure est original
 & heureux. On peut faire entrer dans son
 cadre une satire de nos mœurs , & un tableau
 en même temps des travaux qui ont signalé
 l'année. L'Auteur s'est borné à la première
 division , & sans vouloir rien approfondir,
 il a été léger , gai , & quelquefois plaisant ;
 sans avoir un style soigné ni des prétentions ,
 il se fait lire , & on sourit par intervalles. Il
 sentoit qu'il n'écrivoit qu'une feuille du mo-
 ment , & il s'est borné à y jeter la mesure
 de

de sel & de choses qui étoit suffisante. Nous l'invitons, dans le cas où il auroit le projet de continuer ses confessions chaque année, à reunir dans son cadre tout ce qui doit y entrer, & à profiter de mille traits qui peindroient agréablement nos mœurs & nos folies. Cet Ouvrage pourroit devenir plus intéressant que ce premier essai ne semble l'annoncer. Nous allons en extraire les passages les plus remarquables.

C'est l'année 1785 qui, avant d'expirer, va se confesser à Saturne, & rendre compte de l'emploi de ses momens. L'année 1786 qui lui succède, l'en presse. — « N'est-il pas temps, lui dit-elle, de mettre ordre à votre conscience? Vous avez fait votre testament, j'en conviens; vous m'avez légué votre mobilier qui, soit dit en passant, ne vaut pas grand chose; toutes vos acquisitions ne sont que du viager; en fait de patrimoine, rien du tout; car, Dieu merci, vous avez tout dénaturé, tout aliéné, tout dissipé... Voulez-vous faire, comme tant d'années, vos ayeules, qui sont mortes dans l'impénitence? Voyez l'année de la Pharsale, qui mit le monde aux fers, celles du massacre des Saxons, des vêpres Siciliennes, de la Saint-Barthélemi? Allons, un peu de courage. Donnez un bon exemple. Si la mode prend que les années se confessent, nos petites-nieces en seront plus sages.

Saturne paroît, & c'est à lui que l'année
N°. 35, 26 Août 1786. H

expirante s'accuse de tous ses torts. Elle commence par avouer qu'elle a mal fait de ramener le premier Janvier. Jamais, dit-elle, je n'ai été plus fausse, plus menteuse que ce jour là, J'embrassois à tort & à travers des gens que je ne connoissois pas; j'allois visiter des grands dont je méditois la chute, des parens dont je convoitois la succession, & à qui je souhaitois de longs jours, &c. &c.

Elle se confesse d'avoir violé les règles de la pudeur, d'avoir accouché de quelques Journaux qui, *bambins à la vérité, ne font pas encore grand bruit dans le monde.*

J'ai rempli, dit-elle, l'Europe de libelles indécens, de brochures insipides, dont les moindres défauts sont des plagiats & d'éternelles répétitions.

Je crains bien d'avoir offensé la Religion, en suscitant quelques prédicateurs dont les phrases ne contenoient que de jolis mots.

J'ai répandu un esprit de vertige chez presque tous les Auteurs, qui leur persuade qu'un Ouvrage n'est bon que lorsqu'il est hardi; on fronde en conséquence ce qu'on doit respecter.

Je m'accuse d'avoir ramené le règne des charlatans, pour montrer comme il est facile de substituer à la raison le fanatisme le plus outré. Le temps des enchantemens est revenu, & l'on a mieux aimé croire aux extrayagances qu'aux vérités éternelles.

C'est moi qui dans les airs ai incendié Pilâtre du Rosier, pour démontrer au Pu-

blic que l'Abbé *** eut bien plus de génie en faisant brûler à terre son balon.

Ses devancières lui avoient appris que le décorateur d'un boudoir étoit un artiste plus précieux que l'architecte savant qui bâtit jadis le théâtre de Marcellus. Et elle a imité l'exemple de ses devancières. Elle a annoncé au Public des pygmées comme des géans, laissé les grands talens dans l'oubli, pour ne vanter que des misères, &c. &c. &c. — Cette tirade finit par un trait piquant. — Je n'ai pu faire, au sein de la France, un éloge de Louis XII qui méritât la couronne académique.

La réception d'un Avocat célèbre à l'Académie Françoise, devient un motif de confession. — Pardonnez moi, dit l'année, d'avoir introduit un Avocat à l'Académie. — Saturne lui répond: un Avocat! auriez-vous donc pensé qu'elle auroit un jour besoin d'un défenseur!

L'année passe ensuite en revue les modes des femmes, les coëffures en harpie, en Richard-cœur-de lion. J'ai arlequiné, dit-elle, le costume des hommes; j'ai couvert leurs petits fouliers de boucles colossales; leurs petites têtes de chapeaux gigantesques; leurs foibles doigts de larges bagues. — Le tour des hommes vient ensuite. L'année a mis malicieusement sur leurs boutons les lettres de l'alphabet, pour les renvoyer à l'A B C. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que je donnois à tout cela un vernis Anglois. — Paris.

lui répond Saturne, ne doit pas vous en savoir gré. Un Romain qui se seroit montré jadis à Rome en habit carthaginois, auroit été joliment accueilli par ses contitoyens!

L'année s'accuse ensuite de quelques événemens politiques, des émeutes, des séditions qui ont été excitées depuis Constantinople, jusqu'à Londres & à la Haye. Cette partie des confessions auroit pu être plus intéressante & plus gaie. Il y avoit bien des choses à dire, & elles n'auroient pas été la partie la moins recommandable de l'Ouvrage. Nous engageons l'Auteur à ne pas dédaigner à l'avenir ce riche fonds, & qui peut être mis en œuvre d'une manière originale. Ne seroit-il pas plaisant, en effet, d'entendre les confessions des années des ministères de Richelieu, de Mazarin, de Louvois, du Protectorat de Cromwel & de tant d'autres. On les préféreroit à coup sûr à la critique (quoique bien fondée) des honneurs rendus à Marseille à une cantatrice, à un danseur à Londres, & des tableaux exposés au Louvre, & des drames qui n'amusent les femmes qu'en les faisant pleurer. Des drames! répond Saturne, elles y ont du plaisir! c'est bien François.

L'année s'accuse de la mort d'un Ministre. (On devine qu'elle veut parler du Duc de Choiseul.) Saturne pleure cette mort; depuis la mort d'Agrippa il n'avoit versé de larmes plus amères. Celle du Duc Leopold de Brunswick sur l'Oder, remplit cependant Saturne d'in-

dignation. Il est prêt à repousser & à maudire l'année, qui obtient sa grace en faveur du rachat des Captifs & de la naissance du Duc de Normandie, à condition qu'elle recommanderoit à sa fille (l'année 1786) d'être plus sage qu'elle.

L'AMINTE du Tasse, Traduction nouvelle, 1 vol. in-8°. A Paris, de l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, premier Imprimeur ordinaire du Roi, rue S. Jacques.

CETTE Traduction est précédée d'une vie du Tasse fort bien faite, & de la Traduction de la Préface composée par Gilles Menage en 1655.

Nous avons déjà beaucoup de versions de cette Pastorale, ainsi que des autres Poèmes classiques de l'Italie, aucune n'est restée, parce qu'on a enfin adopté un meilleur système de Traduction que celui qui avoit prévalu jusqu'ici. Il est démontré aujourd'hui qu'il est impossible de rendre en prose les graces, le coloris de la poésie, prétention qui seule avoit pu inspirer & soutenir le système des Traductions libres. On s'en tient donc, lorsqu'on ne traduit pas en vers, au projet plus raisonnable & plus utile, de ne rendre que les pensées du Poëte, en se rapprochant le plus qu'il est possible de ses tournures, en laissant à l'imagination du Lecteur le soin de supposer & de rétablir les formes brillantes qu'on a été obligé de sacrifier. La

Traduction en prose est alors à un Poème ce que la gravure est à un tableau; elle en rend les traits aussi purement que le permet le talent de l'Artiste; elle indique les ombres & les clairs; mais elle n'en exprime pas les couleurs. On traduit aujourd'hui, seulement pour faire connoître un Ouvrage à ceux qui en ignorent la langue originale, ou pour en faciliter l'intelligence à ceux qui ne la connoissent que foiblement. Ce genre de version, ordinairement accompagné du texte, est beaucoup plus difficile que les Traductions libres, quand on veut que la littéralité ne détruise pas l'élégance; mais aussi il a infiniment plus de mérite, & sur-tout plus d'utilité.

L'Ouvrage que nous annonçons est d'un jeune homme qui paroît bien posséder la langue du Fasse, & qui écrit la sienne avec assez d'élégance & de correction. Cependant comme cette version paroît n'être pour lui qu'un objet d'étude sur lequel il s'est exercé, dans le dessein de se préparer à des entreprises plus considérables, qu'il nous permette, en lui accordant les encouragemens qu'il mérite, de lui-faire quelques reproches dictés par le seul intérêt que son Ouvrage nous a inspiré. Dans de certains momens il s'écarte de la fidélité qu'il paroît s'être proposée dans tout le reste, & nous avons remarqué que ces momens étoient ceux qui présentoient quelque difficulté. Au-lieu de s'attacher à la rendre, il n'emploie souvent que des phrases vagues, comme pour l'é luder; quelquefois même il

la supprime tout-à-fait. Son style, en général trop sec & trop découpé, convient peu surtout au genre de la Pastorale, qui demande plus de mollesse & de fluidité que de précision.

Ces défauts cependant ne se font pas sentir dans tout l'Ouvrage. Il y a plusieurs morceaux qui sont écrits avec grace & se font lire avec plaisir. Nous allons en citer un qui peut justifier à-la-fois nos critiques & nos éloges; mais nous prévenons l'Auteur que nous ne sommes si sévères que pour l'engager à l'être avec lui-même, s'il entreprend quelque jour un Ouvrage plus important. Ses Lecteurs lui accorderont sûrement plus d'indulgence, & nous convenons qu'il nous en paroît digne.

Dans la première Scène, Daphné condamne les rigueurs de Sylvie pour Aminte, & veut engager cette jeune Nymphe à se rendre à l'Amour. " Tout téméraire, dit Sylvie, que
» tu appelles du nom d'amant, deviendrait
» mon ennemi.

D A P N É .

Stimi dunque nemico

Il monton dell'agnella ?

De là giovenca il toro ?

Stimi dunque nemico

Il tortore a la fida tortorella ?

Stimi dunque stagione

Di nimi.izia e d'ira

La dolce prima vera,

C'hor allegra e ridente,
 Riconfiglia ad amare
 Il mondo, e gl'animali,
 E gl'uomini e le donne: e non t'accorgi
 Come tutte le cose
 Hor sono innamorate
 D'un amor pien di gioia e di salute?
 Mira là quel colombo
 Con che dolce susurro lusingando
 Baccia la sua compagna;
 Odi quel assignaolo
 Che va di ramo in ramo
 Cantando, *io amo, io amo*: e se nol fai,
 La biscia lascia il suo veleno, e corre
 Cupida al suo amante:
 Van le tigri in amore:
 Ama il leon superbo: e tu sol fiera
 Più che tutte le fiere
 Albergo g'i dinregghi nel tuo petto.
 Ma che dico leoni, e tigri, & serpi,
 Che pur han sentimento l' amano ancora
 Gli alberi. Veder puoi con quanto affetto
 La vite s'avvicchia al suo marito;
 L'abete ama l'abete: il pino il pino;
 L'orno per l'orno, e per la salce il salce
 E l'un per l'altro faggio arde e sospira.
 Quella quercia, che pare
 Si ruvida e selvaggia,

Sente anch'ella il potere
 De l'amoroso foco : e se tu avessi
 Spirto e senso d'amore , intenderesti
 I suoi muti sospiri , hor tu da meno
 Esser vuoi de le piante
 Per non esser amante ?
 Cargia , cangia consiglio ,
 Pazzarella che sei.

D A P H N E.

« Tu crois donc que le mouton est l'en-
 » nemi de la brebis, le taureau de la génisse ?
 » Tu penses donc que le tourtereau est l'es-
 » froi de sa fidelle tourterelle ? Tu vois donc
 » le doux printemps comme la saison des
 » haines & des fureurs, lui dont la beauté
 » toujours nouvelle, invite à l'amour la Na-
 » ture entière ? Tu n'apperçois pas comme
 » tout ce qui respire est enflammé des feux
 » les plus ardens ? Admire ce pigeon, avec
 » quel doux roucoulement il caresse & baise
 » la compagne. Ecoute ce Rossignol qui
 » saute de rameau en rameau, en chantant
 » *j'aime, j'aime*. Sais-tu que la couleuvre
 » quitte son venin pour s'élaner avec ardeur
 » vers son amant ? Les tigres aiment ; le lion
 » superbe rugit d'amour. Toi seule, plus
 » fière que tous les animaux, tu nourris les
 » dédains dans ton cœur. Tu peux voir avec
 » quelle ardeur la vigne s'entrelace avec son
 » époux. Le sapin tend les rameaux vers le

H v

» sapin ; le pin desire-le pin ; l'orme soupire
 » pour l'orme ; le saule brûle pour le saule ;
 » le hêtre pour le hêtre. Ce chêne qui te
 » paroît si vieux & si sauvage, obéit encore
 » aux loix de l'amour. Si tu en connoissois
 » les sentimens & les délices, tu entendrois
 » tous leurs muets soupirs. Mais tu veux ,
 » pour résister avec plus de force à tous ses
 » attraits, avoir moins de sensibilité que les
 » plantes. Ah ! change, je t'en prie, de con-
 » duite, petite folle ; change de conduite. »

Tu crois donc, &c. Cette phrase & les suivantes, tournées ainsi en exclamation, ont moins de vivacité que celles de l'original qui sont en interrogation. Daphné, pour exprimer l'étonnement que lui cause la façon de penser de Sylvie, lui demande : crois-tu donc, &c. On doit sentir cette nuance. Peut-être ne falloit il pas varier l'expression dans ces différentes phrases ; tu crois donc, tu penses donc, tu vois donc. La répétition dans l'original a une grace qu'il étoit bon de conserver. — *Lui dont la beauté, &c.* On ne peut guère appliquer ce pronom à un être inanimé, à moins qu'on ne le personnifie ; mais ce qui est plus grave ; c'est le peu d'exactitude du sens. Il y a dans l'original : *regardes-tu donc comme une saison de fureur & d'inimitié le doux printemps qui, maintenant riant & joyeux, inspire de nouveau l'amour aux animaux, aux humains, à toute la Nature ?* Le mot maintenant, omis par le Traducteur, n'est pas inutile ; il donne

un degré de force à l'argument de Daphné, qui conseille d'autant plus à Sylvie d'aimer, que la raison même l'y invite : *des feux les plus ardents*, n'est pas exact non plus ; ces mots, *pien di gioia e di salute*, portent une idée de bonheur que ne rend pas le mot *ardens*. *Admire* n'est pas le mot propre. *Mira* signifie seulement *regarde*. Cet objet ne doit pas en effet exciter l'admiration de Sylvie. *Toi seule, plus fière que tous les animaux*. Il y a dans le texte une opposition dans ces mots : *fiera e fiere*, qu'il falloit conserver. *Toi seule*, plus sauvage que les plus sauvages animaux, l'auroient rendue. *Tu nourris les dédains dans ton cœur*, est une métaphore substituée à une autre sans nécessité. L'original dit : *tu lui refuses une place dans ton cœur* ; ce qui seroit tout aussi bien. Il y a ici deux vers du texte supprimés, on ne sait pourquoi. *Mais non-seulement les lions, les tigres, les serpents, qui du moins sont des êtres sensibles, les arbres même ressentent l'amour*. Tout le reste est très bien rendu, excepté la dernière phrase. *Ah! change, je t'en prie, &c.* D'abord elle manque tout-à-fait d'harmonie. *Je t'en prie*, n'est point dans le texte ni dans la vérité. Daphné n'a aucun intérêt à prier Sylvie de se rendre à l'amour ; il le lui conseille seulement. Ce n'est pas de *conduite* non plus qu'il l'invite à changer, mais de sentiment, de manière de penser. Enfin, le mot de *petite folle* n'est nullement du ton de la situation. Cette expression appartient uniquement

à la gaîté, & c'est fort sérieusement que Daphné parle. Le mot *pazzarella* est bien un diminutif, mais il ne sert à exprimer que la différence d'âge entre Daphné & Sylvie. *Jeune insensée* étoit le mot propre, & malheureusement celui de *petite folle* est répété plusieurs fois dans la scène, & y produit par-tout un mauvais effet.

Voilà sans doute de bien rigoureuses critiques; quelques-unes même pourront paroître vétilleuses; mais si elles prouvent que nous n'en avons pas de plus essentielles à faire, elles ne nuiront pas au succès de l'Ouvrage, & cette raison, jointe aux motifs que nous avons exposés plus haut, doit engager l'Auteur à nous les pardonner.

(*Cet Article est de M. Framery.*)

LE LYCÉE de la Jeunesse, ou les Études réparées; nouveau Cours d'instruction à l'usage des Jeunes Gens de l'un & de l'autre sexe; & particulièrement de ceux dont les études ont été interrompues ou négligées; par M. Moustalon, 2 vol. in-12. A Paris, chez Servière, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Cet Ouvrage est divisé en quatre parties.

La première, sous le titre de Grammaire Française, renferme un tableau historique de l'origine & des révolutions de notre Langue, une exposition nette & précise des

principes raisonnés qui en font aujourd'hui la base ; la solution des principales difficultés qui peuvent se rencontrer en parlant ou en écrivant ; un traité d'orthographe & de ponctuation ; enfin , les règles de notre vérification.

La deuxième offre un précis de Mythologie, suffisant pour n'être point arrêté à la lecture des ouvrages en vers.

La troisième est une Rhétorique destinée particulièrement à orner la mémoire des jeunes gens, par des exemples tirés des Auteurs anciens & modernes. Il n'y a pas un mot latin qui ne soit traduit en note.

La quatrième enfin contient les règles propres à chaque genre de Littérature. Leur exposition est presque toujours accompagnée de l'histoire du genre dont l'Auteur parle, & de la notice des principaux Ouvrages qu'il a fait naître chez les Grecs, chez les Romains & parmi nous.

Le Censeur de cet Ouvrage, après en avoir donné une idée succincte, ajoute : “ Je crois
 ” que le Public recevra avec plaisir l'impression d'un livre qu'on peut regarder comme
 ” un Cours complet de Belles-Lettres, &
 ” qui doit être très-nécessaire à ceux qui
 ” veulent être instruits, & utile même à
 ” ceux qui le seroient déjà. ”

Cet éloge ne nous a point paru exagéré ; l'Ouvrage doit faire honneur à son Auteur, & doit être utile à la jeunesse.

 S P E C T A C L E S .

 C O N C E R T S P I R I T U E L

LE Concert du Mardi 15 de ce mois, a été l'un des plus beaux de cette année. *Le Sacrifice de Jephthé*, Scène nouvelle de M. Deshayes, a fait un très-grand plaisir. Elle a paru d'une expression pleine de chaleur & vivement sentie. M. Deshayes, qui s'est déjà distingué dans des genres où l'on est à peine apperçu, donne l'espoir d'être compté un jour dans le petit nombre de Compositeurs que la Nation Françoise oppose à ses rivales; & cet espoir seroit peut-être déjà rempli, s'il avoit trouvé les occasions de mettre ses talens en évidence; mais ces occasions sont trop rares à Paris: & c'est peut-être leur disette, plus que toute autre raison, qui s'opposera long-temps à ce que la France obtienne le rang auquel elle pourroit prétendre dans l'empire musical. Un jeune Artiste perd à solliciter l'exécution de ses premiers essais, le temps qu'il pourroit employer à se perfectionner; toute émulation est étouffée, & l'on néglige nécessairement un talent dont on ne peut espérer de recueillir les fruits. Ces réflexions où nous a conduits M. Deshayes, nous ont éloignés de sa

Scène, qui a été fort bien chantée par Mlle Vaillant. Nous invitons cette jeune Cantatrice, qui est maintenant au-dessus des encouragemens, à se rendre encore plus maîtresse de sa voix ; à ne la pas jeter dans les cordes hautes ; mais à l'y porter avec douceur ; à soigner davantage la déclamation du récitatif, & sur-tout à s'exercer sur des paroles Françoises. Il ne faut pas qu'elle oublie qu'elle n'est point Italienne, & que c'est sur sa langue seule qu'elle peut obtenir une réputation. Elle n'en sauroit avoir aucune parmi les Chanteuses de l'Italie, tandis qu'elle doit espérer parmi les nôtres une place distinguée, si elle peut fournir son porte-feuille de morceaux aussi bons que celui de M. Deshayes. Nous espérons que Mlle Vaillant nous saura gré de ces conseils. Nous aurions craint de les lui donner il y a quelques années ; mais son talent formé & ses succès mérités, la rendent digne aujourd'hui de les recevoir.

Mme Garnier Canavas a chanté un rondeau Italien, & a exécuté sur le piano-forté une sonate de Clementi. Sa voix est très-jolie, & sa manière de chanter fort bonne ; elle chante en Musicienne & avec précision ; il a paru seulement qu'elle manquoit un peu d'habitude. Quelques études encore, particulièrement à l'égard de son intonation, & nous croyons pouvoir lui présager un très-grand talent. Nous ne dirons rien de son exécution sur le pinno-forté, qui a paru cependant sûre & brillante ; mais l'instrument

étoit si discord qu'il a été impossible d'en bien juger.

Le *Te Deum*, nouveau Moret de M. Philidor, a fait la sensation la plus vive. Une superbe facture, mérite ordinaire de ce Compositeur, uni au chant le plus mélodieux & le plus flatteur, a ravi tous les suffrages. Plusieurs morceaux ont été distingués, particulièrement un *Cantabile* chanté par M. Laïs avec une perfection rare; un petit chœur d'un chant charmant, dont le même M. Laïs a exécuté le coryphée avec un mérite égal, & sur-tout le verset *Judex crederis* qui, par un savant désordre d'harmonie, très-analogue aux paroles, a ému, transporté tous les Spectateurs. Si quelque chose pouvoit ajouter à la réputation, à la gloire de cet habile Maître, ce seroit ce *Te Deum*. C'est sur de pareilles épreuves qu'il faut juger un Compositeur, & non lorsqu'il est asservi à des paroles qui, par le plus ou le moins d'intérêt qu'elles inspirent, décident seules de sa chute ou de son succès.



COMÉDIE FRANÇOISE.

ON ne sauroit considérer la remise qui vient d'être faite, le Samedi 5 de ce mois, de la Tragédie de *Sertorius*, que comme un hommage rendu par les Comédiens au génie du grand Corneille. Le goût est tellement changé en matière de spectacle depuis quelques années, qu'on néglige aujourd'hui ce qu'on aimoit autrefois. Il est passé le temps où les connoisseurs nombreux alloient admirer les belles Scènes de *Sertorius* & de *Nicomède*, où la profondeur, l'étonnante logique, les connoissances politiques, les ressources de l'imagination du créateur de la Tragédie Françoisé trouvoient dans les Amateurs du Théâtre des appréciateurs éclairés. Du faste dans les decorations, du luxe dans les habits, de la pompe dans l'ensemble de la représentation, des marches, des combats, des mouvemens rapides, des situations inattendues, des jeux de poignard; en un mot, toutes les ressources de la pantomime: voilà ce que le Public applaudit & recherche, voilà ce qu'on ne trouve point dans les Pièces de Corneille, & encore moins dans celles où il a voulu paroître avec les seules ressources du genre admiratif. Il faut donc répéter ce que nous avons dit; ce n'est point dans l'espoir d'amener l'affluence, par conséquent de bonifier leurs recettes que les Comédiens ont

rémis Sertorius, c'est pour honorer la mémoire de Corneille; nous les en félicitons. Il est beau d'immoler quelquefois ses intérêts à la gloire d'un grand Homme, & ce sacrifice étoit digne du premier Théâtre de la Nation.

Il faut pourtant en convenir; Sertorius n'est point un Ouvrage fait pour être goûté par tout le monde. On y rencontre des beautés sublimes; mais l'intérêt en est presque nul. Pompée y fait quelquefois un personnage au-dessous de son nom; l'amour de Sertorius pour Viriate, ses irrésolutions, sa jalousie glacée & passive, dégradent souvent son caractère; Perpenna est presque toujours d'un ridicule qu'on souffrirait à peine dans la Comédie; Aristie est un personnage qui ne fait qu'embarasser l'action, & Aufide est d'une bassesse dégoûtante. Lorsque Corneille fit représenter Sertorius (en 1662) la Nation avoit assez de goût, elle étoit assez éclairée pour distinguer tous ces défauts; mais comme des révolutions successives avoient long-tems tourné les idées vers la politique, on suivoit avec intérêt les développemens du caractère fier & imposant de la Reine Viriate, on admiroit la Scène de Pompée & de Sertorius au troisième Acte, & toutes les Scènes où la majesté des idées est soutenue par la force du raisonnement, par l'énergie & par la noblesse du style; on applaudissoit avec transport ces vers de Viriate, en parlant de Sertorius:

J'aime en Sertorius ce grand art de la guerre.

Qui soutient un banni contre toute la terre ;
J'aime en lui ces cheveux tout couverts de lauriers,
Ce front qui fait trembler les plus braves Guerriers,
Ce bras qui semble avoir la victoire en partage ;
L'amour de la vertu n'a jamais d'yeux pour l'âge ;
Le mérite a toujours des charmes éclatans ;
Et quiconque peut tout est aimable en tout temps.

C'étoit avec enthousiasme qu'on entendoit
Sertorius dire à Pompée :

Je n'appelle plus Rome un enclos de murailles
Que les proscriptions comblent de funérailles ;
Ces murs, dont le destin fut autrefois si beau,
N'en sont que la prison, ou plutôt le tombeau ;
Mais pour revivre ailleurs dans sa première force,
Avec les faux Romains elle a fait plein divorce ;
Et comme autour de moi j'ai tous ses vrais appuis,
Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Ces morceaux, & beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de citer, faisoient oublier les morceaux foibles & négligés ; & en faveur du grand parti que dans sa fécondité sublime, le génie avoit tiré d'un sujet triste, ingrat & froid, on pardonnoit les défauts, on faisoit grâce aux incorrections. Aujourd'hui on est bien éloigné de ce système. Rassasiés de jouissances, accoutumés aux excès, instruits en apparence, ignorans par le fait, dédaigneux par ton, & frivoles par habitude autant que par caractère, nos Spectateurs ressemblent à

ces gourmets blâmes qui prennent leur dégoût pour de la délicatesse.

Ce qui nuit encore à l'effet des Ouvrages de Corneille, c'est, comme l'a dit Voltaire, le défaut d'Acteurs dignes de les représenter. On n'encourage point assez cette profession, qui demande de l'esprit ; une connoissance assez grande de la langue, & tous les talens extérieurs de l'art oratoire. Mais quand il se trouve des Artistes qui réunissent tous ces mérites, c'est alors que Corneille paroît dans toute sa grandeur. S'il falloit des preuves pour soutenir cette opinion, nous citerions à l'appui l'illustre Lekain & Mlle Clairon.

ANNONCES ET NOTICES.

LETTES à M. D***, *Etudiant en Chirurgie*, par M. Fabre, Professeur aux Écoles Royales de Chirurgie, &c. pour servir de supplément à son traité des maladies vénériennes. A Edimbourg, & se trouve à Paris, chez Théophile Barrois le jeune, Lib. qui des Augustins, N^o. 18.

Ces Lettres sont écrites à l'occasion d'un Ouvrage que M. *Peyrilhe*, Professeur de Chimie & de Botanique aux Écoles Royales de Chirurgie, vient de publier sur la vertu anti-vénérienne de l'alkali volatil. C'est là, dit cet Auteur, une de ces idées auxquelles on ne doit se rendre qu'après le plus sévère examen & les réflexions les plus mûres : j'invite les Maîtres de l'Art à s'y livrer ; si c'est une vérité, il

» importe qu'elle soit réparée; si c'est une erreur,
 » il faut la dissiper dès sa naissance. »

C'est d'après cette invitation que M. Fabre s'est cru obligé d'entrer en lice avec M. *Peyrilhe*; mais auparavant, il juge à propos de faire connoître à son Correspondant les différentes sources où il a puisé ses principes: c'est le sujet de sa première Lettre.

Dans la seconde Lettre, M. Fabre expose le précis du système de M. *Peyrille* sur ces sortes de maladies.

Dans les Lettres suivantes, M. Fabre développe les ravages que fait cette maladie, & par quel procédé le remède usité la détruit dans la personne qui en est affectée: c'est aux vrais Maîtres de l'Art à apprécier cet Ouvrage qui intéresse réellement l'humanité, dans la circonstance présente sur tout, où tant de Charlatans, sous des noms qui peuvent en imposer, cherchent à rendre des pièges au Public. Pour nous, suivant les seules lumières de la raison, nous ne doutons pas que ces Maîtres de l'Art ne rendent à M. *Fabre* toute la justice qu'il nous a paru mériter à cet égard.

TRAITÉ Historique de tous les Animaux qui habitent la France. par M. Buc'hoz, Médecin de MONSIEUR &c., in 4°. Tome II. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, au-dessus du Collège d'Harcour.

RECHERCHES sur la nature & les causes de la richesse des Nations; traduit de l'Anglois de M. Smith, 6 Vol. in-12. A Londres; & se trouve à Paris, chez Poinçot, Libraire, rue de la Harpe, près Saint Côme.

Ce n'est pas ici un Ouvrage frivole; aussi n'a-t-il pas un succès de vogue. C'est un de ces Écrits aussi utiles que sérieux; & le nom de son Auteur

établirait seul en sa faveur un préjugé avantageux. Quant au mérite intrinsèque de l'Ouvrage, voici ce qu'en avoit dit le Journal des Savans en 1777 avant que ce Livre eût été traduit : « On reconnoît dans ce grand Ouvrage la supériorité de génie & de talens à laquelle nous devons la théorie des sentimens moraux, réimprimée depuis peu en Angleterre pour la dixième fois. Les questions économiques les plus importantes y sont traitées avec toute la netteté, l'ordre & la profondeur dont elles sont susceptibles ; & l'Auteur, dans le choix, la nouveauté, la justesse de ses observations, & dans les conséquences qu'il en tire, montre par tout un degré de discernement & de sagacité qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, parce qu'il est extrêmement rare. »

Poisson Aérien vu par les Auteurs de l'Aréoplagé placé au Moulin de Javelle, & par M. Montgolfier dans le courant d'Octobre 1785 ; par Louis Bulliot, Chanoine de l'Eglise Collégiale de Semur en Auxois. Se vend à Paris, chez M. Guyot, Concierge de l'Académie d'Architecture, au Louvre. Prix, 15 sols.

MEMOIRE pour servir à l'Eloge du Maréchal de Vauban, par M. le Chevalier de Curel, Brochure in-8°. de 23 pages. A Bruxelles ; & se trouve à Paris, chez M. Lambert, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, près Saint Côme.

Cette Brochure peut être utile à ceux qui concourent pour le Prix que vient de proposer l'Académie Française.

MANUEL ou Vocabulaire des Moulins à pot, orné de quatre figures en taille douce, in-8°. de 109 pages. Prix, 1 liv. 16 sols broché. A Amster-

dam ; & se trouve à Paris, chez Lejay, Libraire, rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu.

Ce Manuel contient l'explication des termes techniques, & de ce qui est plus nécessaire à connoître pour tous Meuniers & Propriétaires de Moulins.

ONZIÈME Cahier des Essais Historiques sur l'Histoire de France, par M. de Sauvigni. A Paris, chez Cloufier, Imprimeur - Libraire, rue de Sorbonne.

Ce Cahier complete la Traduction des *Épitomes* de l'Histoire des Francs. C'est un Abrégé qui commence à l'origine des Francs, vers 240 de l'aire vulgaire, & va jusqu'à la mort de Chilpéric. Cet Ouvrage, essentiel à notre Histoire, n'avoit jamais été traduit ; il offre des lacunes auxquelles M. de Sauvigni a suppléé, en y insérant plus de soixante passages d'Auteurs contemporains, qui éclaircissent des faits importants. Ces passages, pour la plupart, ne se trouvent dans aucun de nos Historiens, pas même dans l'immense Collection de Dom Bouquet.

SIX Cahiers des Jardins Chinois en trente Planches, dont vingt huit Châteaux de l'Empereur de la Chine, les Jardins de Caumartin près Dijon, celui de M. le Comte d'Espagnac à Paris. Prix, 12 liv.

On donne un quart de remise sur la Collection entière, qui est présentement de 135 liv. A Paris, chez Lerouge, rue des grands Augustins. Ceux qui prennent la Collection sont priés de se faire inscrire, puisqu'ils ont le droit d'avoir les Cahiers à un quart de moins à mesure qu'ils paroi- tront. On trouve chez lui le Plan de Manheim avec les environs, par Denis Cape, Ingénieur de l'Electeur, chef-d'œuvre, à 13 lignes pour 100 toises. Prix, 6 liv. en blanc, 12 liv. lavé.

Ceux qui veulent que leurs Jardins paroissent gravés, n'ont qu'à les envoyer au sieur Lerouge.

PARTITION de Nina, ou la Folle par Amour, Comédie en un Acte & en prose, mise en musique par M. d'Al***. Prix, 18 liv. ; les Parties se vendent séparément 9 liv. Œuvre 5.

Le succès brillant de cette Pièce doit répondre de celui de cette Partition, qui se vend à Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, N°. 6.

FEUILLES de Terpsychore, Numéros 31 à 39, formant un Journal pour la Harpe & un pour le Clavecin. Prix, chaque Numéro 1 liv. 4 sols. Abonnement pour cinquantedeux Numéros de chaque Journal 30 liv. A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poullies.

T A B L E.

<i>ÉPIQUE d'un Célibataire & Confession générale de l'année</i>		
<i>M. le Vicomte de V...</i>	14	1726, 168
<i>Réponse à la Question</i>	148	<i>L'Amante du Tasse</i> , 173
<i>Charade, Enigme & Logogryphe</i>	152	<i>Le Lycée de la Jeunesse</i> , 180
<i>Considérations sur l'Influence du génie de Vauban</i>	154	<i>Concert Spirituel</i> , 182
		<i>Comédie Française</i> , 181
		<i>Annonces & Notices</i> , 188

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 26 Août 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 25 Août 1786. GUIDI.

137

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 20 Juillet.

LE Prince Héritaire de Danemarck est revenu le 6 à Copenhague du camp de Scanie, & avec toute sa suite. Le Roi de Suede l'a décoré de l'Ordre des Séraphins, & a fait présent d'une bague enrichie à chacun des Princes d'Augustenbourg. Le 8, ce Monarque lui même passa d'Helsingbor à Elsenor, & arriva à Copenhague sous le nom de Comte de Haga. Il dîna à Marienlust avec toute la Famille royale, & se rembarqua le soir pour Gothenbourg, au bruit d'une salve d'artillerie.

Le 14 Mai, la Cour de Prusse a répondu en ces termes au Mémoire de la Cour de Russie, touchant l'affaire de Dantzick.

Le Roi avoit cru pouvoir se flatter qu'à la fin la ville de Dantzick se contenteroit des sacrifices considérables & des avantages non moins importants qui lui ont été faits & accordés de la part.

N^o. 31, 5 Août 1786.

a

de la Cour de Berlin , non-seulement par la Convention du 22 Février 1785 , mais aussi par la teneur du Mémoire qui a été remis à M. le Prince Dolgoroucki , en date du 15 Septembre de la même année ; & qu'enfin elle mettroit une fois pour toutes un terme à toutes prétentions ultérieures ; qu'en revanche elle commenceroit à mettre la susdite Convention à exécution , & à en jouir effectivement , ainsi qu'il a toujours dépendu d'elle de le faire. C'est donc avec déplaisir que S. M. a dû voir par le nouveau Mémoire , que M. le Prince Dolgoroucki a remis à son Ministère au commencement du mois d'Avril , & par la lettre qui y étoit jointe de la part de M. le Vice-Chancelier d'Osternann , en date du 14 Mars , que S. M. Impériale a accepté à la vérité les avantages nouvellement accordés à la ville de Dantzick ; mais qu'en même-tems Elle a jugé à propos d'insister encore , qu'il fût permis au Magistrat de Dantzick de percevoir à son bureau de douane près du Blockhaus , sur ses sujets Prussiens , non-seulement un équivalent pour la douane du Nouveau-Fahrwasser , mais aussi un autre pour la douane à Fordan , & que S. M. Imp. croit effectuer par-là un équilibre parfait à l'égard du commerce & des douanes entre la Prusse & les Dantzickois , pendant que cet équivalent , qui devoit se payer au Blockhaus de Dantzick pour la douane de Fordan , est fixé à huit pour cent , déduction faite des deux pour cent pour la douane du Nouveau-Fahrwasser.

Le Roi souhaite très-ardemment de montrer en tout ce qui est aucunement possible , sa déférence pour la respectable médiation de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies ; & S. M. croit avoir déjà donné , durant tout le cours de cette contestation , que la ville a si inutilement fait naître ,

des preuves non-ambiguës de la vérité de ces sentimens qui l'animent ; mais dans l'occasion présente , Elle ne sauroit entrer , de quelque façon que ce soit , dans une prétention absolument mal fondée , & dont la ruine totale du commerce de ses sujets de la Prusse occidentale seroit la suite inmanquable : elle ne sauroit absolument aller au-delà de ce qu'Elle a déjà accordé à la ville de Dantzick par le Mémoire du 5 Septembre 1785. Au contraire elle s'y tiendra invariablement. La Cour de Berlin croit avoir répondu déjà d'avance par ce Mémoire , suffisamment à toutes les raisons par lesquelles dans la nouvelle note de M. le Prince d'Olgoroucki on a voulu appuyer les propositions qui y sont faites. Ainsi l'on ne répétera pas ici tout le contenu de ce Mémoire ; mais l'on se contentera de s'y référer , principalement au troisieme article. Un court extrait de la substance de ce Mémoire montrera en attendant combien peu l'on doit admettre la modification proposée dans la dernière note , sans blesser d'une façon tout-à-fait étrange non-seulement les droits & les intérêts du Roi & de ses sujets , mais aussi la convention du 22 Février, que la ville de Dantzick allègue à cette occasion à tort en sa faveur.

Il est universellement connu & suffisamment prouvé que la ville de Dantzick n'a jamais eu un droit exclusif au commerce de la Pologne ou à la navigation de la Vistule , ni par des accords ou des privilèges , ni par une possession fondée sur des titres légitimes ; que le Roi & ses sujets , par la possession légitime du port & de la plus grande partie de la Vistule , ont au contraire un droit du moins égal , sinon meilleur , que les Dantzickois à la navigation illimitée sur cette riviere & au commerce de la Pologne ; & que si l'on accorde aux Dantzickois le libre passage du territoire Prus-

rien, l'on peut exiger de cecôté-ci, en vertu du droit de réciprocité, une liberté de passage égale sur le territoire de Dan-zick; liberté que la ville n'a conctée que depuis quelques années aux sujets Prussiens que par pure chicane, comme c'est aussi par le même esprit de chicane qu'elle a fait naître le différend connu avec Sa Majesté.

Le Roi, dans la vue de prouver à S. M. l'Impératrice de toutes les Russies toute l'étendue de sa déférence pour sa médiation, & pour la protection qu'Elle veut bien accorder à la ville de Dantzick, a donné les mains à l'accommodement conclu le 22 Février de l'année dernière, quelque onéreux & désavantageux qu'il soit pour ses sujets. Par cette convention Sa Majesté, sans y être obligée en aucune manière, a sacrifié entièrement le commerce d'exportation de la Pologne par le Nouveau-Fahrwasser, qui est d'une importance universellement reconnue, & qui surpasse de beaucoup le commerce d'importation; & Elle l'a exclusivement abandonné à la ville de Dantzick. C'est seulement au commerce d'importation par cette embouchure de la Vistule que S. M. a réservé la concurrence en faveur de ses sujets, plus pour l'approvisionnement de la Prusse même qu'en égard au commerce de la Pologne, qui est impossible aux sujets Prussiens en concurrence avec les habitans d'une ville aussi riche & aussi avantageusement située que l'est Dantzick. Pour assurer cependant aussi à l'égard de ce commerce d'importation de la Pologne la prépondérance aux Dantzickois, S. M. a consenti par l'art. 4 de la convention du 22 Février 1735, que le Magistrat de Dan-zick pourroit ériger près de son Blockhaus un Bureau de douane, pour lever sur les marchandises & effets que les sujets Prussiens importeroient

par le Nouveau-Fahrwasser, te's droits de douane & de transit qui ne passeroient pas le taux des droits de douane prussiens. L'on n'a qu'à lire sans préjugé ni partialité l'art. 4 de la convention, pour le convaincre qu'il a été seulement question d'accorder au Magistrat de Dantzick un équivalent pour les droits que le Roi perçoit au Nouveau-Fahrwasser. C'est de ces droits seuls qu'il a été fait ment on dans la convention; mais aucune des Parties contractantes n'a eu l'idée, même la plus éloignée, d'étendre cet équivalent à toutes les autres douanes que le Roi possède dans ses Etats, & que peut-être jamais un navire de Dantzick ne peut passer: spécialement n'a-t-on pas eu cette idée à l'égard de la douane de Fordan, qui existe de tems immémorial à une grande distance de Dantzick, que le Roi a acquise par la cession de la Prusse ci-devant Polonoise, qui lui a été confirmée par un tarif de commerce dont S. M. est convenue avec la République de Pologne; enfin qui se lève sur les seuls Polonois, & ne peut toucher les Dantzickois que d'une manière très-indirecte. Ni dans la convention, ni dans tout le cours de la négociation, la douane de Fordan n'a été nommée; ce qui néanmoins, dans le cas d'une extension si singulière, auroit été absolument nécessaire, puisqu'alors le Roi n'y auroit certainement pas consenti. Si aujourd'hui on veut la faire naître par interprétation, & par une conséquence tirée du prétendu équilibre du commerce des Prussiens & des Dantzickois, le Roi attend de la justice & de l'amitié de S. M. l'Impératrice de Russie qu'Elle ne changera point son droit de garantir les articles clairs & manifestes de la convention en un droit de les interpréter seule, & qu'Elle ne fera pas toujours cette interprétation en faveur de la ville de Dantzick. Sa Majesté se croit plutôt en

droit, comme Partie contractante principale de la convention, d'entreprendre Elle-même l'interprétation d'un article litigieux de la convention avec la ville de Dantzick, & d'y renoncer plutôt en entier, si les Parties ne peuvent s'accorder à ce sujet.

La fin à l'ordinaire prochain.

Dans l'après-midi du 25 Juin, un orage terrible, accompagné de grains de grêle dont la plupart étoit de la grosseur d'un œuf de poule, a dévasté la Baronnie de Lehn dans la Fionie. En plusieurs endroits, les grelons étoient entassés à la hauteur d'une demie aune.

Dans plusieurs districts de la Norwege & de la Suede un insecte [*phalæna graminis Linnæi*] fait des ravages allarmans.

La Compagnie Asiatique de Copenhague a reçu la nouvelle que ses vaisseaux la *Princesse royale*, Cap. Junge; le *Mars*, Capit. Bagge, & la *Princesse Charlotte* Cap. With, sont en chemin pour revenir de l'Inde.

On écrit d'Embden, que le vaisseau Prussien, le *Prince Frédéric Guillaume* y est arrivé heureusement, venant de Canton en Chine; la cargaison qu'il a apportée sera vendue au commencement du mois prochain.

On apprend de Rendsbourg, que le Baron de Guldencrone, le sieur Bruning & plusieurs autres personnes, en se promenant dans un bateau sur la riviere d'Eyder; ont

eu le malheur d'être renversés par un coup de vent & de périr.

Le nombre des fabricans de marchandises d'ambre jaune à Stolpe dans la Poméranie citérieure, monte actuellement à 71 ; ils tirent ce fossile tant des magasins de Koenigsberg que des environs de Stolpe, & en fabriquent des colliers, des boîtes, des marchandises de modes, &c. La plupart des rognures passe dans la Turquie, où elles servent à encenser les Mosquées.

Il vient de mourir près de Landscrone une veuve dans la 118e. année de son âge ; le filage fut son occupation jusqu'à l'âge de 116 ans.

DE BERLIN, le 19 Juillet.

Le Roi a assigné un fonds de 80,000 rixd. pour rendre plus profonde l'embouchure de la riviere de *Havel*, du côté où elle se jette dans l'Elbe.

Le Chambellan, Baron de Keller, nommé pour aller résider à Pétersbourg, en qualité de Ministre Plénipotentiaire, se prépare à se rendre incessamment à sa destination.

DE FRANCFORT, le 26 Juillet.

La Souscription ouverte à Berlin, pour l'érection d'un monument au Duc Léopold

de Brunswick étoit, il y a trois mois, de 6600 rixdalers. Ce monument, ainsi que nous le rapportâmes, est une fondation en faveur de l'École militaire de la garnison de *Francfort sur l'Oder*, instituée par le généreux Duc. Le 17 Avril dernier, à la première célébration de l'Anniversaire de la mort du Prince, les Elèves de cette école, au nombre de 300, se rassemblèrent à 10 heures du matin. A leur tête marchaient vingt enfans des deux sexes, les plus âgés de l'École, & habillés de neuf par la Fondation. L'Aumônier du Régiment adressa aux Elèves & à leurs parens un discours, dans lequel il rappella l'origine & le but de cette fête, ainsi que les devoirs qui en résultoient. Ensuite on distribua cent volumes à l'École; chacun des enfans reçut un gâteau & un gros en argent. Les vingt Elèves en habits neuf dînèrent avec leur Précepteur; celui-ci eut également un présent. Après le repas, il conduisit le Collège sur le lieu où leur bienfaiteur sacrifia sa vie. C'est là sans doute le plus simple & le plus éloquent éloge funèbre.

Dans le château de Blankenburg, qui appartient au Duc regnant de Brunswick, on conserve plusieurs desseins de la main du dernier Roi de Prusse. Au bas, ce Monarque y avoit écrit ces mots, *Fredericus Wilhelmus in doloribus pinxit*. Il ne dessinoit jamais que dans ses accès de goutte.

Pour encourager l'établissement des Manufactures dans les Etats, le Landgrave de Hesse Cassel vient d'accorder aux Fabricans nationaux tous les avantages dont avoient joui jusqu'à présent les étrangers seuls. — La durée des foires de Cassel a été aussi prolongée.

L'Empereur a décidé d'établir dans toutes les Abbayes & les Couvens du Royaume de Hongrie des Abbés commendataires, à l'instar de ceux que S. M. I. a nommés dans ses Etats d'Allemagne.

L'Evêque d'Augsbourg ayant reconnu l'inutilité des sermons de controverse, les a supprimés dans tout le diocèse.

On prétend que l'Archevêque de Salzbourg qui, en se rendant à Spa, a été à Ratisbonne, Wirzbourg, Mayence, Treves, Cologne, &c. n'a fait ce voyage que pour conférer avec les Archevêques de ces sièges sur les entreprises de la Cour de Rome, relatives à la Jurisdiction Episcopale en Allemagne. On sait que les griefs de ce genre de la nation Germanique sont nombreux, & qu'en 1777 les Cours Electorales du Rhin avoient formé le projet de les réprimer; elles ont aussi fait passer à cette époque le Mémoire de leurs plaintes à la Cour Impériale.

Le nombre des Curés Chapelains qui se trouvent actuellement dans les Etats de l'Empereur, la Hongrie, la Lombardie

les Pays-Bas exceptés, monte à 10,000 dont plus de la moitié sont de la nouvelle création. = Il faut encore au moins 4000 Sujets pour remplir les nouvelles Cures & Chaplainies, & dans le nombre des Moines il s'en trouve à peine 1500 qui puissent être employés. On a remarqué que depuis un an il ne s'est pas fait un seul Religieux dans tout le diocèse de Vienne.

On écrit de Saint-Goar, dans le Comté de Catzenelnbogen, que depuis le 5 de ce mois, il y avoit regné un vent violent d'ouest, & que le 10 à 10 heures du soir on y ressentit deux secouffes de tremblemens de terre.

On lit dans l'histoire chronologique des inondations de la Saxe, occasionnées par le débordement de l'Elbe, que depuis le sixième siècle jusqu'en 1784 inclusivement, leur nombre a été de 188.

Un Journal de commerce offre les détails suivans sur le commerce des toileries à Lanshut dans la Silésie.

Cette ville est la seconde dans la Sibérie pour le commerce des toiles & du fil. Elle fait des affaires considérables avec l'étranger. Depuis deux cents ans, les toiles sont connues & recherchées; mais la société des Marchands ne date que de l'année 1677. Voici un petit état des sommes que ce commerce lui a procurées, savoir, 626,095 rixdalers en 1779, 544,674 en 1780, 615,544 en 1781, 892,249 en 1782, 1,018,826 en 1783, & 1,026,343 en 1784. Le Vendredi de chaque semaine se tient la foire des toiles & fils; il y est apporté cha que fois environ 4000 *schok*

de toile & 200 *schok* de fil. Il est défendu aux Marchands d'acheter de la toile & du fil avant midi, — Les grandes foires dans l'année sont au nombre de quatre, savoir, à la Chandeleur, à *Jubilate*, à la S. Pierre & S. Paul & à la Saint Matthias. La Société des Marchands est composée de soixante-cinq Membres, dont dix environ font la majeure partie des affaires. — Un Tribunal particulier établi dans la ville juge exclusivement toutes les affaires relatives à la fabrication, la blanchisserie & le commerce des toiles & fils; il est composé d'un Président, d'un Syndic, de deux Assesseurs & de deux Examineurs Jurés.

DE VIENNE, le 19 Juillet.

Une lettre de Belgrade du 15 Juin, dont on affirme l'authenticité, parle en ces termes des hostilités entre les *Tartares Lesghis* des environs du Caucase, & les Georgiens protégés par la Russie.

« Il y a peu de tems que les Lesghis ont rem-
 » porté des avantages très-considérables sur les
 » deux Princes Georgiens, que la protection &
 » l'assistance de la Russie n'ont pu soustraire à des
 » dommages immenses. Plus de trois mille per-
 » sonnes, hommes & femmes, de la Georgie, ont
 » été faits prisonniers, enlevés de leur pays &
 » vendus comme esclaves par les Lesghis. Une
 » grande partie de ces malheureux a été trans-
 » portée ici, & vendue à des prix très-hauts: ce
 » commerce injurieux à l'humanité s'accroît tous
 » les jours, parce que tous les jours il arrive de
 » nouveaux transports. L'Envoyé Russe à la
 » Porte ne pouvant voir d'un œil indifférent ces
 » avantages des Tartares sur un peuple qui s'est
 » mis immédiatement sous la protection de la Rus-

sie , a dépêché courier sur courier pour en in-
 former la Cour. Il ne s'en est pas tenu là , il a
 fait des représentations réitérées au Ministère.
 Enfin il a demandé une conférence particulière
 à ce sujet , qui a eu lieu le 19 Mai , à la maison
 de campagne du Reis-Effendi. Les débats y
 ont été très-vifs. Le Ministre Russe s'est plain-
 particulièrement de ce que la Porte permettoit
 que les Georgiens prisonniers fussent transpor-
 tés , par la mer Noire , à Belgrade , & que sans
 aucun ménagement ils y fussent vendus. Le Mi-
 nistre a réclamé le Traité de Kaïmargique , par
 lequel il est défendu aux Turcs de faire des es-
 claves en Georgie , & de les retenir : il s'est fon-
 dé sur ce Traité pour faire les plus vifs reproches
 d'infidélité au Ministère Ottoman. On assure
 même que l'Envoyé de Russie s'est tellement
 abandonné au zèle avec lequel il plaideroit la
 cause des Georgiens , qu'il a menacé les Minis-
 tres du Grand-Seigneur d'une invasion totale
 des troupes Russes dans le Cuban pour le sou-
 mettre à sa Souveraine , & en augmenter les
 vastes Etats ; & que si le Grand Seigneur ne
 vouloit écouter à aucun arrangement pour ar-
 rêter les déprédations des Tatars du Cuban ,
 l'Impératrice se verroit forcée d'en faire la
 conquête. Les Ministres Ottoman ont reçu cet-
 te déclaration avec beaucoup de froideur , &
 sans relever ce qu'elle a d'extraordinaire & d'in-
 compréhensible , ils ont persisté à répondre que
 le Gouvernement étoit fermement résolu à
 conserver la plus exacte neutralité. C'est ainsi
 que finit cette conférence. La Porte , après la
 tenue d'un grand Conseil extraordinaire chez
 le Musti , a résolu de laisser faire les Tartares ,
 de regarder cette affaire comme absolument
 étrangère : on assure que le Ministère est ferme

» & inébranlable. On sait effectivement que la
 » Russie ne sauroit effectuer ses menaces, puisque
 » il est physiquement impossible de faire passer
 » des troupes régulières, & de les faire agir dans
 » des défilés entre des montagnes prodigieusement
 » hautes : à peine y a-t-il quelques sentiers
 » étroits, connus des seuls Tartares. Toute
 » l'armée Russe, engagée dans ces coupe-gorges,
 » y périroit d'elle-même, sans que les Tartares
 » fussent obligés de se donner d'autre peine que
 » de faire rouler quelques piéces détachées des
 » rochers escarpés qu'ils grimpent avec autant
 » de facilité que des chevreuils. Annibal, dont
 » le passage des Alpes a été célébré avec raison
 » comme un prodige, auroit échoué au pied du
 » Caucase ».

Le régiment de Preiss a reçu l'ordre de se mettre en marche pour la Hongrie. Il sera suivi de quelques autres Régimens qui sont en garnison dans la Stirie.

Les dommages causés par la dernière inondation aux environs de Linz ont été évalués à la somme de 50,000 florins. A l'occasion de ce malheureux événement, un soldat du régiment de *Tillier*, nommé *Hory*, s'est distingué par son courage & par son humanité, ayant sauvé la vie à 9 personnes, au nombre desquelles étoit une femme en couche avec son enfant.

A Scharding la violence des eaux a entraîné le pont sur l'Inn, plusieurs maisons & un grand chantier. Les dégâts causés à Braunau sont aussi très-considérables, de même que ceux occasionnés par le débordement dans l'Esclavonie.

L'exportation du lin des Pays-Bas Autrichiens, qui avoit été défendue, vient d'être permise de nouveau.

L'Empereur a assigné un fonds de 600 flor. pour l'établissement d'une Bibliothèque publique à Lemberg.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 8 Juillet.

Le Roi avoit fait armer à Cadix la frégate la *Sainte-Marie*, de 36 can., sous le commandement du Capitaine Antoine de Cordova-y-Laso, chargé d'examiner & rectifier les relations connues du détroit de Magellan, La Gazette de cette ville a publié un récit succinct des opérations de ce Navigateur.

Le 9 Octobre dernier, il sortit du port de Cadix, & après avoir souffert beaucoup du mauvais tems, & perdu trois ancres & leurs cables, il emboucha le détroit le premier de Janvier. Malgré les obstacles & les dangers, il releva les caps, les ports ou anes, & tous les objets qui se trouvent sur les deux côtes, sur un plan astronomique où sont marquées les latitudes & longitudes, ainsi que les distances des principaux points, & passant d'un écueil à un autre, il arriva le 5 Février au port de St. Joseph, autrement dit Galante, le plus méridional du continent. Sur une éminence du circuit de ce port, on a découvert un monument que l'on croyoit devoir contenir quelque particularité, & l'ayant reconnu, on y trouva

deux bouteilles contenant le passage de M. de Bougainville par ce détroit. Les Officiers ont copié l'inscription, & y en ont ajouté une de leur voyage, écrite en six Langues différentes. Ensuite D. Cordova s'embarqua dans sa chaloupe avec trois de ses Officiers, & dirigeant sa route pour le canal de Sainte-Barbe, qui est à trois lieues du susdit port, à la côte de Feu (*del Fuego*), ils y trouverent la communication qu'ils supposoient être avec la mer du Sud. Après avoir reconnu la partie occidentale du détroit, appelée le grand partage, jusques au cap Lunes, celui de la Providence, éloignés de onze lieues de ceux appellés les Piliers & la Victoire, qui forment l'embouchure où se trouve le port dit du Chandelier, ils revinrent au port de St. Joseph. Comme ils n'avoient plus que deux cables très-endommagés, qu'il y avoit apparence de mauvais tems & de plus grands dangers encore, & croyant avoir bien rempli leur mission, ils mirent à la voile le 11 de Mars; neuf jours après ils débouquerent le détroit, & arriverent à Cadix le 11 du mois dernier, après huit mois de navigation, dont trois ont été passés dans l'intérieur du détroit. Dans un si long & périlleux voyage, ils n'ont eu que deux morts & seize malades.

Durant le séjour de cette frégate dans le détroit, les Officiers se sont entretenus plusieurs fois avec les Indiens appelés Péchiris & Patagons, dont deux sont restés à bord: l'un d'eux ayant prononcé quelques mots Espagnols, on en a inféré qu'il étoit un de ceux que l'on avoit conduit à la baie de Saint-Julien, à Montevideo.

Au rapport du Commandant, ces peuples sont d'un caractère paisible. Leur teint est de la couleur

du cuivre, & leur chevelure blanchâtre; ils n'ont pas une corporance gigantesque comme on l'avoit supposé, ils sont corpulens, & la plupart de six à sept pieds de haut. Selon qu'on l'a remarqué dans cinq ou six cents qui se sont présentés, on en a mesuré un qui avoit sept pieds & un pouce, & remarqué d'autres qui surpassoient celui-là de 3 à 4 pouces.

Il faut observer que les Patagons qui habitent la terre Magellanique sont séparés, par le détroit, des Pécherais qui habitent la Terre de Feu, & que l'illustre Cook nous a dépeints comme les plus misérables individus de l'espece humaine.

I T A L I E.

DE VENISE, le 8 Juillet.

Le Bey de Tunis, bien loin de s'être trouvé abattu par le dernier bombardement de Sfax, a au contraire formé de nouvelles prétentions, en déclarant que pour en venir à un accomodement avec notre République, il veut qu'elle lui donne 50,000 sequins au-delà des 100,000 qu'il exigeoit d'abord, & cela pour le dédommager des pertes que cette place a essuyées. Il a protesté en outre qu'il demanderoit à l'avenir une pareille somme pour chaque bombardement qu'exécutoit l'escadre Vénitienne contre quelque place que ce puisse être de sa domination. Si est vrai, ce dont on doute encore, il paroît que le Bey s'inquiete fort

peu de la guerre, & qu'il conserve toujours son tempérament fougueux & altier.

On a publié dans cette Capitale une proclamation relativement au cours que devront avoir à l'avenir les especes d'or & d'argent des pays étrangers. Ce qui a principalement donné lieu à un règlement aussi sage, c'est l'avidité & la malice des changeurs, qui cherchant toujours à éluder le grand nombre des loix émanées de l'autorité publique, ont depuis quelque tems introduit clandestinement dans l'Etat différentes pieces de monnoies prohibées, ce qui a causé un préjudice considérable au commerce, & jetté la confusion & le désordre dans la masse monétaire en général.

Une lettre écrite de Malte, le 14 Juin, à bord du vaisseau de notre escadre la *Fama* que monte l'Amiral Emo, contient les particularités suivantes sur l'état de notre escadre.

Tous nos équipages jouissent de la santé la plus parfaite. Les soins du Général pour nous préserver de tous les accidens de la mer, & même du mal que pourroit nous faire l'ennemi, ont tellement réussi, que nous n'avons dans toute l'escadre que quatre personnes malades de la fièvre, & deux blessés. On travaille à la plupart de nos vaisseaux, dont plusieurs sont déjà réparés. En général, toute l'escadre sera en état de remettre à la mer sous une vingtaine de jours. Les affûts des obusiers ont été pareillement réparés, & on en a même fait venir de neufs, qui sont mis en réserve pour s'en servir au besoin. Notre vaisseau est rempli d'ouvriers qui travaillent aux forges, de charpentiers, de plongeurs, de calfats, &c.

On croit que nous partirons aussi-tôt après l'arrivée du *Cupido* attendu de Livourne ; mais personne ne fait encore pour quelle destination.

Le sieur Augustin Gorgoni a écrit de Tunis à notre Général, par la voie du sieur Bellato, Consul de la République à Tripoli. Ses dépêches reçues hier portent que, si le bombardement de Sfax eut duré un jour de plus, il ne seroit pas resté la moindre trace des édifices de cette ville, où notre feu a tué plus de 200 personnes.

DE ROME, le 7 Juillet.

On assure que le Souverain Pontife a accordé à S. M. C. la liberté de faire la réforme qu'elle jugera nécessaire dans le Clergé de ses Etats, que cette réforme doit avoir lieu très incessamment, & qu'elle sera faite, autant qu'il sera possible, de la même manière & sur le même plan que dans les Etats Autrichiens.

Une partie de l'ancienne *Villa Adriana* à Tivoli, appartient actuellement à un particulier d'Ascoli. Les fouilles faites depuis peu dans ce terrain pour le compte du Prélat Maréfoschi, ont procuré le recouvrement de plusieurs ouvrages précieux de l'antiquité. On cite entr'autres une très-belle colonne de breche jaune, de neuf palmes environ de longueur sur deux de diamètre, deux chambres parées de l'espece de pierre appelée *affricana*, dont les carreaux ont plus de deux pouces d'épaisseur, & deux palmes carrées ;

enfin une statue de marbre de Paros, représentant un Esculape. Cette statue, haute d'environ neuf palmes, manque de tête; mais comme on a trouvé depuis dans ces fouilles plusieurs têtes du même marbre, on espère que celle de l'Esculape pourra être du nombre.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 21 Juillet.

Le Général Sir *Guy Carleton*, le Chev. *Harbord Harbord*, & Lord *Delaval*, Pair Irlandois, ont été élevés à la Pairie Angloise. Le Chevalier *Harbord*, Baronet de la Comté de Norfolk, a représenté pendant 30 ans. la ville de Norwich dans la Chambre des Communes.

Le Marquis de *Carmarthen*, principal Secrétaire d'Etat au département de l'Etranger, d'une part, & le Chevalier D. *Bernardo del Campo*, Ministre - Plénipotentiaire du Roi d'Espagne, de l'autre, ont signé, le 14, une Convention relative à l'évacuation de certains Territoires Espagnols sur le continent de l'Amérique par les Colons Anglois qui s'y étoient établis, & à la retraite de ces Colons dans un district prescrit, conformément au dernier Traité définitif entre S. M. Britan. & le Roi d'Espagne: ce Traité a également étendu les limites du district mentionné, ainsi que les privilèges des Sujets Britanniques qui y résident.

L'*Imprenable*, vaisseau neuf de 90 canons est arrivé de la Tamise à Plymouth, où il sera mis en ordinaire. Le nombre des vaisseaux, actuellement en ordinaire dans ce port, est de 33. 8 de ligne, 2 de 50, 11 frégates & 4 sloops.

Tous les Commis employés au département de l'Artillerie, dont le Duc de *Richmond* est Grand Maître, ont reçu la défense expresse de se livrer à aucune occupation quelconque, étrangère aux fonctions de leur place, sous peine d'en être destitués.

Le 12 de ce mois, toutes les maisons de *Brightelmstone* ont été illuminées en l'honneur du Prince de Galles, dont le nom précédé de vœux pour sa prospérité, fut répété avec acclamation & enthousiasme par tous les habitans de la ville.

S. A. R. n'a conservé, dit-on, de toute sa maison, au-delà du nécessaire, que ses Musiciens. Quoique leur salaire total n'excede pas 500 liv. sterl., cependant il est des gens qui trouvent cette dépense déplacée dans le système d'économie que ce Prince vient d'adopter, d'autant mieux qu'il n'a jamais été amateur de musique.

Suivant l'*Universal-Register*, les affaires de S. A. R. seront très promptement arrangées par les soins d'un certain nombre de personnes qui travaillent à cet objet. Mylord *Loughborough*, Chef de Justice des *Plaid*-

Communs, a été mis par le Prince à la tête de cette liquidation.

Les paragraphes ne discontinuent point touchant cet événement; en voici un des moins déraisonnables.

On ne sauroit assez exalter la conduite noble & exemplaire du Prince de Galles. Sa résolution prouve la bonté de son cœur, & en même temps qu'il a une juste idée de la véritable dignité. Ceux qui auparavant ne le regardoient que comme un Prince destiné par sa naissance à monter sur le Trône de la Grande-Bretagne, peuvent admirer en lui aujourd'hui le Philosophe & le Sage. Sa conduite, sans exemple dans l'Histoire des Princes, y tiendra vraisemblablement un jour une place distinguée. Les jeunes Seigneurs qui, en affectant de le prendre pour modèle dans les choses, où peut être il méritoit quelque censure, ont également nui à leur réputation & à leur fortune, auront aujourd'hui bien un autre exemple à suivre; & autant il leur convenoit peu alors de s'affimiler à lui, autant aujourd'hui ils auroient de mérite à l'imiter. De pareils sacrifices sauroient bien des familles des maux attachés à la débauche & à l'inconduite, & conserveroient des patrimoines considérables, qui seront disseminés au premier jour pour devenir la proie de Gens d'affaires, & de Créanciers avides.

Le Lord Chancelier a déclaré, dit-on, qu'à moins que sa santé ne se rétablisse entièrement, il résignera les Sceaux, lorsque les procès actuellement pendans devant la Cour, auront été jugés. Ce sera une perte

inappréciable pour le Cabinet , pour la Chambre Haute & pour la Justice.

Lord Grantham , ancien Ambassadeur en Espagne , & ci-devant l'un des Secretaires d'Etat , est mort le 20 au matin dans sa maison de Putney.

Le nombre des Pairs créés , & des autres dignités conférées par le Roi actuel , & tel qu'il suit.

Ducs,	2.
Marquis,	2.
Comtes,	18.
Vicomtes,	9.
Barons,	42.
Baronnets,	128.

La Société d'Humanité a informé le Public que dans le courant du mois dernier , treize noyés ont été rappelés à la vie , par le secours de la Médecine , & que onze personnes ont été sauvées par le moyen des harpons déposés dans les maisons de campagne situés sur les bords de la Tamise , aux dépens de la Société.

Encore un effet de sa dépravation des mœurs. La semaine dernière , un jeune homme , revenu des Indes-orientales , s'est coupé la gorge dans Bond-Strer. Depuis quelques jours , on l'avoit vu profondément mélancolique , & l'on a su que son désespoir étoit oc-

caïonné par la ruine de sa fortune qu'il avoit dissipée avec une célèbre Courtisane.

Les *White-Boys* (enfants blancs) espèce de brigands qui commirent, il y a quelques années, les plus horribles déprédations en Irlande, viennent de s'y armer & de s'y répandre de nouveau. Ils ont même publié dans quelques districts des Comtés du midi, un Manifeste, où tout en égorgeant, en saccageant, en brûlant, ils invoquent la vertu, l'humanité, la patrie & la liberté.

On apprend de Limerick, que le 11 Juillet, vers le midi, 200 d'entr'eux, armés, se font assemblés près de Rathkeal. Craignant quelque attaque de leur part, le Major Scannan résolut de les disperser, avec un parti nombreux de Dragons du huitième régiment; il laissa la garde de la Ville à une partie du vingt-septième régiment. La position des *White-Boys* dans un lieu couvert de buissons & de haies ne lui paroissant pas favorable, il fit un détour & vint se poster dans la plaine. Les *White-Boys* commencèrent les premiers à tirer, & blessèrent un cheval. La Cavalerie répondit vivement à ce feu. Elle tua 5 ou 6 de ces perturbateurs, & en blessa environ 40, & rentra en triomphe dans la Ville.

Les mêmes Montagnards, au nombre de 100, ont paru armés, le 6 de ce mois, au marais de Newtown, Paroisse de Croagh,

où M. Wilson faisoit couper du gazon dans la campagne ; mais ce particulier s'étant préparé à les recevoir , & les ayant menacé de les repousser s'ils approchoient, ils se sont retirés en faisant mille imprécations & se promettant de se venger de lui à la première occasion.

Quelques troupes de ces gens , la plupart Catholiques Romains , paroissent cependant être animées par des motifs plus légitimes que le reste de ces *White Boys* ; ils se plaignent avec raison de l'avidité de leurs Prêtres qui les rançonnent en dîmes & en extorsions. Aussi les Chefs de l'Eglise Catholique de la Province de Munster ont ils adressé une verte remontrance publique à ceux de ces Prêtres qui abusoient si indignement de leurs prérogatives.

S'il en faut croire tous nos Papiers, le Chevalier *Robert Ainslie*, Ministre Britannique à Constantinople, négocie en ce moment avec la Porte un Traité qu'on dit fort avantageux à la Grande Bretagne.

Ce commerce de l'Angleterre à Constantinople & dans la Turquie entière, se fait par un certain nombre de Marchands Anglois, dépendants de la Compagnie de Londres, pour le commerce de la Turquie, qui lui font passer une seule fois par an la qualité & la quantité des marchandises qu'elle juge pouvoir vendre ou échanger facilement. Cette précaution empêche la perte
que

que la trop grande abondance pourroit faire éprouver dans les prix des marchandises, & maintient la grande vogue qu'ont toujours eue les marchandises apportées d'Angleterre. Les principaux articles de ce commerce sont, le plomb, l'étain, les montres, toutes sortes d'ouvrages d'horlogerie, la quincaillerie, les étoffes de laine de différentes qualités, les épiceries & la verrerie. Il consiste principalement en marchandises de grand prix, & dont la vente est assurée, raison pour laquelle toutes les Maisons Angloises établies en Turquie sont opulentes.

Le Gouvernement adopte tous les jours de nouveaux moyens pour arrêter la contrebande. Il sera ordonné, dit on, dans peu, à tout Maître de bâtiment marchand, de déclarer par serment, entre les mains du Consul Britannique, au port où il chargera, le contenu de sa cargaison. Dans le cas où la déclaration des Maîtres ne seroit pas conforme à la vérité, ils seront punis très sévèrement, & les marchandises non déclarées seront confisquées.

L'une des dispositions qui a le plus contribué à éteindre la contrebande sur les côtes, est d'avoir placé des détachements de Cavalerie à des postes connus. Ils sont à portée de donner main-forte aux Employés du revenu. Auparavant, ceux-ci osoient à peine attaquer les Contrebandiers, dès qu'ils les savoient un peu nombreux.

Lord Lansdown, dit le *Morning Herald*, avoue que dans la candeur de son caractère, il s'est laissé engager à prêter à M. Jennings

les papiers relatifs à Saint-Eustache, à la sollicitation de son ami le Docteur Price, contre lequel Jennings avoit parié qu'ils ne contenoient aucune correspondance avec l'Ennemi, ou du moins aucune correspondance qui pût être regardée comme une trahison. Mais ce Lord n'a point d'idée que ces papiers n'aient pas été remis dans leur dépôt.

Un Officier de la garnison du fort Hermer sur l'Ohio, donne dans une de ses lettres, la relation suivante d'un monstre amphibie, appelé par les Sauvages *Oqueo*. Il a deux têtes, privilege qui sembloit réservé jusqu'ici aux animaux de la fable. Sa queue a 15 pieds de long & sa forme totale approche assez de celle de la tortue. Il paroît rarement de jour, se tenant au fond des eaux; mais la nuit il sort pour chercher de la nourriture. Le cerf est sa proie favorite, & voici la maniere dont il parvient à la saisir. Il se blottit dans les sentiers où les cerfs ont coutume de passer, & se tenant sans aucun mouvement, il semble être plutôt un corps informe qu'une créature vivante. Lorsqu'il est dans cette position, si un cerf vient à passer, il lance sur lui sa queue, lui en entrelasse le corps & l'entraîne malgré tous ses efforts à la premiere riviere, où il le noie & le dévore. Un Soldat a découvert, la semaine derniere de grand matin, un de ces *Oqueo* qui emportoit sa proie. Plusieurs personnes étant rassemblées le rejoignirent d'autant plus aisément que cet animal est fort lourd. Il fallut

près de deux heures pour le tuer à coups de bâton, il n'abandonna sa proie qu'au dernier moment. Sans cette circonstance on auroit couru le plus grand danger en l'attaquant. Ses yeux sont remplis de feu. Ce monstre pesoit 444 livres. On croira ce qu'on voudra de cette relation qui vient de loin.

On apprend de New-Yorck, que le 5 Juin, M Temple, Consul du Roi en cette ville, y a donné une Fête aux Personnes les plus distinguées, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté.

Le Congrès a, dit-on, dressé un Etat des dettes de l'Union jusqu'au premier Janvier dernier. Elles se montent à cinquante-quatre millions de piastres. On a calculé que six quatorziemes de cette somme étoient dues à la France; trois quatorziemes à la Hollande, deux quatorziemes à l'Angleterre, & le reste à des Nationaux. Le revenu public a été aussi fixé à six millions de piastres.

Un bateau de pêcheur de la ville de Rusch a découvert sur la côte de l'Irlande, un banc si abondant en poisson, qu'en moins de 48 heures il a pris 800 merluches, 400 raies & plus de 500 cabillaux & anguilles de mer. Cette découverte importante pour les Pêcheurs de la côte, leur promet la pêche la plus heurieuse.

On va construire deux nouveaux Hôpitaux pour le service de la Marine, l'un à Deal & l'autre à Sheerness. Il y a long-temps que l'on auroit dû faire cet établissement, dont la privation s'est souvent fait sentir, sur-tout pendant la

dernière guerre avec la Hollande , & notamment après le combat des Amiraux Hyde Parker & Zoutman , à la hauteur de Doggerbanck. Dans cette circonstance , il y avoit si peu de place pour les malades & les blessés , qu'on fut obligé de louer des maisons particulières pour les y déposer , ce qui a occasionné beaucoup d'embarras & de dépenses.

On apprend de Gibraltar , en date du 20 Juin 1786 , que le brick *le Sally* de Liverpool , ayant échoué à la pointe du Cabrito , en voulant passer le détroit , il a été secouru par la frégate *l'Orphée* & plusieurs chaloupes de l'escadre du Comodore *Cosby*. Partie de la cargaison ayant été versée dans les chaloupes , le Bâtiment a été mis à flot & est rentré dans la baie avec très-peu de dommage.

Il y a déjà long-tems qu'un certain M. Uncles avoit annoncé au Public un moyen de direction pour les Aérostats. Ce procédé consistoit dans le secours de quatre aigles attelés au Ballon , & que le nouvel Aéronaute avoit dressés à cette manœuvre. Au jour fixé pour l'expérience , une foule innombrable de curieux s'est assemblée pour jouir de ce spectacle , & il auroit sans doute été très-brillant , sans un petit incident qui a un peu troublé la fête. Déjà les spectateurs pressés l'un sur l'autre , & le cou tendu fixoient attentivement le lieu de la scène , comme s'ils eussent craint de perdre le moindre mouvement de l'ascension. Déjà le cocher aérien du haut de son siége , ou plutôt de son trône , contemploit avec complaisance cette foule immense de spectateurs , dont un grand nombre étoient ses contri-

buables (1). Les aigles eux-mêmes, quoiqu'un peu honteux de remplacer là de lourds moutons, leurs indignes prédécesseurs, sembloient par leurs battemens d'ailes, partager l'impatience du Public. Enfin l'heure fixée sonne, le signal se donne, tous les cœurs tressaillent, toutes les lorgnettes se braquent, & le Ballon..... reste paisiblement sur l'échauffaud qui lui sert de théâtre. Vainement on souffle l'Aérostat, on le déleste, on le démeuble de toutes ses provisions, on supprime le char même, au grand murmure des Spectateurs, la lourde mach. ne pese opiniâtrément sur la charpente. Alors le cocher remonte, non pas sur son siege, mais sur un escabot, & tâche, comme Neptune, d'apaiser les flots seditieux. Mais plus débonnaire que ce Dieu lorsqu'il dit avec Virgile : *Quos ego?* il ne menaça personne de son courroux. Au contraire, il s'excusa de la meilleure grace du monde, & annonça pour la semaine prochaine une nouvelle représentation. Cette proposition ne fut pas trop bien accueillie; mais malgré la mauvaise humeur de l'auditoire, il fallut bien en passer par-là.

L'Université d'Edimbourg vient de conférer le grade de Docteur au célèbre *Herschel*, & vu le mérite éminent de la plupart des Membres de cette Université, cet honneur ne déshonore point *M. Herschel*. Voici le Diplôme qu'il a reçu, traduit sur l'original latin.

« L'honneur est le prix du mérite, & toutes les Académies sont dans l'usage de décerner les

(1) Tous ceux qui étoient dans l'enceinte avoient payé leur place 6 liv.

les plus grands éloges & les distinctions les plus
 éclatantes aux hommes qui s'élèvent au-dessus
 des autres par l'esprit, les mœurs & la connois-
 sance des Beaux-Arts. Or comme *Guillaume*
Herschel, Astronome aussi zélé qu'infatigable &
 heureux, a montré un génie & un Art égale-
 ment admirables en portant le télescope de
Newton à une perfection que l'inventeur lui-
 même n'avoit pas espérée : comme il a le pre-
 mier soumis à l'œil de l'homme une planète
 placée bien loin par-delà l'orbite de *Saturne*,
 qu'il a le premier démontré la révolution de
 cette planète autour du Soleil ; que le pre-
 mier il a découvert une infinité d'autres perdus
 dans des espaces incommensurables, & qui
 n'avoient encore été vus par aucun mortel ;
 que même au milieu de cette multitude de
 mondes, & dans cette immensité de la nature,
 il ose se préparer à chercher la place & la po-
 sition réelles du Soleil, & qu'en fin, par les
 découvertes qu'il a déjà faites, il a donné aux
 hommes une plus grande idée de la magnificence
 de la nature & de la majesté de la suprême Pui-
 sance : En conséquence, & dans la crainte qu'il
 n'existât aucun monument de la considération
 que nous avons pour un aussi grand homme,
 Nous, Principal & Professeur de l'Université
 du Roi Jacques, à Edimbourg, voulons qu'il
 soit attesté par les Présentes, que, de notre
 propre mouvement, nous lui avons conféré le
 degré de Docteur en l'un & l'autre Droit, tant
 civil que canonique, & lui avons accordé les
 privilèges, droits & immunités qu'il est d'usage,
 tant ici qu'ailleurs, d'accorder aux personnes
 élevées à ce grade. Et pour donner à ces Pré-
 sentes une plus grande authenticité, après y
 avoir apposé le sceau de l'Université, nous y

» avons mis notre signature. A Edimbourg, l'an
 » de grace mil sept cent quatre vingt-six, le qua-
 » trieme jour avant les Ides d'Avril (le 10
 » Avril).

Signé par le Principal Robertson, & par
 les Professeurs de l'Université.

On trouve dans un des Journaux un détail assez curieux des prérogatives du Grand-Veneur (*Master of the Hounds*) des anciens Souverains de la Principauté de Galles.

Le Grand Veneur étoit entretenu, avec ses valets & ses chiens, pendant tout le tems de l'année où l'on peut chasser, par les fermiers qui tenoient des terres immédiatement du Roi. On chassoit la biche depuis la mi-Février jusqu'au mois d'Août, & le cerf depuis cette époque jusqu'à la mi-October. Enfin depuis le 9 Novembre jusqu'à la fin du mois on chassoit le sanglier. Le Grand-Veneur amenoit tous ses équipages de chasse à la Cour le premier Novembre, pour les soumettre à l'Inspection du Roi. Ensuite on partageoit, d'après une proportion fixe, les peaux des animaux qu'ils avoient tués dans toute la saison, entre le Roi lui-même & ses gens. Quelques jours avant Noël, il venoit résider à la Cour, pour y tenir son rang & jouir de ses privileges. Pendant son séjour à la Cour, il logeoit auprès de ses chiens. Il avoit pour cor de chasse une corne de bœuf évaluée à une livre sterling. Toutes les fois qu'il étoit requis de faire serment, il juroit par son cor, ses chiens & ses lesses. On ne pouvoit l'appeller en justice que le matin de moment, de très-bonne heure, & après qu'il étoit boté. Les valets de la Venerie, ou toute autre personne qui partageoit avec le Roi, avoit droit de faire les parts, & le Roi celui de

choisir. Le Grand Veneur avoit droit d'accompagner la mée dans ses marches & d'y sonner l'alarme & le signal de bataille avec son cor. Sa juridiction s'étendoit dans tout le pays d'où le son de son cor de chasse pouvoit être entendu. — La marte ou fouine, le castor & quelques autres animaux appartiennent exclusivement au Roi par les loix du Royaume, & leurs peaux lui étoient toutes destinées. Une piece de castor étoit taxée 10 shellings.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 26 Juillet.

Le Comte de Scey, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 19 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le Roi & la Famille Royale ont signé, le 23, le contrat de mariage du Marquis de Peyrelongue, Ecuyer de Sa Majesté & Capitaine au régiment du Roi, Cavalerie, avec Demoiselle de Coquet.

Ce jour, Dom Prêcheur, Religieux, Procureur général de la Congrégation de Saint-Vannes, eut l'honneur de présenter au Roi, au nom de l'Abbaye de Saint-Hubert des Ardennes, des chiens de chasse & des faucons. Ce présent que l'Abbé de Saint-Hubert est dans l'usage de faire annuellement à Sa Majesté, fut reçu par le Comte de Vaudreuil, Grand Fauconnier de France,

& par le Chevalier de Forget, Capitaine du Vol du Cabinet du Roi.

L'état de la Reine continuant à être de plus en plus fatigant, Sa Majesté a vu, le 23, les Ministres & les Personnes qui, par leurs charges, ont les entrées de la Chambre, tant chez le Roi que chez la Reine; & le 25, toutes les Personnes qui jouissent des mêmes entrées chez LL. MM.

Le sieur Robert de Hessel, Géographe de la ville de Paris & Censeur royal, a eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, qui l'ont honoré de leurs souscriptions pour la nouvelle Topographie ou Description détaillée de la France, la première Carte de la contrée *Nord*.

DE PARIS, le 2 Août.

Il vient de paroître une nouvelle *Ordonnance du Roi concernant la Désertion*, que son étendue, de 37 pages, ne nous permet pas de rapporter en entier. Nous nous bornerons à en extraire quelques dispositions, notamment celles qui ont les peines pour objet. S. M. abolit celles de la chaîne, en usage depuis quelques années, & y substitue, selon la gravité du cas, ou la peine de mort, ou les galères soit perpétue les, soit à temps, ou le fouet & la marque par le Bourreau, ou les baguettes avec prolongation de service, ou enfin cette simple pro-

longation. Le Titre III. des *Déserteurs arrêtés* détermine en ces mots l'échelle des divers cas de désertion & des châtimens correspondans.

2. Tout Soldat, Cavalier, Hussard, Dragon ou Chasseur arrêté, ayant déserté pendant la paix, passera dix tours de baguettes par cent hommes, & il servira huit années au-delà de son engagement.

3. S'il a déserté pendant la guerre, il passera quinze tours de baguettes par deux cens hommes, & il servira seize années au-delà de son engagement.

4. S'il a déserté à l'Ennemi, il sera passé par les armes

5. S'il a déserté de l'Armée la veille ou le jour d'une bataille, ou s'il a déserté d'un détachement de guerre ou d'une place assiégée, ou d'une tranchée; il sera fouetté par le Bourreau, marqué d'un P. à l'épaule, & condamné aux galères pour trente ans

6. Si dans les mêmes circonstances il a déserté à l'Ennemi, il sera pendu.

7. Tout Soldat, Cavalier, Hussard, Dragon ou Chasseur arrêté, ayant déserté & escaladé des remparts, passera quinze tours de baguettes par deux cens hommes, & il servira dix années au-delà de son engagement, s'il a déserté pendant la paix :

Et si c'est pendant la guerre, il sera condamné à être pendu.

8. Tout Soldat, Cavalier, Hussard, Dragon ou Chasseur arrêté, ayant déserté & emporté ses armes à feu, subira les mêmes peines prononcées par l'article ci-dessus.

9. Tout Soldat, Cavalier, Hussard, Dragon

ou Chasseur arrêté, ayant déserté étant de service, pendant la paix, sera condamné aux galères pour quinze ans.

Et aux galères perpétuelles, s'il étoit en faction.

10. Tout Soldat, Cavalier, Huffard, Dragon ou Chasseur arrêté, ayant déserté étant de service pendant la guerre, sera condamné à être pendu.

11. Tout Déserteur pris les armes à la main contre les Troupes du Roi, ou enrôlé dans les Troupes ennemies, sera condamné à avoir le poing coupé & à être pendu.

12. Tout Soldat, Cavalier, Huffard, Dragon ou Chasseur arrêté, ayant déserté & reconnu pour avoir été Chef de complot, sera marqué par le Bourreau d'un *D.* sur l'épaule, & condamné aux galères perpétuelles.

13. Celui qui sera convaincu d'avoir été le Chef d'un complot de désertir, quoique ce complot n'ait pas été exécuté, sera passé par les bretelles de fusil, si c'est un Soldat ou Chasseur à pied; ou par les courroies, si c'est un Cavalier, Huffard, Dragon ou Chasseur à cheval: il sera ensuite chassé avec une cartouche jaune.

14. Celui qui aura participé au complot de désertir, & pris jour avec le Chef, sans que ce complot ait été exécuté, passera cinq tours de baguettes par cent hommes, & il fera quatre années de service au-delà de son engagement.

15. Celui qui, sans avoir participé au complot de désertir, en aura eu connoissance & ne l'aura pas déclaré, recevra trois jours de suite, cinquante coups de plat de sabre, & sera obligé de faire quatre années de service au-delà de son engagement.

16. SA MAJESTÉ accorde à tout Soldat, Ca-

valier, Hussard, Dragon ou Chasseur, qui fera la dénonciation d'un complot de désertter, Cent livres de gratification & son congé absolu. Cette somme lui sera payée & son congé absolu délivré, aussi-tôt après les preuves acquises de la réalité du complot; & le Secrétaire d'Etat de la guerre, à qui ces preuves seront adressées, fera rembourser la susdite somme de Cent livres à la Masse des Recrues, qui l'aura avancée.

17. Tout Soldat, Cavalier, Hussard, Dragon ou Chasseur arrêté, ayant désertté & volé, sera fouetté par le Bourreau, marqué à l'épaule des lettres *D.* & *V.* & condamné aux galeres perpétuelles.

18. Tout Cavalier, Hussard, Dragon ou Chasseur à cheval arrêté, ayant désertté avec son cheval, sera condamné aux peines ordonnées par l'article précédent, s'il a désertté pendant la paix: Si c'est en temps de guerre il sera pendu.

19. Celui qui, en déserttant, aura emmené un autre cheval que le sien, ou plusieurs chevaux, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, sera pendu.

20. Si un Désertteur est arrêté en se défendant à main armée contre la Maréchaussée ou contre un détachement des Troupes du Roi, son procès lui sera fait par le Prévôt, & il sera condamné à être pendu.

Mais si ce détachement des Troupes du Roi étoit de son régiment ou de sa garnison, il y seroit ramené pour être jugé par le Conseil de guerre, & de même condamné à être pendu.

21. Si un Désertteur est arrêté par des Bourgeois ou Paylans, ou par des Employés des Fermes, & qu'il se soit défendu contr'eux à main armée, il sera ramené à son Régiment pour y passer quinze tours de baguettes par deux cens

hommes; & il servira six années au-delà de sa prolongation qu'il auroit encourue par sa seule désertion.

S'il avoit tué quelqu'un desdits Bourgeois, Paysans ou Employés, il sera jugé par le Prévôt & condamné à être pendu.

22. Tout Déserteur arrêté déguisé, passera dix tours de baguettes par deux cens hommes, & il servira douze années au-delà de son engagement.

23. Tout Soldat, Cavalier, Hussard, Dragon ou Chasseur, qui sera arrêté pour la seconde fois comme Déserteur, sera condamné aux galeres pour quinze ans.

24. Celui qui aura déserté plus de deux fois, sera fouetté par le Bourreau, marqué d'un *D.* à l'épaule, & condamné aux galeres perpétuelles.

25. Si un Déserteur s'est engagé, qu'ensuite il ne soit pas déclaré, & qu'il n'ait pas profité de la grace de l'Article 28 du Titre II, qui le fait participer à celle du retour volontaire; ledit Déserteur, s'il est découvert dans le Régiment où il sera engagé, sera reconduit à son premier Régiment, & il y sera condamné, si toutefois les circonstances de sa désertion ne lui ont pas fait encourir des peines plus fortes à celle de quinze tours de baguettes par deux cens hommes; il servira ensuite seize années au-delà de l'engagement qu'il y avoit contracté.

26. Si le Déserteur a escaladé des remparts ou s'il a déserté avec des armes à feu, il sera condamné aux galeres pour dix ans; pour vingt ans, s'il a déserté étant en faction: si c'est pendant la guerre qu'il a déserté avec ces mêmes circonstances, il sera pendu.

27. Si le Déserteur, engagé & découvert dans

un autre Régiment, & reconduit en conséquence à son premier Régiment, avoit volé; il seroit foueté par le Bourreau. marqué à l'épaule des lettres *D. & V.*, & condamné aux galères perpétuelles.

28. Toutes les fois qu'un Déserteur sera dans le cas de subir une peine afflictive ou celle de mort par la main du Bourreau, il sera dégradé des armes avant de la subir.

29. Toutes les fois que les circonstances compliquées de la désertion se rapporteront à la fois à différens articles de cette Ordonnance, le Déserteur sera jugé d'après les circonstances les plus graves, & condamné aux peines les plus fortes.

30. Tout Soldat, Cavalier, Hussard, Dragon ou Chasseur arrêté, & se trouvant dans le cas de faire une prolongation de service, sera mis à la queue de sa compagnie, & privé pendant huit ans de tout congé limité ou de semestre. Il restera susceptible des hautes-payes & honneurs militaires, à compter du premier jour de son nouveau service.

Le Titre II. a pour objet *le retour volontaire des Déserteurs*. Le soldat qui manque à l'appel sera puni simplement de discipline de corps, s'il rentre avant l'instant où il doit être inscrit comme Déserteur, & dénoncé. S'il rentre ensuite, soumis seulement à une prolongation de service. Quant aux Déserteurs actuels, S. M. prolonge de six mois l'Amnistie accordée par l'Ordonnance du 17 Décembre 1784, jusqu'au 1 Janvier 1785. A l'égard de ceux détenus actuellement à la chaîne, l'intention de S. M. est

qu'ils achevent de subir la punition à laquelle ils ont été condamnés.

Pendant le courant du mois de Juin, un navire a été lancé dans le port de Bordeaux; un autre a été mis en construction; quatorze ont été mis en coutume, ou en chargement, & vingt cinq étoient sur divers chantiers.

Pendant ce mois, il est entré dans le même port dix-huit navires venant des Isles françoises, savoir, sept du Cap, quatre du Port-au-Prince, quatre de la Martinique & trois de la Guadeloupe: leurs chargemens consistoient en sucre, café, coton, indigo, cacao, bois de campé he & de gayac, gingembre, &c. Il est aussi entré cent soixante bâtimens de petit cabotage françois & trois du grand, ainsi que soixante-cinq navires étrangers, chargés de bled, mérrain, planches, poutres, fer, biere, chanvre, beurre, fromage, &c. & la plus grande partie sur leur lest.

Ce même mois, il est sorti du port seize navires françois, destinés pour nos colonies, savoir, huit à Saint-Domingue, deux à la Martinique, deux à l'Isle de France, un au Port-au-Prince, un à la Guadeloupe, & un à l'Isle de France & Mozambique: leurs chargemens consistoient en vin, farine, bœuf, beurre, eau-de-vie, lard, marchandises seches, &c. Il est aussi sorti du port cent vingt-cinq bâtimens de cabotage françois, & quatre de grand, ainsi que quarante-quatre navires étrangers, chargés de vin, sucre, eau-de-vie, café, syrop, &c.

Le Roi d'Espagne vient de faire publier une Pragmatique Sanction, par laquelle il met à l'abri de l'emprisonnement pour dettes tous les Artistes, Manufacturiers ou La-

boueurs, & défend de faire sur eux la saisie de leurs outils, métiers & ustensiles nécessaires à l'exercice de leurs professions. Cette nouvelle Loi a été déterminée par le nombre effrayant d'ouvriers enlevés à leurs métiers & à leurs créanciers; S. M. ayant très sagement observé que les exécutions & les contraintes n'avoient le plus souvent que l'effet d'opérer la ruine des débiteurs sans produire aucun avantage réel pour les créanciers. [*Journal de Provence.*]

Une femme de trente deux ou trente-quatre ans, nous écrit-on de Creil, fort délicate en apparence, enceinte de cinq mois, & pour la quatrième fois, offrit un spectacle bien hideux & assez nouveau. Sur les sept heures du soir, en voulant soulever un fardeau, elle se rouvrit une cicatrice, qu'elle avoit au côté gauche depuis long-temps. Aussi tôt une partie de ses intestins s'échappe par cette ouverture. Elle ne se déconcerte point; elle les relève, les soutient dans ses mains, & court appeler ses voisines. Les premières qui se présentent pour la secourir, tombent évanouies. Elle les laisse, pour s'adresser à d'autres qui soient plus capables de voler à trois quarts de lieue de-là, & lui amener un ou plusieurs Chirurgiens. Le sieur Verrier arrive de Creil, & le sieur Parfait, Curé de Liancourt, où il est honoré de la confiance & de l'estime de M. le Duc de la Rochefoucault. Ils ne peuvent commencer l'opération qu'à une heure du matin après avoir fait administrer à leur malade les derniers Sacremens: ils réussissent. Mais lorsque M. Parfait reparoit le lendemain, même désordre, & nouvel embarras, les bandages &

les compresses ont manqué, & cette mere infortunée est disposée à mettre au monde l'enfant qu'elle porte dans ses flancs déchirés. Il naît très-heureusement ; on le porte à l'Eglise, & il vit encore cinq heures après avoir été baptisé. On a recommencé & achevé cette opération difficile & périlleuse.

Je viens de la voir, nous écrit notre Correspondant, cette femme forte & si intéressante. J'ai conversé avec elle ; elle m'a confirmé ce que cent bouches m'avoient répété dans le Canton, & notamment l'Ecclésiastique respectable qui l'avoit assistée.

On diroit qu'elle a oublié ses douleurs & le danger qu'elle a couru, pour ne plus s'occuper que de son Chirurgien. Elle en parle avec attendrissement & une sorte de vénération. Il me semble qu'il mérite bien aussi de sa part cette reconnoissance. Il faisoit une lieue & demie la nuit comme le jour, & très-fréquemment pour voir ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer.

Dans sa dernière visite, il s'aperçut de l'inquiétude & de l'embarras des Sieur & Dame Achette (c'est leur nom). Il les devina . . .

« Vous pensez, peut-être, leur dit-il, à me de-
 » mander mon mémoire ? Je n'en ai point à
 » vous présenter. Je me crois bien payé de mes
 » soins, de mes veilles, de mes courses, &c.
 » par le plaisir & le bonheur que j'ai de vous
 » conserver la vie. Tout ce que je vous de-
 » mande, c'est que vous veniez incessamment avec
 » moi à Paris. Vous ne me paraissez pas fortu-
 » nés, & cet accident vous constitue en dépenses.
 » Recevez quelque argent de ma main ; aidez-
 » vous & soyez tranquille ».

La précieuse utilité de la poudre anti-

hémorragique du sieur Jacques Faynard , & dont il est l'inventeur , est aujourd'hui universellement reconnue.

Les succès multipliés de cette Poudre , tant en Angleterre qu'en France sa patrie , lui ont fait mériter de Sa Majesté bienfaisante un privilège exclusif de trente années.

Rien n'atteste mieux la propriété de cette Poudre que les fournitures qu'il continue d'en faire dans les Hôpitaux de la Guerre , de la Marine & des Colonies Françoises , & il vient encore d'obtenir de Sa Majesté les ordres d'approvisionner tous les Hôpitaux de Charité du Royaume ; le Roi voulant faire jouir ses sujets d'un secours aussi précieux pour le bien de l'humanité.

Cette Poudre est supérieure à tout ce qui a paru jusqu'à présent dans ce genre ; elle a la vertu d'arrêter toutes hémorrhagies , tant internes qu'externes , vomissemens & crachemens de sang ; elle arrête & guérit les pertes des femmes , les saignemens de nez , &c. &c. &c.

Dans les amputations , il ne faut pas de ligatures & sur toutes coupures quelconques , la plaie se guérit sans autre application que ladite Poudre ; elle ne cause aucune inflammation ni irritation.

Combien de personnes perdent la vie sur le champ de bataille par la perte de leur sang ! quel grand secours que cette Poudre pour les Militaires dans une bataille ou dans un combat naval ! Toutes personnes devroient avoir une boîte de cette Poudre dans leur maison ; elle seroit la sûreté de leur vie , puisqu'elle leur tiendroit lieu de Médecin & de Chirurgien , n'ayant pas ces MM. à leur portée dans le moment d'un accident , soit en voyage ou dans leur maison.

Le dépôt de ladite Poudre est à Paris , chez M.

Billette, Receveur de la Loterie Royale de France, rue de la Ferronnerie, en entrant par celle S. Denis.

Elle se vend aussi chez le fleur Faynard qui en est l'Auteur, rue Beaubourg, n^o. 75.

A Versailles, chez M. Lavallée, à la Brasserie, avenue de Paris.

Et à Amiens, chez M. Dufetel, rue au Lin.

Les personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, sont priées d'affranchir leurs lettres.

Il y a des boîtes de deux prix, de 12 liv. & de 24 liv.

Le Bailli de Freslon, Colonel du régiment de Malte & Premier Ecuyer du Grand-Maître, y est mort le 22 Mai dernier, d'une fievre maligne, qu'il avoit prise en visitant les soldats malades à l'Hôpital. Ce Chevalier, ci-devant Lieutenant-colonel du régiment Maréchal de Turenne, au service de France, s'étoit fixé à Malte depuis la députation dont il avoit été honoré par les Etats de la province de Bretagne, pour féliciter le Grand Maître sur son avènement au Magistère. Les prieres dans les Eglises de la ville & de la campagne, qui n'ont pas cessé pendant sa maladie, prouvent l'estime & les regrets du Prince, de l'Ordre & du pays. On a inséré récemment dans quelques Papiers étrangers l'extrait d'une lettre prétendue écrite de Malte, faussement attribuée à ce Bailli, & datée de 12 jours après sa mort.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1 de ce mois, sont : 77, 15, 84, 17, & 2.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 30 Juillet.

D'après la demande de la Régence d'Aix-la-Chapelle, 400 hommes des troupes de l'Electeur Palatin s'étoient mises en marche de Dusseldorf; mais depuis elles ont reçu contr'ordre, & sont rentrées dans leurs quartiers. On attend encore la réponse de l'Empereur sur le même objet.

Le Stathouder ne reviendra point à la Haye, & en quittant la Zélande, il se rendra au château de Loo en Gueldres. M. de Mallebois est parti pour son gouvernement de Breda.

Le Colonel de Muller, chef du nouveau Régiment Suisse au service de Prusse, que nous devons avoir ici en garnison, écrit-on de Xanten, ainsi qu'à Goch & à Calcar, a passé dernièrement par cette ville. Cet Officier joint au caractère ouvert & franc de sa nation, une amabilité & une honnêteté particulière. Une partie de ses Officiers se trouve déjà à Wesel pour recevoir les recrues. Le Régiment de Muller sera composé de 1800 hommes, le Roi lui ayant ordonné de l'augmenter de 200.

L'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse a publié le Programme suivant des Prix qu'elle propose pour 1788.

La Classe de Mathématique, en proposant le sujet du Prix de l'année 1786, avoit demandé une théorie claire & précise de ce qu'on appelle *INFINI* en Mathématique.

L'Académie a reçu beaucoup de Pièces sur ce

sujet. Leurs auteurs ont tous oublié d'expliquer comment on a déduit tant de théorèmes vrais d'une supposition contradictoire, comme l'est celle d'une quantité infinie. Ils se sont tous, plus ou moins, écartés de la clarté, de la simplicité, & sur-tout de la rigueur qu'on exigeoit. La plupart n'ont pas même vû que le principe demandé devoit être, non pas borné au calcul infinitésimal, mais étendu à l'Algèbre & à la Géométrie traitée à la manière des Anciens.

Le sentiment de l'Académie est donc que sa demande n'a reçu aucune réponse complète.

Cependant elle a trouvé que celui qui a le plus approché de ses intentions, est l'Auteur d'une Pièce françoise, dont l'Auteur est M. Lhuillier, Citoyen de Geneve, Membre de la Société d'éducation à Varsovie. L'Académie lui a adjugé le prix.

La Classe de Philosophie expérimentale avoit renvoyé à l'année 1786 le Prix sur la théorie de la fermentation; mais n'ayant rien reçu de satisfaisant, elle abandonna la Question.

La Classe de Belles-Lettres proposa pour le Prix de 1788, la Question suivante :

Comment l'imitation des Ouvrages de littérature étrangère, tant ancienne que moderne, peut-elle développer & perfectionner le goût national ?

Le Prix consiste en une Médaille d'or du poids de cinquante ducats. Les Pièces écrites d'un caractère lisible, seront adressées, franches de port, à M. le Conseiller privé Formey, Secrétaire perpétuel de l'Académie,

Le terme pour les recevoir est fixé jusqu'au 1 de Janvier 1788.

La Classe de Philosophie spéculative a proposé pour le Prix de 1787 la Question suivante :

Quels sont dans l'état de nature les fondemens

Et les bornes de l'autorité des parens sur les enfans ? Y a-t-il de la différence entre les droits du pere & ceux de la mere ? Jusqu'à quel point les loix peuvent-elles étendre ou limiter cette autorité ?

Les Pièces envoyées au concours seront reçues jusqu'au 1 de Janvier 1787.

La Classe de Philosophie expérimentale a proposé une nouvelle Question relative au Prix fondé par feu M. Eller. En voici l'énoncé.

1°. Si l'on peut introduire par-tout la nourriture des bêtes à corne, des brebis & des chevaux, dans les étables, en abolissant les prés naturels & les pâturages ? Ou si cela ne se peut point ?

2°. Par quelles observations & principes on pourroit prouver que dans le cas affirmatif, le rapport des biens de campagne seroit le plus considérable, sans que cela nuise à quelque autre besoin de l'Etat ?

3°. Quelles observations pourroit-on opposer aux avantages de la nourriture du bétail dans les étables ? Et quelles suites désavantageuses auroit on à en craindre ?

Les Pièces seront reçues jusqu'au 1 Janvier 1787 ; & le Prix de cinquante ducats sera adjudgé dans l'Assemblée publique du 31 Mai suivant,

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

« Suivant une lettre de Bruxelles, du premier courant, Lord Torrington réussit dans ses négociations auprès du Gouvernement Autrichien. Il a été convenu qu'on reverroit le système actuel de commerce entre les Pays-Bas & la Grande-Bretagne, pour adopter ensuite de cet examen,

telles mesures qui seront jugées les plus convenables aux deux pays. (*London Evening post.*)

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS GRAND'CHAMBRE.

Demande en nullité de donation, & subsidiairement en entérinement de lettre de rescision contre cette même donation.

Cette Cause est doublement intéressante, & par la singularité des faits qu'elle présente, & par les questions que les faits donnent lieu d'agiter. — François Gorge, marié en 1746, à Gercat en Auvergne, eut de son mariage une fille nommée *Amable Gorge*, elle n'avoit que six mois lorsqu'elle perdit sa mere. Peu de jours après, son pere l'exposa devant la porte de l'Hôpital de Clermont-Ferrand, ayant attaché sur sa poitrine, avec un ruban vert, un papier sur lequel étoient écrits ces mots : *l'Enfant se recommande à vos soins, il est âgé de deux mois.* — La fille Gorge est restée vingt ans dans l'Hôpital, oubliée de son pere, & inconnue à elle-même : enfin, en 1772, l'ayeul & l'ayeule maternels de l'enfant étant morts, & laissant une succession assez considérable, à laquelle la fille Gorge se trouvoit appelée par représentation de sa mere, le pere se rendit à l'Hôpital avec un Notaire, pour chercher sa fille & la reprendre sur les indications qu'il donna : le motif du pere étoit, qu'étant usufruitier des biens de sa fille, suivant la Coutume d'Auvergne, il falloit qu'il justifiât de sa qualité à ses cohéritiers, qui ignoroient qu'il eût une fille. — La fille Gorge retourna donc dans la maison paternelle ; l'usufruit fut adjugé au pere, & elle resta avec lui à peu près 18 mois ; mais soit qu'elle éprouvât des durées dans son nouvel asyle, soit qu'elle ne pût se plaire ailleurs que dans les lieux où elle avoit passé toute

sa vie, elle retourna dans son Hôpital, où elle demeura ignorée une seconde fois jusqu'en 1778. — A cette époque, François Gorge qui s'étoit marié en secondes noces, peu de tems après l'exposition de sa fille devant l'Hôpital de Clermont, conçut le projet de faire passer à ses enfans la propriété des biens dont il étoit usufruitier. Alors on va trouver la fille Gorge, on la mene chez un Notaire, & là, elle fait une donation de tous ses biens à ses freres & sœurs consanguins. Dès que l'acte est passé on la remene dans sa demeure ordinaire, d'où elle n'est plus sortie, & d'où elle a formé sa demande contre les donataires, lorsqu'elle a appris la mort de son pere. — Elle a commencé par présenter une Requête au Lieutenant Général de la Sénéchaussée de Riom, & a soutenu la nullité de la donation qu'elle avoit faite, soit à cause de l'incapacité des donataires, soit parce que son consentement lui avoit été extorqué par l'erreur ou par la fraude. — Ensuite & lorsque la procédure fut plus avancée, elle prit subsidiairement des lettres de rescision, fondée sur l'erreur & la surprise, & en demanda l'entérinement. — Sentence est intervenue le 2 Septembre 1734, qui a débouté la fille Gorge de sa demande en nullité de rescision, & qui a donné acte aux donataires de leurs offres de la nourrir pour lui tenir lieu de la pension de dix liv. — La fille Gorge s'est rendue appellante de cette Sentence, & a demandé la nullité de la donation, & subsidiairement l'entérinement de lettres de rescision. — Arrêt du 30 Mars 1786, qui entérine en tant que besoin les lettres de rescision, &c.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 27 Juillet.

LE Roi de Danemarck a signé le 14 Juillet le nouvel Octroi de la Compagnie de la Baltique & de Guinée, à laquelle S. M. a accordé de nouveaux avantages.

On a pu remarquer par le précis que nous avons donné des opérations de la Diète de Suede, le peu d'harmonie qui a régné entre le Roi & cette Assemblée nationale. Elle n'a adopté définitivement aucune des résolutions proposées par le Monarque; elle a refusé de prendre connoissance des dettes de la Couronne qu'elle n'a point considérées comme dettes de l'Etat, en annonçant assez ses dispositions futures sur cet objet. Il sera très-aisé de juger du mécontentement qu'a ressenti le Roi, en éprouvant une pareille résistance, lorsqu'on

N^o. 32, 12 Août 1786.

C

lira le discours de S. M. à la clôture de la Diète. En voici la traduction.

NOBLES, VÉNÉRABLES, &c.

L'avantage du Royaume & le soin de votre propre bien - être ont été les uniques motifs de la convocation de la Diète, à laquelle je vais mettre fin aujourd'hui ; la conduite que j'ai tenue devant cette assemblée, a pu vous servir pareillement de preuve convaincante de l'amour sincère, qui m'anime envers la Patrie. Puisqu'une défiance mal - fondée en elle-même, peu méritée à l'égard de celui qui vous a rendus libres, & qui vous a rassemblés uniquement pour avancer votre bonheur ; ——— puisque, dis-je, une crainte imaginaire s'est élevée, comme une lueur trompeuse ou un feu follet, & a menacé de troubler l'union & la concorde, que j'ai tâché depuis 14 ans de maintenir de toutes les manières & avec tant de peine, même en oubliant mes propres intérêts, je ne saurois regarder cette méfiance que comme un nuage qui s'élève après une longue & douce sérénité, mais qu'une constante patience voit bientôt s'évanouir. En effet la vérité doit toujours triompher, & même à mesure qu'on fait de plus grands efforts pour l'obscurcir, elle brille avec d'autant plus d'éclat, & ses rayons percent avec splendeur le voile dont on vouloit les couvrir.

Nos Annales confirment ce que je viens de dire. Un de mes plus grands Prédécesseurs, le Roi dont j'ai l'honneur de porter le nom, *Gustave Erichson*, le Sauveur de sa Patrie, éprouva plus d'une fois, durant son glorieux Règne, cette espèce de fatalité : Cependant il vit la vérité triompher à la fin ; & son illustre

Nom est encore l'objet de l'admiration de la Postérité, quoique la jalousie, l'intérêt particulier, une ambition mal-placée, la légèreté, & l'envie de dominer s'efforçassent, comme à l'envi, de flétrir son Règne, si digne d'éloges, & même de lui ravir le Sceptre qu'il avoit attaché aux mains d'un tyran.

C'est au Tribunal de la postérité que doivent être jugés les Souverains : la postérité seule peut prononcer avec impartialité. Le jugement des contemporains, leur blâme ou leurs louanges, sont pour la plupart également injustes ou peu mérités : ils se fondent sur des préjugés; mais le jugement de la postérité repose sur une base beaucoup plus solide. L'âge présent regarde souvent un bon Roi comme foible, un Roi juste comme trop sévère : la tolérance à ses yeux est une trop grande foiblesse; & un Roi ferme & constant, il le peint des couleurs d'un Monarque ambitieux : mais la postérité, sans haine & sans envie, prononce une sentence plus juste : c'est elle qui portera un jour son arrêt sur les diverses dissensions qui ont agité la présente Diète, & sur les vices de ceux qui s'y sont le plus fait remarquer : c'est elle aussi qui me fera justice, & qui rendra témoignage à ma condescendance exemplaire, à ma douceur, & à la confiance que j'ai tâché de vous inspirer, tandis que je me suis montré prêt à tout ce qui pouvoit servir à votre liberté & à votre sûreté, & que j'ai soigneusement écarté tout ce qui pouvoit tendre en quelque façon à échauffer les esprits ou à troubler vos délibérations; car tout ce qui me concerne personnellement, je le sacrifie volontiers & de bon cœur à l'amour qui m'anime pour mon Royaume,

& à notre commune Patrie. Ce sont ces sentimens , qui reglent constamment ma conduite , & que j'ai suivis dès le commencement de mon Règne. Il est vrai , que mes pas dans ce chemin ont fréquemment été semés d'épines , & que ma sollicitude pour votre bien-être ainsi que l'exemple de mes illustres Prédécesseurs ont pu seuls m'y raffermir : mais je regarde l'espoir , que je nourris , comme une récompense assez précieuse de toutes mes peines ; savoir , que je pourrois employer les moyens , que vous m'avez mis entre les mains à ma requisiion , à vous garantir des funestes effets d'une mauvaise récolte , dans le cas qu'il plût au Tout - Puissant de nous visiter de nouveau par ce fléau. Vraiment , je porte avec moi un cœur plein de sensibilité pour vous : c'est ce que j'ai déjà prouvé plus d'une fois ; & cette sensibilité , je ne la perdrai jamais.

A présent il ne tient qu'à vous d'y répondre , ainsi qu'il convient , par votre obéissance , par votre respect pour les Loix , & pour mes ordres , & par votre confiance envers moi : je crois être en droit de l'attendre & de l'exiger de votre part. Animés de ces sentimens , retournez à vos demeures. Soyez-y utiles à vous-mêmes , à moi , au bien-être de la Patrie : reprenez dès-à-présent chacun sa vacation ; mais avant que vous vous sépariez , je veux vous donner encore en cette place une nouvelle preuve de ma sollicitude pour vous. Je vous fais remise de la quatrième année du Subside que vous m'aviez accordé. Mes sujets , souffrant de la rigueur des tems , ont besoin de ce soulagement , afin de pouvoir se refaire en des années plus favorables ;

& ce m'est un plaisir particulier de pouvoir contribuer d'une manière efficace.

La situation présente du Royaume me fait espérer la continuation du repos & de la Paix; elle me promet une longue suite d'années, pendant lesquelles aucune circonstance n'exigera plus votre convocation. Puis donc que nous nous séparons pour long-tems, je vous souhaite les bénédictions les plus précieuses du Très-haut, que chacun de vous embrasse les siens avec joie, & js resterai constamment pour vous tous ensemble, & pour chacun de vous en particulier, votre Roi très-affectionné.

On assure que le Contr'Amiral, Chevalier de Kinsbergen, dégoûté du service de la Hollande, a accepté les offres de l'Impératrice de Russie qui le reprend à son service, & qui lui donnera la direction du département de sa Marine sur la Mer Noire, où M. de Kinsbergen a été employé antérieurement.

Fin de la Réponse du Roi de Prusse au Mémoire de la Cour de Russie sur la ville de Dantzick.

L'induction tirée de la balance de Commerce, ne repose au reste dans le vrai que sur des principes, qu'on a admis sans preuves; & elle conduiroit bien au-delà de l'esprit & du but de la Convention. La ville de Dantzick a déjà la balance en sa faveur par le Monopole extrêmement important du Commerce d'exportation de la Pologne. Sa situation & la richesse des habitans lui assurent encore le commerce d'importation. L'on peut aussi prouver par les listes des Douanes Prussiennes, &

en appeller à cet égard au témoignage même du Magistrat de Dantzick , que , pendant tout le cours de ces différends, les Sujets Prussiens n'ont presque pas importé de marchandises en Pologne; que leur situation & leur peu de facultés le leur interdisent absolument , & que leur petit Commerce s'est toujours borné uniquement & se bornera toujours à l'intérieur de la Prusse. Si , sous prétexte de maintenir l'équilibre contre la grande ville de Dantzick & les pauvres habitans des petits Bourgs Prussiens , qui en sont voisins , ces derniers devoient payer au Magistrat de Dantzick l'équivalent non-seulement de la Douane au Nouveau-Fahwasser, mais encore de celle à Fordan , ils devoient acquitter en effet près du Blockhaus de Dantzick des droits d'un Commerce , qu'à la vérité ils peuvent faire par Fordan avec la Pologne , mais qu'ils n'ont pas fait jusqu'à présent ni ne feront peut-être jamais : & dans la réalité ces droits ne tomberoient que sur le commerce intérieur de la Prusse & sur des marchandises , dont ce Royaume est approvisionné par ses propres habitans. Il ne s'agit pas tant ici de la question , si les Dantzickois ne profiteront point de la balance de Commerce , qu'ils obtiendroient par l'équivalent de la Douane de Fordan , pour s'emparer aussi entièrement du Commerce intérieur de la Pologne, auquel ils n'ont déjà que trop de part par une contrebande , qu'il est impossible d'empêcher. La demande la plus essentielle & facile à résoudre est bien plutôt celle-ci : si le Magistrat de Dantzick , en se faisant payer l'équivalent de la Douane de Fordan , ne leveroit pas ces Impôts sans aucun droit ni nécessité sur le Commerce intérieur de la Pologne ; si par le moyen de ce double Droit il ne mettroit pas les Sujets Prussiens dans l'impossibilité absolue de faire le commerce de leur propre Pays , & si ceux-ci

ne se verroient pas forcés à se pourvoir de leurs besoins d'aussi loin que d'Elbing, ou à les acheter des Dantzickois à un prix arbitraire ? Ce sacrifice seroit trop considérable, pour que le Roi puisse l'imposer à ses Sujets, auxquels il a déjà fait sacrifier le Commerce d'exportation de la Pologne, sans y être obligé en aucune façon, uniquement par modération & par déférence pour le desir de S. M. l'Impératrice de Russie. La convention du 22 février 1785, n'offre aussi pas un seul avantage réel pour les Sujets Prussiens, vu qu'on ne leur accorde qu'un passage fort limité sur le Territoire de Dantzick ; passage auquel ils étoient déjà suffisamment autorisés par le droit de réciprocité. Veut-on les contraindre aujourd'hui à acheter la liberté du passage, qui déjà leur appartenoit de soi-même, & qui a été formellement reconnue, au prix de la perte totale du Commerce de la Pologne, & même implicitement du Commerce avec leur propre Pays, qui seroit la suite absolument nécessaire de la perception du double Droit au Blockhaus ? De cette façon il seroit beaucoup plus avantageux aux Sujets du Roi de s'abstenir tout-à-fait du passage par le Territoire de Dantzick. Que chaque partie rentre alors dans ses Droits primitifs, & que la convention soit regardée comme non-venue.

La ville de Dantzick peut choisir de cette alternative ce qu'elle croit lui être le plus avantageux, ou de renoncer à la convention & de remettre tout sur l'ancien pié, ou de s'en tenir à la convention & de ne lever au Blockhaus que l'équivalent des Droits du Nouveau Fahrwasser, mais non pas de ceux de Fordan. Dans le dernier cas le Roi n'empêchera point la ville de Dantzick de jouir de tous les avantages de la convention du 22 février, & ne demandera nullement un passage illimité pour

ses Sujets , comme aussi S. M. ne l'a pas fait jusqu'à présent , tandis que jusqu'aujourd'hui le Magistrat de Dantzick a acquiescé de bon gré & de son propre mouvement à l'arrangement qui a été fait par *interim* . sans y avoir été contraint en aucune façon par la Cour de Berlin. Aussi depuis bien des tems l'on n'a entendu parler ici d'aucuns différends ni d'aucun mécontentement entre les deux Parties , ni que la ville de Dantzick se soit plainte du passage ou du Commerce trop étendu des Sujets Prussiens ; de sorte que la ville paroît être revenue de ses préjugés & de ses craintes , & que la nouvelle prétention , qu'on veut mettre en avant aujourd'hui , ne tire apparemment son origine que d'un mal-entendu ; de sorte que , si on la laissoit tomber , la convention reprendroit toute sa force , & le repos & la bonne harmonie , si avantageux pour les deux Parties , seroient rétablis & se maintiendroient pour long-tems.

Dans cette attente S. M. agréé aussi très-volontiers, que, conformément à la Proposition de la Cour de Petersbourg , les Résidens respectifs à Dantzick, avec adjonction de quelques Députés du Magistrat, examinent le chemin par le Ganskrug, & conviennent, tant pour le présent que de tems en tems à l'avenir, sur les réparations nécessaires à y faire , tandis que S. M. doit se réserver en même-tems , que , si malgré cette précaution ce chemin devenoit tôt ou tard dans la suite impraticable , les Sujets Prussiens conserveroient néanmoins la liberté de passer , dans tel cas de nécessité , du moins dans les fauxbourgs de Dantzick.

Le Roi se promet de l'amitié de S. M. l'Impératrice , ainsi que de sa pénétration & des sentimens de justice , d'équité & d'impartialité , qui forment le caractère réel de cette grande Souveraine , qu'après avoir pesé encore une fois les prin-

cipes établis, tant en cette réponse que dans le Mémoire du 15 septembre, Elle ne leur refusera pas plus long-tems son aveu, & qu'Elle n'étendra pas la garantie & la protection, dont Elle honore la ville de Danzick, au préjudice trop notable des droits & des intérêts d'une Puissance amie, mais que bien plutôt Elle conseillera au Magistrat de la susdite ville, de se contenter des conditions convenables & déjà trop avantageuses, qui lui ont été accordées; d'exécuter la Convention du 22 février dans son sens vrai & non forcé; enfin de mettre une fois pour toutes fin à une contestation, qui n'a déjà duré que trop long-tems au très-grand préjudice de toutes les Parties intéressées.

DE VIENNE, le 26 Juillet.

L'itinéraire de l'Empereur n'ayant offert jusqu'à ce jour, que les noms des villes & des districts qu'il a parcourus, nous avons cru devoir supprimer cette nomenclature, dont nous donnâmes la table générale au départ de S. M. I. Il paroît aujourd'hui que ce Prince a abandonné le voyage de Galicie. Le camp de Pest a dû commencer le 10; il est composé de 36 à 38 mille hommes, & une foule d'étrangers s'y sont rendus. L'Empereur, chemin faisant, a reçu un grand nombre de Requêtes qu'il a renvoyées aux Départemens respectifs, chargés de lui en faire le rapport.

Il s'est répandu, d'après quelques avis suspects de la Croatie, que vers le commencement de Juin, il y eut un engagement en

Dalmatie , entre les sujets Ottomans & Vénitiens. Voici le précis de ces rumeurs dont chacun peut apprécier l'in vraisemblance.

Les Turcs avoient défendu à leurs sujet Chrétiens toute liaison de commerce avec les Vénitiens , & en même-tems la sortie des grains ; ce qui auroit dans peu affamé ces derniers , accoutumés de tirer leurs provisions de ce côté de la Turquie. En conséquence, un corps de plus de 1000 habitans de la Dalmatie Vénitienne se transporta en armes sur le territoire des Turcs , pour forcer ceux-ci à lui vendre des vivres. Ils n'en eurent pas plutôt eu avis qu'ils s'attrouperent & furent à la rencontre de leurs voisins. Il resta du côté des Turcs 800 , & de celui des Vénitiens 300 hommes sur la place. On est curieux d'apprendre de quel œil la Porte envisagera cette agression manifeste ; mais il est probable qu'elle n'a été faite que pour donner lieu à une déclaration de guerre , que les alliés des Vénitiens desirent , & dont ils sauront profiter.

La Chancellerie de Hongrie a expédié pour ce Royaume plusieurs ballots de modèles & de formulaires , destinés à l'établissement du nouveau système d'impositions , auquel on travaille sans relâche.

DE FRANCFORT, le 2 Août.

Le Docteur *Zimmermann* est revenu à Hanovre , après un séjour de trois semaines à *Sans Souci*. On lui prête divers propos sur la santé du Roi de Prusse , propos que très-

vraisemblablement il n'a point tenus, qui ne jetteroient d'ailleurs aucune lumière certaine sur le véritable état de S. M. P., & qu'il est par conséquent très-inutile de rapporter. Il y a toujours une alternative de bien & de mal dans la santé de ce Monarque si intéressant. Les avis varient souvent d'un courrier à l'autre, & le temps seul peut réaliser les espérances qu'on n'a pas totalement perdues du rétablissement du Roi. Un nouveau Médecin, le sieur *Fritze* d'*Halberstadt*, ancien Médecin de l'armée du Prince Henri en Saxe, dans la dernière guerre, a été mandé depuis le départ de M. de *Zimmermann*. Le Baron de *Hertzberg*, Ministre d'Etat, a passé plusieurs jours à *Sans Souci*, où il a travaillé habituellement avec S. M.

L'Impératrice de Russie possède un portrait précieux de ce Monarque. Il est représenté assis, & écrivant au Maréchal de *Schwerin*, après la perte d'une bataille, les mots suivans : *mes troupes ne sont point à blâmer, je suis seul en faute.*

La Princesse Douairière de Saxe-Hildburghausen, née Princesse de Saxe-Weimar est morte à Hildburghausen, dans la 46^e. année de son âge.

La réduction des Couvens dans la Hongrie, est, dit-on, un des objets arrêtés par l'Empereur. Jusqu'à présent on n'y a supprimé que quatre couvens de Camaldules, six maisons de Religieuses, & les couvens des Paulins, dont il y en avoit quatorze dans ce

Royaume. En 1781 on compra 221 couvens, dont 217 pour hommes & quatorze pour femmes dans la Hongrie, la Croatie, l'Esclavonie, la Dalmatie & la Transylvanie. Les couvens dans le seul royaume de Hongrie, monterent à 141 pour les hommes & 13 couvens de femmes.

Il a paru à Vienne un Libelle contre l'Empereur, au sujet de la condamnation du malheureux Comte de Szekely. Cet écrit intitulé : *Observations impartiales sur le crime & la punition du Lieutenant-Colonel de Szekely*, a été envoyé à S. M. I. qui, de sa propre main, a écrit aux Censeurs qu'elle permettoit la vente de cette brochure, parce qu'elle n'offensoit que la personne ; mais qu'elle défendoit la brochure concernant la punition de *Zalheim*, parce qu'elle offensoit ses Tribunaux. = L'Empereur, en passant par Szegedin, a rendu la liberté au Comte de Szekely, que les Gazettes ont fait mourir depuis d'apoplexie.

On lit dans un Journal de commerce, que depuis 1782, les Manufactures de coton & d'indiennes établies à Augsbourg, sont moins occupées qu'auparavant. Cependant en 1784, les tisserands de cette ville ont fourni encore environ 100,000 pieces de toile de coton, & on peut évaluer à 75,000 pieces les toiles qu'ils fabriquent une année portant l'autre. Les fabriques de montres sont depuis quelque temps des affaires assez considérables. Le commer-

ce d'orfèvrerie de cette ville est toujours florissant; & il passe beaucoup de bijoux & de vaisselle d'argent dans la Russie.

On a publié à Berlin, un ouvrage intéressant, sous le titre de *Recueil de matieres de Physique, d'Economie, de Minéralogie, de Chymie & de Statistique de l'Empire Russe & des Pays limitrophes*, par le Professeur Herman. Entr'autres articles, celui concernant l'Empire de la Chine, ses Productions, ses Manufactures, ses Pêcheries, paroît renfermer beaucoup de choses neuves. La surface de cet Empire y est porté à 110,000 milles carrés d'Allemagne; on y compte 1566 villes, 12,742,279 familles, & 104,069,254 habitans, ce qui feroit 946 par mille carré; le quart des habitans est contribuable; & un soixante-dixieme est soldat. — Le bénéfice net des mines dans la Russie, selon le même Auteur, a monté en 1779, pour la Couronne, à 3,400,595 roubles, & à 1,346,905 celui pour les particuliers.

P O R T U G A L.

DE LISBONNE, le 30 Juin.

Le Prince de Bresil, invité par la Reine au Conseil d'Etat, n'y a point encore paru. Outre la belle maison de l'*Infantado* qui lui est accordée, & dont les revenus passent 1200 mille liv. tounois, il jouit encore de 400 mille liv. en pensions & en Commanderies, que S. M. lui a assignées. Le double département des Affaires de l'Etranger & de

la Guerre, qu'occupoit M. de *Mello*, est toujours vacant depuis la mort de ce Ministre, auquel la voix publique continue à donner pour successeur le Chevalier *Pinto*, actuellement notre Ministre à Londres.

Le Navire l'*Angeja*, arrivé ici de Madras, en cinq mois de trajet, a apporté des lettres du 18 Janvier, qui contiennent les particularités suivantes de la mort de *Tippoo-Saïb*.

Ayes-Saive ou *Ayes-Saïb*, Général d'*Tippoo-Saïb*, ayant reçu quelques dégoûts, quitta le service de ce Prince, qui, de son côté, le déclara Rebelle & le traita comme tel. Les Anglois profitèrent de cette occasion pour prendre leur revanche de leur ancien ennemi *Tippoo-Saïb*; &, ayant animé *Ayes-Saive* à lever des troupes, il rassembla avec leur secours une armée de 50 mille hommes, qu'il tint réunie à *Chambala*. *Tippoo* l'ayant appris, se mit en mouvement pour réduire ce Rebelle; &, ayant réussi à traverser le pays des Marattes, après différentes rencontres, dont il sortit toujours victorieux, il pénétra jusques sur le territoire Portugais. Se croyant des forces suffisantes pour pousser son entreprise, il se détermina à attaquer *Ayes-Saive*, & il le tenta à différentes reprises dans les environs de *Maisur*; mais chaque fois il fut repoussé. A la fin il entreprit d'emporter, l'épée à la main, une Batterie: & dans cette attaque il perdit non-seulement deux mille hommes, mais il fut blessé mortellement. On le conduisit à *Seringaparan*, où il mourut, laissant pour successeur un fils en bas-âge, sous la Tutelle

& la Régence d'un de ses cousins, nommé Camarodin. Cependant Carime-Saive, fils puîné de Hyder-Aly & frere cadet de Tippoo, peu content de cette disposition, s'opposa à la Régence de Camarodin, & en fit la déclaration le six janvier : elle fut suivie de beaucoup de querelles & de troubles à Seringapatam, qui coûtèrent la vie à nombre de personnes. Plusieurs Généraux furent assassinés ; & au nombre de ceux qui périrent l'on compte les Chefs même des deux Partis, Carime-Saive & Camarodin. En conséquence deux Ministres du défunt Hyder-Aly, l'un nommé Burniac, Brachman ou Bramine de Camara, l'autre nommé Kîsnac, prirent en mains les rênes du Gouvernement, suivant les uns, pour les intérêts du fils de Tippoo-Saïb & pour lui conserver ses Etats paternels, selon d'autres pour s'en emparer eux-mêmes, en assassinant le jeune Héritier du Trône. Quoi qu'il en soit, leur administration a rétabli le calme dans l'intérieur du Pays, ci-devant occupé par Hyder-Aly ; mais il n'en est pas de même à l'égard des nations voisines. Effectivement l'on assure, que les Marattes, qui déjà avant la mort de Tippoo avoient rassemblé une assez nombreuse armée, se sont mis en marche pour passer la riviere de Kîsna, & se réunir avec les troupes de Nisan-Aly, dans le dessein de s'emparer des Etats de Tippoo & de les partager entre-eux. Ils paroissent avoir ultérieurement le dessein d'établir Ayes-Saive sur la côte de Malabar, dans la vue qu'il garderoit ce pays pour eux, parce qu'ils manquent d'un nombre suffisant de Troupes pour le défendre, & de rétablir en même-tems les anciennes familles de Hiasac, sous condi-

tion que les uns & les autres seront obligés à payer un tribut annuel aux Marattes & à Nisan-Aly.

I T A L I E.

DE MILAN, le 10 Juillet.

Le 24 du mois dernier, on a publié une Convention, signée entre la République de Venise & le Gouvernement de la Lombardie Autrichienne, par laquelle les deux Etats s'accordent réciproquement la reddition des malfaiteurs & gens sans aveu.

G R A N D E - B R E T A G N E.

DE LONDRES, le 31 Juillet.

Le Chevalier *Guy Carleton* a fait, le 26, ses remerciemens à S. M. qui l'a créé Marquis de *Dorchester*, titre qui appartenoit au Duché de *Kingston*, & dont personne n'avoit été revêtu depuis la mort du dernier Duc de *Kingston*.

L'*Amphion*, de 32 can., a été désigné par les Lords de l'Amirauté pour la station de la Jamaïque; le *Southampton*, de 32, pour celle de la Méditerranée; le *Solbay*, de 32, pour les isles, & le sloop la *Fortune*, de 16, pour la côte d'Irlande.

On équipe à Chatham l'*Assurance* de 44 can., aussi destiné pour la Jamaïque. Ce vaisseau doit remplacer le *Janus*, de même force, rentré depuis peu en Angleterre.

L'Amirauté a fait détacher des chantiers du Roi à Portsmouth un certain nombre d'ouvriers qu'on va faire passer à Gibraltar.

Les Gazettes Ministerielles renferment l'article suivant.

« Les Négocians de ce Royaume n'ont rien à appréhender, relativement au Traité de commerce avec la Russie. L'ancien Traité subsiste toujours, & avant qu'il soit expiré, il est probable qu'il en sera fait un autre, dont il résultera les mêmes avantages pour la Nation. »

Lord *Hawkesbury*, ci devant Mr. *Jenkinson*, ne sera point nommé Secrétaire d'Etat à la place du Marquis de *Carmarthen*, ainsi que les Papiers publics l'avoient arrangé ; mais premier Lord du Conseil de Commerce ; place qui lui donnera la direction de toutes les affaires commerciales de l'Angleterre.

Lord Amiral *Keppel* est revenu d'Italie ; sa santé est parfaitement rétablie. Il a fait sa traversée sur la frégate l'*Andromaque*, qui l'a débarqué à Portsmouth le 24 de ce mois.

Le Prince de Galles a fait vendre *publiquement* ses chevaux, ses voitures, tous ses meubles, tous ses effets les plus précieux. Ces sacrifices ostensibles produisent l'effet politique que quelques gens supposent qu'on en attendoit. On plaint le Prince, on l'admire & on murmure de la sévérité du Roi, de celle de ses Ministres, & nombre de voix s'élevent

pour que la Chambre des Communes obtienne du Roi, à sa rentrée, la permission de libérer les revenus dont l'Héritier du Trône s'est privé avec tant de noblesse.

Il s'en faut bien cependant, que ces mesures éclatantes aient l'approbation unanime. On dispute au Prince jusqu'à l'idée même de cette réforme, dont les Gazettes Miniérielles attribuent le plan & le mérite au Roi lui-même, qui n'a laissé à S. A. R. que l'honneur de l'exécution.

On rapporte à ce sujet un très-long précis de la lettre du Monarque, où S. M. dit entre autres choses à l'Héritier de la Couronne, que les sacrifices qu'il fera de la pompe & de l'appareil de son rang, bien loin de le *dégrader*, l'honoreront aux yeux de la Nation; que dans un moment où les classes les plus opulentes des citoyens sont obligées de dérober à leurs plaisirs & leurs amusemens, ce qu'elles donnent aux besoins de l'Etat, ce seroit une action peu digne d'un Prince ou d'un Patriote appartenant à la Famille Royale, de solliciter de nouveaux moyens d'entretenir son luxe; qu'un Prince est fait pour donner & non pour recevoir des leçons de patriotisme, & que sa dignité doit consister moins dans l'éclat de la Cour, que dans le bien-être & l'aisance du Peuple; enfin, que la splendeur de la Couronne même, à laquelle ses Prédécesseurs avoient été accoutumés depuis plusieurs siècles, n'avoit point paru assez nécessaire pour contrebalancer les raisons d'économie,

qui ont engagé le Parlement à diminuer considérablement cette splendeur, par la suppression d'un grand nombre de charges dans la Maison Royale.

La vente des haras & écuries du Prince a rendu un peu plus de 7000 guinées; l'achat primitif en avoit coûté plus de 40,000; c'est ainsi qu'achètent les grands Seigneurs. Les Amateurs des courses de New Market, sur-tout Lord *Grosvenor*, M. *Bullock* &c. ont été les principaux acheteurs. Le *Rockingham* fameux cheval de course, payé par S. A. R. deux mille guinées, a été livré pour 800; mais toutes ces histoires de chevaux nous paroissent beaucoup moins dignes d'être présentées à des Lecteurs raisonnables, que la lettre suivante adressée au Prince de Galles dans le *Morning Chronicle*. En voici l'exacte traduction.

Monseigneur, l'une des prérogatives accordées aux Pairs par la Constitution Britannique, est d'être les Conseillers nés du Royaume, & de jouir dans tous les tems du droit de se présenter devant le Trône pour aider le Roi de leurs avis. Ce privilege est sans doute très-précieux; cependant il en existe un infiniment plus important, qui appartient à tous les citoyens indistinctement; celui de pouvoir, par l'organe des papiers publics, faire passer ses opinions au Prince.

Je ne viens point solliciter l'attention de Votre Altesse Royale, pour porter une nouvelle atteinte à sa sensibilité, ni acquérir une réputation par la censure de votre conduite; mais sentant la situation critique dans laquelle se trouve en ce

moment l'Héritier présomptif de la Couronne , je suis obligé de vous faire passer cette Adresse , comme il convient à un vrai Breton.

L'époque actuelle de votre vie a fixé les regards de toute la Nation ; elle attend avec une attention mêlée d'anxiété si elle doit vous blâmer ou vous applaudir ; elle desiré avec ardeur de pouvoir prendre le dernier parti : prête à saisir toutes les circonstances , elle cherche à percer l'obscurité des nuages qui lui dérobent la vue de votre horison , pour juger si le méridien de votre regne futur sera remarquable par son éclat , ou chargé de ténèbres.

Libre par le droit de nature , libre comme Anglois & encore plus libre comme Prince , vous n'êtes en ce moment comptable envers personne de vos actions. Vos ordres seuls impriment sur elles un caractère de dignité ; elles présagent ou le bonheur , ou le malheur à venir de ce Royaume & de vous même. Jusqu'à présent votre conduite a été équivoque , du moins aux regards du Public ; votre jeunesse n'a rien fourni qui puisse déterminer un jugement précis : c'est encore une question si la sagesse ou la folie a dirigé vos démarches , si vous avez des mœurs ou si vous en manquez ; si vos inclinations sont nobles ou si elles sont efféminées ; mais dans la crise actuelle cette question va cesser d'être problématique.

Quoique ma naissance ne m'ait point fait le Conseiller de Votre Altesse Royale , ni mon état un Courtisan , vous ne regarderez pas , j'espère , mes avis comme indiscrets ; nonobstant ma manière de publier mes sentimens , méthode que je me serois interdite , si je n'eusse été maîtrisé par l'importance du moment , & privé par ma position des moyens de vous les communiquer en particulier.

Quod honestum sit id solum bonum esse, fut une maxime de l'ancienne Philosophie. Les Rois, je le fais, aussi bien que nos Politiques, ont beaucoup reculé les limites du devoir. La théorie de *Machiavel*, & la pratique constante de ses nombreux imitateurs, ont fait autorité. Que l'honnêteté est la meilleure raison d'Etat, c'est un axiome aujourd'hui abandonné au vulgaire; mais quoique banni de la Politique Européenne, je le trouve exprimé avec force & élégance par un sage, par un héros qui a moissonné de justes lauriers au-delà des mers Atlantiques. « L'honnêteté, dit *M. Washington*, » en parlant à sa nouvelle République, paroitra » toujours, après l'expérience, la véritable & » la meilleure politique ». Gardez-vous donc de vous laisser égarer par aucun de ces misérables Moralités techniques : toutes les fois qu'ils oseront s'approcher de votre Personne Royale, qu'ils éprouvent un accueil aussi sévère que celui qu'ils ont essuyé dernièrement devant une Cour de Justice de cet Empire (1).

La dernière démarche de Votre Altesse Royale peut être le résultat de l'honneur & de la délicatesse, ou celui d'une affectation de ces qualités, ou d'un accès d'humeur.

Monseigneur, montrez à la Nation à laquelle vous êtes destiné à commander, que son Chef à venir est incapable de se déterminer par d'autres motifs que les premiers, & qu'instruit que les loix vraisemblablement ne déploieroient pas contre vous leur rigueur, vous avez su prendre sur vous même un ascendant proportionné à la certitude que vous aviez de leur indulgence.

(1) Par le *Matre des Rôles*, d'une manière aussi noble qu'énergique, dans une décision récente.

C'est avec un véritable regret que j'apprends par les papiers publics la manière dont vous avez quitté Londres. J'espère que ce récit est infidèle ; car avec 25,000 liv. sterl. de revenu, Votre Altesse Royale peut certainement conserver un équipage & des chevaux. Si un extravagance, assurément très-excusable (pourvu qu'elle ne soit pas poussée trop loin), a porté votre jeunesse royale à renoncer un moment à l'appareil de la royauté, vous en êtes le maître ; prenez bien garde cependant à ne pas renoncer à toute marque de dignité & d'indépendance. Si l'abandon d'une partie de votre revenu pouvoit vous réduire à une telle situation, à coup sûr il mériteroit d'être censuré. Mais lorsque guidé par une noblesse de sentimens, louable en apparence, cet abandon vous laisse encore de quoi subsister décemment, on ne s'est jamais attendu qu'avec ce qui vous reste, vous pussiez vous proposer de jouer l'Avare ou le Cinique.

L'ame vraiment grande est comme l'eau ; séparée de l'Océan, ou revenant s'y mêler, elle tend toujours à son niveau, & se trouve continuellement en équilibre avec elle-même. Si les rayons de la Royauté sont des émanations de votre personne, ils vous accompagneront à Brighthelmston ; & débarrassé comme vous l'êtes des nuages de la pompe & de la représentation, ils brilleront d'un double éclat ; au lieu que s'ils n'ont été que l'effet de ce qui vous environnoit, ils s'évanouiront par votre suite du Palais de Carleton.

Puisse la conduite de Votre Altesse Royale prouver le contraire ! Puisse-t-elle montrer que vous n'êtes jamais plus digne de la Royauté que lorsque son cortège vous abandonne, jamais plus grand que lorsque vous vous montrez honnête ;

jamais plus heureux qu'en faisant ce qui est juste : que le système de votre conduite présente n'est point un effort pénible, ni une vaine parade ; mais un plaisir & un sincère sacrifice.

Si, par un plan de mesquinerie, vos intentions étoient de jeter quelque opprobre sur la Nation, & de la forcer à faire une addition à vos revenus, je craindrois que l'opprobre ne rejaillit sur celui qui ne fait pas jouir de ce qu'il possède, & le Prince qui dispose mal de 25,000 liv. sterl. ne sera pas moins blâmé que celui qui en dissipoit 165,000. Si son but étoit de retrancher sur le nécessaire de quoi suffire aux jouissances, il seroit également digne de blâme : au contraire, en voyant le Prince se mouvoir avec dignité dans la sphere étroite que sa propre magnanimité s'est circonscrite; s'il en sent les bornes sans les franchir, si son ame lui est supérieure, & qu'alors la Nation ferme les yeux sur le mérite de cette conduite, & resserre sa munificence, tandis que les demandes du prince se trouveroient justifiées par un partage noble des bienfaits du peuple avec des hommes dignes de les recevoir, au lieu d'être prodigués aux courtes de *New Market*, ou à pensionner de mauvais sujets ; alors, dis-je, l'ignominie retombera & ne pourra retomber que sur la Nation même.

Mais si cette nation généreuse ne peut se résoudre à subir une pareille honte, alors Votre Altesse Royale voudra bien appercevoir dans notre conduite la preuve de cette maxime que j'ai d'abord avancée, savoir, que d'après l'expérience, chacun trouvera, depuis celui qui conduit une charrette jusqu'au Prince qui doit occuper un Trône, d'une manière médiate ou immédiate, directe ou indirecte, que l'honnêteté (το καλόν) est l'unique & la meilleure politique.

JUNIUS JUNIOR.

Pour apprécier la justesse du mot de Swift, qui a dit que *l'esprit Anglois étoit toujours à la cave ou au grenier*, il faut dire que les Papiers de l'Opposition attribuent la moitié des dettes du Prince, à ses efforts pour faire élire dans la dernière élection générale, des Membres du Parlement contraires au Roi & à ses Ministres : ils comparent S. A. R. à *Cincinnatus* labourant ses champs, à *Ithuriel* qui prend ses ennemis dans leurs propres embûches, &c. &c. Tel est le langage de l'*Universal Register*, du *Gazetter*, &c.

Le Duc d'Yorck, Evêque d'Osabruck, annonce un caractère & des principes bien opposés à ceux du Prince de Galles. Au lieu de dépenser ses revenus, il les a accumulés, & ses économies l'ont mis en état d'acheter pour la somme de 100,000 liv. sterl. tous les biens du Lord *Galway*, dans le Comté d'Yorck. De ces comparaisons, naissent des argumens journaliers pour ou contre la supériorité de l'éducation Allemande sur celle d'Angleterre, des exemples qu'on reçoit à Hanovre & à Gottingue, & de ceux qu'on reçoit à Londres.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes ont reçu avis qu'on attendoit de jour en jour quatre autres vaisseaux de la Chine, cinq dans le courant du mois de Septembre, & six autres avant la fin de l'année ; ce qui fera en tout 30 vaisseaux arrivés cette année.

La situation de cette Compagnie est beaucoup meilleure qu'elle n'a été depuis maintes années.

L'acte

L'Acte des thés de M. Pitt, non seulement l'a sauvée de la ruine, mais l'a élevée à un degré d'opulence qu'elle n'avoit jamais éprouvé. En ne vendant que 16 millions de thés par an, à un scheling de bénéfice net par livre, elle fera tous les ans un bénéfice de près d'un million sterling; tandis que ses revenus dans l'Inde, au moyen du nouveau régime établi par le dernier Acte, sont continuellement appliquées à solder les dettes contractées pendant la guerre. Les actions de la Compagnie sont actuellement à 6 pour cent de gain, & ses contrats gagnent 3 liv. sterl. Le Gouvernement lui paie annuellement un intérêt de 36,000 liv. qui au prix actuel des annuités (4 pour cent), équivaut au capital de 900,000 liv. Tous les jours son commerce des thés s'accroît. Ses dettes diminuent dans la même proportion, & quoiqu'elle cherche à augmenter ses capitaux, c'est uniquement pour se mettre en état de faire un commerce plus étendu. On a vu les effets de la Compagnie à 280 pour cent, avec un dividende de 12 pour cent à une époque où ses affaires étoient même dans le plus grand désordre. Quoi qu'en disent ses ennemis, la Compagnie verra prospérer ses affaires aussi-tôt que le public sera revenu sur son compte.

Le Ministère est actuellement occupé d'une affaire très-importante; c'est le renouvellement de tous les traités de commerce entre la Cour de Londres & celle de Lisbonne. L'Irlande est une des parties les plus intéressées à cette négociation; aussi le Parlement de ce Royaume a-t-il reçu la promesse la plus positive qu'elle seroit terminée, sinon d'une manière conforme aux vœux de la nation, au moins dans très-peu de temps. M. Orde est actuellement à Londres pour assister aux conférences qui se tiennent à ce sujet avec M.

le Chevalier Pinto, Ministre de la Reine de Portugal. Il a décia é dans la Chambre d s Com-munes, d'Irlande que l'on recevra dans peu la réponse définitive du Ministère Portugais, & qu'elle seroit aussi tot communiquée au Parle-ment. On assure aujourd'hui que la négociation prend la tournure la plus favorable, & qu'on est sur le point de conclure d s traités qui seront éga-lement satisfaisans pour les Négocians d'Angle-terre, d'Irlande & de Portugal.

Le 22 de ce mois, Elisabeth Wade, ac-cusée d'avoir mis le feu à son logement, a été jugée aux Sessions du Comté de Mid-lessex. Des témoins très-respectables ayant été ouïs, ils ont prouvé qu'on avoit trouvé de la poudre à canon & d'autres combustibles répandus dans des boîtes, des tiroirs, &c. de son appartement. Qu'une demi-heure avant l'incendie, elle étoit sortie, sous pré-texte d'aller à la campagne, & que le feu avoit commencé par une explosion. Que peu de temps avant l'accident, elle avoit fait assurer par la Compagnie de Londres une somme de 1500 liv., tandis que les effets & meubles qu'elle avoit dans son ap-partement n'en valoient pas 20. Les Jurés après un examen de plusieurs heures, consi-dérant que l'action étoit ébaurant plus cri-minelle que, si l'incendie n'avoit pas été éteint à temps, tous ceux qui se trouvoient dans la maison courroient risque de perdre la vie, jugent cette femme coupable. En consé-quence elle a été condamnée à payer une amende d'un scheling & à être détenue en prison pendant un an.

P. S. du 3 Août. Il a paru le 2 une Gazette extraordinaire de Londres, datée du Palais de S. James, & qui contient ce qui suit :

« Ce matin, à l'instant où le Roi des-
 » cendoit de voiture à la porte du Palais
 » de S. James, une femme qui l'attendoit,
 » sous le prétexte de lui présenter une Pla-
 » cet, a frappé S. M. d'un coup de couteau,
 » dont, graces à la Providence, S. M. n'a
 » point été blessée. Cette femme a été im-
 » médiatement mise sous bonne garde, &
 » à l'examination, elle a paru être en dé-
 » mençe. »

Nous ajouterons à cet article les circonstances suivantes revêtues d'authenticité.

La malheureuse qui a commis cet affreux attentat, se nomme *Marguerite Nicholson*, elle est âgée de 36 ans, & naquit dans le Comté de Durham. Elle a un frère d'un caractère honnête, qui tient une Taverne dans le Strand; elle-même a servi dans plusieurs bonnes maisons; depuis quelque temps elle faisoit un petit commerce de mercerie. Un peu avant l'arrivée du Roi à la porte du jardin, vis à vis de l'hôtel du Duc de Marlborough, dans le Parc St. James, elle se plaça entre deux femmes, avec lesquelles elle entra un moment en conversation. A l'approche du carrosse, elle les pria de ne pas l'empêcher de remettre un Mémoire à S. M. La porte de la voiture ouverte, & le Roi descendu, elle s'avança & présenta son Papier à S. M. qui le reçut avec beaucoup

d'affabilité. A ce moment, elle tira un couteau, caché sous son mantelet de taffetas blanc, & le poussa contre le sein du Roi. Sa Majesté se recula assez heureusement pour esquiver le coup, qui, cependant, porta entre l'habit & la veste. Elle alloit redoubler, lorsque M. Lodge, un des *Yeomen* (1), la saisit par le bras, & l'un des Valets de pied la désarma. Tenant son Papier de la main droite, elle avoit frappé de la gauche, circonstance à laquelle on a peut-être dû la conservation de S. M. L'instrument étoit un couteau de dessert, dont on avoit aminci l'extrémité, & qui paroissoit avoir été fraîchement aiguilé. On conduisit cette femme à la Salle des Gardes, où diverses personnes la questionnèrent; elle répondit à tous qu'ils n'avoient pas le droit de l'interroger, & qu'elle répondroit devant ses Juges légitimes.

L'on a admiré le sang froid & le calme de S. M. Dans le premier moment, elle cria: *Je n'ai aucun mal! Je n'ai aucun mal! Qu'on prenne soin de cette pauvre femme qui a perdu la raison!* Dans la soirée, le Roi retourna à Windsor, l'esprit tranquille, & l'on commanda 4 *Yeomen*, & 6 Grenadiers à cheval pour se trouver à la portière du carrosse de S. M., au moment où elle y monteroit & à celui où elle en descendroit.

(1) *Especce de Gardes de la Porte q' i ressembloit aux Cent-Suisses en France.*

A cinq heures du soir, on examina la détenue au Bureau du Tapis-vert, en présence du Procureur Général, du Solliciteur-Général, du Maître des Rôles, de M. Pitt, du Marquis de Carmarthen, du Grand-Chambellan & de quelques Magistrats qu'on avoit envoyé chercher.

La Coupable ne perdit nullement contenance, & n'eut pas un instant d'embarras; elle dit qu'elle avoit eu dessein d'obtenir les fins de sa Pétition, en effrayant le Roi; & sur ce qu'on lui représenta que son Papier ne contenoit rien d'écrit, elle repliqua, qu'ayant présenté une précédente Pétition, le Roi étoit instruit de son objet; on chercha cette Pétition qui étoit remplie d'extravagances.

Quoique les propos de cette femme, trois lettres qu'on a trouvées chez elle, adressées aux Lords Mansfield & Loughborough & au Général Branham, & toutes les apparences, indiquent une tête dérangée; deux témoins dans la maison desquels elle a logé successivement, depuis quelques années jusqu'à ce jour, ont déposé n'avoir jamais apperçu en elle aucune trace de déraison & de folie. Il y a huit ans que le même Monarque, aussi justement chéri que respecté de ses Sujets de tous les rangs, fut exposé à un accident pareil, par une femme en démence qu'on renferma, & à laquelle le Roi fait une pension sur sa cassette.

FRANCE.

DE VERSAILLES, le 2 Août.

Le Duc de Saxe Teschen & la Duchesse son épouse, Gouverneurs généraux des Pays Bas Autrichiens, qui voyagent sous le nom de Comte & de Comtesse de Bély, à leur arrivée ici le 29 du mois dernier, se sont rendus chez Leurs Majestés.

Le Comte O'Kelly, Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Electeur de Mayence, qui étoit de retour en cette Cour par congé, a eu, le 30 du même mois, l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour se rendre à sa destination, étant présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangères.

DE PARIS, le 10 Août.

Déclaration du Roi, portant faculté de contracter en contrats les Billees au porteur de l'Edit de Décembre 1784. Du premier Juin 1786.

Déclaration du Roi, du 18 Avril 1786, qui maintient les Receveurs des Impositions, les Collecteurs des Tailles, & les Fermiers & Révisseurs des Droits de S. M. dans la faculté de pouvoir se servir de tels Huissiers & Sergens que bon leur semblera, pour faire les ventes des effets saisis sur les contribuables & les redevables des Droits du Roi; maintient ces Jurés Priseurs dans leurs émolumens.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7 Juillet 1786, qui ordonne que le Chapitre ordinaire des Cordeliers conventuels de la Province de France, sera tenu au Couvent de Pontoise, en présence des Commissaires qui seront nommés par S. M.

Autre du 31 Mai 1786, concernant l'envoi & chargement des lettres & effets par la voie des Postes, & qui fixe le dédommagement qui sera payé aux Particuliers, en cas de perte des lettres & paquets chargés.

Le premier article de cet Arrêt confirme & renouvelle les défenses faites par les Réglemens antérieurs, à toutes personnes d'envoyer par la voie des Postes, & de renfermer dans leurs paquets de lettres aucunes especes, matieres d'or ou d'argent, billets de la caisse d'escompte ou autres effets, bijoux, dentelles, à moins d'en être convenu de gré à gré avec les Administrateurs des Postes ou leurs Préposés auxquels il est défendu de s'en charger au dessous d'une remise de cinq pour cent de la valeur, & leur ordonne d'en répondre alors.

Le second article ordonne que si aucun particulier, au préjudice des dispositions de l'article premier, renfermoit dans ses lettres ou paquets de lettres aucunes valeurs sans les déclarer, & qu'il se contenzât de faire charger, comme il a été pratiqué jusqu'à présent, lesdits paquets de lettres & papiers sans déclaration de ce qu'ils renferméroient en payant le double port ordonné par la Déclaration de 1759.

Dans les cas où les lettres ou paquets ne pourroient être représentés (le cas de vol par force majeure excepté) les Administrateurs des Postes

& leurs Préposés seront condamnés au paiement d'une somme de 150 liv. en faveur des particuliers qui auront fait charger les dites lettres & paquets égarés, perdus ou détruits.

LL. AA. RR. Madame l'Archiduchesse Marie Christine & le Duc de Saxe-Teschen son époux, Gouverneurs des Pays-Bas Autrichiens, arriverent en cette Capitale, le 28 du mois dernier, & prirent leur logement à l'Hôtel du Grand Conseil, rue de Vivienne.

Extrait d'une Lettre de Cherbourg du 28 Juillet.

Le 25 de ce mois M. de Cessart a fait couler un dixième cône, avec le plus grand succès. Si vous voulez juger de la solidité de ces masses imposantes, & de la résistance qu'elles doivent présenter à la fureur des flots, lisez les détails suivans qui m'ont été donnés par un homme de l'art. Chaque cône a 142 pieds de diamètre à sa base, & 60 à sa partie supérieure, sur 60 pieds de hauteur. La charpente qui compose le cône avec les tonnes qui le soutiennent sur l'eau, pese seule 2,850,000 livres, & dès l'instant qu'il a été conduit au lieu où il doit être coulé, après l'avoir débarrassé des tonnes qu'il porte, on l'enveloppe extérieurement de 30 toises de pierres, pour le fixer au fond de la mer, sans quoi la marée montante pourroit le déplacer. Cette première opération n'exige pas plus d'une heure de temps, ensuite on remplit l'intérieur, par trente sa bords ménagés à différentes hauteurs & qui facilitent l'abord des barques chargées de pierres. Bienôt cette masse rendue solide par le gluten de la mer & par l'adjonction des coquillages, forme un seul rocher de 250 toises cubes dont le poids est alors

de 96,015,000 livres. On croit que ce cône sera le dernier qui sera coulé cette année. On a commencé de placer de l'artillerie au fort Royal, & cette nouvelle citadelle qu'on a construit sur l'Isle Pelée sera garnie de 110 bouches à feu, tant canons que mortiers.

Nous avons parlé ci-devant du projet de M. Jaillier de Savault, Architecte du Roi, pour faire construire à Brest une Place publique, décorée de la Statue du Roi, conformément à la délibération des Etats de Bretagne. Ce projet vient d'être agréé du Gouvernement; des raisons de circonstance ayant porté l'Auteur à défavouer la publicité de ce projet*, dans le N°. de ce Journal du 15 Juillet dernier, & ces circonstances n'existant plus, il est juste de publier la nouvelle rétractation de cet Architecte, qui reprend aujourd'hui la gloire de cette entreprise.

La nuit du 20 au 21 Juillet, un incendie a consumé une partie considérable des faux-bourgs de Granville. Au premier bruit du feu, toute la garnison, composée du second bataillon de l'Isle de France, a volé au secours des malheureux, dont quelques-uns ont été la proie des flammes; d'autres ont tout perdu. Les soldats, suivant l'exemple

* Par une lettre formelle qu'il nous a adressée, & après laquelle il a osé néanmoins faire imprimer dans le Journal de Paris, que nous nous étions trompés, en insérant ce désaveu. C'est le centième tour de cette espèce que le Rédacteur éprouve depuis deux ans.

de leurs Chefs, se sont distingués par leurs travaux, par leur sensibilité, par leur générosité. On leur doit la conservation du reste du fauxbourg. Ils ont couronné leur zèle par un trait digne d'éloges. En reconnoissance de leurs services, la Ville leur fit offrir un tonneau de vin qu'ils se usèrent, en priant qu'on en distribuât la valeur aux incendiés. On leur a aussitôt envoyé 240 liv. qu'ils ont également remis dès l'instant au Vicaire de Granville, pour être données à ses Paroissiens.

L'état général de la population du Département de Flandres & d'Artois pour l'année 1785, présente un total de 31057 naissances, dont 15987 garçons & 15070 filles. Le nombre des mariages est de 7648, & celui des morts dans le même département, a été de 29272, dont 15051 hommes & 14231 femmes. Il y a eu 169 Professions en Religion. = La population de la ville de Lille en particulier, [néanmoins comprise dans l'état général ci-dessus] donne un résultat de 2568 naissances, & de 2235 morts. Le nombre des mariages a été dans cette ville de 652. = Comparaison faite du présent état avec celui de 1774, il résulte que la population est augmentée de 1785 individus, dont 333 dans la ville de Lille en particulier.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 6 Août.

Une Feuille périodique des Pays-Bas,

ordinairement bien informée des événemens qui se passent dans les contrées voisines, vient de publier de nouvelles particularités touchant l'affaire d'*Aix la Chapelle*. Ces détails sont extraits d'une lettre écrite de cette Ville, & l'on y réfute les premiers bruits sur la nature & sur la cause des mouvemens populaires qui ont entraîné la démission du Bourguemestre *Dauvens*. Dans cette lettre, on attribue ces mouvemens aux efforts d'un Adversaire de ce Bourguemestre, nommé M. de L. & qui lui-même briguoit cette place.

Nous avons quatre Bourguemestres, dit l'Écrivain, & c'est à l'Épiphanie que l'on en choisit deux nouveaux; l'un du côté de la bourgeoisie, l'autre du côté des Echevins. Ce sont des Officiers de ville, membres du Magistrat, qui font ce choix, & eux-mêmes sont élus tous les ans le 24 Juin. Si M. de L. avoit pu parvenir à ne faire élire que de ses gens pour Officiers de ville, très-certainement il eût été Bourguemestre aux Rois prochains; il eût alors remplacé M. Brammertz, & ce n'eût été tout au plus qu'aux Rois de 1788, qu'il seroit parvenu à faire déposer M. Dauven. Mais M. de L. malgré ses moyens de corruption, a eu le malheur de ne point réussir aussi complètement qu'il le falloit pour satisfaire son ambition. Le 24 du passé, jour de l'élection des Officiers, il vit que le choix seroit contre lui, & il conçut la crainte ou de perdre l'argent qu'il avoit déjà déposé, ou d'être forcé de risquer de nouvelles sommes avec aussi peu de succès, & par là de se ruiner entièrement. Il perdit la tête; un signal se donna à la Grand-

Chambre du Conseil où la souveraineté se trouvoit assemblée, & voilà que 600 personnes, non de la bourgeoisie, mais de la lie du peuple, de ces gens sans aveu, qui n'ont aucune patrie, & que M. de L. avoit entretenus pendant six semaines au cabaret, montent à la Maison-de-ville, ferment les portes de la Chambre du Conseil, blessent tous les Conseillers, même quelques-uns mortellement, y passent toute la nuit, & y trouvent à boire & à manger autant qu'ils le peuvent desirer. Je vous laisse à deviner qui faisoit les frais de la fête.

D'après ces détails, vous voyez qu'il n'y a plus de raison de douter sur la légitimité ou la non légitimité de la déposition du Bourguemestre, puisqu'elle n'a pas eu lieu; mais il est vrai que M. Dauven a abdiqué son poste. Dans l'après-midi qui suivit cette matinée horrible & honteuse pour notre ville, quelques personnes du parti de M. de L. se sont transportées chez le Bourguemestre, alors fort incommodé, ce qui n'est pas étonnant après les tracasseries, les insultes, les outrages injustes qu'il avoit essuyés. Ils l'ont tenu bloqué dans sa propre maison, lui ont fait des menaces de traitemens plus durs, s'il ne donnoit sa démission; & il a bien fallu qu'il y souscrive, pour se tirer de leurs mains, &c. &c.

La réponse de l'Empereur à la demande de sa médiation armée qu'a faite la ville d'Aix-la-Chapelle, est attendue journellement. Il y a grande apparence que pour n'avoir pas su garder de mesure dans ses réclamations, & d'avoir voulu, à l'exemple des Villes de *Wyck*, d'*Utrecht*, &c. se passer de tout moyen légal pour arriver à ses fins, le peuple d'Aix se trouvera un peu plus mal qu'auparavant.

Le 27 du mois dernier, la question du commandement de la Haie a été décidée par les Etats de Hollande contre le Stathouder, ainsi qu'on l'avoit prévu. L. N. P. ont résolu de s'en tenir à leur arrêté du 5 Novembre 1785, qui attribue ce commandement au College des Conseillers députés. Le Parti anti-Stathouderien ne l'a emporté que d'une voix : il a eu en sa faveur celles des dix Villes de *Dordrecht, Harlem, Leyden, Gouda, Gorcum, Schiedam, Schoonhoven, Alkmaër, Monnikendam & Purmerend*, contre les neuf suffrages de l'Ordre Equestre, de *Delft, Amsterdam, Rotterdam, la Brille, Hoorn, Enkhuisen, Edam & Medenblick*.

Il est encore très-incertain si l'aventure se terminera de même pour les habitans de Wyck. Dans la séance des Etats d'Utrecht, le 3 du mois dernier, l'Ordre Equestre prit une résolution dans laquelle il est dit :

Que ce n'est point en fomentant une sédition qu'on peut travailler à une réforme ; que si le pouvoir que se sont arrogé quelques esprits inquiets, pouvoir que l'on peut regarder comme une sorte de despotisme, triomphe & prévaut, la liberté de ceux qui évitent de partager ce fol enthousiasme ne sera point en sûreté. Il est clair qu'il y a dans ce moment une opposition publique & déclarée contre le Gouvernement légal : Que doit faire un Souverain dans un pareil cas ? Il ne lui reste plus d'autre ressource, & il est même forcé d'y pourvoir d'une manière efficace, Ceci doit absolument s'appliquer à la ville de

Wick ; un nombre de Bourgeois gémit sous le despotisme de leurs concitoyens , & aspirent à en être délivrés , sans qu'on s'explique publiquement à cet égard. Ne fait-on pas que c'est à l'instigation de quelques étrangers que cette petite ville a fait & fait encore les démarches extraordinaires dont nous sommes les témoins , & qu'elle les couvre du prétexte de maintenir ses droits & ses privilèges ? Il est donc indispensable d'y envoyer une commission de l'Etat , escortée d'un détachement militaire. Elle n'est pas assez considérable pour qu'il soit besoin d'implorer l'assistance des Confédérés ; personne d'ailleurs n'a jamais douté de la souveraineté des Etats sur cette petite ville. Cependant , comme les lettres circulaires , écrites dernièrement aux Confédérés , ont accrédité le bruit que la liberté des habitans étoit en danger , le corps Equestre , se conformant à l'idée de la ville d'Utrecht , consent que M. les Conseillers - Députés écrivent également aux Confédérés une lettre circulaire , où , en détaillant dans l'exacte vérité l'affaire de Wyck , on les mette à même de décider. C'est quand l'Administration est troublée dans ses fonctions que la liberté court des risques , & que la liberté cesse. Les habitans de Wyck qui , pour n'avoir point suivi le torrent , sont opprimés , méritent la compassion du Souverain ; mais il faut espérer que tôt ou tard les auteurs du désordre seront punis.

Depuis la révolution qui a assuré la souveraineté des Etats-Unis d'Amérique , on a fait en Europe des tableaux tantôt enthousiastes , tantôt lamentables de leur situation. Cette différence de pinceau tient évidemment à cette diversité d'opinions , & l'on

peut affirmer sans crainte que l'esprit de parti, la passion, & la politique ont inventé les trois quarts de ces descriptions. Pour saisir quelques lueurs au travers de cette fumée, il faudroit qu'elles fussent rapportées par un homme bien désintéressé, ce qui n'est pas facile à rencontrer. En attendant qu'il se trouve, nous allons mettre sous les yeux de nos Lecteurs l'extrait d'un petit Ecrit qu'on attribue au Docteur Francklin, & qui peut servir à décréditer certains préjugés.

« C'est une tradition de ce pays que, lorsqu'on défricha la Nouvelle-Angleterre, ses premiers Colons eurent à souffrir de grandes fatigues, des difficultés sans nombre, comme il arrive généralement toutes les fois qu'un peuple civilisé entreprend de s'établir dans une terre déserte. Etant pieusement disposés, ils s'adressèrent au Ciel; pour en obtenir l'adoucissement de leurs peines; ils firent au Seigneur le sacrifice de leurs détresses & de leurs souffrances, & ils établirent des jours fréquens de jeûnes & de prières. Ces méditations continuelles sur des sujets aussi tristes; ces lugubres cérémonies qui leur rappelloient sans cesse leur misère, rendirent leurs esprits sombres & chagrins, & augmentèrent leur mécontentement au point qu'à l'imitation des enfans d'Israël, ils avoient déjà projeté de retourner dans cette Egypte dont la tyrannie & la persécution les avoient contraints de fuir.

» Un jour cependant que l'on avoit proposé à l'assemblée de proclamer un nouveau jeûne, un fermier de bon sens se leva, & fit remarquer que les inconvéniens qu'ils avoient soufferts, & pour lesquels ils avoient si souvent fatigué le Ciel de

Wick ; un nombre de Bourgeois gémit sous le despotisme de leurs concitoyens , & aspirent à en être délivrés , sans oser s'expliquer publiquement à cet égard. Ne fait on pas que c'est à l'instigation de quelques étrangers que cette petite ville a fait & fait encore les démarches extraordinaires dont nous sommes les témoins , & qu'elle les couvre du prétexte de maintenir ses droits & ses privilèges ? Il est donc indispensable d'y envoyer une commission de l'Etat , escortée d'un détachement militaire. Elle n'est pas assez considérable pour qu'il soit besoin d'implorer l'assistance des Confédérés ; personne d'ailleurs n'a jamais douté de la souveraineté des Etats sur cette petite ville. Cependant , comme les lettres circulaires , écrites dernièrement aux Confédérés , ont accredité le bruit que la liberté des habitans étoit en danger , le corps Equestre , se conformant à l'idée de la ville d'Utrecht , consent que MM. les Conseillers - Députés écrivent également aux Confédérés une lettre circulaire , où , en détaillant dans l'exacte vérité l'affaire de Wyck , on les mette à même de décider. C'est quand l'Administration est troublée dans ses fonctions que la liberté court des risques , & que la liberté cesse. Les habitans de Wyck qui , pour n'avoir point suivi le torrent , sont opprimés , méritent la compassion du Souverain ; mais il faut espérer que tôt ou tard les auteurs du désordre seront punis.

Depuis la révolution qui a assuré la souveraineté des Etats-Unis d'Amérique , on a fait en Europe des tableaux tantôt enthousiastes , tantôt lamentables de leur situation. Cette différence de pinceau tient évidemment à cette diversité d'opinions , & d'on

peut affirmer sans crainte que l'esprit de parti, la passion, & la politique ont inventé les trois quarts de ces descriptions. Pour saisir quelques lueurs au travers de cette fumée, il faudroit qu'elles fussent rapportées par un homme bien désintéressé, ce qui n'est pas facile à rencontrer. En attendant qu'il le trouve, nous allons mettre sous les yeux de nos Lecteurs l'extrait d'un petit Écrit qu'on attribue au Docteur Francklin, & qui peut servir à décréditer certains préjugés.

« C'est une tradition de ce pays que, lorsqu'on défricha la Nouvelle-Angleterre, les premiers Colons eurent à souffrir de grandes fatigues, des difficultés sans nombre, comme il arrive généralement toutes les fois qu'un peuple civilisé entreprend de s'établir dans une terre déserte. Etant pieusement disposés, ils s'adressèrent au Ciel; pour en obtenir l'adoucissement de leurs peines; ils firent au Seigneur le sacrifice de leurs détresses & de leurs souffrances, & ils établirent des jours fréquens de jeûnes & de prières. Ces méditations continuelles sur des sujets aussi tristes; ces lugubres cérémonies qui leur rappelloient sans cesse leur misère, rendirent leurs esprits sombres & chagrins, & augmentèrent leur mécontentement au point qu'à l'imitation des enfans d'Israël, ils avoient déjà projeté de retourner dans cette Egypte dont la tyrannie & la persécution les avoient contraints de fuir.

» Un jour cependant que l'on avoit proposé à l'assemblée de proclamer un nouveau jeûne, un fermier de bon sens se leva, & fit remarquer que les inconvéniens qu'ils avoient soufferts, & pour lesquels ils avoient si souvent fatigué le Ciel de

Leurs plaintes, n'étoient point aussi considérables qu'ils auroient dû s'y attendre, & diminuoient au contraire tous les jours, à mesure que la Colonie s'étendoit; que la terre commençoit à les récompenser de leurs travaux, & à fournir libéralement à leur subsistance, que les mers & les rivières étoient pleines de poissons, l'air très-pur, le climat fort sain; & qu'au-dessus de tout, ils y trouvoient la pleine jouissance de la liberté civile & religieuse, il pensoit donc qu'il seroit beaucoup plus consolant de méditer sur ces objets, qui ne pouvoient que leur donner les plus flatteuses espérances pour leur situation future, & qu'ils donneroient une preuve plus grande de leur gratitude envers l'Être Divin, si, au lieu d'un jour de jeûne, ils proclamoient un jour de réjouissance & de solennelles actions de grâces. Ce sage avis fut suivi. Depuis ce jour jusqu'aux nôtres, chaque année a fourni des sujets de félicité publique suffisans pour remplir, avec joie & contentement, ce jour d'actions de grâces, qui a été en conséquence proclamé constamment & religieusement observé.

» Je vois dans les Papiers-nouvelles de différens États, des plaintes fréquentes sur *la dureté des tems, la langueur du commerce, la rareté des especes, &c.* Ce n'est point mon intention d'avancer & de soutenir que ces plaintes sont entièrement dénuées de fondement. Il n'y a peut-être point de pays ni de nation existante au monde, dans laquelle il n'y ait des gens qui se trouvent dans des circonstances dures; pour qui les ressources de subsistance sont pénibles, qui manquent de moyens de commerce ou d'industrie profitables, & qui ne voient des especes que rarement, faute d'avoir de quoi donner en échange. Jettons un coup-d'œil rapide sur l'état général de

nos affaires, & peut être que la perspective en paroitra beaucoup moins sombre qu'on ne se l'est imaginé.

» La grande occupation de ce continent est l'agriculture. Pour un Artisan ou un Marchand, je suppose que nous avons au moins cent Fermiers, la plupart cultivateurs de leurs propres terres. Ils tirent de cette terre féconde non-seulement toutes les choses nécessaires à leur subsistance, mais encore tous les matériaux de leurs vêtemens, de sorte qu'ils n'ont que très-peu besoin des secours étrangers, tandis qu'il leur reste un surplus considérable de denrées, dont le produit augmente graduellement leur opulence. Telle a été la bonté de la divine Providence, telle est la fécondité de ce climat, que depuis les trois ou quatre années de gêne qu'éprouverent nos ancêtres, au commencement de leur établissement, jamais parmi nous on n'a entendu parler de famine & de disette. Au contraire, malgré que quelques-unes des années dernières aient été moins abondantes que les autres, nous avons toujours eu assez de denrées pour notre consommation, & il en est resté encore une grande quantité pour le commerce. Les listes des prix courans peuvent certifier que le cultivateur n'a pas vendu pour moins dans ces années faibles que l'année passée, dont la récolte a été cependant si copieuse. Aussi la valeur de ces terres augmente-t-elle continuellement, de même que la population; aussi n'y a-t-il pas dans l'ancien continent aucune contrée où le laboureur mercenaire gagne d'aussi bons gages que dans les Etats Unis de l'Amérique, où il soit aussi bien nourri aussi bien vêtu, aussi bien logé, aussi bien payé.

» Si nous entrons dans les villes, nous trouvons

que depuis la révolution, les propriétaires des maisons & des fonds qui restent à bâtir, en obtiennent des intérêts beaucoup plus considérables. Les rentes s'y sont accrues à un degré étonnant; & l'encouragement qui en résulte pour la construction de nouveaux bâtimens, a procuré du travail à une foule d'ouvriers, en même temps qu'il a augmenté les consommations, le luxe, la magnificence des habitans & venus plus riches. Ces artisans demandent & reçoivent des salaires beaucoup plus forts que dans aucune autre partie du monde connu. Cette classe d'hommes n'a donc pas à se plaindre de la dureté des temps, & elle fait une partie très-considérable des habitans des villes.

» A la distance où je réside des pêcheries américaines, je n'en puis parler avec une certitude complète. Mais je n'ai pas en ordre de dire que la classe des citoyens qui y sont employés soit plus mal payée, & obtienne moins de succès qu'avant la révolution. A la vérité, les pêcheurs de baleine ont été privés d'un marché pour la vente de leur huile; mais j'apprends qu'un autre vient de leur être ouvert, & j'espère qu'il leur sera encore plus avantageux.

» Il reste la classe des Marchands & gens tenant boutique. Quoiqu'ils ne fassent qu'une petite partie de la nation, leur nombre, il faut l'avouer, est encore trop grand, trop considérable pour les affaires qu'ils peuvent faire; car la consommation des marchandises a ses limites dans chaque pays. Les besoins du peuple qui l'habite, les moyens qu'il a d'acheter & de payer, ne peuvent égaler qu'une certaine quantité de denrées. Si les Marchands calculent mal d'après cette proportion, s'ils importent beaucoup au delà de la consommation possible, ils vendront nécessairement

à perte, & alors ils diront que le commerce languit; mais ne doutons point que l'expérience les rendra plus avisés, & que bientôt les importations se mettront au niveau des besoins & des facultés.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

Paragrapbes extraits des Papiers Angl. & autres.

« La grande quantité de Consuls que la Russie
 » a affecté de placer dans tous les ports, même
 » dans les plus petits de la Turquie, donne de
 » l'ombrage au Gouvernement Turc. Les suites
 » pernicieuses du Traité de Commerce conclu
 » avec la Porte se font sentir de plus en plus. La
 » liberté de la navigation, accordée par force aux
 » Russes, rend les vivres plus rares & plus chers
 » qu'auparavant; le trouble continué que cette
 » libre navigation occasionne, les fraudes perpé-
 » tuelles que les Russes se permettent dans l'ex-
 » portation des articles qu'ils enlèvent de nos pro-
 » vinces, fissent aujourd'hui toute l'attention du
 » Gouvernement. Il se tient journellement des
 » Délibérations sur ce sujet, & il est infail-
 » lible qu'on va prendre des précautions pour y pour-
 » voir & régler toutes choses sur un pied perma-
 » nent. » [*Gazette d'Amsterdam*, n°. 60.]

« On avoit annoncé depuis quelque tems que
 l'Espagne alloit accéder au Traité d'Alliance de
 notre République avec la France; on croit savoir
 que cette grande affaire n'est pas encore assez
 avancée pour pouvoir même s'en promettre une
 réussite infailible. La Province de Zélande &
 quelques villes de Hollande, où il y a des Cham-
 bres particulières de la Compagnie des Indes-
 orientales, font des difficultés très-sérieuses sur
 l'Article que l'Espagne propose comme condition

principale de son accession. Cette condition consiste en ce qu'il soit permis aux navires Espagnols, faisant le commerce des Philippines, de toucher au Cap de Bonne-Espérance, soit en allant, soit en revenant, pour s'y rafraîchir & y prendre ce dont ils pourroient manquer. La Zélande prétend que cette concession pourroit, avec le temps, achever de ruiner le commerce de notre Compagnie des Grandes-Indes. » [*Idem.*]

« Le Corps franc de la Haye vient d'essuyer une petite mortification, à laquelle tous les Vry-Corps en général sont singulièrement sensibles. Ce Corps [qui n'est composé ici que d'environ 150 individus, parmi lesquels se trouvent des Bourgeois d'une classe très-honnête, outre plusieurs Membres honoraires du premier rang] avoit formé le plan de s'exercer publiquement dans un lieu nommé *Koekamp*, territoire de la Jurisdiction du Conseil-Comité. Une permission conditionnelle avoit été accordée, des tentes avoient été dressées & garnies de rafraîchissemens pour les Membres des Corps francs des environs qui avoient été invités; enfin, l'on n'avoit rien négligé pour donner à cet exercice un air d'appareil & de fête propre à narguer les Stadhoudériens, lorsqu'un ordre subit est venu leur défendre de s'assembler, & d'exercer non-seulement dans ledit lieu, mais même dans tout autre, jusqu'à ce que l'Etat ait prononcé sur leur existence légale, ou leur abolissement. Cet obstacle imprévu a eu pour cause les représentations de la majorité des Membres du Conseil-Comité, par qui il a été résolu, après de vifs débats, qu'il ne convenoit pas que le Vry-Corps exerçât, pendant que sa réforme totale étoit en délibération. Cet ordre a été intimé par l'organe de M. le Grand-Pensionnaire lui-même. Les principaux Membres dudit

Corps, piqués de ce revers, ont tenu une assemblée, dans laquelle il a été résolu, dit-on, que l'on enverroit une députation à Amsterdam pour s'informer de la Régence même de ladite ville, des motifs & raisons qui l'ont portée à demander l'anéantissement des Corps francs dans toute la Province. Ces raisons sont déjà si connues dans le Public, qu'il semble que ces Messieurs auroient pu s'épargner la peine d'une telle enquête. Au reste, il paroît qu'on a fait sagement d'empêcher ledit exercice; car la populace de la Haye, qui ne voit pas ces guerriers postiches de bon œil, avoit déjà fait provision de pierres pour les assaillir au milieu de leur triomphe; ce qui, dans tous les cas, eût produit infailliblement un très-grand tumulte. » [*Courier de l'Europe, n°. 7.*]

« Il est décidé que la discorde établira son trône dans ce pays-ci, écrit-on de Hollande. On la diroit de mode sur tous les Théâtres, jusqu'à celui de nos Comédiens François. Nous y avons en ce moment la *faction bleue* & la *faction blanche*. Deux Actrices rivales partagent le Public; & en attendant qu'il se soit décidé pour l'une ou l'autre, les deux Cantatrices se déchirent à belles dents. » I. G. de l'E. n°. 178.]

*Cause extraite du Journal des Causes célèbres (1):
Succession réclamée dans les Colonies.*

Par l'importance qu'on attache à la fortune & à l'ordre des successions, rien de plus délicat que la fonction de *Curateur aux biens vacans*; c'est-à-dire, de l'Officier public, chargé de conserver pour les familles, & de remettre aux légitimes héritiers les successions éventuelles des Colonies; ou, à leur défaut, de laisser le fisc s'en emparer, par le droit qu'a le Roi sur les biens sans maître, ou laissés sous la domination par l'étranger qui ne jouit pas du privilège des régnicoles. Depuis que l'Améri-

que est ouverte à l'Europe , le plus grand nombre des nouveaux émigrans du continent y sont entraînés par l'un de ces deux motifs , ou la nécessité , ou l'intérêt. Tantôt , c'est un sujet mécontent de sa famille , ou agité de sa propre inconstance , ou par le besoin d'une fortune qu'il ne trouve pas amassée autour de son berceau ; qui cherche , sous un autre ciel , l'oubli de son injure & des torts de la fortune ; tantôt , c'est la famille elle même qui , mécontente d'un de ses jeunes rejettons , s'éloigne ou le force à s'éloigner de sa patrie , où elle le voit avec inquiétude , & le transplante dans ces climats lointains , dans l'espoir que le changement de lieux & d'objets changeront ses mœurs & son caractère , où dans l'indifférence d'un sort qui , quel qu'il soit , ne l'affectera plus dans un si grand éloignement.

Que d'événemens ! que de hasards concourent à effacer les vestiges de leurs pas dans ces émigrations , & à faire oublier jusqu'à leur existence dans leur mere-patrie ! S'ils traînent une vie errante & obscure , ils épaississent eux-mêmes les ténèbres pour cacher leur misère , & ne sont guères portés à instruire de leur infortune , des parens dont ils n'ont aucun-secours à attendre. S'ils prospèrent , leur fortune nouvelle déguise elle seule leur indigence primitive. Des ressentimens formés dans la jeunesse se fortifient par l'absence même , dont la longue durée anéantit souvent jusqu'à l'amitié même : les changemens de sort & de nom effacent toutes les traces de leur origine ; & parvenus par leur industrie , à des établissemens qu'ils ne doivent qu'à eux seuls , ils se vengent , par l'oubli & par un silence profond , de la famille qui les a abandonnés ou rejetés de son sein.

S'ils conservent plus de naturel , plus d'attachement à leur patrie , & l'esprit de retour , ils remettront souvent au tems de ce retour le soin de

rechercher les membres dispersés de leur famille ; d'en renouer les liens usés par l'absence , & de dissiper les nuages dont l'individu s'est couvert dans le long cours de ses erreurs & de ses aventures.

Mais , soit que leur patrie leur soit encore chère , ou qu'elle leur soit devenue indifférente ; soit qu'ils nourrissent ou qu'ils repoussent l'idée & le desir d'y rapporter leurs cendres , la mort les moissonne ou les surprend fréquemment , avant qu'ils aient eux-mêmes travaillé à éclaircir leur origine , leurs anciennes relations , & levé le voile que le tems ou eux-mêmes ont formé.

A leur mort , c'est dans les mains du *Curateur aux biens vacans* que tombent toutes les fortunes isolées , en attendant qu'elles trouvent un maître. On conçoit , dès lors , l'abus qui peut exister , si ce dépositaire public est négligent , intéressé , infidèle. Il semble qu'au lieu d'établir leur propre fortune sur la longue & obscure possession de ces séquestres , il faudroit , au contraire , la faire dépendre de leur activité & de leur promptitude à s'en débarrasser , & régler leur salaire en raison inverse du tems de leur jouissance.

Si , au contraire , les gardiens de ces toisons dorées cherchoient à effacer les traces qui conduisent à ces trésors ; à épaissir les ténèbres de leur enceinte , & à fermer toutes les avenues à la lumière , comment percer le nuage dont ils se seroient enveloppés ? Comment les parties intéressées parviendroient-elles à prouver leurs droits sur un héritage caché , dont ils ne peuvent pas même soupçonner l'existence ? Qui apprendra à une famille pauvre , perdue dans la foule de la Capitale , ou cachée dans le fond d'une Province , qu'il est mort dans les Colonies un parent dont elle a perdu la trace & même le souvenir , & dont le nom & l'existence sont souvent ignorés du jeune

héritier qui se trouve survivre au tems de sa mort ?

Si quelques renseignements, rapportés par le hasard, l'autorisent à former des doutes probables, qui le mettra en état d'en suivre le fil, & d'arriver jusqu'à la vérité, parmi tant d'obstacles que multiplient la distance des lieux, l'ignorance des affaires, l'impuissance des moyens, & l'indifférence publique pour les intérêts d'autrui ? Les faits importans, les premières solutions de ce problème sont à deux mil e lieues de l'héritier ; elles résident, en quelque sorte, dans les mains & les devoirs du *Curateur aux biens vacans* ; c'est à lui qu'aboutissent les premières tentatives, les premières lettres qu'on hasarde. S'il les accueille avec prévention, s'il les repousse par intérêt, s'il n'aide pas lui-même à la vérité à se manifester, le découragement fuit, les années s'écoulent, les traces s'effacent de plus en plus, & le Roi devient, malgré lui, & contre ses intentions justes & bienfaisantes, l'héritier d'un bien usurpé par l'invigilance ou l'infidélité d'un Agent qu'il avoit créé, plutôt pour l'intérêt de ses Sujets que pour le sien. Ces réflexions sages sont, on ne peut pas mieux, placées au commencement d'une Cause, dont l'événement a changé subitement par le zèle de M. François de Neuschâteau, Procureur Général au Conseil-Supérieur du Cap. Les faits de cette Cause sont très simples. Un habitant étoit mort, *ab intestat*. Le *Curateur* s'étoit emparé de la succession ; quelque tems après, ses parens se présentèrent. Le *Curateur* prétendit que le défunt étoit Espagnol d'origine, sous prétexte que son nom avoit été défiguré dans son extrait mortuaire ; mais M. le Procureur Général, dont le zèle & les talens sont connus, dévoila ce mystère & fit triompher la réclamation des héritiers. Par Arrêt du 28 Avril 1784, la succession leur fut adjugée.

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, le 6 Juillet.

LES déplacements d'Officiers d'Etat sont si fréquens depuis quelques années, qu'on peut les regarder comme formant le cours ordinaire des choses dans cet Empire. Rien ne prouve plus fortement que cette instabilité, l'extrême foiblesse de l'Administration suprême. Le 15 du mois dernier, on a déposé & exilé le *Stamboul Effendi*, (Juge de Police en cette Capitale). Cette disgrâce a eu sa source, à ce qu'on dit, dans celle d'un *Capigi Baschi*, qui s'étant permis de frauder l'approvisionnement des vivres destinés à la flotte, a été décapité sur les plaintes du *Capitan Pacha*. Sa tête & son corps ont été exposés à la porte du Serrail. L'un des biscuits gâtés attaché sur la poitrine du cadavre. Le *Stamboul Effendi* passoit pour avoir connivé à cette malversation. Le

Kiaja Bey ou Lieutenant du Grand-Vifir est également déposé, & remplacé par le *Reis-Effendi*, loit Ministre des Affaires étrangères.

D A N E M A R C K.

DE COPENHAGUE, le 28 Juillet.

La Résolution royale du 14, concernant la Compagnie de la Baltique & de Guinée est trop étendue pour être rapportée en entier; nous extrairons seulement la substance des principaux articles, afin qu'on puisse juger de la nouvelle forme sous laquelle va exister cette Compagnie.

Le Roi promet de payer à la Compagnie la somme de 400,000 rixdalers qu'elle avoit avancée à la Banque; le crédit de 250,000 rixdalers qu'avoit sur la Banque la Compagnie du Canal, est transporté à la Compagnie de la Baltique & de Guinée.

Les Actionnaires pourront limiter le nombre des Actions, & en rembourser une certaine quantité.

On prendra les mesures convenables pour mettre la Compagnie en état d'entretenir les forts & les établissemens sur la côte de Guinée, & d'y faire un commerce avantageux.

Indépendamment des avantages qui ont été accordés à la Compagnie par l'octroi, on lui en assure de nouveaux relativement au commerce des bleds.

Le Roi promet de donner à la Compagnie jusqu'à la somme de 400,000 rixdalers, pour l'aider dans son commerce, avec des matériaux bruts.

La Direction sera composée de cinq Membres qui seront élus à la pluralité des voix; le Ministre des Finances assistera aux Assemblées des Directeurs.

La nouvelle Direction aura les mêmes pouvoirs que l'ancienne.

Tous les entrepôts superflus de marchandises seront vendus, & la principale branche de commerce s'étendra sur le commerce & les productions nationales.

Les Actionnaires pourront diviser leurs Actions en plusieurs parts.

La Direction pourra assembler les Actionnaires dans des circonstances importantes; la pluralité décidera dans ces assemblées.

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 3 Août.

Le 6 du mois dernier, *Lars Wahlstroem*, ancien Employé dans le Jardin Botanique d'Upsal, est mort à Gothenbourg, dans la 105e. année de son âge.

Le prix des grains, sur-tout celui du seigle hausse considérablement dans toute la Russie; l'Impératrice prend pour les magasins le seigle destiné à l'exportation, & elle en fait payer aux propriétaires 10 pour 100 au delà du prix qui leur avoit été offert.

DE BERLIN, le 31 Juillet.

C'est d'après l'avis du Docteur *Zimmermann*, que le Roi a mandé d'Halberstadt le

Docteur *Fritze*, dont nous avons parlé. Ce Médecin, d'un mérite distingué, a publié un excellent ouvrage sur l'administration des Hôpitaux militaires, dont il critique avec force, & d'après son expérience, les abus, les friponneries, les négligences. On sent bien que ce livre très-utile lui a fait peu d'amis. Probablement, en approchant le Roi, il aura occasion de l'entretenir de ces abus, & d'y faire porter remède; car la connoissance du mal & sa suppression se suivent ici immédiatement. M. *Fritze*, à son arrivée à *Potzdam*, a été nommé premier Médecin des Armées, avec des appointemens annuels de 500 thalers par an.

Le Roi a fait signer par le Baron de *Thulemeyer*, son Envoié extraordinaire à la Haye, avec MM. *Adams*, *Franklin* & *Jefferson*, Ministres du Congrès Américain, un Traité de commerce, en date du 10 Septembre 1785. Ce Traité renferme entr'autres deux stipulations bien remarquables, & qui doivent faire époque dans l'histoire du Droit public en Europe: la première porte:

« Que si l'une des Parties contractantes est en guerre avec une autre Puissance, la libre correspondance & le commerce des sujets ou citoyens de la Partie qui demeure neutre envers les Puissances belligérantes, ne seront point interrompus; au contraire les vaisseaux de la partie neutre pourront naviguer en toute sûreté dans les ports & sur les côtes des Parties belligérantes, les

vaisseaux libres rendront les marchandises libres, quand même ces effets appartiendroient à l'ennemi de l'autre; pour prévenir les difficultés & les discussions qui surviennent ordinairement par rapport aux marchandises ci-devant appelées contrebandes, telles que munitions, armes & autres provisions de guerre, aucun de ces articles chargés à bord des vaisseaux appartenans aux sujets d'une Partie, & destinés pour l'ennemi de l'autre, ne sera censé de contrebande, au point d'impliquer confiscation, & d'entraîner la perte des individus. Néanmoins il sera permis d'arrêter ces sortes de vaisseaux & effets, & de les retenir pendant tout le tems que le preneur croira nécessaire pour prévenir les inconvéniens & dommages qui pourroient en résulter; mais dans ce cas on accordera une compensation raisonnable pour les pertes qui auront été occasionnées par la saisie: il sera aussi permis aux preneurs d'employer à leur service les munitions de guerre détenues, en payant aux propriétaires la pleine valeur, suivant le prix qui aura cours dans l'endroit de leur destination.

Un autre article de ce traité mémorable porte: « Qu'aucun sujet de l'une des deux Parties contractantes n'acceptera d'une Puissance avec laquelle l'autre pourroit être en guerre, ni commissions, ni lettres de marque, pour arrêter en course contre cette dernière, sous peine d'être puni comme pirate. S'il survenoit une guerre entre les Parties contractantes mêmes, les femmes & les enfans, les gens de lettres de toutes les facultés, les cultivateurs, artisans, manufacturiers & pêcheurs qui ne sont point armés & qui habitent des villes, villages, ou places non fortifiés, & en général tous ceux dont la vocation tend à la subsistance & à l'avantage commun du

genre humain, auront la liberté de continuer leurs professions respectives, & ne seront point molestés en leurs personnes, ni leurs maisons ou leurs biens incendiés, ou autrement détruits, ni leurs champs ravagés par les armées de l'ennemi au pouvoir duquel ils pourroient tomber par les événemens de la guerre; mais si l'on se trouve dans la nécessité de prendre quelque chose de leurs propriétés pour l'usage de l'ennemi, la valeur en sera payée à un prix raisonnable. Tous les vaisseaux marchands & commerçans employés à l'échange des productions des différens endroits destinés à faciliter & à répandre les nécessités, les commodités & les douceurs de la vie, passeront librement & sans être molestés; & les deux Puissances contractantes s'engagent à n'accorder à des vaisseaux armés en course aucune commission qui les autorise à prendre ou à détruire ces sortes de vaisseaux marchands, ou à interrompre le commerce.

Ces jours derniers on a coulé à la Fonderie royale la Statue colossale en bronze de l'Impératrice de Russie, commandée par cette Souveraine en 1782 au célèbre Sculpteur Meyer; la fonte a eu le plus grand succès, & cette Statue de 10 pieds de hauteur, passe pour être parfaitement exécutée.

DE VIENNE, le 2 Août.

Le 18 du mois dernier, arriva ici un Garde Noble avec un grand nombre de Placets présentés à l'Empereur, durant la première partie de son voyage, & dont la plupart étoient marqués pour qu'il en soit fait un rapport particulier à S. M. Plusieurs de ces

suppliques sont en langue Turque, & ont été remises à l'Empereur par des Ottomans; elles ont le commerce pour objet. Accompagné du Commandant, & entouré d'une foule de Turcs attirés par la curiosité, notre Monarque visita à Semlin tous les établissemens publics. Il avança même dans le Danube, sur un petit navire, & très-près de Belgrade, dont il examina les fortifications avec beaucoup de soin.

Lorsque S. M. I. passa à Gratz, l'Evêque Comte d'Arko se jeta à ses genoux, en le priant de convertir la peine du jeune faussaire Comte de Pozdazki en un emprisonnement dans une forteresse. L'Empereur accorda cette grace à l'Evêque, frere de la malheureuse & respectable mere du Coupable.

La principale objection faite contre la punition du Comte Szekely, a été que le Souverain avoit aggravé la Sentence de la Justice, au lieu de l'adoucir. Il paroît que S. M. en effrayant le Criminel, a eu dessein de rendre plus forte l'impression de son châtiement, & ce Monarque s'est vengé en Grand Homme des libelles répandus sur cette affaire, en rendant à Szekely sa liberté, avec 50 ducats; mais il lui est défendu d'approcher des trois capitales de Vienne, de Presbourg & d'Ofen.

On a calculé qu'avant la suppression des couvens dans la Monarchie Autrichienne,

les revenus annuels du Clergé s'élevoient à 18 millions de florins, lesquels à 4 pour 100, forment un capital de 450 millions. La Caisse de religion possède maintenant une grande partie de cette somme. On ne sauroit encore fixer précisément les moyens ; mais on peut les supposer d'après les dépenses qu'on lui connoît, & qui doivent balancer à peu près les revenus. Elle stipendie quatre nouveaux Evêques & leur chapitre, objet de 200,000 fl. pour le moins ; elle entretient 10 mille tant Curés que Chapelains locaux, qui à 600 fl. l'un dans l'autre, exigent une somme de 6 millions ; qu'on ajoute à cela les pensions des Religieux & Religieuses supprimés, l'entretien des séminaires-généraux, celui de quelques hôpitaux & autres maisons de charité, les dépenses nécessitées par la bâtisse d'un grand nombre de nouvelles églises, & l'on pourra alors apprécier avec quelque justesse, & à leur véritable valeur les conjectures tant de fois réchauffées au sujet de cette Caisse de religion.

Le projet remis il y a quelque temps à l'Empereur, dans la vue de donner en emphytéose tous les biens ecclésiastiques, a été confié au Conseiller de Holzmeister, qui doit en faire le rapport à S. M. I., dès qu'elle sera de retour.

On écrit d'Agram dans la Croatie, qu'un incendie a réduit en cendres plus de cent édifices, le 16 de Juillet. Un violent vent

du nord a rendu inefficaces les secours donnés sur le champ. Plusieurs personnes ont perdu la vie dans ce désastre.

Le Gouvernement de l'Autriche intérieure a fait publier de la part de S. M. l'érection d'un nouvel Evêché à Leoben en Styrie, & dont le diocèse s'étendra sur les cercles de Bruk & de Indenburg. S. M. y a nommé le Prélat Comte d'Engel. Les Patentes d'érection sont du 29 Mai dernier.

DE FRANCFORT, le 9 Août.

Vers la fin du mois dernier, il s'est élevé ici quelques troubles excités par les garçons-tailleurs. Quatre cens d'entr'eux, joints à plusieurs centaines d'ouvriers de différens métiers abandonnerent le travail & la ville. Ils se retirèrent au village de Bockenheim qui appartient au Landgrave de Hesse, & d'où la Régence de Hanau les fit aller plus loin. Depuis ils se sont réfugiés dans un bois, sur les frontieres conjointes de l'Electorat de Mayence & des Etats de Hesse; comme cette maladie pourroit gagner d'autres corps de métiers, la garnison de cette ville a reçu ordre de se mettre sous les armes. Ces mouvemens sont occasionnés par une contestation sur les salaires.

Le 16 du mois de Juillet, la Colonie des Réfugiés François à Erlang, dans le Margraviat de Bayreuth, a célébré le Jubilé de sa fondation.

Les trois Princes d'Angleterre ont été reçus à Gottingue avec la plus grande simplicité. Les cérémonies se sont réduites à la parade d'une compagnie de troupes réglées qui a battu aux champs à l'arrivée de ces augustes Hôtes. Tous trois font d'une belle figure , ainsi que leurs aînés. Chacun d'eux a son Gouverneur séparé, sous un Gouverneur en chef, le Général *Grenville*, seul Anglois employé dans cette éducation. Jusqu'aux laquais sont Hanovriens. Chaque Prince a un appartement de trois pieces; en commun ils ont une salle à manger & un salon de compagnie. Leurs meubles, très-simples, sont venus d'Hanovre. Le Roi d'Angleterre a expressément ordonné d'éloigner toute espece de luxe & de dépenses inutiles. La table des Princes & de toute leur maison est fixée à 600 rixdalers par semaine [2400 liv. tournois]. Deux fois par semaine, ils y reçoivent des Professeurs & des Etudiants, dont il leur est ordonné de ne se distinguer en aucune maniere. Ils se perfectionnent dans l'Allemand qu'ils savent peu; le Professeur Maier leur donnera en cette langue des leçons sous l'inspection du célèbre Heyne. Celui ci fera ses leçons en latin; M. Less les instruira dans la Religion; observons qu'il est Luthérien, ainsi que toute l'Université. M. Feiler leur enseignera la morale; chacun de ces Instituteurs recevra mille rixdalers par année.

Le Landgrave de Hesse Cassel poursuit ses réformes, & persévère dans ses plans. Il s'occupe beaucoup de ses troupes qu'il exerce journellement. Il a conservé ceux des Ministres & des Conseillers de son père qu'il a regardés comme d'honnêtes gens. La Société des Antiquités renoncera dorénavant à toutes ses discussions futiles, & doit s'occuper de l'histoire d'Allemagne, particulièrement de celle de la Hesse, de la description du *Museum* de Cassel; &c. M. *Gasparson* a remplacé le Marquis de *Luchet* dans la place de Secrétaire perpétuel de cette Société. On a donné aussi un successeur à M. de *Luchet*, dans la direction du *Museum*, de la Galerie de Peinture, & d'autres collections, maintenant confiée à M. de *Feltheim*, Commandeur de l'Ordre Teutonique. L'Université de Marbourg vient d'acquérir six nouveaux Professeurs, & dans peu l'on espère qu'elle deviendra l'une des plus florissantes de l'Allemagne. Plusieurs Conseillers de guerre ont été arrêtés à Cassel pour cause de malversations, & ils ont tout à craindre de la sévère justice du Landgrave.

On vient de caractériser d'une manière assez conforme à la vérité le Prince héritaire de Prusse. « *Frédéric Guillaume*, Prince » de Prusse, dit l'auteur de ce portrait, est » d'un extérieur agréable, populaire, & qui » cependant inspire du respect. Il est d'un » caractère assez froid & naturellement sé-

» rieux, ce qui tient peut-être à beaucoup
 » de réserve. Plus pénétrant, qu'on ne le
 » supposeroit au premier coup-d'œil, il
 » cherche à acquérir en silence des connois-
 » sances utiles; son jugement est droit, &
 » il est ennemi du faux brillant comme des
 » prétentions. Sans vanité & simple, il hait
 » la bassesse & la flatterie qui l'oblédent
 » comme tous les Princes. Il fera le bonheur
 » de ses peuples, s'il est toujours entouré
 » d'honnêtes gens, s'il écarte les hypocrites
 » de bonté & de vertu, qui abuseroient de
 » son bon naturel. Ceux qui se persuadent
 » qu'il fera des changemens considérables à
 » son avènement au trône, pourroient bien
 » se tromper. Pénétré d'admiration pour le
 » génie de son Oncle, il fait trop bien que
 » dans un système lié comme l'est celui de
 » la Prusse, les changemens doivent être
 » préparés de longue main. Il fera mieux;
 » il suivra les principes du Roi, qui se réu-
 » nissent au fond à celui d'augmenter le bien-
 » être de ses sujets, & de les rendre par de-
 » grés susceptibles de jouir d'une liberté
 » plus étendue. A son avènement au trône,
 » le Prince Royal étonnera bien des gens.
 » Ceux qui croient avoir la plus grande
 » influence à cette époque, pourront bien
 » être écartés, &c.

Le Margrave regnant de Bade a fait éri-
 ger un monument près de Carlsruhe, à un
 paylan qui a desséché un terrain maréca-

geux, & encouragé d'autres Cultivateurs par son exemple.

Le 18 Juillet, la Duchesse regnante de Saxe Weimar est heureusement accouchée d'une Princesse, qui a été nommée au baptême *Caroline-Louise*.

D'après les registres de la Compagnie d'assurance pour incendie, dans le Margraviat d'Anspach, la valeur des maisons assurées monte à la somme de 12,729,800 flor.

Par un état porté à la Dictature de la Diète de Ratisbonne, on voit que les Etats de l'Empire ont payé, depuis le 30 Septembre 1785 jusqu'au 15 Mai dernier, 60,638 rixdalers pour l'entretien de la Chambre Impériale de Wetzlar, & que, déduction faite des appointemens payés pour six mois, & du fonds de 120,000 rixdalers placé à intérêts, il reste encore actuellement en caisse la somme de 57,719 rixdalers. L'entretien annuel de cette Chambre forme un objet d'environ 90000 rixdalers.

Le 24 Juillet, 8 minutes après midi, & par un temps très calme, on a éprouvé à Bonn pendant 2 secondes plusieurs secousses de tremblement de terre.

P O R T U G A L.

DE LISBONNE, le 9 Juillet.

La frégate Espagnole l'*Assomption* a conduit à Cadix le sixième million de piastras retiré du *S. Pedro d'Alcantara*, & la frégate la *Santa Barbara* est arrivée de Cadix à

Péniche pour charger le septième million.

Une lettre d'Alger, du 19 Juin, contient les particularités suivantes.

« Enfin le Comte d'Expilly, envoyé par la Cour de Madrid pour traiter de la paix avec notre Régence, a réussi dans sa négociation. Le traité de paix avec l'Espagne a été signé hier, & aujourd'hui M. d'Expilly est parti à bord d'un brigantin espagnol pour Alicante; afin d'y porter lui-même le traité de S. M. Catholique. Cependant il n'a pu convenir d'un point accessoire, savoir, le prix du rachat des Esclaves Espagnols. Le Dey l'a porté à un prix exorbitant. Il demande 1200 piastres pour chacun des Esclaves appartenans à la forteresse d'Oran, 1300 pour chaque Matelot, 3500 pour les Capitaines de navires, & 4000 pour chaque femme, outre le remboursement de divers frais qui peuvent aller encore à 15 pour cent au-delà du prix du rachat. Lorsque M. d'Expilly prit congé du Dey, il lui demanda s'il n'y avoit rien à rabattre de cette fixation; mais le Chef de notre Régence se contenta de lui dire, « que M. d'Expilly devoit effectuer au » préalable que S. M. Catholique s'acquittât de » ce qu'Elle avoit promis pour obtenir la paix, » & que lorsque l'Espagne auroit rempli ses engagements, il verroit ce qu'il y auroit à faire par » rapport au rachat des Esclaves ».

« Les deux Négociateurs venus ici pour traiter de la part des Etats-Unis de l'Amérique de la paix avec notre Régence, n'ont pas eu le même succès. Lorsqu'ils arrivèrent sur la fin du mois de Mars, ils prirent leur logement chez le Consul de France: deux jours après ils eurent audience du Dey: il les reçut à la vérité avec affabilité; mais il ne voulut pas entendre parler de paix,

disant, « qu'il ne pouvoit entrer en des liaisons
 » amicales avec le Congrès Américain, ayant
 » que celui-ci ne fût convenu à ce sujet avec le
 » Grand-Seigneur ». Cependant il ajouta, « qu'ils
 » pouvoient racheter leurs dix-neuf compatriotes
 » qui se trouvent ici dans l'esclavage, moyen-
 » nant une somme de 28 mille piastres, outre les
 » frais ». Les deux Députés n'osant prendre sur
 eux de payer une si grosse somme pour délivrer
 ces malheureux, l'un d'eux est parti d'ici à bord
 d'un brigantin espagnol, peut-être pour aller
 prendre de nouvelles instructions ».

« Il n'est pas étonnant que la Régence Algé-
 rienne devienne plus difficile à manier depuis son
 accommodement avec les Espagnols. Cette Na-
 tion étant la plus voisine, offroit par conséquent
 plus d'aliment que les autres à l'entretien des
 corsaires. Privés de cette occasion facile & jour-
 nalière, ils redoubleront nécessairement d'âpreté
 à l'égard des autres Nations. Le 26 du mois
 dernier, il sortit de notre port onze corsaires,
 dont un chebec de 34 canons, un de 24, un de
 18, un petit de 4, une barque de 30, une de 28,
 une de 24, une de 22 & une de 18 canons, outre
 2 galiotes. Tous ces bâtimens firent route pour
 les côtes d'Italie. Le 10 Mai un de ces corsaires
 avoit conduit ici un bâtiment sous pavillon russe,
 dont il s'étoit emparé dans le golfe de Valence :
 ce navire appartenoit au port d'Archangel, où il
 alloit avec une cargaison de vin & d'eau-de-vie.
 L'équipage consistoit en dix-huit hommes, dont
 huit Russes, six Hollandois & quatre Allemands,
 qui tous ont été réduits à l'esclavage. Le Capitaine,
 natif de Frise, s'adressa à M. Fraissinet,
 Consul des Provinces-Unies : mais comme il avoit
 été pris sous pavillon étranger, & qu'il avoit na-
 vigué sans pavillon ni passeport des Etats-Géné-

raux , tout ce que M. Fraissinet put faire en sa faveur , par respect pour l'Impératrice de Russie, ce fut de le loger chez lui avec ses gens , & de lui procurer tous les adoucissémens possibles dans sa situation. Au reste , la Nation Hollandoise n'a pas à se plaindre du Dey. Lorsqu'au mois d'Avril dernier l'on vit arriver dans notre port le vaisseau de guerre hollandois le *Batave* , commandé par le Capitaine Spengler , avec la frégate l'*Aigle* , Capitaine Masschop , ils furent salués par vingt-un coups de canon de nos forts ; & le lendemain , lorsque les deux Capitaines furent présentés au Dey par M. Fraissinet , il les reçut de la maniere la plus gracieuse , déclarant « que tout ce dont » leurs vaisseaux auroient besoin leur seroit four- » ni sans payer de droits , puisque la Nation Hol- » landoise étoit son amie ». Les Danois jouissent de la même amitié , au prix de présens considérables qu'ils font annuellement à la Régence. Le bâtiment qui les avoit à bord arriva ici ces jours derniers : ils consistoient en poudre , boulets , bois de construction , cordages , voiles , & tout ce qui est nécessaire pour l'équipement de la Marine algérienne : l'on a déjà commencé le débarquement de ces munitions , & conduit entr'autres à terre 780 barils de poudre. Ces présens sont de nature à mieux satisfaire notre Régence que ceux que le Consul de Venise lui offrit le mois dernier au nom de sa République : ceux-ci consistoient en 8500 sequins en espee , un montre d'or à répétition avec sa chaîne de même métal , le tout enrichi de diamans , une bague avec un brillant très-précieux , un caffetan , & diverses étoffes magnifiques , &c. A peine le Consul Vénitien fit-il de retour chez lui , que le Dey lui renvoya ces présens , à l'exception des sequins qu'il garda ; il lui fit dire en même-tems que ces pré-

sens n'étoient pas tels qu'il pût les accepter ; qu'il lui donnoit un délai de deux mois pour en procurer de plus acceptables , & que, ce délai expiré , la Régence prendroit un parti à l'égard de la République. Tous les Ministres & autres courtisans suivirent l'exemple du Dey , en renvoyant au Consul les présens qu'ils leur avoient faits également. Cependant le terme de deux mois étant trop court pour que le Consul puisse avoir dans cet intervalle des instructions ultérieures de la République , il se trouve par-là dans le plus grand embarras. Non-seulement il est hors de doute qu'au lieu d'effets précieux le Dey veut que les Vénitiens lui fournissent des armes & des munitions navales ; mais il demande encore le paiement de la valeur d'un bâtiment chargé de toiles & venant de la côte de Bougie , que le Chevalier Emo enleva l'année dernière sur la côte de Tunis. Il se trouvoit sur ce bâtiment, lors de sa capture , deux Juifs qui furent tués dans la rencontre. Pour la perte de ces *Israélites* , le Dey exige de plus un dédommagement de deux mille sequins. Il a aussi mandé l'Agent de Raguse , & l'a chargé d'informer le Sénat de cette République , que la Régence algérienne desiroit qu'elle lui envoyât des présens , comme le font les autres Nations qui naviguent dans la Méditerranée , faute de quoi elle lui déclareroit la guerre . &c. &c.

En effet M. d'Expilly est arrivé à Madrid avec ce Traité que le Roi n'a point encore ratifié , mais qu'il a remis à l'examen du Conseil suprême de Castille. La prise du navire Russe , valant au moins 80 mille piastres fortes , est également confirmée. On espere peu de succès ici de la négociation de

notre Cour avec ces brigands maritimes , dont l'audace , la fortune & l'impunité font l'opprobre de l'Europe. Il faudroit un *Cromwell* pour les châtier , comme cet illustre Protecteur le fit de son temps. Son Amiral , le valeureux *Blake* soumit tous ces Barbaresques , & les força de respecter à l'avenir le pavillon Anglois. Il arracha du Dey d'Alger des dédommagemens , il détruisit les forts de Tunis & ses vaisseaux , & eût incendié la ville , sans la soumission du Bey insolent. *Tripoli* éprouva à peu près le même sort.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 8 Aout.

Nous avons peu de détails ultérieurs & importans à donner sur la tentative de *Marguerite Nicholson* contre la vie de S. M. Elle a subi différens interrogatoires pardevant les Jurisconsultes de la Couronne, le Juge de paix & le Conseil-Privé. Tout absolument concourt à prouver l'état de démence de cette femme. La plupart de ses réponses ont été inintelligibles. Elle a revendiqué des droits à la Couronne; elle a dit que l'autorité des Lords *Mansfield* & *Loughborough* appuyoit ses prétentions , & qu'elle mourroit convaincue de la justice de sa cause. Le Docteur *Munro* & son fils appellés pour examiner l'état physique de *Marguerite Nichol-*

son, ont déclaré, après l'avoir suivie plusieurs jours, qu'elle leur paroïssoit attaquée de folie. En conséquence, le Conseil a ordonné d'épargner à cette malheureuse de nouveaux interrogatoires.

On a seulement envoyé deux Messagers d'Etat sur les lieux où elle a demeuré, pour constater sa situation aux époques antérieures. On ne l'a point emprisonnée, elle est simplement sous la garde d'un Messager d'Etat, & l'on a eu pour elle tous les égards d'humanité que prescrit la Jurisprudence criminelle d'Angleterre. Si elle est reconnue folle, on la renfermera dans un hôpital jusqu'à la prochaine Session du Parlement, qui ordonnera sa détention ultérieure : dans le cas contraire elle sera jugée selon les formes ordinaires, A la nouvelle de cet accident, le Prince de Galles accourut de Brighthelmstone à Windsor, où il eut une entrevue touchante avec le Roi. On chantera incessamment un *Te Deum* pour la conservation de Sa Majesté, & la Cité prépare un Adresse de félicitation qui sera portée au Roi dans la plus grande pompe.

Le Chevalier Richard Bickerton a reçu de l'Amirauté la commission de Commodore de l'escadre Rouge, & de Commandant des forces navales de S. M. dans l'Inde. Il doit se rendre incessamment à Sheerness pour faire hisser son pavillon à bord du *Jupiter* de 50 can.

Il n'y a point d'apparence que les vaisseaux de garde rentrés depuis peu à Portsmouth, retournent en rade cette année ; la saison est trop avancée. Le pavillon de Lord Hood est toujours arboré sur le *Triumph* de 74 can.

Il est question de faire servir une partie du régiment Royal d'Artillerie, à bord des vaisseaux du Roi, en temps de guerre. Dans l'état actuel des choses, les Commandans des vaisseaux sont obligés d'employer tous les meilleurs matelots aux batteries, tandis que la manœuvre languit abandonnée à des recrues.

Le *Barwell*, vaisseau de la Compagnie des Indes, est arrivé sauf à Douvres ces jours derniers. Il avoit appareillé de Portsmouth au mois de Mars 1785.

Le 2 de ce mois, M. Adams, Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, a pris congé du Roi pour se rendre en Espagne. Ce Ministre, à fait, dit-on, une représentation au Ministère Anglois sur l'injustice avec laquelle les vaisseaux de guerre stationnés aux îles de l'Amérique faisoient les bâtimens Américains, qui ne faisoient que passer à la vue desdites îles. On cite entr'autres captures de cette espèce, celle d'un bâtiment destiné pour Boston, & qui sortoit de Saint-Pierre de la Martinique. On ajoute que M. Adams a signifié au Ministère que si l'on ne dédommageoit point les propriétaires de ce bâtiment, la Cour de France prendroit connoissance de cette affaire, attendu qu'une partie de sa cargaison appartenoit à des sujets de Sa Maj. Très-Chrétienne.

Les Commissaires autorisés par le Parlement à procéder à la réduction de la dette nationale, ont commencé le 2 leur opération, en faisant racheter à la Bourse pour 7100 liv. sterl. d'Annuités de la mer du Sud; ces fonds-là, par leur bas prix actuel, étant les plus avantageux aux acheteurs. Chaque jour on continuera ces achats réguliers de la même valeur dans divers fonds publics; méthode généralement approuvée, parce qu'en soutenant le crédit des Actions, elle arrachera les propriétaires, sûrs de vendre au besoin, aux spéculations des Agioteurs.

La réduction de 40 à 30 schellings de prime par tonneau, en faveur des bâtimens baleiniers, n'a eu aucunes des fâcheuses conséquences que quelques personnes en appréhendoient. La pêche de la baleine a été encore plus considérable cette année que les précédentes, & l'acte de réduction économise 30,000 l. st. du revenu public annuel.

Aux dernières Sessions de l'*Old-Bailly*, *Samuel Burt*, convaincu d'avoir contretait une lettre de change, fut amené devant les Juges, & condamné; mais comme il avoit donné quelques preuves d'insanité, les Jurés le recommanderent à la clémence du Roi. Lorsqu'on lui demanda, selon l'usage, ce qu'il avoit à dire pour sa défense, il répondit aux Juges qu'il étoit fort loïn de vouloir se justifier, que la mort seule le soustrairoit aux chagrins que lui avoit attiré son incon-

dûte, qu'il avoit commis le crime dont il étoit convaincu, dans le deſſein d'en recevoir le châtiment, & que ſi S. M. lui accordoit la vie, il rendroit ce bienfait inutile, en ſe déſaillant lui même. Après cet étrange diſcours, le Juge lui parla en ces termes :

« Samuël Burr, comme vous paroiffez entendre encore les cris de votre conſcience, & avoit quelque idée de la ſoumiſſion que vous devez à votre créateur, & d'une vie à venir, je crois qu'il eſt de mon devoir de vous dire quelques mots en particulier ſur la triſte ſituation dans laquelle vous vous trouvez. Vous avez montré de la ſoumiſſion aux loix de votre pays, ce qui eſt très-ſouhaitable ; mais vous ne devez pas vous tromper vous-même, en imaginant que le deſir de mourir ſoit une véritable ſoumiſſion. Il eſt du devoir de ceux qui ont violé les loix, de ſe réſigner avec patience à la punition qu'elles infligent ; mais c'eſt un crime contre votre pays, que de ſouhaiter de vous déſivrer de la vie ; il n'eſt que trop évident, & par ce que vous venez de dire, & par quelques circonſtances de votre procès, que c'eſt ce malheureux deſir qui vous a porté à commettre un crime capital. Si c'étoit là votre motif, vous vous êtes trompé vous-même, en ſuppoſant que ce n'étoit point un crime de vous précipiter vers celui qui vous a créé, ſans être appelé par lui. Ce n'eſt pas à vous à décider ſi vous avez rempli votre carrière. Cette préſomption eſt des plus criminelles. Si votre gracieux ſouverain vouloit mitiger votre ſentence, & prolonger votre exiſtence, il eſt de votre devoir de recevoir, avec gratitude, & de Dieu & de lui, cette faveur. Il ne me reſte qu'à prononcer votre ſentence, à laquelle vous devez vous ſoumettre, & non la deſirer ».

A son dernier voyage d'Irlande, M. Fox eut la permission de siéger parmi les Membres du Parlement de ce Royaume, afin de pouvoir mieux entendre les débats. L'attention qu'il porta aux discussions qui occupoient la Chambre, lui fit bientôt oublier qu'il n'étoit point en Angleterre; se pénétrant de plus en plus du sujet discuté, il se leva au milieu du débat pour parler à son tour. Il alloit même commencer, lorsque son voisin le fit ressouvenir qu'il étoit au Parlement d'Irlande.

La célèbre Tragédienne *Mistress Siddons* vient de s'engager pour la prochaine saison au Théâtre de *Covent Garden*, avec un appointement de 50 liv. sterl. par semaine!

Jusqu'ici, les Navigateurs les plus hardis ne s'étoient guères élevés, encore même très-rarement, qu'au 80 à 85e. degré de latitude septentrionale, dans leurs voyages au Pôle Arctique. Le Capitaine *Wyatt*, commandant le bâtiment le *Whale*, (la Baleine) vient de surpasser ces expéditions, pendant son dernier séjour au *Spitzberg*, où il pêchoit la baleine. Ce Marin courageux a profité de ses connoissances pour faire quelques observations, dont il rend compte en ces termes à l'un de ses amis à Londres; sa lettre est datée de la rade de Leith, le 24 Juillet dernier.

Me trouvant le 28 Mai dernier à la hauteur de la pointe *Halkluyt*, au *Spitzberg*, je résolus de doubler ce cap & de m'avancer vers le Nord autant

que je le pourrois. Nous fîmes route au Nord-nord-Ouest, environ dix lieues, puis au Nord dix lieues, ensuite au Nord-nord Est, & enfin au Nord par un vent frais de la partie du sud; le temps clair & le ciel sans nuage. Nous fûmes très-surpris, étant parvenu au 87°. de latitude Nord, de ne point rencontrer de glaces. Encouragé par ce succès, je me proposai d'avancer encore; sçachant bien que si j'avois le bonheur de trouver quelque passage, je serois pleinement dédommagé de mes peines; d'ailleurs le bâtiment m'appartenant, j' n'en étois responsable qu'à moi-même. Nous trouvâmes enfin par les 89°. de lat., nous fûmes allarmés d'un bruit sourd, mais lointain, semblable à celui du tonnerre. Le vent étoit foible, quoique toujours du même rhumb.

Je jugeai à propos de faire serrez toutes mes voiles & de rester sous les huniers. Plus nous avançons vers le Nord & plus le bruit que nous entendions augmentoit. Il étoit déjà excessivement fort, lorsque nous découvrîmes une espèce de mont de glace de l'avant à nous à trois lieues environ. Les vigies ayant crié terre! nous fondâmes par soixante brasses d'eau, & continuâmes à tenir le cap sur la terre, la sonde à la main. Arrivés à environ une lieue au large, nous mouillâmes dans dix brasses d'eau. Le rivage sembloit être d'un accès facile, mais absolument blanc & très-glissant, la côte s'étendoit en forme circulaire. Je fis mettre ma chaloupe en mer. Je résolus de descendre à terre, & d'y faire mes observations, je pris des vivres & des couvertures pour nous couvrir au besoin, le froid étant très-aigu. Nous montâmes avec facilité la colline, assez élevée, mais quel fut mon étonnement, lorsque nous fûmes arrivés au sommet, de voir pour ainsi dire les élémens en guerre, & une ma-

rière fort blanche s'élevant dans les airs avec une force prodigieuse vers le Nord ! Il tomba à mes pieds plusieurs fragmens d'une substance crySTALLISÉE, qui réfléchissoit la lumière : ils étoient de forme hexagone ; en les goûtant, je m'aperçus que c'étoit du nitre. — J'en rassemblai quelques-uns que je mis dans un flacon ; pendant assez long-temps, ce nitre continua à reluire dans l'obscurité. Ceci explique fort clairement les aurores boréales du pôle arctique. — Il n'y avoit pas long-temps que nous étions sur la colline, lorsqu'il survint une éruption terrible, qui aheva de me prouver que nous étions dans la circonférence d'un volcan.

Nous descendîmes à la hâte & revînmes à bord : je fis aussitôt couper le cable & mis à la voile, le cap au Sud ; il s'étoit élevé fort à propos dans l'intervalle un petit vent de Nord.

Quoique mes espérances de trouver un passage au Nord, aient été pleinement détruites, mon expédition aura du moins servi à prouver l'existence d'un grand volcan au Pôle.

Je cont nuai fort heureusement ma route vers le Sud, & je commençai ma pêche vers le 80°. de latitude : je suis rentré dans ce port avec trois baleines. J'espère, Monsieur & ami, que vous solliciterez pour moi la récompense que le Parlement destine à ceux qui ont passé certaines latitudes.

J'ai l'honneur d'être, &c.

JAMES WYATT.

Il est à désirer que M. Wyatt publie une relation plus circonstanciée de son voyage & de ses observations. Nous avons supprimé de sa lettre les conséquences physiques qu'il déduit de la découverte, comme trop

peu développées & comme susceptibles d'objections. Toujours restera-t-il démontré, si ce récit est exact, que quelques Naturalistes se sont trop hâtés de nier l'existence des volcans près du Pôle septentrional, dont quelques Voyageurs avoient fait mention avant Mr. *Wyatt*.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Du 26 Juin 1786 (1).

L'établissement du *Papier-monnaie* a trouvé par tout des Avocats. Le *Nouveau-Jersey*, *New-Yorck*, *Rhode Island* & la *Pensylvanie* l'ont adopté. L'Assemblée de *New-Yorck*, dans la concession de l'impôt demandé par le Congrès, a statué, que le produit de cet impôt seroit payé en *Papier-monnaie*. L'Assemblée de *Rhode-Island*, en créant pour 100,000 dollars de *Papier-monnaie*, a autorisé tous les citoyens de l'Etat à offrir ce *Papier* en paiement de leurs dettes, tant pré-

(1) Nous devons avertir le Public, & sur-tout les Enthousiastes qui nous écrivent des injures, lorsque ces nouvelles d'Amérique contredisent leurs rêveries, que ces nouvelles ne sont nullement prises des Papiers Anglois, comme ils le disent, mais littéralement extraites des Papiers Américains même. Sans doute, ils sont aussi menteurs & aussi partiaux que les Papiers Anglois; mais ils ne peuvent en imposer sur des actes législatifs. D'ailleurs, nous nous sommes toujours interdits, & nous le ferons encore, pour cause, toute espèce de remarques sur les événemens & sur les actes de cette nouvelle République.

ventes qu'à venir ; & si quelque créancier le refuse, le débiteur aura le droit de le lui faire recevoir par le ministère d'un Juge, de la manière suivante. Le Juge ordonnera au créancier de venir recevoir la somme qui lui est due ; au cas de refus, il fera publier sa sommation dans tous les Papiers de l'Etat ; & si le créancier ne se présente point dans l'espace de trois mois, la somme sera *confisquée au profit de l'Etat*. Des loix aussi arbitraires, aussi oppressives, n'ont point passé sans une vigoureuse opposition de la part des bons esprits. Le célèbre *Payne* a démontré, dans un Pamphlet, que l'expédient du *Papier monnoie* n'avoit pour but que la fraude & l'oppression. Il a engagé les Etats à le proscrire ; mais ses remontrances n'ont produit aucun effet ; elles ont seulement aigri les esprits contre ce Philosophe & contre ceux qui avoient adopté ses principes. Une populace effrénée a brûlé, à New-Yorck & dans le Nouveau Jersey, le portrait des Magistrats qui s'étoient opposés à l'établissement du *Papier*. Il paroît que les bons citoyens voient avec douleur ces sortes d'excès qui annoncent plutôt l'anarchie que la liberté.

Dans le N^o. prochain, nous donnerons l'analyse de cet Ecrit de M. *Payne*, après la lecture duquel cette érection du *Papier-monnoie* paroîtra à tous les yeux un acte, assurément bien extraordinaire.

La Banque de Philadelphie n'a pu se sou-

panier; elle est détruite. Son Capital montoit à 870,400 dollars, divisés en 2,176 Actions de 400 dollars chacune. Il est probable que les Banques établies dans les autres Etats auront le même sort avant la fin de l'année.

L'Etat de New-York a réglé le tarif de l'évaluation des monnoies étrangères. Voici l'extrait de cet acte:

Tarif de l'évaluation des monnoies étrangères dans l'Etat de New-York.

Par un acte de l'Etat de New-York, passé en 1786, il a été réglé que la guinée-angloise seroit reçue dans cet Etat pour 21 sh. 4 d.

L'écu de 6 liv. de France, ou l'écu (couronne) d'Angleterre, pour 5 6.

Et toutes les autres monnoies angloises d'or & d'argent en proportion.

La piastre forte espagnole, pour 5

Et la portugaise, pour 40

Le bruit a couru qu'un Détachement de troupes Américaines avoit surpris un Fort Anglois dans la partie occidentale; que la nuit suivante, ce Fort avoit été repris par les Anglois & les Sauvages, & que les Américains qui s'y étoient retirés, avoient été massacrés, à l'exception de deux, assez heureux pour pouvoir prendre la fuite. Cette nouvelle cependant n'a point été confirmée; mais en attendant, on a levé deux Compagnies dans la Pensylvanie pour la défense des postes sur les frontieres. Elles sont parties le 15 sous les ordres du Colonel *Marmor*. Il

doit aussi partir incessamment du Nouveau-
Je sey une Compagnie d'Infanterie pour la
même destination ; celle ci sera commandée
par le Capitaine *Mercer*.

Un parti de cinquante Sauvages, accompagnés
de leurs femmes & de leurs enfans, ont eu une
conférence au commencement d'Avril dernier,
avec les Commandans Américains du fort *Pitt*
& du fort *Mackintosh*. Ils ont informé ces Offi-
ciers que les Anglois de Niagara les avoient in-
vités à conclure avec eux un traité ; mais que
n'ayant pas grande confiance dans leurs pro-
messes, ils avoient préféré l'amitié & l'alliance
des Américains leurs freres. Le Commandant
les a fort bien accueillis, & leur a fait donner sur
le champ du Rhum, des grains & des instrumens
d'agriculture qu'ils avoient demandés.

Le Major *Wylyff*, Commandant du fort
Mackintosh, ayant pris sur lui pour arrêter
la défection de ses troupes, de condamner
à mort, en Janvier dernier, trois soldats
déferteurs, le Congrès, par un Arrêté du 27
Mars suivant, a ordonné que cet Officier
fut mis aux arrêts jusqu'à nouvel ordre. Il a
nommé un autre Commandant, & a fait
élargir les trois défecteurs, comme ayant été
illégalement condamnés à mort par le même
Officier.

Suivant une lettre de Lincoln dans la Virginie,
en date du 19 Avril, le Colonel *William Christian*
a été tué par les Sauvages. Cet Officier ayant
traversé l'Ohio avec un parti d'environ 20 hom-
mes fut enveloppé lui quatrième, par un corps con-
sidérable de Sauvages, & périt dans cette action
avec un autre de sa troupe. Les Sauvages se sont

ensuite rendus à son habitation, où ils ont tué plusieurs personnes & pris ses chevaux. Les principaux habitans de tout ce pays se disposent à faire une grande expédition contre ces barbares, qui depuis le commencement du printemps ne cessent de commettre des brigandages. Ces hostilités sont commises par les Wabassh, & par les Checamagoes établis sur les bords de l'Ohio depuis assez de tems. Ces derniers, parmi lesquels on ne compte guerre que soixante-dix guerriers, ont enlevé presque tous les chevaux des établissemens de Linstone & de Licking.

FRANCE.

DE VERSAILLES, le 6 Août.

L'état de la Reine ne laissant plus rien à désirer, Sa Majesté, après avoir entendu, le 4 de ce mois, la Messe chez elle, s'est rendue à la Chapelle du Château, où elle a été relevée par l'Evêque Duc de Laon, son Grand-Aumônier; & le 6, Sa Majesté a admis à lui faire leur cour tous les Seigneurs & Dames de la Cour.

DE PARIS, le 17 Août.

Déclaration du Roi, concernant les Reconstitutions des Rentes. Versailles, le 23 Février 1786; régistées en Parlement le 19 Mai audit an. Voici le dispositif de cette Déclaration.

1°. Nous avons révoqué & révoquons nos Déclarations des 2 Juillet 1765 & 4 Février 1780,

& toutes autres dispositions par lesquelles les rentes par Nous dues ne pouvoient être remboursées par la voie de la reconstitution, lorsqu'elles se trouvoient chargées de douaire ou grevées de substitution.

2° Le Garde du Trésor royal d'exercice chaque année, sera tenu de recevoir les sommes qui lui seront offertes par ceux qui voudront acquérir par la voie de la reconstitution de rentes, intérêts, augmentations de gages & autres charges annuelles, dont le paiement se fait & est ordonné en l'Hôtel de notre bonne ville de Paris; & lesdites sommes seront employées par ledit Garde du Trésor royal à rembourser ceux des propriétaires desdites rentes & autres charges, qui en désireront le remboursement.

3°. Il sera libre à toutes personnes, soit de porter au Trésor royal leurs deniers, à l'effet d'acquérir lesdites rentes & autres charges, soit d'y recevoir le remboursement de celles dont elles sont propriétaires, & pour le rachat desquelles il aura été fourni des deniers nécessaires; même elles pourront se faire reconstituer à elles-mêmes & en leurs noms, les rentes & autres charges qui leur appartiennent, en observant les mêmes formes que celles ci après prescrites.

4°. Permettons pareillement aux gens de main-morte, Hôpitaux, Collèges, Fabriques & autres, de se faire reconstituer à eux-mêmes les rentes & autres charges semblables qui leur appartiennent, pourvu toutefois que les nouvelles constitutions soient au nom & au profit des mêmes personnes ou établissemens que ceux auxquels lesdites rentes & charges appartiennent, & contiennent les déclarations nécessaires pour indiquer l'origine & la destination des objets remboursés.

5°. Toutes lesdites rentes & autres charges,

pourront, à la volonté des acquéreurs, être réunies ou divisées en un ou plusieurs contrats, quelles que soient leurs créations & leurs différentes natures, pourvu seulement qu'elles soient également exemptes de retenues & impositions, ou qu'elles soient sujettes à des retenues pareilles.

6°. Pour recevoir leur remboursement par la voie de la reconstitution, les propriétaires desdites rentes & charges passeront leurs quittances de remboursement à la charge du garde du Trésor royal, sur le pied du capital du dernier vingt du produit actuel desdites rentes & charges, sans aucune déduction sur leur capital pour raison des retenues, & ils lui remettront leurs contrats ou quittances de finance & leurs titres nouveaux; le tout déchargé à l'ordinaire, avec l'établissement de leur propriété & certificats, tant des Conservateurs des hypotheques, conformément à l'article XI de l'Edit d'Août 1784, que des Payeurs desdites rentes & charges, justificatifs qu'il ne subsiste aucune opposition sur les objets remboursés.

7°. Sur lesdites quittances de remboursement; il sera délivré par le Garde du Trésor royal autant de quittances de finances que les acquéreurs le désireront, contenant que la somme y portée provient de capitaux de rentes remboursées, sans cependant aucune énonciation des parties éteintes, & portant qu'il sera constitué auxdits acquéreurs pareilles sommes de rentes que celles remboursées, exemptes ou sujettes aux mêmes retenues, & rachetables au dernier vingt du produit, sans déduction sur le capital pour raison desdites retenues, &c. &c.

Lettres - Patentes du Roi, relatives aux

Reconstitutions des Rentes. Du 19 Juillet
1786.

La Foire de Beaucaire a été moins bonne cette année que les précédentes. Les Caralans & les Mahonnois n'y ont point fait leur approvisionnement. Les laines & les soies ont été très-abondantes. Les mouffelines claires, & sur tout les unies, ont totalement manqué. La toilerie a augmenté de dix pour cent. Plusieurs barques chargées de savon & de poissons, n'ont pu y arriver, à cause d'un vent du nord ouest qui a régné plusieurs jours avant la Foire; ce qui a rendu ces articles rares. En général, les denrées & les marchandises se sont bien vendues; & l'on évalue les ventes qui se sont faites à cette Foire, à 24 millions. (*Journal de Nismes.*)

Les Feuilles d'Auvergne & les Affiches de Dauphiné rapportent une lettre de la Chaise-Dieu, datée du 28 Juillet, & conçue en ces termes.

« Notre ville a été menacée, Vendredi der-
 « nier, d'un incendie général. Sur les dix heu-
 « res du soir, le feu prit à une maison qui, conf-
 « truite en sapin comme toutes les autres, fut
 « bientôt en cendres: M. le Cardinal de Rohan,
 « qui, pendant toute la jour, avoit senti de gran-
 « des douleurs à son genou malade, venoit de se
 « coucher & dormoit; mais réveillé bientôt par
 « le son des cloches qui appelloient au secours
 « des malheureux incendiés; il parut au lieu de
 « l'incendie, portant lui-même un baquet plein
 « d'eau. M. le Vice-Amiral son frere, l'avoit

20 prévenu : l'arrivée de ces Princes , leur zèle
 20 se porter aux lieux les plus menaçans , & l'in-
 20 trépidité avec laquelle ils s'exposoient à tous
 20 les dangers , éleva le courage de tous nos ha-
 20 bitans. M. le Prince de Montbazon voulut bien
 20 diriger leur travail ; & les manœuvres qu'il
 20 ordonna réussirent au point de faire naître l'es-
 20 pérance que ce malheur n'auroit pas les terri-
 20 bles suites qu'on redoutoit. Pour M. le Cardin-
 20 nal , il se monroit par-tout où il y avoit quel-
 20 ques services à rendre ; on l'a vu plus d'une
 20 fois dans l'eau jusqu'au genou , & à travers
 20 des morceaux de débris enflammés , ar-
 20 racher aux flammes les pauvres meubles des
 20 malheureux incendiés : à l'exemple du Prince,
 20 ses gens s'exposoient aux plus grands dangers.
 20 Son cuisinier se fit suspendre à une corde pour
 20 couper une poutre qui alloit communiquer le
 20 feu à une maison voisine , que cette hardiesse
 20 sauva ; il fut impossible d'engager S. A. S. à
 20 se retirer avant le moment où l'on pût assurer
 20 qu'il n'y avoit plus de danger ; ce qui n'eut lieu
 20 que sur les deux heures après minuit : la fa-
 20 tigue augmenta ses souffrances & le força de
 20 garder le lit jusqu'à cinq heures un quart du
 20 soir. Son premier soin fut de porter des secours
 20 & des consolations aux malheureuses victimes
 20 de l'incendie ; il a déjà donné les ordres né-
 20 cessaires pour la reconstruction des bâtimens
 20 brûlés , & la réparation de ceux qui n'ont été
 20 qu'endommagés. Tous nos habitans sont allés
 20 Dimanche le remercier , & jamais remercie-
 20 ment ne fut plus sincère ; aussi les larmes fu-
 20 rent presque les seuls interpretes des sentimens
 20 qu'on a pour lui ; il n'est presque point de jour
 20 où ce bon Prince ne mette quelqu'un de nous
 20 dans le cas d'en verser d'attendrissement & de

reconnoissance , par son affabilité , son extrême bonté & ses bienfaits sans nombre.

J'ai l'honneur d'être , &c.

Le 27 du mois dernier, en venant à Paris, Madame l'Archiduchesse Christine, Gouvernante Générale des Pays-Bas, & M. le Duc de Saxe-Teschen, son époux, arrivèrent *incognito* à Magny la Fosse, & parcoururent en bateau la partie du canal souterrain de Picardie, qui est percée vis à vis de ce village. Leurs Alteſſes ont paru frappées d'admiration à la vue du morceau fini en grand, & ont daigné faire témoigner au sieur *Laurent de Lionne*, Directeur de ce canal, combien elles étoient satisfaites de leur visite, & d'apprendre que S. M. avoit ordonné la continuation d'un ouvrage aussi vaste & aussi hardi.

M. l'Abbé *Bertholon*, Professeur de Physique Expérimentale des Etats de Languedoc, nous adresse en ces termes une réclamation que son objet & le nom de son Auteur rendent doublement intéressante.

Monsieur, l'Académie des Sciences de Rouen; proposa il y a quelques années, un Concours sur les moyens de réceper sous l'eau, dont il est toujours couvert, un rocher de 60 à 80 pieds de longueur, sur 30 à 40 de largeur, qui interrompt ou inquiète la navigation de la Seine, au pi-d de *Quellebeuf*. Mon Mémoire sur ce sujet fut remis au Secrétariat des Sciences de l'Académie de Rouen, le onzieme de Juin 1769; il fut cotté N°. 6, & l'ép graphe que j'avois choisie, étoit *in aquis ut in terrâ*.

Après avoir indiqué les instrumens & la manœuvre nécessaires pour percer, charger & bouger les mines dans ce rochet, & après avoir prescrit un tuyau pour servir de lumière & porter le feu jusqu'à la cartouche pleine de poudre, qui occupe la cavité de la mine : je traite d'un autre moyen également propre à remplir l'objet proposé. Il consiste à miner les rochers, en employant des cartouches, placées dans des rochers sous l'eau, remplies de poudre, fermées convenablement par un bouchon de fer, d'une construction particulière.

Ce bouchon est armé de deux grands fils de fer qui le traversent pour communiquer jusqu'à la poudre qu'on allume pour la commotion électrique, transmise par le moyen des appareils convenables d'électricité, placés sur le rivage. Je vais même plus loin, & je dis : « Seroit-on charmé de voir partir à la fois tout le rocher ? rien de plus aisé. Pour cet effet, il faut former autant de trous que cela sera jugé nécessaire, & les charger tous à la fois : alors on aura soin d'établir des communications entre tous les trous, en formant la chaîne ou le circuit électrique aux fils de fer respectifs de chaque bouchon, & par le moyen de l'électricité, on fera sauter tout le rocher. C'est la même expérience que celle de la chaîne formée par plusieurs personnes qui se donnant toutes la main, tiennent chacune l'extrémité de plusieurs fils de fer, afin de donner plus d'étendue au circuit électrique, dans l'expérience de la commotion. &c. ». J'ai parlé d'un moyen analogue à celui-ci, dans mon Ouvrage de *l'Electricité des végétaux* (1), & on en voit la figure dans la troisième planche.

(1) On le trouve chez Croubois, n°. 46, rue de la Harpe.

L'Académie des Sciences de Rouen, déclara ensuite dans sa séance publique, du 4 Août 1779, « que le Mémoire cotté N°. 6, portant pour épigraphe, *in aquis ut in terrâ*, méritoit des éloges, comme très-intéressant par son étendue, par le détail des succès obtenus à Carlsrone, & par les moyens ingénieux qu'il suggéroit ». Depuis cette époque, mon Mémoire est resté déposé au Secrétariat des Sciences : mais par une lettre que M. Dambourney a reçue de Rouen en dernier lieu, j'ai demandé que l'Académie constatât, 1°. Que l'électricité avoit été proposée dans le Concours de 1779, dans le Mémoire cotté N°. 6, avec l'épigraphe, *in aquis ut in terrâ*, & 2°. que j'en étois l'auteur. Le Secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie, a dressé un procès-verbal, dont on ne cite ici que quelques phrases. « Par une lettre adressée à M. Dambourney.., M. l'Abbé Bertholon, s'est déclaré l'Auteur de ce Mémoire, dont il a demandé un extrait certifié, pour constater que dès lors, il avoit proposé l'électricité, comme un moyen de porter le feu à la mine. Cependant l'austérité des formes ne permettant pas au Secrétaire, de décacheter le billet clos, il a cru devoir, dans la séance du lendemain, présenter à l'Académie assemblée, & le billet & le Mémoire, portant pour épigraphe, *in aquis ut in terrâ*, dont après délibération, le cachet a été brisé, & l'on a lu sur le billet, contenant la répétition de l'épigraphe, puis M. Bertholon de S. Lazare, des Académies de Béziers, Montpellier, Lyon, Marseille, &c.. »

des Mathurins, ainsi que la nouvelle édition de *l'Electricité du corps humain*, enrichie de près de 50 figures, qui paroît dans le moment. ()

» La Compagnie convaincue alors que l'Au-
 » teur de la lettre étoit aussi celui du Mémoire ,
 » dont il demandoit l'extrait , a fait mention sur
 » ses registres de l'autorisation qu'elle donnoit à
 » ses Secrétaires , de délivrer à M. Bertholon ,
 » l'extrait ci-dessus , lequel nous soussignés aux-
 » dites qualités , certifions exact & véritable ,
 » & nous y apposons le sceau ordinaire de l'Ac-
 » démie ». *A Rouen , ce 20e. jour de Juillet*
1786. Dambourney , Secrétaire-perpétuel au Dé-
partement des Sciences , Hailet , Secrétaire-per-
pétuel , &c.

Après le Jugement de l'Académie , qui a trou-
 vé que mon Mémoire « méritoit des éloges ,
 » comme très-intéressant par son érudition , par
 » le détail des succès obtenus à Carlsrone , &
 » par les moyens ingénieux qu'il suggéroit dès
 l'année 1779. » ; rien ne me flatte plus que de voir
 un habile ingénieur se rencontrer ensuite avec
 moi , (phénomène qui n'est pas rare dans l'his-
 toire des Sciences) , comme il conste par la lettre
 que vous avez insérée dans le N°. 27 , du Mer-
 cure de France de cette année , page 81 , &
 qui est ainsi terminé : » d'où il suit qu'il est pos-
 » sible de faire des mines dans le rocher , sous
 » l'eau , à des profondeurs considérables , par le
 » moyen de l'électricité , & d'appliquer ainsi
 » cette science , à un art très-utile à la naviga-
 » tion , en détruisant des écueils qui la rendent
 » dangereuse : ces expériences servent d'appui à
 » un Mémoire que j'ai dressé , sur les moyens
 » d'exécuter des roçtages à des profondeurs con-
 » sidérables sous l'eau ».

J'ai l'honneur d'être , &c.

R. S. En annonçant l'existence du nou-
 veau Journal de Saintonge , rédigé par un

homme de goût & très-versé dans la Littérature solide, nous avons omis de prévenir qu'on souscrit pour cette Feuille chez *P. Toussaints, rue S. Maur, à Saintes*; le prix est de 6 liv. pour Saintes, & de 7 liv. 10 s. pour le reste de la France, port franc.

Les Numéros sortis au Tirage de la Lorie Royale de France, le 16 de ce mois, sont: 20, 49, 22, 76, & 7.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 13 Août.

Les Etats-Généraux ont congédié finalement le Corps de troupes légères du Rhingrave de Salm; mais les Etats de Hollande, pénétrés de reconnoissance pour les services particuliers de ce Rhingrave, ont protesté contre cette décision souveraine, & ont résolu de garder le Corps, malgré la République, pour leur propre compte, & jusqu'au mois de Décembre prochain.

Une autre affaire plus sérieuse, dans laquelle cette même Province va se trouver en conflit avec le reste de la République, est la Réponse à faire aux Mémoires des Cours de Londres & de Berlin, qui paroissent ne pas s'endormir sur cet objet. Deux projets de Réponse ont été remis sur le Bureau de LL. HH. PP., & les Députés des Provinces en ont pris copie. Dans la crainte que la Généralité ne prît un avis là-dessus,

sans les entendre, les États de Hollande, moins pressés de s'expliquer, ont ordonné à leurs Députés de quitter l'Assemblée, en cas qu'on résolut quelque chose pendant leurs Délibérations.

Enfin, les Bourgeois d'Utrecht ont cassé & chassé leur Régence, & d'une manière trop singulière pour être passées sous silence. Voici ce qu'on mande d'authentique sur cet événement, en date du 2 Août.

Les Bourgeois ayant été convoqués hier, en divers endroits, tant dans les Eglises qu'ailleurs, & se trouvant en partie rassemblés, il fut envoyé & rendu le même soir aux maisons de chacun des Membres du Conseil, l'intimation suivante, mais sans être saignée.

De la part des Bourgeois des huit Compagnies de cette Ville, & ainsi en la présente Principaux MM. les Bourguemaitres & Conseillers du (*Vroedschap*), Conseillers de la Ville, conjointement avec leurs Secrétaires, sont intimés de comparoître demain, 2 Août 1786, à dix heures du matin, sur la Place du Neude, pour, en présence de la Bourgeoisie, & à la réquisition d'icelle, y recevoir sous serment le Collège des Tribuns ou Comités de la Bourgeoisie, conformément au contenu du Règlement sermenté, pour autant que cela regarde la navigation de la Régence de la Ville; selon la teneur dudit Règlement: & que par continuation du refus & comparution desdits Bourguemaitres & Conseillers, les Bourgeois, en vertu de leurs droits, procéderont à recevoir en serment les susdits Comités & à leur installation en forme.

Les huit compagnies Bourgeoises furent en

même tems convoqués à leurs places respectives pour le matin, & s'y rendirent au Neude, où se trouvoit une table & des chaises pour les Conseillers, espérant qu'ils s'y rendroient. Deux fauteuils étoient destinés pour les deux Bourguemaitres. Mais il n'y vint que des Membres du Conseil.

Le sieur Gordon, Général en Chef de la Société *Pro Patria & Libertate* indiqua aux cinq Membres susdits leurs places, faisant asséoir MM. *Eyck & Ven Sander*, dans les deux fauteuils, & les installant ainsi Bourguemaitres. Ces Messieurs se déclarèrent non-compétens à recevoir le serment du Collège des Comités ou Tribuns; & conséquemment à l'installer, déclarant qu'ils laissoient à la Bourgeoisie le soin d'agir à cet égard suivant sa volonté; ensuite ils se retirèrent. Alors ledit sieur Gordon, devenu depuis peu Bourgeois de la Ville, fit lever la main aux Comités, & prit leur serment. Après cela la résolution fut prise & signée de déclarer les Conseillers absens, déchus de leurs places; ensuite les tambours ayant battu la caisse, les Comités furent pris solennellement à serment, & conduits par les huit Compagnies à la Chambre des métiers, pour y tenir séance, après s'être rendus par menaces maîtres des clefs de cette Chambre.

Il a été donné dans l'après-midi, connoissance à chacun desdits Conseillers, par une Commission, de la résolution prise le matin, avec défense rigoureuse de se mêler désormais des affaires du Conseil, laissant cependant la liberté à ceux qui sont employés aux Commissions, de les occuper ju'qu'au 12 Octobre prochain, mais ajoutant qu'on les en démettroit aussi sur le champ, s'ils tentoient de s'opposer à la résolution.

Enfin ce Gordon fut installé par les Bourgeois,

& reçu serment , comme *Gouverneur de la Ville* ; dont les clefs seront actuellement gardées par lui , & non par le Bourguemaitre-Président.

La Régence d'Aix la Chapelle , prête à être culbutée comme celle d'Utrecht , & par des charlatans qui couvrent aujourd'hui leurs vues d'ambition & d'autorité du nom de *Liberté* , comme autrefois , on le couvroit de celui de la Religion , a invoqué le secours de l'Empereur , Chef suprême de l'Empire , & ayant droit d'interposer son autorité dans les Villes Impériales , lorsqu'il y a violation de la paix publique. S. M. Imp. a accordé des troupes qui doivent partir incessamment pour Aix ; mais le Parti opposé à la Régence a eu recours à la Chambre Impériale de *Wetzlar*. Celle-ci , on ne fait trop à quel titre , a adressé des Lettres-Patentes Impériales aux Magistrats d'Aix , en suite & dispersés , & leur a enjoint de reprendre leurs fonctions dans 15 jours , avec défenses de recourir à l'assistance des Etats voisins, &c.

Fin des observations attribuées à M. Franklin sur l'état actuel de l'Amérique.

» S'il y a déjà trop d'Artisans dans les villes ; & que les habitans des campagnes , attirés aussi par l'espoir d'y vivre plus commodément , viennent encore en accroître le nombre. alors les affaires de cette espee se partageant entre tous , il en devra échoir une plus forte portion pour chacun ; la trop grande concurrence diminuera les profits ; il y aura même des pertes ; il en résultera des plaintes sur la langueur du commerce , & l'on attribuera cette inaction à la rareté des especes ,

tandis qu'elle n'est que la suite nécessaire du petit nombre des acheteurs, autant que la multiplicité excessive des vendeurs. Si au contraire tous ces hommes retournoient dans les campagnes, & consentoient à reprendre les travaux de la charrue, en laissant à leurs femmes & filles les soins du négoce, celles-ci y suffiroient abondamment, & leurs gains réunis donneroient à tous une honnête aisance.

» Quiconque a voyagé dans les différentes parties de l'Europe, & y a observé combien la proportion des gens qui vivent dans l'abondance est foible à l'égard de ceux qui gémissent dans la pauvreté & la misère; combien est petit le nombre de propriétaires riches & opulents & combien est grande au contraire la multitude des laboureurs pauvres, sans aucune propriété, sans presque des ressources, réduits à la dernière abjection, à moitié payés, à moitié vêtus, à moitié nourris, dévorés de besoins & de désespoir (1); & jette ensuite ses regards sur ce pays, & y voit l'heureuse médiocrité qui regne en général dans ces Etats, où le laboureur cultive les champs qui lui appartiennent, & trouve dans ses travaux de quoi soutenir sa famille dans une abondance suffisante. Ah! je n'en doute pas, celui-là ne verra ici que des raisons de bénir la Divine Providence, qui a mis une différence si grande & si évidente en notre faveur; & il demeurera convaincu qu'il n'y a sur terre aucune nation connue qui jouisse d'une prospérité comparable à la nôtre.

(1) Il y a bien de l'exagération à faire de cette peinture de quelques contrées, le tableau général de l'Europe. Il est assurément très-faux d'un grand nombre de pays que l'Auteur n'a point vus, ou qu'il a vus avec les yeux de la prévention.

Il est vrai que plusieurs de nos États sont divisés par l'esprit de parti & de discorde ; mais jetons un coup-d'œil en arrière, & examinons si jamais nous avons été sans faction. Elles habitent partout où habite la liberté ; peut-être, hélas ! sont-elles nécessaires à sa conservation ! car c'est par la collision des différens sentimens, que s'échappe l'étincelle de la vérité, & que le flambeau de la saine politique s'allume & propage la lumière. Les factions diverses qui nous divisent actuellement ont toutes le bien public pour but ; il n'y a de différence que dans les formes. Pensées, actions, mesures, tout se présente à l'esprit des hommes sous des points de vue si variés, qu'il n'est guère possible que nous ayons tous à la fois les mêmes idées sur le même sujet, ni souvent que le même homme conserve dans tous les tems les mêmes opinions. L'opposition des partis semble donc être le lot commun de l'humanité, & l'on ne sauroit dire que ceux de notre pays soient plus funestes ou moins avantageux que ceux des autres contrées, des autres siècles, des autres nations, qui ont joui au même degré que nous, des faveurs inappréciables de la liberté politique.

Quelques personnes diront peut-être qu'elles n'ont point tant d'inquiétude sur l'état actuel de nos affaires, que d'apprehension pour l'avenir. L'accroissement du luxe les alarme, & elles s'imaginent que nous sommes par-là dans le grand chemin de la perdition. Elles observent que, sans économie, les revenus les plus solides ne peuvent suffire ; que sans économie, les richesses les plus abondantes de toute une nation, les fruits précieux de ses productions naturelles seront dissipés en vaines & stériles dépenses, & qu'ainsi la pauvreté & la disette remplaceront

bientôt chez cette nation l'opulence & l'affluence de tout. — Cela peut être. Ce malheur est cependant rarement arrivé ; car il me semble que dans chaque nation la mesure de l'industrie & de la frugalité qui tendent à l'enrichir, l'emporte toujours sur celle de l'oisiveté & de la prodigalité qui amènent l'indigence ; & qu'ainsi il s'y fait une accumulation continuelle de richesses. Considérons ce qu'étoient du tems des Romains l'Espagne, la Gaule, l'Allemagne & la Grande-Bretagne. . . . des contrées habitées par des peuples beaucoup moins riches que ne le sont nos Sauvages ; & considérons ensuite l'opulence qu'elles offrent aujourd'hui dans des villes nombreuses, immenses & bien bâties, dans leurs campagnes améliorées, dans leurs riches ameublemens, dans les vastes magasins où les objets les plus précieux de toutes sortes de manufactures sont, pour ainsi dire, entassés, sans parler des vaiselles d'or & d'argent, des bijoux, ni des espèces monnoyées ; & tout cela malgré leurs Gouvernemens oppressifs, dissipateurs, dévorans, malgré leurs guerres destructives, malgré qu'aucune loi n'y restreigne les excès extravagans du luxe. D'un autre côté, examinons le grand nombre de cultivateurs industriens & économes qui habitent les parties intérieures des Etats Américains, & qui forment, à proprement parler, le gros de la nation ; & jugeons s'il est possible que le luxe de nos ports de mer fût pour ruiner ce pays.

— Si l'importation des objets de luxe étrangers pouvoit ruiner une nation, il y auroit certes long-tems que ce pays le seroit. Car les Anglois prétendoient avoir le droit, & en ussoient amplement, d'importer chez nous non-seulement les superfluités de leurs propres denrées, mais

encore celles de toutes les Nations existantes sous le Ciel. Nous les achetions, nous les consommions, & cependant nous n'avons point cessé de prospérer & de nous enrichir. Mais aujourd'hui que nos Gouverneurs indépendans font ce qu'ils ne pouvoient point faire alors, aujourd'hui que ces importations sont découragées par des droits onéreux, ou prévenues par des prohibitions formelles, nous allons donc fleurir davantage, & devenir plus riches; si toutefois (ce qui mériteroit bien d'être discuté) l'attrait des jouissances, le desir d'être logé, meublé, vêtu plus commodément, plus élégamment, plus magnifiquement, n'est pas un aiguillon étrangement stimulant pour exciter le travail & l'industrie, & donner par conséquent une valeur d'autant plus grande aux productions qui sont l'objet de cette industrie.

» La culture des terres & les pêcheries de États-Unis sont les grandes sources où nous devons puiser pour augmenter nos richesses. Celui qui confie un grain à la terre en est toujours récompensé avec usure, & en reçoit au moins quarante à la récolte; & celui qui tire un poisson hors de nos eaux en retire toujours une piece d'or.

» Faisons donc une sérieuse attention à toutes ces choses, & si nous le faisons, alors toutes les puissances de nos rivaux, malgré tous leurs actes de gêne, de restriction, de prohibition, ne pourront prévaloir contre nous. Nous sommes enfans de la terre & des mers. Semblables à l'Antée de la fable, si en luttant avec Hercule nous recevons quelque blessure, le simple atouchement de cette mere toujours féconde, toujours vivifiante, nous communiquera bientôt une vigueur & une force toute nouvelle, pour recommencer le combat & le rendre plus animé ».

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX. (1).

PARLEMENT DE PARIS. GRAND'CHAMBRE.

Cause entre les Officiers du Bailliage de B... & M^c. R... poursuivant sa réception en l'office de Lieutenant particulier au même Siege. — Opposition d'un Siege à la réception d'un Officier, fondée sur la prétendue bassesse de l'origine du Candidat.

Il importe, sans doute, à la dignité & à l'honneur d'un Tribunal, que les premières places n'y soient pas remplies par des personnes nées de parens obscurs, & d'un état méprisable; mais aussi ne faut-il pas que l'intrigue & la cabale cherchent à déshonorer, par un injuste refus, un Citoyen issu de parens honnêtes, dont la conduite & les mœurs sont également irréprochables: tel est le point-de-vue sous lequel cette Cause doit être considérée. — Me. R..., Avocat, fils d'un pere qui remplit avec distinction plusieurs places honorables dans la ville de B..., comme celle d'Échevin & d'Administrateur de l'Hôpital, jouissant d'une fortune honnête, a traité de la Charge de Lieutenant particulier; il peut même ajouter que lorsque ses vues sur cet office ont été connues, il a reçu du Lieutenant général & des autres Officiers, des témoignages de leur satisfaction; il a donc été reçu dans cette Charge au Parlement de Paris, & il ne lui restoit plus qu'à se faire installer, lorsqu'il a vu les dispositions des Officiers du Siege absolument changées à son égard. Ils se sont opposés à l'enregistrement de son Arrêt de réception en la Cour, & il a été obligé d'en

obtenir un autre, qui ordonne qu'il sera procédé à sa réception & installation. Lorsque Me. R... a fait signifier cet Arrêt aux Officiers du Bailliage, ils y ont formé opposition. Leurs motifs étoient que Me. R... étoit fils de Marchand de chevaux, que lui-même avoit fait ce commerce; & qu'enfin son origine étoit un obstacle à ce qu'il fut reçu dans un office honorable. — Me. R... répondoit qu'il n'étoit pas exact de dire qu'il fût fils de Marchand de chevaux, que son pere n'avoit jamais fait ce commerce; qu'il avoit été Contrôleur des Actes, & successivement Echevin, & Administrateur de l'Hôpital; que sa mere, il est vrai, étoit fille d'un Marchand de chevaux; qu'il avoit eu, de la succession de son ayeul, des recouvrements à faire de la suite de ce commerce, mais qu'on ne pouvoit pas en conclure que lui-même eût été Marchand de chevaux; que d'ailleurs il tenoit son origine de son pere, que cela seul étoit à considérer. Me. R... oppoisoit enfin aux Officiers de B... leurs propres lettres & les témoignages de leur satisfaction, lorsqu'ils avoient appris qu'il vouloit entrer dans leur Compagnie. — Ces moyens ont prévalu, & par Arrêt du 26 Juin 1786, les Officiers du Bailliage de B... ont été déboutés de leur opposition; il a été ordonné que Me. R... seroit reçu & installé dans l'office de Lieutenant particulier; & que les termes injurieux dont on s'étoit servi contre lui & sa famille, seroient supprimés; que l'Arrêt seroit imprimé & affiché; enfin, les Officiers du Bailliage ont été condamnés aux dépens.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

R U S S I E.

DE PÉTERSBOURG, le 18 Juillet.

L'Impératrice regne sur la Russie depuis 24 ans. Le 9 de ce mois, on a célébré l'Anniversaire de son avènement au trône, & cette solennité a été accompagnée de beaucoup de graces pécuniaires & de promotions. Le Général Comte de *Mussin-Puschkin* & le Comte de *Schuvalof* ont été décorés de l'Ordre de S. André. Le dernier a reçu en même temps une gratification de 60 mille roubles; le Conseiller Privé, Comte *Besborodka*, une terre de 3800 paysans, évaluée 300,000 roubles, &c. &c.

Les Commissaires de l'Armée ont passé en revue l'escadre de la Baltique, actuellement en rade devant Cronstadt. Elle consiste en 5 vaisseaux de ligne & 5 frégates, auxquelles il s'en joindra 5 autres incessamment.

Le corps de Calmoucks va être considérablement augmenté, & portera à l'avenir le nom de corps de *Mongal*.

L'on parle avec inquiétude du projet qu'on attribue au département des Finances de mettre en circulation trente millions de roubles en Papier-Monnoie, par billets de Banque de 25, 30 & 100 roubles chacun.

Le Général Comte de Bruce a demandé & obtenu sa démission de la place de Gouverneur général de Moscou, dont l'Impératrice a disposé en faveur du Conseiller-privé de *Jeropkim*.

S'il faut en croire un Journal de Commerce qui n'indique pas ses autorités, en 1780, la valeur des marchandises d'importation, à Peterf-bourg, fut de 8,656,379

Et celle des marchandises d'exportation de 10,941,138

En 1781, les importations s'éleverent à 9,532,352

Et les exportations à 12,954,440

En 1782, les importations furent de 12,204,482

Et les exportations de 11,467,347

En 1783, les importations descendirent à 11,664,120

Et les exportations à 10,099,797

En 1784, les importations remonterent à 12,941,545

Et les exportations à 12,172,345

En 1785, les importations furent de 12,172,345

Et les exportations de 12,941,545

Roubles.

(La conformité des chiffres de ces dernières

années, fait présumer quelque erreur de calcul de la part du Journaliste.)

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 10 Août.

Le Roi de Danemarck a établi une commission pour la liquidation des dettes actives & passives de la Compagnie des Indes Occidentales; elle est composée du Comte de *Schimmelman*, Ministre des Finances, & des Conseillers *Heinrichs* & *Wend*.

Le 28 Juillet, les vaisseaux de la Compagnie d'Asie, le *Prince Royal* & le *Mars* arriverent à Copenhague en bon état, venant des Indes Orientales.

Une escadre Françoisse, composée de 13 vaisseaux de guerre, & commandée par le sieur *Albert de Rioms*, Chef d'escadre, entra le 12 de Juillet dans le port d'*Eleckcroe* distant d'une lieue de *Christiansfund*.

Depuis quelque temps une société d'Anglois s'est établie à Harbourg, vis-à-vis de nous, & y a fait des spéculations de commerce pour les deux Indes. Si ces entreprises ont du succès, leur établissement ne sera pas indifférent aux Négocians des villes Anféatiques.

Un Recueil d'économie commerciale présente en ces termes quelques détails curieux sur le commerce de l'Irlande. Plusieurs articles ne sont pas absolument exacts; mais ils approchent de la vérité.

Dans les bonnes années, comme le fut celle de 1782, l'exportation des Toiles d'Irlande monte à 25 millions d'aunes. En 1782, l'Angleterre en reçut 24,692,072 qui valoient 1,646,138 livres sterlings. Cette marchandise seule balance presque entièrement l'importation des marchandises Angloises en Irlande. — Les laineries de cette dernière Isle, n'ont pas encore atteint la perfection de celles d'Angleterre; quoique depuis 1780, l'Irlande fasse travailler la plus grande partie de ses laines. — La Pêche du hareng sur les côtes du Nord-ouest augmente considérablement d'année en année; mais jusqu'à ce moment les Ecoissois ont su tirer le meilleur parti de cette Pêche. Cependant depuis que les Irlandois s'en mêlent, l'importation du Hareng Suédois, est diminuée de la moitié; & l'Irlande a pu exporter de ses harengs jusqu'à 24,200 tonneaux. — Les Manufactures des soieries font aussi des progrès. La ville de Dublin occupe 1500 ouvriers à cette branche d'industrie. L'importation de la soie crue & filée venant d'Angleterre, a monté jusqu'à présent depuis 80 jusqu'à 100,000 liv. pesant; en 1783, cette importation s'éleva jusqu'à 114,798 livres pesant; mais, malgré l'industrie nationale des Irlandois, ils ne peuvent encore fabriquer suffisamment de soierie pour se passer de celles d'Angleterre. — Les Manufactures de coton deviennent très importantes; elles occupent près de 30,000 individus; le chef lieu de ces Manufactures est la ville de Prosperous dans le Comté de Kildare. — Les Fabriques de fer sont améliorées dans ce Royaume, néanmoins elles ne s'élèveront jamais à l'état florissant des Fabriques Angloises, parce que les Irlandois n'ont pas les mêmes moyens de

les faire fleurir. En 1783 il a été importé en Irlande 164,187 quintaux de fer brut, dont 83,489 de la Suede, & 61,943 de l'Angleterre. — Les Verreries en Irlande sont en bon état, & elles envoient beaucoup de marchandises en Amérique & en Portugal. — L'Irlande ne fabrique pas encore suffisamment de bas pour sa propre consommation. En 1783, elle reçut de l'Angleterre 23,744 paires de coton, 60,570 de fil, & 7,944 de laine. — On croit communément que l'Irlande perd dans son commerce avec l'Angleterre, mais c'est une erreur; au contraire elle gagne sur l'Angleterre, une année portant l'autre, de 4 à 800,00 liv. st. Voici la source de cette erreur : aux Douanes d'Angleterre, les toiles Irlandoises sont évaluées beaucoup au-dessous de leur véritable valeur; l'aune n'y étant portée qu'à la valeur de 8 pences, tandis qu'elle en vaut réellement 15 à 17. L'Irlande achete de l'Angleterre beaucoup de marchandises des Indes orientales. Depuis 1781, jusqu'en 1783, elle en avoit fait venir pour 1,056,050 liv. st. Le seul Thé faisoit un objet de 815,399 liv. st. — L'Irlande paye avec son beurre presque toutes les marchandises qu'elle reçoit de Portugal; en 1782, elle y en a envoyé 46,000 quintaux, & pour 37,000 liv. st. de marchandises de lainerie. La France reçoit de l'Irlande, une année portant l'autre, entre 70 à 80,000 tonneaux de viande salée, & plus de 20,000 quintaux de beurre. L'importation des eaux-de-vie, du papier, &c. de France en Irlande, est diminuée : en 1765, l'importation des eaux-de-vie de France monta à 739 864 gallons, & seulement à 386,000 en 1777. — Le commerce de l'Irlande avec les Etats du Nord est à son désavantage. — En 1783

les besoins de ce royaume exigèrent un subside de 1,098,184 liv. st. ; les revenus montoient alors à 1,329,880 liv. st. ; mais dans cette somme est comprise celle de 145,000 liv. de dettes arriérées. — La dette nationale forme un objet de 2,131,625 liv. st.

DE VIENNE, le 9 Août.

L'Empereur arriva le 17 Juillet à Hermanstadt, & le lendemain il se rendit au camp assemblé près de cette ville, où il a séjourné jusqu'au 21.

Dans la traversée en Croatie, ce Monarque s'est rendu à Zeng, par la nouvelle route *Josephine*, qui traverse la haute montagne de *Capella*, & longue de dix milles. Ce grand chemin est peut être le plus beau qu'il y ait en Europe. A chaque mille se trouve placée une petite colonne de marbre blanc, ornée d'un cadran solaire, & entourée de tilleuls. Tous les deux milles on voit une pyramide du même marbre, & aussi ornée d'un cadran & entourée de tilleuls; ces pyramides servent en même temps de fontaines qui fournissent de la bonne eau; dans leur voisinage se trouvent des bassins pour abreuver les bestiaux. On a encore établi sur cette route des cabarets de distance en distance.

Un courrier de Pétersbourg a apporté le 20 Juillet des dépêches à l'Ambassadeur de cette Cour, qui les a remises sur le champ

au Prince de Kaunitz. Ces dépêches ont été envoyées aussi-tôt à l'Empereur par un courrier, qui a reçu l'ordre d'aller à Lemberg.

Par un billet de la main, S. M. I. a témoigné au Magistrat de cette Capitale, qu'elle verroit avec plaisir, qu'on engageât les divers corps de métiers à recevoir en apprentissage les jeunes Juifs, afin de rendre par ce moyen cette portion de ses sujets plus utile à l'Etat. Ceux des Métiers qui se conformeront aux vues de S. M. recevront des marques particulières de sa satisfaction.

La constitution de la Hongrie vient de subir de nouveaux changemens très-importans. Divers petits Comitats ont été réunis en un seul, & ces grands départemens seront régis par des Commissaires, soit *vice-Palatins*. Voici de plus la substance d'une Ordonnance plus générale, relative à l'Administration Provinciale de ce Royaume, qui sera dorénavant absolument subordonnée à l'autorité suprême.

1°. Les Congrégations générales & particulières des Comitats n'auront lieu que lorsque les Etats auront à choisir les députés pour les diettes & à rédiger les instructions. 2°. Dans ces cas seulement, les Comitats assemblés pourront se servir du formulaire *nos universitas*. 3°. Les Congrégations étant abolies, les Etats ne nommeront plus à l'avenir les employés des Comitats. Les députés des diettes, que l'on tiendra plus fréquemment, pourront porter des plaintes contre ces employés, & recommander des sujets capables. 4°. Les affaires de Justice seront séparées

des affaires politiques ou d'administration, & les Employés des Comitats ne pourront se mêler que des dernières. 5°. Les Vice-Palatins seront à la nomination du Souverain; ils seront subordonnés aux principaux Commissaires royaux, en recevront les instructions, & feront exécuter les ordres qui leur seront adressés. 6°. Les Vice-Palatins tiendront des journaux de toutes les affaires qu'ils auront expédiées, & les enverront tous les quinze jours à l'inspection des principaux Commissaires royaux. 7°. Les Vice-Palatins auront chacun un Adjoint qui fera les fonctions de la place en cas de maladie ou d'absence des Vice-Palatins. 8°. Le nombre des employés aux Comitats sera conservé jusqu'à nouvel ordre. 9°. La correspondance immédiate des villes libres & royales avec le Gouvernement cessera, & elles s'adresseront à l'avenir aux Comitats pour les affaires politiques, & à l'administration des domaines subordonnés aux Commissaires royaux, pour les affaires des Finances. 10°. La correspondance des Comitats avec la Chancellerie de Hongrie & de Transylvanie cessera également, & on ne pourra pas avoir recours au Trône au nom des Comitats, mais il sera libre à chaque Communauté, même à chaque particulier, de recourir au Trône & d'y faire parvenir ses griefs. 11°. Les papiers relatifs à la Justice seront retirés des archives des Comitats, & envoyés au Tribunal supérieur de chaque district. 12°. Les Commissaires royaux auront le pouvoir de nommer & de destituer les Employés des Comitats.

DE FRANCFORT, le 16 Août.

Lord Darlymple, Envoyé de S. M. Bri-

rannique à la Cour de Berlin, est arrivé à Cassel, où il est chargé de remettre au Landgrave régnant les marques de l'Ordre de la Jarretière.

Les nouvelles améliorations que l'on exécutera dans la Marche Electorale pour l'avantage de l'agriculture, seront un objet de trois millions d'écus que le Roi de Prusse a déjà assignés.

Le célèbre Graveur *Chodowicki* a publié une belle estampe de la mort héroïque du Duc *Léopold de Brunswick*. Elle s'est vendue un ducat; mais l'Auteur en a distribué le profit entier aux malheureux qui ont souffert par l'inondation dans laquelle le Prince a perdu la vie.

Le Prince Charles de Meklenbourg Strelitz ayant demandé & obtenu du Roi d'Angleterre la démission de sa place de Commandant de Hanovre, le Roi y a nommé le Feld-Maréchal Baron de Rheden. S. M. a en même temps conéré au Prince *Edouard* le Régiment vacant des Gardes Hanovériennes à pied.

La Princesse Palatine de *Birkenfeld* est accouchée d'un Prince à Landshut, le 10 de ce mois. Cette Princesse est sœur du Duc régnant des *Deux Ponts*. Si la ligne des *Deux Ponts* venoit à s'éteindre, ce le de *Birkenfeld* étoit appelée à la succession de la Maison Palatine.

On vient de tirer d'un fontainein; dans

le Couvent des Minimes de Cologne, un Religieux qui y étoit enfermé depuis 24 ans. On présume que c'est le même individu dont le Nonce précédent avoit adouci le sort, en ordonnant qu'il lui fût donné une chambre & une nourriture saine, & que l'on aura renvoyé dans son cachot après la visite du Nonce. Ce malheureux, dont le crime étoit d'avoir quitté sans permission plusieurs maisons, & emporté avec lui quelque argent, a été trouvé nud dans la cave, & attaché à la terre avec une chaîne de fer.

Le Prince nouveau né, *Joseph-George-Charles Frédéric de Hildbourghausen*, est mort le 30 Juillet.

On écrit de Vienne, que la Régie du tabac s'est engagée à fournir 30,000 quintaux de tabac de Hongrie qui seront transportés à Marseille; elle paye le quintal, livré à *Pest*, a raison de 5 flor.

Le Professeur Lomonossof de Pétersbourg écrit qu'en Ukraine, en faisant couler la sève des bouleaux dans un creux, garni au fond & aux côtés d'une espece d'argile grasse, on fait prendre à cette sève la consistance & la couleur de l'ambre jaune, & qu'ensuite on en fabrique toutes sortes de vases & de petites marchandises.

I T A L I E.

DE ROME, le 31 Juillet.

Un particulier d'*Ariola*, auprès de cette

Métropole, étoit frustré depuis long-temps de plusieurs biens-fonds considérables dont il avoit hérité de ses parens, & usurpés par un homme riche & accredité de la même ville. Après d'inutiles & d'itératives instances auprès du spoliateur, pour en obtenir au moins une existence tolérable, la partie lésée porta sa cause aux Tribunaux. Le procès traîna en longueur pendant 20 années, & le plaignant ayant dissipé en frais les débris de son patrimoine, fut réduit à se faire palefrenier. Enfin le Tribunal de la Vicarie remit cet infortuné en possession de tous ses biens. Il se rendit aussi-tôt avec un ami à *Ariola* pour chasser l'usurpateur & faire exécuter la Sentence. Son adversaire ayant appris sa condamnation, saisit dans sa fureur un fusil qu'il trouva sous sa main, & d'un seul coup renversa morts les deux amis. Effrayé de son crime il se rendit à Rome, dans l'espérance de n'y être pas reconnu; mais une parente du défunt l'a fait arrêter. Il est actuellement dans les prisons de la Vicarie.

Le vice de notre système actuel des Finances, & les vexations arbitraires auxquelles il donne lieu, ont excité plusieurs réclamations. Le nouveau directeur des Douanes récemment établies dans la Romagne, vient d'en fournir un exemple. Peu versé dans l'art difficile, de lire & d'écrire, ce Maltotier croit se faire pardonner son ignorance par un zèle particulier, & par un attachement inviolable aux intérêts de son Commettant. Dernièrement il s'est pré-

senté à sa barrière une charretée d'ais (*assi*), ou bois scié en planches. Le Directeur est allé sur le champ consulter son registre d'impositions; il l'a feuilleté avec ce soin qui caractérise un homme jaloux de remplir scrupuleusement ce qu'il regarde comme son devoir. Après quelques recherches, il est tombé sur ces mots (*assa fetida*), qu'il a pris pour *assa fetiata*; il a cru y voir le tarif de ce qu'on doit payer pour les ais (*assi*), & a demandé les douze pour cent dont est chargée l'entrée de l'*assa fetiata*. Le propriétaire du bois s'est échauffé, ne pouvant concevoir qu'on exigeât des droits si considérables pour des planches. Convaincu de son côté d'avoir bien lû, le Directeur est demeuré intraitable, & a décidé, pour mettre fin à la contestation, que le bois resteroit en dépôt à la Douane jusqu'à ce qu'il se fût aidé des lumières de ses Supérieurs; un cas aussi compliqué exigeoit à ce qu'il préendît un voyage à Rome, d'où devoit émaner la décision sans appel. Cette anecdote est parfaitement certaine, & justifiée par ce qu'a dit un Illustre Administrateur, des méprises de tout genre qui doivent échapper aux Directeurs des Douanes compliquées.

L'Archevêque de Milan a déclaré, selon l'intention de S. M. I., qu'à l'avenir personne ne seroit admis dans la Lombardie à prendre les ordres, sans avoir auparavant étudié quatre ans la Théologie dans l'Université de Pavie, & y avoir remporté quelque prix. En outre les sujets de tout rang passeront à Milan une autre année, au bout de laquelle ils recevront les ordres, à titre de bénéfice.

(157)

DE LIVOURNE, le 28 Juillet.

Nous apprenons d'Alger la capture du bâtiment le *Griffon*, parti d'ici pour Barcelonne, sous pavillon Maltois. Ce navire naviguoit sur son lest, ayant à bord 40 matelots, dont les deux tiers sont nos compatriotes. Le Corsaire Algérien les a mis dans les fers, après leur avoir fait essuyer les outrages les plus insignes, & les avoir mis absolument nus. Ils partagent ce sort affreux avec d'autres malheureux de toutes les nations; car les Barbaresques ont pris depuis peu un navire Allemand, un Russe, un Génois, plusieurs Napolitains & un Américain portant le pavillon des Etats-Unis.

GRANDE-BRETAGNE:

DE LONDRES, le 15 Août.

Il se tint le 9 un Conseil extraordinaire au Bureau du Marquis de Carmarthen, auquel assistèrent ce Ministre, le Lord Chancelier, M. Pitt Lord Sydney, l'Archevêque de Cantorbéry, le Solliciteur & le Procureur Général, &c., pour examiner définitivement l'affaire de *Marguerite Nicholson*, & en faire le rapport à S. M. M. Fisk, propriétaire de la maison où l'habitoit cette femme, *Anne Southey*, qui occupoit un logement voisin, furent interrogés. Ils répondirent unanimes-

ment que cette femme leur avoit paru d'un esprit tranquille, excepté que de tems en tems elle parloit toute seule. Plusieurs autres témoins furent examinés, particulièrement M. Watson, Chapelain dans *Bond Street*, & leurs dépositions furent à peu près les mêmes. Les Docteurs Munro, pere & fils, qui avoient observé plusieurs jours l'état de cette malheureuse, le Messager d'Etat Coates, sa femme, & une garde donnée à *Mistriss Nicholson*, confirmèrent tous la démence de cette femme. En conséquence, il fut résolu, avec l'agrément du Roi, de la renfermer à l'Hôpital de *Bethléem* (*Bedlam*).

Le Messager d'Etat, Coates, la conduisit donc le jour même à cet Hôpital des Fous, accompagnée de la Dame Coates, d'une autre femme & d'une garde. Le conducteur ayant dit à sa prisonnière qu'ils alloient en partie de plaisir, & qu'il croyoit qu'elle ne désapprouveroit pas qu'il l'accompagnât : elle répondit qu'elle y consentoit de tout son cœur, & pendant le chemin parut être de fort bonne humeur : arrivée aux murs de *Bedlam*, on lui demanda si elle savoit où elle étoit ; oui, répondit-elle, je le sais parfaitement bien ? L'Econome de l'hôpital la fit dîner avec lui, & pendant tout le tems du dîner elle parut dans son bon sens ; mais quand on lui nomma le Roi, elle dit qu'elle *espéroit de recevoir bientôt sa visite*. Quand on lui demanda ensuite si elle se soumettroit volontiers aux réglemens établis dans cette maison : elle répondit, *très-certainement*, à la personne qui l'interrogeoit. Le Sr. Coates lui ayant dit que si elle le desiroit, on

lui donneroit du papier , des plumes & de l'encre , elle parut ne pas faire attention à cette offre. A six heures elle fut conduite dans sa chambre , & on l'enchaîna par une jambe à un anneau fixé à son plancher , avec une chaîne légère , assez longue pour qu'elle puisse aller dans tous les endroits de la chambre ; pendant qu'on l'enchaînoit , elle ne témoigna aucun signe de douleur. On lui demanda si la chaîne ne la bleffoit point ; elle répondit que non , avec tranquillité.

Le Sr. Coates prit alors congé d'elle ; mais elle le rappela , en lui disant , qu'il lui avoit promis du papier , des plumes , & de l'encre , & qu'elle le prioit de lui en envoyer , ayant à écrire plusieurs lettres. On lui en apporta dans l'instant , mais le Sr. Coates ayant attendu pendant plus d'un heure , elle n'écrivit pas , & il se retira.

Comme les loix ne prononcent rien sur le régicide commis par une personne en démence , & que celle ci ne peut être renfermée qu'autant de temps qu'elle a l'esprit aliéné , l'autorité seule du Législateur pourra éterniser la captivité de *Marguerite Nicholson* , & dans la prochaine Session , le Parlement rendra un Acte qui légalisera cette détention.

L'origine de la folie de cette infortunée a augmenté la pitié qu'elle inspire. Très-réservee & de mœurs sages , elle avoit déplu par ces qualités mêmes aux autres domestiques d'une maison , dans laquelle elle servoit , il y a quelques années. On la railloit sur sa prudence , & malheureusement , la découverte de son inclination pour le valet-de-chambre de son maître , sembla justifier ces railleries : on

les épiâ, on les surprit, & ils furent congédiés. Ils passèrent ensemble à un autre service; leur liaison se toutint que que temps; mais l'amant donna le premier l'exemple de l'infidélité. Il se maria avec une femme dans l'aisance, & abandonna la pauvre *Nicholson*, qui, naturellement tendre & mélancolique, ne pût supporter cet événement. Sa raison en fut aussi affectée que son cœur, & de ce moment, elle donna des signes d'aliénation.

Le Roi a reçu les témoignages les plus touchans de l'affection publique. Une foule de Seigneurs & de Particuliers sont revenus de la campagne pour assister au lever. Un peuple immense s'est porté au Palais St.-James pour y voir S. M., & tous les Partis se sont réunis dans cet empressement. Le 11, S. M. reçut en personne l'Adresse du Corps-Municipal, ayant le Lord Maire à sa tête, & celle du Bourg de *Southwarck*. La ville de *Southampton* a déjà imité cet exemple, qui sera suivi par la plupart des villes du Royaume.

M. *Adams*, Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis auprès de notre Cour, n'est point allé à Madrid, mais à la Haye, où il doit trouver, dit on, les Commissaires de la Cour de Berlin, chargés d'échange le Traité définitif de commerce entre S. M. Prussienne & les Etats-Unis.

Peu avant son départ, ce Ministre, à ce que disent ou qu'inventent quelques uns de nos papiers, se rendit chez le Secrétaire d'Etat, pour lui faire savoir que le Congrès voyoit avec beau-

coup de peine , que les Forts situés dans les parties extérieures du Canada , ne fussent point rendus conformément aux conditions du Traité , & que si ces conditions n'étoient pas remplies dans tous leurs points , le Congrès étoit déterminé à user de représailles à l'égard du Commerce Anglois en Amérique & aux Isles.

Le bruit s'est répandu qu'un jeune Officier de la Marine, de la plus haute naissance, dans un accès de colere contre le cuisinier du vaisseau à bord duquel il servoit, a eu le malheur de lui donner un coup de cés. Il a été mis aux arrêts sur le champ. On ne fait point encore si le cuisinier est mort de sa blessure. La conduite précédente de ce jeune Officier, & les preuves authentiques de talens & de bravoure qu'il a données, l'ont rendu si cher au corps de la Marine & à toute la Nation, qu'il n'est personne en Angleterre, qui ne fasse des vœux pour que ce rapport soit totalement faux, ou du moins exagéré.

Le *Dutton*, vaisseau de la Compagnie des Indes, est arrivé sauf à la hauteur de Portland; il étoit parti du Bengale le 17 Février, & a ramené un assez grand nombre de Passagers. Chemin faisant, il a rencontré le *Tyger*, qui revenoit de la pêche de la baleine, dans la Mer du Sud.

On arme actuellement à *Deptford* un vaisseau qui doit faire le tour du Monde. Il appartient à deux Particuliers, dont l'un fera, dit-on, lui même ce voyage. Ce bâtiment,

est du port de 500 tonneaux , & n'aura que 40 hommes d'équipage, avec des provisions pour 4 ans. Il relâchera d'abord à l'Amérique Méridionale & se rendra de-là à la Chine & au Japon. Ensuite , il ira chercher des pelleteries dans les parages que le Capitaine *Cook* a visités vers le détroit de *Behring* , pour les échanger au Japon. Les Armateurs fondent de grandes espérances sur cette expédition , faite avec le plus grand soin & avec l'équipage le mieux choisi.

La découverte , célébrée dans toutes les Gazettes , d'un nouveau procédé trouvé par un Américain , pour extraire de l'eau douce excellente de l'eau de mer , passe aujourd'hui pour une imposture. Des expériences récentes ont prouvé , à ce qu'on assure , que cette prétendue invention n'est qu'un secret d'empirique.

Joseph Mitchell est mort le 4 de ce mois à *Kentish-Town* , âgé de 100 ans révolus.

Nous avons parlé à plusieurs reprises de *M. Howard* , dont les vertus , les sacrifices , l'héroïsme ont mérité de la part des Anglois une statue , à l'érection de laquelle le genre humain entier devrait concourir. Le dévouement à jamais immortel du Duc *Léopold de Brunswick* , est peut être moins étonnant , plus rare , & sur-tout moins utile que celui de *M. Howard*. Les citoyens qui se sont réunis pour lui dresser une statue , dont on ornara l'une des places publiques de Londres , viennent de publier l'avis suivant.

STATUE A ÉLEVER A M. HOWARD.

Plusieurs personnes, pénétrées d'une admiration sincère pour M. Howard, *l'Ami du genre humain, le Citoyen du monde*, craignant que notre siècle ne néglige de s'acquitter de la reconnaissance qu'il lui doit pour sa Philantropie sublime, & ne laisse à la postérité le soin de lui rendre un hommage trop tardif, annoncent qu'elles vont lui ériger une Statue. Quoique M. Howard n'attende pas sa récompense des hommes, ils se doivent à eux mêmes d'être justes envers la vertu, d'en perpétuer la mémoire par un monument, & de rendre à l'homme qui honore le plus le nom d'homme les plus grands honneurs. Ceux qui connoissent sa modestie, craindroient avec raison qu'elle ne s'opposât à des distinctions dont ses refus même prouveroient qu'il est digne. M. Howard est absent : semblable à une Divinité secourable qui parcourt la terre pour y répandre ses bienfaits, il est passé en Turquie dans l'intention & avec l'espérance d'arrêter les ravages de la peste. Si l'envie osoit demander quels sont ses titres à cette Statue, on lui répéteroit avec quel courage infatigable M. Howard a déjà parcouru un grand nombre de contrées, en faisant par-tout du bien ; comme il a consacré une grande partie de sa vie & de sa fortune à faire des visites multipliées dans la plupart de ces maisons de misère & d'infection, les prisons de l'Europe ; & combien de malheureux habitans de ces affreux séjours, affaiblés sous le poids de leurs maux, n'ont pu le voir sans le bénir, pour avoir écarté au moins quelques-unes des horreurs dont ils étoient entourés ; pour avoir soulagé, quelques-unes des angoisses qui les déchiroient dans les fers.

En conséquence ; les personnes qui , sentant comme hommes , comme Chrétiens ; comme Bretons , combien M. Howard fait d'honneur à leur nature , à leur religion & à leur patrie , voudront profiter de son absence , pour témoigner , sans blesser sa modestie , tous les sentimens dont ils sont pénétrés , en contribuant en quelque chose à l'érection d'un monument qui serve à prouver la reconnoissance publique , & à encourager les hommes à une vertu aussi sublime , sont invitées par le Comité des Souscripteurs à envoyer leur contribution avant la fin de Septembre , à MM. R. & F. Gosling , Banquiers , dans Fleet-street ; au Docteur Lettsom , dans le Basingh Il-street ; ou à M. Nichols , Imprimeur , passage du Lion-rouge , dans Fleet-street , &c. &c.

On a imprimé la liste des premiers souscripteurs ; plus de 300 liv. sterl. sont déjà livrées. Divers Particuliers ont souscrit pour dix guiné s. Rappelons à cette occasion l'extrait d'un discours que prononça M. Burke à l'Hôtel de Ville de Bristol en 1780.

Je ne puis nommer ce Gentilhomme (M. Howard) sans faire remarquer que ses travaux & ses écrits ont beaucoup contribué à ouvrir les yeux & les cœurs des hommes les plus durs. Il a visité toute l'Europe , non pour admirer la somptuosité des Palais & la majesté des temples ; non pour mesurer scrupuleusement les débris de la grandeur des anciens ; non pour tracer la carte des curiosités dues à l'art des modernes ; non pour former une collection de médailles , ou pour comparer & collationner des manuscrits , mais pour descendre dans la profondeur des cachots , pour

s'envelopper de la vapeur infecte des hôpitaux ; pour examiner le séjour de la douleur & de la peine ; pour prendre les dimensions de la misère , de l'abaissement & du mépris ; pour faire songer à des êtres oubliés , pour s'occuper de ceux qu'on négligeoit ; pour visiter les délaissés & pour confronter , si j'ose m'exprimer ainsi , les détresses de tous les hommes dans toutes les contrées. Son plan est original , & aussi plein de génie que d'humanité. C'est un voyage de découverte qu'il a entrepris , un tour du monde inspiré par la charité. Il n'est point de pays qui n'ait déjà senti les effets bienfaisans de ses travaux : j'espère qu'il anticipera sur la récompense finale qui doit lui en revenir , par le bonheur de voir son plan entièrement réalisé pour l'avantage de sa patrie.

Nous avons rapporté avec soin les différens actes du Gouvernement , relatifs aux pêcheries d'Ecosse , les travaux de divers Particuliers pour remplir ces vues salutaires , & l'émulation des Seigneurs Ecoissois à y concourir. Ce concert de mesures a déjà eu , & aura par la suite de grands effets. Aucun peuple n'étoit plus digne de cette attention que les habitans des côtes occidentales de l'Ecosse & des Isles Hébrides : ils réunissent toutes les vertus , patience , courage à l'épreuve de mille dangers , habitude aux fatigues de tout genre , fidélité , probité , hospitalité au milieu de la misère , telle qu'on la chercheroit bien vainement dans nos fastueuses capitales. Ce tableau n'est ni romanesque ni exagéré. En preuve de sa fidélité , nous invitons nos lecteurs à lire le passage suivant ,

tiré d'un ouvrage nouveau, très patriotique, sur l'état présent des Hébrides, par le Docteur *Anderson*.

Ces Montagnards, dit-il, et les habitans des Isles *Westernes*, sont aujourd'hui aussi bien civilisés quant aux mœurs, et aussi subordonnés aux loix que quelque autre peuple que ce soit; nulle part la propriété n'est plus en sûreté, & les violences contre les loix plus rares qu'aux Hébrides.

Un seul Officier de paix, sans suite, sans armes, peut exécuter sans difficultés & sans danger pour lui-même, quelque commission qu'exigent les fonctions de son Ministère. Un Etranger peut parcourir ce pays & aller où bon lui semble avec une sécurité entière, & s'il se conduit avec politesse et décence, non-seulement il ne sera pas insulté, mais où qu'il aille, il y trouvera une hospitalité absolument gratuite.

Il arrive quelquefois des naufrages sur ces côtes inconnues: non-seulement on sauve les Matelots quand cela n'est pas absolument impossible, & on leur donne tous les secours dont ils peuvent avoir besoin; mais on conserve leur propriété avec un soin qui fait honneur à la probité des Naturels de ces Isles. J'ai eu occasion d'apprendre plusieurs traits de ce genre. je demanderai la permission d'en citer quelques-uns, propres à confirmer la bonne opinion que j'ai donnée du caractère de ces peuples.

Durant la dernière guerre, un vaisseau de Liverpool qui avoit été très-endommagé à la mer, entra dans le Havre de *Loch Tarbat*, dans l'Isle d'*Harris*; le Capitaine ne jugeant pas sûr de le remettre en mer sans y avoir fait des réparations considérables, pour lesquelles il ne

trouvoit pas de secours suffisans dans l'endroit ; se trouva forcé d'abandonner le vaisseau & sa cargaison , & d'aller à Liverpool prendre des instructions des Armateurs. Tous les gens de l'équipage le suivirent, à l'exception d'un seul , qu'il parvint à faire rester dans le navire pour veiller sur la cargaison. Le vaisseau fut laissé près de deux ans dans cet endroit sous la garde d'un seul homme , sans qu'on en enlevât la moindre chose , ou de force , ou clandestinement.

Pendant le dernier hyver de 1784 à 85 , un Vaisseau Danois toucha un rocher à l'ouest d'*Icolmkile* ; l'équipage , qui ne connoissoit point du tout ces côtes , craignant de couler bas , mit le canot à la mer & tâcha de gagner l'Isle , abandonnant le Vaisseau , volés dehors , & au courant : quelques-uns des Naturels voyant ce Vaisseau marcher au hasard , & sans avoir l'air d'être conduit , se rendent à bord , & n'y trouvant personne , prennent possession de ce Navire abandonné , qu'ils conduisent à *Loch Shéridan* , dans l'Isle de *Mull*. Les Matelots réclament leur Vaisseau , ramené si heureusement , on les en remet en possession sans hésiter , sans contestation ; ils ne paient ni *Salvage* , ni droit de rachat , & ils en sont quittes pour quelques schellings , à partager entre les Insulaires qui ont réussi à le sauver. Le Vaisseau fut confié avec sa cargaison à un Fermier dans le voisinage du port : cet honnête homme se chargea pour une bagatelle , d'assurer toute la cargaison aux propriétaires qui la reçurent plusieurs mois après , à leur réquisition , entièrement complète & dans le meilleur état. Un autre Vaisseau échoua à-peu-près dans le même tems sur l'Isle de *Mull*. L'hospitalier, Mr. M'Lean,

Chef & [Laird] Seigneur de cette Ile , sauva & garantit de meime la cargaison de ce Navire , sans exiger aucun argent des propriétaires.

A-peu-près à la même époque, deux grands Vaisseaux Américains allant à *Cyde*, touchèrent à l'Ile d'*Ilay*; un de ces bâtimens avoit à bord dix mille livres sterl. en espèces; comme c'étoit uniquement la maladie & la foiblesse de l'équipage, qui empêchoit qu'ils ne continuassent leur route, car le tems n'étoit point orageux, on en retira les effets qu'on plaça du mieux qu'on put sur le rivage: les vaisseaux furent mis à l'abri, & quand on rassembla les différens articles qui formoient les deux cargaisons, il ne manquoit qu'un baril de goudron qui avoit probablement glissé de-dessus le pont, & s'étoit perdu par la négligence de l'équipage. Je ne puis me refuser au plaisir de citer encore une preuve de l'honnêteté des habitans des Hébrides; elle a d'ailleurs quelque chose de singulier.

Il y a quelques années qu'un Navire venant d'Irlande échoua près les côtes d'*Ilay*. La charge de ce vaisseau consistoit en filasse de lin: le tems étant venu à s'appaiser, on retira la cargaison; mais comme elle étoit toute trempée d'eau de la mer, il fallut la bien laver dans l'eau douce, pour en enlever le sel. On fit cette opération dans une rivière voisine, & on étendit ensuite la filasse pour la faire sécher sur la pente d'une colline de sable, elle-y resta plusieurs jours: on employa pendant quelques semaines à cet ouvrage plusieurs centaines de personnes, dont pas une ne possédoit de filasse de lin: c'étoit en quelque sorte un magasin à manufacture, pour les besoins de l'Ile qui en manque.

La tentation de s'en emparer devoit être très-vive, & en pareille circonstance il auroit été dif-

ficile

facile de découvrir les auteurs du vol : cependant, quand on eut rassemblé le tout, il ne manqua, au grand étonnement des intéressés, que quelques écheveaux de lin, cinq à six environ, & qui pouvoient valoir deux ou trois schelings ; quant à l'argent on n'y avoit pas touché.

Je me plaisais à rapporter ces traits de probité, d'empressement à rendre service de la manière la plus amicale, qui honorent un peuple aussi estimable qu'il est pauvre. Les Naturels de ces Isles & de la côte d'Ecosse, se piquant de conserver sans tache leur réputation à cet égard, je crois qu'il seroit injuste & cruel de ne pas leur accorder toute la confiance qu'ils méritent. Je ne prétends pas cependant que chaque individu de ces côtes, soit absolument inébranlable à toute tentation ; je me crois seulement bien fondé à assurer qu'il n'est aucune partie du monde, où un homme qui a le malheur de faire naufrage, puisse rencontrer plus de secours, & les obtenir à aussi peu de frais.

Les Américains, & particulièrement les habitans de l'Etat de Massachussetts voient avec une espèce de jaloufie l'établissement d'une Compagnie qui s'est formée à Halifax pour la pêche de la baleine. Les fonds de cette Compagnie, qui doivent être de 60,000 liv. sterl., sont presque entièrement remplis. On a déjà commencé les magasins, & l'esprit d'entreprise est généralement répandu dans cette ville.

On mande d'Irlande que les Pêcheries, établies sur la côte nord-ouest du Comté de Donégai, prennent toujours plus de consistance. Le très-honorable Guillaume Conyngham, sur

les terres de qui la plus grande partie de
 cette côte est située, a saisi cette occasion de
 donner à son pays une nouvelle marque du
 patriotisme éclairé qui l'anime. — Il offrit, en
 1784, au Gouvernement d'employer une somme
 de 20,000 livres sterling (ou 200,000 florins
 de Hollande) en établissemens nécessaires
 pour la pêche si la nation vouloit en consacrer
 une pareille. Cette offre devint l'objet
 d'un Bill, par lequel le Parlement d'Irlande mit,
 en 1785, la somme demandée à la disposition
 d'un comité chargé de pourvoir aux établissemens
 en question. Ces deux sommes, qui forment
 un capital de 400 mille florins de Hollande
 s'emploient avec une intelligence & une
 libéralité sans exemple à cet objet si intéres-
 sant pour ce pays. Des quais ont été construits
 sur les bords de l'Atlantique, au lieu nommé
 les *Rosser*, dans le centre de la pêche. Une
 ville appelée *Rurand* s'y bâtit en l'honneur
 du Vice-Roi qui a honoré cette entreprise de
 la protection la plus spéciale ; les chemins qui
 y rendent sont dans le meilleur ordre ; près
 de 100 familles de marchands & d'artisans de
 tout genre s'y sont déjà établies. Tous les ma-
 gasins nécessaires à la construction des navires,
 à la pêche & à la salaison & préparation du
 poisson sont achevés & en activité ; quelques
 bâtimens sont prêts à être lancés. A la der-
 nière campagne d'hiver on y comptoit plus de
 300 Bâtimens à voile, Irlandois, Anglois,
 Ecoissois, & des Isles de Man & de Guernesey,
 outre plus de mille chaloupes : actuellement
 on en voit une multitude rentrer tous les jours de
 la mer chargées des plus belles morues & des
 meilleurs harengs. — Un négociant Hollandois,
 occupé au fait de la pêche, s'étant rendu sur les

lieux pour juger par lui même des avantages qu'elle promet, dit n'avoir jamais rien vu de pareil à ce qu'il offre cette côte d'environ 30 à 40 milles d'étendue. Les poissons y sont d'une telle abondance qu'une flotte entière pourroit s'en charger chaque jour des 1 Janvier au dernier de Décembre sans les épuiser : quant à leur grosseur & qualité ils surpassent tous ceux qu'il a vus en Hollande ; ils sont pour ainsi dire sous la main & l'on peut les prendre sans s'éloigner de plus d'un mille des côtes. Des circonstances si heureuses, jointes aux encouragemens qu'il a reçus de M. Conyngham, qui, tant par lui que par ses amis, lui a fait un fonds de 10000 livres sterling, ont engagé ce négociant à se fixer dans ce pays, où il va entreprendre la pêche à la manière Hollandaise, sur un plan vaste qui promet les plus grands succès. — Tous les étrangers qui peuvent être utiles sont reçus ; on leur donne des terres sous la plus modique redevance : on leur double même tous les capitaux qu'ils apportent & qu'ils emploient à bâtir des maisons ou à quelque art ou commerce utile.

La vente des thés a commencé le 25 Juillet. Elle produira plus de 500,000 l. st. dans le cours de deux mois. La moitié de cette somme sera employée immédiatement par la Compagnie à acheter les thés qui lui manquent.

Il existe encore aujourd'hui dans la Jurisprudence criminelle de l'Angleterre une forme singulière, qui s'est conservée depuis plusieurs siècles. Lorsque quelqu'un est accusé, avant de commencer son procès, on

lui demande *comment il veut être jugé*. On voit clairement que cette formule a pris son origine dans les temps où l'on pouvoit être jugé par le *combat judiciaire*, par les *épreuves* ou par *ses pairs*. Mais aujourd'hui, il n'est qu'une manière de l'être, & tous les citoyens doivent désirer qu'elle ne soit jamais abolie.

Le caractère moral de Tippoo-Saïb offroit des singularités & des contrastes frappans : voici le portrait qu'on en a tracé. Il étoit esclave des plaisirs, quoiqu'attaché aux affaires par inclination ; superstitieux , quoique sans religion ; tantôt affable, généreux & bienfaisant , tantôt orgueilleux , cruel & morose. Ses cruautés étoient toutes le fruit de son emportement, & ses bonnes actions l'effet du caprice d'un moment. Il étoit orgueilleux sans dignité, généreux sans bienfaisance, compatissant sans être sensible.

Ce portrait, à la manière des Historiens modernes, est absolument de fantaisie ; Tippoo-Saïb n'étoit guere cependant un sujet d'antitheses.

Le Docteur *Swift* voyageant à pied en Angleterre, arriva un soir à une Ville de Marché où il résolut de passer la nuit. Toutes les Auberges étoient remplies d'Etrangers, parce qu'il y avoit eu le veille une Foire dans la Ville. *Swift* ne put trouver qu'avec peine une malheureuse Gargotte, où il fut obligé, faute de lit, de consentir à coucher avec un Fermier arrivé avant lui. Quoique désolé de ce contre temps, il n'en témoigna rien. A peine couchés, le bon Fermier ennuyé de ne pas dormir, entama la conversation. Il apprit à son camarade qu'il avoit

en le bonheur de faire à la foire plusieurs excellens marchés. « Quant à moi », dit Swift, « je ne suis pas si heureux que vous, je n'en ai » accroché que sept depuis l'ouverture des Affaires ». « Comment accrochés », dit le Fermier ? « Quel est donc votre métier ? » Ma foi, répondit Swift, « ç'en est un par fois assez bon ; » je suis le Bourreau de la Comté ». « Est-il » possible ? Vous le Bourreau ! s'écria le Fermier effrayé ». Oui, répondit Swift, « Et je » compte en pendre encore neuf samedi prochain à Tyburn, dont un sera écartelé » Le Fermier sans en écouter davantage, se précipita hors du lit, enfonça la porte, se jeta en bas de l'escalier dans l'obscurité, & réveilla toute la maison. L'Hôte accouru, lui demanda ce qu'il avoit. « Ce que j'ai, dit-il, par tous les diables, » vous êtes un coquin, vous m'avez mis cõ- » cher avec le Bourreau, & je viens seulement » de m'en appercevoir ; est-ce ainsi qu'on traite » d'honnêtes gens ? Ouvrez-moi la porte à l'instant que je me sauve de cette maison maudite ». L'Hôte croyant cet homme fou, le mit à la porte tout nud, tandis que Swift resta tranquillement dans son lit, & jouit du fruit de sa supercherie.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Voici l'extrait que nous avons promis de l'ouvrage de M. Payne contre l'établissement du Papier-Monnoie. Il faut observer que les argumens irréfutables de l'Écrivain ne regardent ni ne peuvent regarder les Billets de Banque reçus comme monnois dans quelques États de l'Europe, puisque

la Banque qui les délivre ne doit être considérée que comme un particulier qui fait des billets exigibles, & dont la valeur doit être comptée au créancier, à l'instant de la présentation, s'il le requiert. Le *Papier-Monnoie* créé par les Américains est de toute autre nature; & ce n'est pas une chose indifférente à remarquer, que, l'Écrit de M. *Payne* dont chaque ligne porte évidence, non seulement n'ait produit aucun bien; mais ait encore animé contre lui la Pluralité qui a déterminé l'établissement de ce Papier.

« . . . Je me rappelle une espèce de sentence
 » d'un Fermier Allemand, qui renferme en très-
 » peu de mots tout ce qu'on peut dire sur le
 » papier-monnoie : » l'argent est de l'argent, &
 » le papier du papier. Toutes les inventions de
 l'homme ne peuvent rien changer à cela; il faut que l'Alchimiste abandonne son laboratoire & renonce pour jamais à la recherche de la pierre philosophale, s'il est possible de métamorphoser le papier en or & en argent, ou de l'appliquer aux mêmes usages dans tous les cas.

Le papier, considéré comme matière propre à faire de l'argent, n'a aucunes des qualités requises pour cet objet; il est trop abondant, & d'une acquisition trop facile, puisqu'on peut se le procurer par-tout, & presque pour rien.

Le seul usage convenable qu'on puisse faire du papier pour tenir lieu d'argent, est d'y écrire des billets & des obligations de paiement en espèces. Un papier ainsi écrit & signé, vaut la somme pour laquelle il est donné, si celui qui le donne est en état de la payer; parce que dans ce cas, la loi l'y obligera; mais si celui qui l'a

fouscrit est insolvable, son papier ne vaut pas mieux que lui : en conséquence, la valeur d'un tel effet n'existe point dans la matiere, puisqu'il n'est que du papier & une promesse, mais dans la personne obligée de la racheter avec de l'or ou de l'argent.

Le papier circulant de cette maniere & pour cet objet, arrive sans cesse à la place & à la personne où & de laquelle l'argent doit être tiré; & revenant enfin à sa source, il ouvre la caisse de son maître, & paie le porteur.

Mais lorsqu'un Etat entreprend de faire une émission de papier *comme argent*, il renverse de fond en comble l'édifice de la sûreté publique, & la propriété n'est plus qu'un vain nom, puisque le propriétaire n'en conserve plus aucun gage certain. Il y a une grande différence entre des papiers donnés & pris de particulier à particulier comme promesse de paiement, & des papiers mis en circulation par un Etat *comme argent*: cette dernière opération ressemble beaucoup à ces fantômes qu'enfant la superstition & la crédulité; de loin c'est quelque chose, & de près ce n'est rien.

Quant au bel axiôme qu'un peuple vertueux n'a besoin ni d'or ni d'argent, c'est le propos d'un hypocrite ou d'un romancier; l'expérience n'en a que trop démontré la fausseté. Quelque penchant que puissent avoir les belles ames à voir les choses sous ce point de vue, il n'en est pas moins certain que les fripons ont toujours tenu ce langage.

On a prétendu justifier l'émission du Papier-Monnoie, en disant qu'elle étoit nécessitée par la rareté de l'or & de l'argent; mais cette disette, bien loin d'autoriser une telle mesure, devoit au contraire la proscrire.

L'or & l'argent n'étant pas des productions de l'Amérique septentrionale, sont par cette raison même des articles d'importation; & l'établissement d'une Manufacture de Papier-Monnoie ou argent ne peut servir : s'il sert à quelque chose c'est à repousser l'importation des especes, ou à les faire ressortir de l'Etat aussi promptement qu'elles y seront entrées. On voit par-là que cette méthode ne tend qu'à nous dépouiller progressivement de tout l'or & l'argent monnoié qui est entre nos mains, & par conséquent à empirer de plus en plus le mal au lieu de le guérir.

Quant au droit que peut s'arroger quelque Etat de donner au papier-monnoie, ou de toute autre dénomination quelconque, une obligation légale, soit en d'autres termes une force coactive de paiement, c'est une entreprise des plus audacieuses du pouvoir arbitraire. Un tel droit ne peut exister dans un Gouvernement républicain. Une autorité de cette nature détruit toute liberté de propriété, de sûreté; tout Comité qui se chargera de faire un rapport tendant à cette fin; tout Député qui en fera ou secondera la motion, mérite qu'on lui fasse son procès, & doit tôt ou tard s'y attendre.

De toutes les différentes sortes de monnoies de bas aloi, le papier-monnoie est sans contredit la dernière & la plus vile. Parmi toutes celles qui peuvent remplacer l'or & l'argent, il n'en est point qui ait une moindre valeur intrinsèque. Celle d'un clou ou d'un morceau de fer quelconque lui est infiniment supérieure, & ces objets seroient infiniment plus susceptibles que le papier de la force coactive qu'on prétend donner à ce dernier.

Si quelque chose avoit ou pouvoit avoir une valeur égale à l'or & à l'argent, on n'auroit pas

Besoin de foi coactive pour lui donner cours , & par conséquent toutes ces loix coactives sont tyranniques & injustes , puisqu'elles n'ont pour but que la fraude & l'oppression.

Les avocats de ces loix sont pour la plupart des débiteurs insolvables ou de mauvaise foi , qui veulent profiter pour être ainsi débarrassés de leurs obligations , & voler impunément leurs créanciers. Mais comme aucune loi ne peut autoriser une action illégitime , le meilleur parti à prendre dans le cas où des loix aussi extravagantes auroient la sanction de quelques assemblées , seroit d'instruire le procès de ceux qui auroient fait ou appuyé sa proposition , & de les punir de mort , en mettant le débiteur & le créancier dans la même situation où ils étoient respectivement avant l'enregistrement d'une loi contraire à tous les principes de l'équité naturelle & civile. Il n'est personne qui ne doive frémir à l'idée seule d'un tel excès d'audace & d'injustice. Tant qu'un projet de cette nature ne sera pas pros- crit pour jamais des États-Unis sur la réprobation la plus générale , la plus authentique & la plus éclairante , c'est en vain qu'on parlera de rétablir le crédit national , ou qu'on se répandra en lamentations sur l'impossibilité d'emprunter de l'argent à un intérêt légal.

Quant au papier monnoie , sous quelque point de vue qu'on puisse l'envisager , ce n'est tout au plus qu'une vaine chimère ; mais en supposant qu'on le considère comme propriété , n'est-il pas déraisonnable de supposer que le souffle d'une assemblée dont l'autorité expi'e avec l'année , puisse donner au papier la valeur & la confiance de l'or ? Elle ne peut même garantir que l'assemblée prochaine le reçoive pour les taxes ; mais l'exemple (car l'autorité est nulle dans tout

res ces opérations,) l'exemple, dis-je, d'une édition de papier-monnaie ordonnée par une assemblée, peut engager une autre assemblée à en faire autant; & cette imitation successive portera les choses au point de ruiner sans retour la confiance & le crédit, à l'époque même où le décri général de ce papier fera sentir, mais trop tard, le danger de ce funeste expédient.

Un très-grand nombre d'émigrans Anglois & Irlandois, qui étoient passés en Amérique depuis 1782, sont, dit-on, retournés dans leur patrie où ils ont fait le tableau le plus déplorable de la situation & de la détresse où se trouvent les Etats-Unis. La vérité est que les gens de cette classe, lorsqu'ils sont chez eux, s'imaginent que les richesses s'acquierent en Amérique, sans qu'on se donne aucune peine. Celui qui a passé peut-être 20 ou 30 ans à planter quelques choux, ou à cultiver un quart d'acre en pommes de terre, est effrayé, lorsqu'il s'agit de mettre seulement en valeur deux ou trois cents acres, qui, après 4 ou 5 ans de travail, le rendroient heureux & indépendant.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 16 Août.

Le sieur Béranger, Ministre du Roi près la Diète générale de l'Empire, a eu, le 13 de ce mois, l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour se rendre à sa destination;

il a été présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangères.

Le lendemain, le sieur Delneuf, Recteur de l'Université de Paris, accompagné des quatre plus anciens de la même Université, a eu l'honneur de remettre au Roi, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, suivant l'usage, la distribution qui a été faite des Prix pour cette année.

Le 15, fête de l'Assomption de la Vierge, le Roi & la Famille Royale assistèrent, dans la Chapelle du Château, à la grande Messe célébrée par l'Evêque de Noyon, & chantée par la Musique de Sa Majesté. La Comtesse de la Fare, Dame de compagnie de Madame Comtesse d'Artois, fit la quête. L'après midi, le Roi, accompagné de la Famille Royale, se rendit à la Chapelle, & assista à la Procession qui a lieu tous les ans pour l'accomplissement du Vœu de Louis XIII.

DE PARIS, le 24 Août.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 10 Juin 1786, qui maintient les Marchands & Négocians dans l'exemption des Droits des Bois destinés à la construction des navires; & prescrit les formalités qui doivent être suivies par les propriétaires, pour jouir de ladite exemption.

Idem du 14 Juillet 1786, qui proroge jufqu'au 10 Février 1787 le délai accordé pour la vente & le débit des Mouffelines rayées, cadillées & brochées, des gazes & des lions de fabrique étrangere, dont les Propriétaires ont fait leur déclaration.

La Maifon Royale de Saint-Cyr ayant été fondée par Louis XIV, en 1686, les Dames & les Eleves qui avoient été nommées par le Roi, en prirent poffeffion le premier Août de cette même année. Parvenue aujourd'hui à la révolution du fiècle de fa fondation, cette époque a été célébrée le premier de ce mois par un *Te Deum* en musique, de la compofition du fieur Allelin, de Versailles, & la fête a été terminée par un très-beau feu d'artifice qui a été compofé & exécuté par le fieur Morizan, Artificier du Roi & Entrepreneur du Ranelagh. Ces témoignages de joie ont été la c'œuvre des huit jours qui ont été confacrés à des actions de grâces & à des prieres, pour demander à Dieu la confervation des jours précieux du Roi, de la Reine, de enfans de France, de toute la famille Royale, & la perpétuité de cet établiffement public & national, fi digne de la grandeur & de la munificence de nos Rois & fi précieux à toute la Nobleffe du Royaume. Pendant les trois premiers jours, il y a eu exposition du S. Sacrement, Grand'Miffe & Salut en musique de la compofition de l'Abbé Dugué, Maître de musique du Chapitre de Notre-Dame de Paris, qui a été exécutée par les Eleves de la Maifon.

Le premier jour, l'Archevêque de Paris a officié; l'Abbé Lenfant, Prédicateur ordinaire du Roi a prêché un difcours analogue à la circonfiance.

Le second jour, le Supérieur général de la Congrégation de la Mission de S. Lazare a officié & le fleur François, Prêtre de cette même Congrégation a prêché.

Le troisième jour, l'Evêque de Chartres, Evêque Diocésain & Supérieur de la Maison, a officié; l'Abbé Duierre Figon a prêché.

Madame Elizabeth a honoré de sa présence le premier jour de ces fêtes. Cette auguste Princesse a également assisté au *Te Deum* & au feu d'artifice. Le fleur Dormesson, Conseiller d'Etat & Chef du Conseil établi par le Roi pour la direction du temporel de cette Maison, & tous les membres qui composent ce Conseil se sont trouvés à cette cérémonie. Toutes les anciennes Eleves de cette Maison, qui étoient à portée de St. Cyr, s'y sont rendues avec empressement. Du reste, il y a eu pendant ces huit jours un grand concours de monde.

On observe que depuis l'établissement de cette Maison nos Rois y ont placé 3000 Demoiselles & qu'il y en est mort 400. De 121 Religieuses qui ont fait les vœux solennels, il en reste 46 de vivantes dont une a été Eleve de cette Maison du serme de Madame de Maintenon.

La Lettre suivante trouvera sans doute beaucoup d'incrédules, & en mérite, parce qu'elle n'est pas assez circonstanciée; le phénomène qu'on y rapporte en ces termes n'est cependant pas nouveau, aux comparaisons près que nous ne croyons pas exactes.

« Il y a près de deux mois que dans cette partie de la Province (Perriers, Diocèse de Coutance en Basse-Normandie.), il n'est tombé d'eau; l'on n'a éprouvé de grandes chaleurs que les 9, 10 & 11 de ce mois. Le thermomètre s'est soulevé pendant ces trois jours à

dix-neuf degrés, le barometre à 28 pouces 6
 lignes. Pendant la nuit du 11 au 12, il est
 descendu à 27 pouces dix lignes, & le ther-
 mometre à 17 degrés, le temps calme, le
 vent à l'ouest. Etant à la campagne le 12, à
 huit heures un quart de la matinée, l'horison
 étant couvert par-tout d'un nuage peu épais,
 j'entendis, ainsi que mes travailleurs, dans le
 nord-est, comme un coup de carabine, qui fut
 bientôt suivi d'un second, d'un troisieme, &c.
 Le bruit continuant en vitesse & en force, les
 carabines se changerent bientôt en pieces de
 4, de 8, de 12, & cela finit par une salve
 d'artillerie de 24 : cela a duré deux minutes,
 les échos répétant ce fracas, il s'ensuivit un
 roulement qui a fait croire à beaucoup de
 monde que ce pouvoit être un tremblement de
 terre ; mais il n'y a eu aucune commotion, &
 rien ne ressembloit davantage à la bataille de
 Closter-Camp, où je me trouvai en 1760. Sur
 les dix heures & demie, le temps s'étant cou-
 vert davantage, il est tombé quelques gouttes
 d'eau qui n'ont point distrait les moissonneurs
 jusqu'à une heure que la pluie est devenue
 abondante. Nous n'avons point eu d'orage de-
 puis le 22 Juin, & hier l'on n'a point entendu
 de coup de tonnerre ni avant, ni après la
 cannonade.

« Si ce météore méritoit l'attention des Phy-
 siciens & des Astronomes, & que vous vou-
 lussiez bien en faire part à M. de la Lande, le
 Public ainsi que moi, Monsieur, seroit cu-
 rieux d'en voir assigner les causes par un Aca-
 démicien dont les talens sont connus de l'Eu-
 rope savante. J'ai l'honneur d'être, &c. »

REGNAULT, Maître en Pharmacie,
 à Perriers.

14 Août 1786.

Un particulier a conçu l'idée suivante, que nous rendons publique, pour le satisfaire, quoiqu'elle soit déjà exécutée à Berlin avec beaucoup moins de faste & plus de générosité par un simple Graveur, ainsi qu'on peut s'en assurer, en lisant l'article de *Francfort*.

Un Graveur célèbre devoit se charger d'exécuter le portrait du Prince posé sur un bas-relief, représentant l'action du 27 Avril 1785. Cette estampe, proposée par souscription au prix de la valeur, tel par exemple que 12 ou 24 liv. ne seroit délivrée qu'au moyen du paiement en sus d'une somme de 24 liv. La masse résultante de ces 24 liv. d'excédant, seroit employée à fonder un ou plusieurs prix annuels, pour récompenser, dans la classe indigente des citoyens, celui qui auroit mérité la préférence par le témoignage unanime d'une bonne conduite, ou par quelque action généreuse. L'idée d'une fondation de ce genre n'est pas nouvelle assurément, mais qu'importe; la distribution de ce prix seroit fixée au jour de l'anniversaire de la mort du Héros, dont il rappelleroit le souvenir, s'il étoit possible qu'il s'effaçât de la mémoire des hommes.

Maximilien - Antoine Armand de Béthune, Duc de Béthune & de Sully, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Baron de l'Orléanois & de l'Artois, Comte de Béthune, Avoué d'Arras, Marquis de Lens, Comte de Montgomery, Baron d'Escots, Vignats, Verneillet, Messieurs-Sarthe, la Chapelle d'Angillon, Vicomte de Breteuil, Francastel & autres lieux, est

mort le 8 de ce mois, dans sa 56e. année, en son château de Sully-sur-Loire.

Alphonse-Louise-Julie-Felice d'Egmont-Pignatelli, épouse de L. Gonzague Pignatelli de Gonzagua d'Arragon de Moncayer de Fernandes de Heredia, Comte de Fuentes, Marquis de Coscojuela & de Mora, Duc de Solpherino, Grand-d'Espagne de la premiere Classe, Prince du Saint Empire Romain, Mestre de camp du régiment de Schomberg, Dragons, est morte à Paris le 10 de ce mois.

La Dame de Pannier, dite de Sainte-Cécile, Religieuse Chanoinesse Réguliere du Couvent de Colommiers en Brie, a célébré sa cinquantieme année de Religion le 6 Août 1786, & a renouvelé ses vœux par une fete solemnelle en l'Eglise, en présence de sa famille & de toute la ville.

Le 1^{or}. du mois d'Août, Bernard Roye & Catherine Boissel ; Jean Marquaix & Marie Teissier, de Castel en Périgord, Diocèse de Sarlat, ont renouvelé la cinquantieme année de leur mariage au château de la Roque, même Diocèse. Marie Diudet, âgée de 115 ans, a fait les honneurs du repas, où il y a eu des tables de 265 couverts. Cette femme, parvenue à un âge si avancé, n'a jamais été malade ; elle mange, boit & dort bien. Son principal remède, lorsqu'elle est attaquée de quelque mal léger, est de boire de l'eau fraîche ; elle a fait un trajet de 4 lieues pour assister à la nocce,

tantôt à pied , tantôt en bateau sur la Dordogne , & lorsqu'elle a été sur les terres du Comte de Beaumont , elle a été conduite dans une des voitures du Comte , au son du tambour , des fifres , des hautbois , jusques au château de la Roque.

La célébrité que l'expérience donne depuis long-temps aux Eaux du Mont-d'or , situées dans la province d'Auvergne , à huit lieues à l'ouest de la ville de Clermont , faisoit desirer une communication facile entre cette ville & le lieu de sa source. Sa position au centre des plus hautes montagnes rendoit son abord impraticable pour les voitures , & extrêmement difficile & dangereux pour les litieres , dont les malades étoient forcés de faire usage. Depuis cinq à six ans , M. l'Intendant d'Auvergne s'occupoit des moyens de lever un obstacle qui rebutoit les étrangers , & les privoit d'un remede aussi salutaire. Mais des circonstances particulières se sont opposées pendant les premières années à l'exécution de son projet. Parvenu enfin à distinguer & à écarter les véritables causes qui avoient contrarié ses vues , dès cet instant il a conçu l'espoir de les réaliser ; & portant une attention suivie sur cet objet intéressant , en moins de deux années , il a fait ouvrir une route , qui offre dans ce moment au Public un accès également sûr & commode à toute sorte de voitures.

Il est peu de personnes qui ignorent l'acte de bienfaisance exercé à Paris par la femme Menté , ainsi que la récompense dont elle a été gratifiée par ordre du Gouvernement. Un fait arrivé récemment à Strasbourg prouve que les bords du Rhin sont habités par des personnes dont la sensi-

bilité & la charité ne cèdent en rien aux vertus de celles qui habitent la capitale.

Il y a environ 25 ans, que Pierre Grimaillier, Tourneur à Strasbourg, & Marie Barthelemy sa femme, vivans en partie d'aumônes, à cause de leurs infirmités, reçurent chez eux une fille encore au maillot, appelée Charlotte Rousseau : la modique pension qu'ils recevoient de ses parens les aidait un peu dans les premières années; cette pension ayant cessé, parce que les parens de la fille Rousseau l'ont abandonnée, les nourriciers compatissans au sort de cette infortunée l'ont adoptée & élevée avec leurs enfans, dont le nombre est considérable; cette fille est si disgraciée de la nature & si infirme, qu'elle a toujours été hors d'état de rendre le moindre service à la famille Grimaillier.

Parvenue à l'âge de 26 ans, elle est tombée dans un état de langueur, qui a fait conjecturer aux Médecins qu'elle étoit atteinte d'hydropisie; & c'est sur ce pied qu'elle a été traitée pendant 9 mois, au bout desquels, dans un moment où la femme Grimaillier vouloit la transférer d'un lit à un autre, elle accoucha d'un garçon qu'elle déclara être des œuvres d'un ouvrier sourd & muet. La femme Grimaillier a pris par charité le même soin de l'enfant que de la mere, & ces deux individus sont encore à sa charge.

Les personnes charitables qui voudront soulagger cette famille indigente, qui à tant de titres mérite la bienfaisance des âmes sensibles, pourront adresser directement leurs charités à M. le Curé de S. Etienne à Strasbourg, dans la Paroisse duquel elle demeure.

Lettre au Rédacteur de ce Journal.

» Permettez-moi, Monsieur, de me servir de la voie de votre Journal, pour de-

» tromper les personnes qui veulent absolu-
 » ment que ce soit moi qui ai acheté le
 » *Moulin-Joli*. Plusieurs Gazettes étrange-
 » res l'ont imprimé ; & d'après leur affer-
 » tion, tout le monde me fait compliment
 » sur cette acquisition. Veuillez donc bien,
 » Monsieur, apprendre tant aux Rédac-
 » teurs des Gazettes étrangères qu'aux Lec-
 » teurs qu'ils ont abusé sur cet article, que
 » je ne suis point propriétaire du *Moulin-*
 » *Joli*, & que c'est à M. Gondran, Négoc-
 » ciant de Marseille, qu'il appartient depuis
 » près d'un mois.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L. E. VIGÉE LE BRUN.

20 Août 1786.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

» Pendant son voyage l'Empereur a fait diver-
 » ses promotions, Son Secrétaire du cabinet, M.
 » de Bourguignon, n'avoit encore que le rang de
 » Capitaine. Sa Majesté l'éleva au grade de Lieu-
 » tenant-Colonel ; mais Elle voulut avoir le plaisir
 » de le lui annoncer Elle-même, & d'être le té-
 » moin de sa surprise, & pour cela Elle se servit
 » d'un petit stratagème. Ce fut d'écrire à un autre
 » Secrétaire à Vienne, d'envoyer, avec les premie-
 » res dépêches, une veste uniforme brodée pour
 » M. de Bourguignon, & d'y joindre le brevet de
 » Lieutenant-Colonel, qui étoit tout préparé d'a-
 » vance. Les dépêches vinrent de Vienne ; & l'Em-
 » pereur ne manque point d'être présent à leur ou-
 » verture. Lorsque la veste parut avec son adresse,
 » le monarque appella son Secrétaire qui ne se dou-
 » toit de rien. « Bourguignon, dit S. M., d'où
 » vient cette veste brodée dans le paquet ? est-
 »

« elle déjà à vous ? auriez-vous pris les avances ?
 « En tous cas emportez-la toujours ». — *Non Sire*, répondit Bourguignon, *je ne suis encore que simple Capitaine ; & je n'ai aucune veste brodée* ». —
 « — Peut-être ceci nous expliquera ce mystère », repliqua l'Empereur ; voici encore des papiers pour vous : prenez & lisez ». Le Secrétaire ouvrit ; trouva le brevet qui lui donnoit désormais le droit de porter la veste brodée, & comme on s'en doute bien, remercia son auguste bienfaiteur, avec les transports de la joie la plus vive ». (*Gazette de Berlin*, N^o. 85.)

Il a paru depuis peu dans les feuilles publiques Autrichiennes, une nouvelle computation des revenus de la partie des Pays-Bas, qui appartient à la Maison d'Autriche. Elle paroît venir de source, & mérite d'autant plus qu'on y fasse attention, qu'elle porte cette évaluation beaucoup plus haut, qu'on ne l'avoit supposé dans les manifestes publiés par la Cour de Berlin, relativement à l'échange de la Bavière.

D'après cette note, les revenus publics des Pays-Bas Autrichiens ont été, en 1780, de 7,536,929 florins argent courant de Brabant, ce qui fait environ 5,652,696 florins d'Allemagne. Tel fut à cette époque le produit net du revenu, déduction faite des charges & frais. Mais comme, depuis le premier Janvier dernier, on a dû y comprendre le rapport du Bureau de St. Philippe, ainsi que ceux de la poste du Brabant, qui n'ont point été affermés ; comme d'ailleurs le bénéfice de la Loterie s'est accru considérablement, l'on peut évaluer le revenu net des Pays-Bas, à huit millions & quelque chose de plus que cent mille florins, argent courant de Brabant.

Les Ministres plénipotentiaires des Etats-Unis sont, dit-on, chargés de négocier dans toute

l'Europe un Traité de confédération contre les Etats Barbaresques & autres qui infestent la Méditerranée , & interrompent le commerce de l'Europe avec l'Amérique. On a proposé à ce sujet deux plans différens. Selon le premier, chacune des parties contractantes se chargeroit d'équiper à son tour, & de stationner une escadre suffisante pour protéger efficacement le commerce de toutes les Puissances Européennes. Selon l'autre projet , on inviteroit l'Ordre de Malthe à prendre sur lui la défense des vaisseaux de chacune des parties contractantes , au moyen d'une somme annuelle que chacune d'elles paieroit à l'Ordre. Ces deux projets plaisent également aux Rois d'Espagne & des deux Siciles , mais on assure que la France & l'Angleterre n'ont encore donné aucune réponse sur ce point. [*Général Advertiser.*

*Cause extraite du Journal des Causes célèbres (1).
Réclamation de vœux.*

J'ai fait , disoit le Religieux qui réclamoit contre ses vœux , un'partie de mes études au college de Pamiers.

Je venois d'y achever la Rhétorique , lorsque les Capucins firent une Mission au lieu d'Erce en Couzerans , ma patrie.

Le R. P. Joseph de Marfat , aujourd'hui Provincial , étoit à la tête des Missionnaires : beaucoup de piété & de lumieres , mais un zele excessif pour la propagation de l'Ordre, font le partage de ce Religieux.

Les exercices de la Mission furent suivis avec empressement par la jeunesse d'Erce & de tout le canton. Le sieur Ruffier , natif de Massat , lieu voisin d'Erce , & compatriote du Pere Joseph , ne fut pas des derniers à suivre ces exercices. J'étois étroitement lié avec Ruffier, que jene quittai point.

Notre ferveur, notre simplicité ; notre ignorance du monde, notre âge si susceptible d'impression, notre admiration pour les Missionnaires, augmentés par les éloges qui leur étoient prodigués de toutes parts, peut-être le desir de recueillir un jour de pareils éloges, enfin les soins du Pere Joseph completerent notre illusion. Nous crûmes être appelés à l'état monastique, & nous promîmes au Pere Joseph de nous rendre à Toulouse, pour y prendre l'habit de son Ordre.

En effet, nous arrivâmes, Ruffier, quatre autres jeunes gens & moi, au Monastere des Capucins de cette ville, le 19 Juin 1773, sur les huit heures du soir. Porteurs d'une lettre du Pere Joseph, nous fûmes bien accueillis, & on nous donna l'habit, après que nous eûmes signé, du nom qu'on nous fit prendre, un papier qui nous fut présenté.

Nous demeurâmes le reste de l'année 1773 au Noviciat ; mais Ruffier & trois autres de nos compatriotes, moins foibles que moi, ayant abliqué, mes Supérieurs craignirent que leur exemple ne m'entraînât, & ils me firent voyager. J'allai successivement à Cazerès en Gasconne, à Gaillac en Albigeois, à Castres en Languedoc ; à Thuir en Roussillon, où il y a des maisons de l'Ordre.

Pour completer la séduction, on me permit de porter l'habit de Profès, que je n'ai plus quitté.

En 1776, je suis revenu à Toulouse, où je donnai une nouvelle signature, & je demurai avec les Novices, mais habillé en Profès ; j'étois plutôt leur sous-Maitre que leur compagnon.

Dans les premiers jours de l'année 1777, je souscrivis un acte de profession, toujours sous

le nom de Marchieu ; & on me fit ajouter quelques mots au bas de mon acte de Noviciat.

Je fus envoyé de suite à Alby, de là à Peytes ; à Perpignan, à Foix. Je fus employé dans cette dernière ville à une Mission. J'eus le bonheur, ou plutôt le malheur [car c'est là la source de toutes les vexations que j'ai éprouvées) ; j'eus donc le malheur de m'attirer l'est me & l'attachement du public ; je fus dès-lors jaloué par quelques Religieux, qui parvinrent à en imposer au Gardien. Défenses, privations, envois en pénitence, humiliations, rien ne fut oublié pour me punir du crime chimérique qu'on avoit osé m'imputer, ou, pour mieux dire, pour assouvir le dépit de mes ennemis. On me refusa mon vestiaire. On eut la cruauté de mander au Provincial que j'avois voulu apostasier, & que je m'étois présenté à un Capitaine qui avoit refusé de m'enrôler. C'étoit une calomnie.

Je demandai la convocation d'un chapitre général de la Province, que je n'obtins qu'avec beaucoup de peine. J'y fis entendre ma foible voix contre mes persécuteurs ; l'innocence prévalut & ma justification fut accueillie.

Mais ce triomphe inattendu ne fut pas de longue durée. Le chapitre fini, je demurai à la merci des partisans de mes ennemis.

Au lieu de m'envoyer à Montpellier, comme tous mes compagnons, pour y continuer mes études, je fus obligé de partir pour Notre-Dame d'Orient en Rouergue ; Monastère agreste, où le plus souvent on masque de tout.

J'écrivis au Provincial ; je lui adressai plusieurs suppliques ; je ne vis jamais de réponse ; ma correspondance étoit interceptée ; enfin, au bout d'un an de larmes & de désespoir, je touchai ma Communauté ; elle s'assembla, & j'en

obtins une lettre, que je fus porter moi-même au Provincial.

Je le trouvai à Servien, auprès de Béziers ; il me reçut bien, fut pénétré de mes malheurs, & m'amena à Ceret, où il faisoit sa résidence ordinaire.

Réfléchissant sur les circonstances de mon entrée en Religion, je me suis apperçu que je ne tenois par aucun lien à la vie religieuse. En effet : 1°. le registre des vêtures ne contient aucun acte capitulaire : 2°. celui des professions commence par un acte capitulaire daté de 1773, quoique le Greffier m'ait certifié qu'il a été fait en 1778 ; aussi n'est-il pas signé par le Gardien de 1773, ni coté & paraphé par lui sur chaque feuillet ; on voit au contraire le paraphe successif de plusieurs Religieux, & les feuillets ne sont pas tous cotés par premier & dernier : 3°. les registres sont biffés & bâtonnés en plusieurs endroits ; 4°. les registres ne sont pas complets ; il y manque des actes : 5°. Auriac & Canuc, prétendus témoins de mon acte de Noviciat, étoient des domestiques du Couvent, que j'ai toujours vus occupés à leurs fonctions serviles ; 6°. mon acte de vêture le trouve soucrit de deux signatures, l'une *F. Mathieu*, novice ; & l'autre, un peu effacée, le *Frere Mathieu* : je n'ai pas fait celle-ci ; 7°. mon acte de noviciat contient plusieurs chiffres & plusieurs interlignes ; entr'autres cet interligne : *sixieme Janvier 1776*, qui donne à cet acte une date de jour & mois qu'il n'avoit point lorsqu'il a été rédigé ; 8°. mon acte de profession contient aussi des ratures & des interlignes.

Telles étoient les irrégularités que ce Religieux invoquoit pour être restitué. Sa juste réclamation a été accueillie par l'Official de Toulouse, & il n'y a point eu appel de sa sentence.

FEB 9 1940



